



Document d'objectifs 2015-2020

Natura 2000 «FR 7300900 »

Vallée de la Cère et ses affluents



Tome 1

Document de synthèse



EPIDOR

Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne



Document de synthèse (Tome I)

Rédaction : Frédéric MOINOT ⁽¹⁾

Cartographie : Aurélien LABOUDIGUE ⁽¹⁾, Erwann GOUEZEC ⁽¹⁾

Expertises naturalistes :

- habitats terrestres des versants et alluviaux : Wilfried RATEL ⁽²⁾, Nicolas SAVINE⁽²⁾
- habitats des herbiers aquatiques : Wilfried RATEL, Nicolas SAVINE
- poissons, mollusques, crustacés, odonates, lépidoptères, coléoptères et chiroptères : Nicolas LEGRAND⁽³⁾, Yvan BOUROLLEC⁽³⁾, Thomas MARTINEAU⁽³⁾, Magali ARGAUD⁽³⁾, et Fabrice TAUPIN en tant que naturaliste local
- loutres : Charles LEMARCHAND ⁽⁴⁾, Yves BOULADE ⁽⁴⁾, Christian BOUCHARDY ⁽⁴⁾

Assistance technique : François PRUDHOMME ⁽⁵⁾

⁽¹⁾ EPIDOR – Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne, ⁽²⁾ Bureau d'études Asconit Consultants, ⁽³⁾ Bureau d'études BIOTOPE, ⁽⁴⁾ Bureau d'études CATICHE Production, ⁽⁵⁾ Conservatoire Botanique National Midi-Pyrénées.

Référence à utiliser :

EPIDOR (2015) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7300900 « Vallée de la Cère et ses affluents ». EPIDOR, 246 p, 5 tomes

SITE NATURA 2000 FR FR7300900
« Vallée de la Cère et ses affluents »

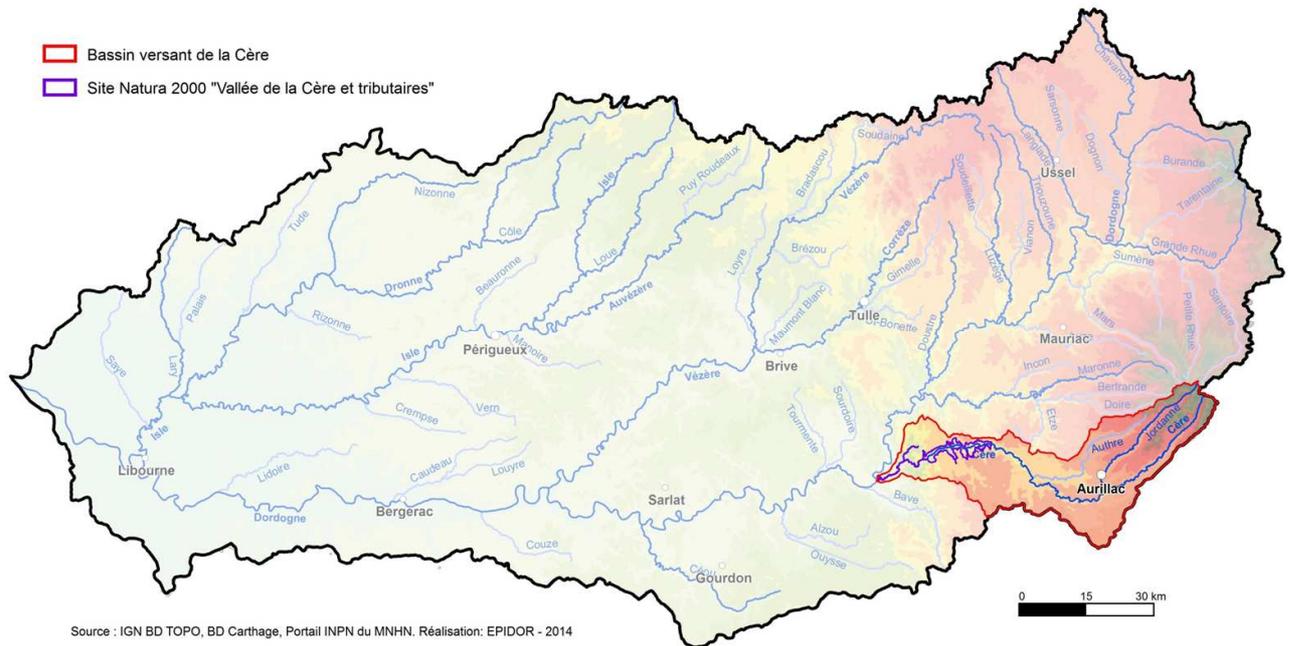
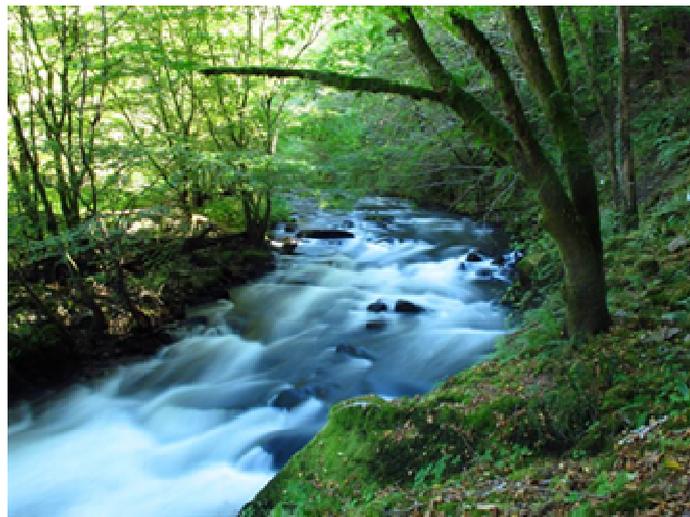


Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 « Vallée de la Cère et ses affluents » sur le bassin versant de la Dordogne

Désignation du site : 23 juin 2009



DOCUMENT D'OBJECTIFS

Sommaire

Sommaire	5
Préambule : le réseau Natura 2000	7
FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU SITE AVANT L'ELABORATION DU DOCOB	9
Introduction	10
CHAPITRE 1. Présentation du site.....	11
1.1. Généralités	11
1.2. Caractéristiques physiques du site.....	16
1.3. Les acteurs du territoire	29
CHAPITRE 2. Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs	33
2.1. Des expertises scientifiques et naturalistes	33
2.2. Des groupes techniques	36
2.3. Le Comité de pilotage (COPIL).....	36
CHAPITRE 3. Activités humaines et usages	39
3.1. Occupation du sol sur le site Natura 2000	39
3.2. Population, zones urbaines, emplois et logements	40
3.3. Urbanisation.....	44
3.4. Agriculture	50
3.5. La forêt	54
3.6. L'Hydroélectricité, la production et le transport	60
3.7. L'industrie	65
3.8. La pisciculture	66
3.9. Les activités de pleine nature	67
3.10. Synthèse des activités humaines et de l'occupation du sol	71
3.11. Les outils de protection réglementaire ou de gestion du territoire.	72
CHAPITRE 4. Présentation et analyse des habitats	80
4.1. Les habitats naturels	80
4.2. Les Habitats d'espèces de la Directive Habitat	141
CHAPITRE 5. Synthèse et analyse écologique globale	211
5.1. Les habitats naturels d'intérêt communautaire.	211

5.2. Habitats des espèces d'intérêt communautaires.....	217
5.3. Synthèse autour des enjeux écologiques et humains.....	221
5.4. Orientations générales pour les habitats naturels et les espèces	223
CHAPITRE 6. Objectifs généraux et opérationnels de conservation	229
6.1. Objectifs généraux de conservation	229
6.2. Objectifs opérationnels de conservation et types d'action	231
Bibliographie	237
Ouvrages, études, rapports, bulletins d'information	237
Table des figures et tableaux	242
Table des matières	243

Préambule : le réseau Natura 2000

A. LE RESEAU NATURA 2000

a. Natura 2000 en Europe

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives Européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **directive Oiseaux** » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « **directive Habitats-Faune-Flore** ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives :

_ **Environ 22 000 sites en Zone Spéciale de Conservation - ZSC** au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore », soit **710 000 km²**. Ils couvrent 12,8% de la surface terrestre de l'UE.

_ **Environ 5000 sites en Zone de Protection Spéciale - ZPS** au titre de la directive « Oiseaux » soit **590 000 km²**. Ils couvrent 10% de la surface terrestre de l'UE.

b. Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1752 sites pour 13.3 % du territoire terrestre métropolitain** soit 6,9 Millions d'ha. Le domaine marin couvre 4 Millions d'ha.

1 368 sites en ZSC au titre de la directive « Habitats ». Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4,6 M d'ha.

384 sites en ZPS au titre de la directive « Oiseaux ». Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4,3 M d'ha.

B. LE DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB)

Le DOCOB est l'outil privilégié pour atteindre les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Chaque site doit posséder son propre DOCOB, élaboré et validé par le Comité de Pilotage du site.

Le DOCOB comporte deux niveaux de lecture distincts, du fait de sa double fonction :

- ✓ Constituer **la référence sur « l'état zéro » du site** ;
- ✓ Être **opérationnel pour la gestion du site**.

Afin d'éviter de surcharger le document de synthèse et permettre une lecture en parallèle des différentes pièces, le DOCOB a été scindé en **5 Tomes** :

- **Tome I (présent document), document de synthèse** : il apporte les principales informations nécessaires à la connaissance du site et à la compréhension de ses enjeux : description sommaire du site, diagnostic socio-économique et écologique, objectifs de conservation ;
- **Tome II, recueil de fiches habitats et espèces** : Il rassemble l'ensemble des fiches habitats et espèces du site.
- **Tome III, atlas cartographique** : il rassemble tous les éléments cartographiques ;
- **Tome IV, programme d'action** : il rassemble les fiches actions du document d'objectif ;
-
- **Tome V, annexes administratives** : il rassemble les annexes administratives au document de synthèse (compte-rendu, textes réglementaires) ;

C. LES DOCUMENTS ANNEXES

Il correspond à l'ensemble des études menées avant la réalisation du document d'objectif : les expertises naturalistes notamment

D. LA PROPOSITION DE LA VALLEE DE LA CERE AU RESEAU NATURA 2000

La vallée de la Cère est classée au titre du réseau Natura 2000 (site n° FR 7300900).

Ce site est situé sur 3 régions Midi-Pyrénées, Limousin et Auvergne. Il s'agit d'un site interdépartemental (Cantal, Corrèze et Lot).

Le site concerne 36,5 km de gorges et vallée et couvre une superficie de plus de 3 031 ha. Il est composé de deux ensembles :

- ⇒ les milieux aquatiques et péri aquatiques du lit mineur comprenant, les forêts alluviales et les milieux humides, avec comme espèces d'intérêt communautaire la loutre, le saumon atlantique, la lamproie marine et l'écrevisse à pieds blancs ;
- ⇒ les gorges à forte pente, d'habitats rocheux et forestier, abritant des chauves-souris et des espèces d'insectes d'intérêt communautaire ;

Tel que le prévoit l'article R. 214-23 du Code de l'Environnement, « Pour chaque site Natura 2000 est établi un document d'objectifs. ».

Le site Natura 2000 « vallée de la Cère et ses affluents » contient donc une grande diversité d'habitats naturels dont plusieurs sont d'intérêt communautaires (5 habitats d'intérêt communautaire). 14 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat avaient également déjà été identifiées lors de la proposition du site. Ce descriptif écologique a été complété lors de l'élaboration du Document d'Objectifs. Ainsi, à l'issue des inventaires engagés dans le Document d'objectif, ce sont aujourd'hui 17 habitats d'intérêt communautaires qui ont été inventoriés et 20 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat.

FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU SITE AVANT L'ELABORATION DU DOCOB

- Nom officiel du site Natura 2000 : Vallée de la Cère et ses affluents
- Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 7300900
- Désignation officielle comme zones spéciale de conservation : 27 mai 2009
- Désigné au titre de : Directive "Habitats, Faune, Flore" 92/43/CEE ;
- Localisation du site Natura 2000 : régions Midi-Pyrénées, Limousin, Auvergne - département du Lot (43%), de la Corrèze (39%) et du Cantal (18%)
- Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 : 3 031 ha
- Superficie du site après inventaire : 3 275 ha;
- Altitude minimale : 127 m
- Altitude maximale : 610 m
- Région biogéographique : Atlantique - Continentale
- Préfet coordonnateur : Préfet du Lot
- Président de COPIL du site Natura 2000 : Claire DELANDE
- Structure porteuse : EPIDOR, EPTB Dordogne
- Prestataires techniques : BIOTOPE, ASCONIT CONSULTANTS, CATICHE Production
- Groupes de travail : Agriculture – Forêt – Milieux Aquatiques –Tous usages;

Introduction

La vallée de la Cère est classée au titre du réseau Natura 2000 à travers 2 sites d'intérêt communautaire :

- Le site FR8302030, « Affluents de la Cère en Châtaigneraie » en Auvergne ;
- Le site FR7300900, « Vallée de Cère et ses affluents » en Auvergne-Limousin-Mi-Pyrénées ;

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites où sont présents des habitats naturels et des espèces remarquables menacés sur le territoire européen.

Le site Natura 2000 « Vallée de la Cère et ses affluents » (n° FR 7300900) est une zone spéciale de conservation (ZSC) au titre de la directive Habitat depuis le 27 mai 2009.

Au titre de l'article R. 214-23 du Code de l'Environnement, chaque site Natura 2000 doit faire l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) au titre de la Directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 « Habitats-Faune Flore ».

La gestion de chaque site s'appuie donc sur un document d'objectif (abréviation : DOCOB), élaboré en concertation avec les acteurs locaux et approuvé par arrêté préfectoral. Document de référence pour tous les partenaires publics et privés, le DOCOB décrit les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents et liste les actions à mettre en œuvre pour assurer leur préservation.

Le périmètre du site « Vallée de la Cère et ses affluents » correspond au lit mineur de la Cère, du Ruisseau d'Orgues, et de l'Escalmel et aux versants des gorges.

EPIDOR, Etablissement public territorial pour le bassin de la Dordogne a été désigné par l'Etat pour être l'opérateur du DOCOB. Cette action bénéficie du soutien financier de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le présent document présente l'état des lieux avec :

- l'inventaire et la description des activités humaines,
- l'inventaire et la description biologiques du site.

Une analyse écologique est proposée pour hiérarchiser les enjeux et fixer des objectifs de conservation. Les cartes et les fiches espèces et habitats sont présentées dans les tomes 2 et 3 du document d'objectif. Les inventaires et la cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces de la directive Habitats ont été réalisés par plusieurs bureaux d'étude engagés comme prestataires.

L'inventaire et la cartographie des activités humaines ont été réalisés par l'établissement public EPIDOR. La mise en forme du présent document a été réalisée par EPIDOR, à partir des rapports fournis par les prestataires et des données complémentaires disponibles à EPIDOR (Observatoire Dordogne).

CHAPITRE 1. Présentation du site

1.1. Généralités

1.1.1. Périmètre du site et communes concernées

Le site Natura 2000 se situe dans le bassin Adour-Garonne, sur le bassin hydrographique de la Dordogne, à la périphérie de 3 Régions Midi-Pyrénées-Limousin-Auvergne.

Le site Natura 2000 « Vallée de la Cère et tributaires » se situe dans la partie médiane du bassin hydrographique de la Dordogne et conflue avec cette dernière au niveau de la commune de Prudhomat (dep.46). Situé au pied des contreforts sud-ouest du Massif Central, le site est à cheval sur trois régions (Midi-Pyrénées, Limousin et Auvergne) ainsi que trois départements que sont le Lot, Corrèze et Cantal (respectivement pour 43%, 39% et 18% de la superficie totale du site).

D'une superficie de 3 276 hectares, ce site concerne :

15 communes : Atiliac, Biars-sur-Cère, Bretenoux, Cahus, Camps-Saint-Mathurin-Leobazel, Comiac, Gagnac-sur-Cère, Girac, Gouilles, Lamativie, Laval-de-Cère, Mercœur, Prudhomat, Saint-Julien-Le-Pèlerin, Siran.

4 communautés de communes : Communauté de communes Cère et Dordogne, Pays de Sousceyrac, Mercœur, et Entre deux Lac.

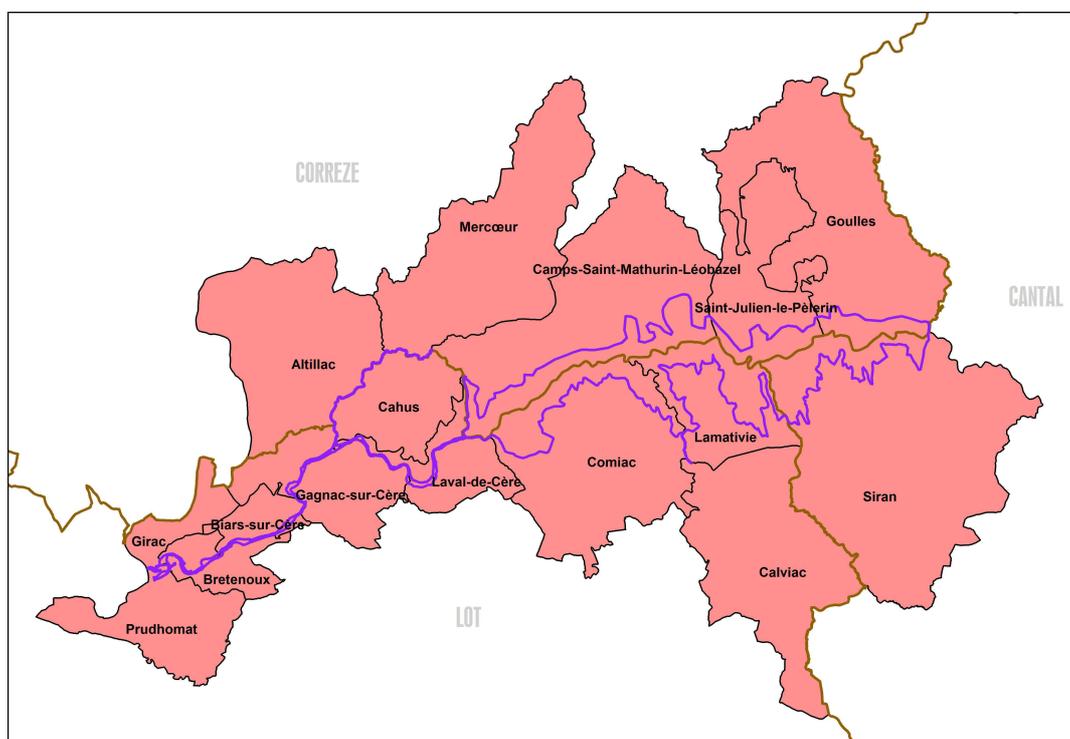


Figure 2 : Localisation des communes traversées par le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents »

Le périmètre du site a été délimité en intégrant la rivière, des secteurs de vallée et de versant. Ce périmètre s'appuie le plus souvent sur les limites géographiques facilement identifiables sur le terrain (routes, chemins...); sur les limites de parcelles à partir de photographies aériennes; et sur les courbes de niveaux dans les secteurs forestiers et de versant.

Le site a été proposé comme site d'Importance Communautaire (pSIC) le 31 décembre 1998.

Le site « vallée de la Cère et ses affluents » a été déclaré officiellement Site d'Intérêt Communautaire sous le code « FR 7300900 » le 7 novembre 2013.

L'arrêté du 27 mai 2009 porte désignation du site Natura 2000 vallée de la Cère et ses affluents comme zone spéciale de conservation (ZSC).

1.1.3. Présentation succincte des habitats naturels et des habitats d'espèces visés

Le site Natura 2000 « vallée de la Cère et ses affluents » comprend :

- le cours de la rivière où l'on trouve les herbiers aquatiques, la végétation des berges, des boisements alluviaux mais aussi les habitats de vie des espèces d'intérêt communautaire comme les poissons migrateurs, les libellules, la loutre ;
- les milieux de versant composés de boisements, de pentes rocheuses, d'éboulis, de landes, de prairies, abritant des espèces de chauve-souris et des insectes.

Les inventaires réalisés ont permis d'identifier en 2013 **17 habitats naturels et 20 espèces** différentes d'intérêt communautaires.

1.1.3.1. Les habitats naturels :

17 habitats naturels ont été répertoriés sur le site : 4 habitats liés aux activités agricoles, 3 habitats rocheux, 8 habitats aquatiques et humides, 2 habitats forestiers des versants.

Habitats naturels d'intérêt communautaire	
<p style="text-align: center;">4 habitats agropastoraux</p> <p>Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (6230)*.</p> <p>Landes sèches européennes (4030).</p> <p>Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410)</p> <p>Prairies de fauche : milieux ouverts sur sols + ou -profonds et frais, pas ou peu fertilisés, dominées par des grandes herbacées vivaces adaptées à la fauche (6510).</p>	<p style="text-align: center;">8 habitats aquatiques et humides</p> <p>Herbiers des eaux courantes à faiblement courantes : végétations aquatiques des eaux courantes à faiblement courantes du lit mineur (3260).</p> <p>Herbiers des eaux stagnantes à faiblement courantes : végétations aquatiques des eaux plus ou moins stagnantes, localisées au niveau des bras morts et des plans d'eaux du lit majeur (3150).</p> <p>Gazons des bordures d'eau acides en eaux peu profonde : (3110).</p> <p>Gazons amphibies des berges : végétations herbacées pionnières, héliophiles, qui se développent sur des sols exondés sableux à limoneux, voir vaseux. Milieux qui se développent à l'occasion des forts étiages d'été, sur les pentes douces des franges des grèves, en bordure des bras morts mais aussi en bordure des plans d'eau du site (3130).</p> <p>Végétations des grèves alluviales : végétations pionnières du lit mineur qui se développent à l'occasion des forts étiages d'été et du début de l'automne, sur des sols sableux à graveleux (banc de galets) riches en nutriments ou sur des sols limoneux et argileux riches en azote. Composés de plantes herbacées annuelles, ces milieux se trouvent en marges des berges exondées (3270).</p> <p>Mégaphorbiaies : milieux herbacés installés sur des sols frais à humides, souvent dominées par des grandes herbes. Milieux diversifiés sur le site, localisés en bordure de rivière et de fossés, ainsi qu'au niveau des lisières et au sein même des forêts alluviales (6430).</p> <p>Forêts alluviales de bordure de rivière dominées par l'Aulne, le Frêne ou le Saule blanc: boisements des secteurs les plus dynamiques et inondés fréquemment (91E0) *.</p> <p>Formations tufeuses : concrétion des sources et suintements carbonatés dominées par des mousses (7220)*.</p>
<p style="text-align: center;">3 habitats rocheux</p> <p>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)</p> <p>Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou de <i>Sedo albi-Veronicion dilenii</i> (8230)</p> <p>Grottes non exploitées par le tourisme (8310)</p>	<p style="text-align: center;">2 habitats forestiers des versants</p> <p>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) (9120)</p> <p>Bois de ravins : boisements dominés par des essences de type tilleuls, Frêne élevé, érables qui se maintiennent sur de fortes pentes (9180)*.</p>

6110 : Les chiffres 4 caractères correspondent au code Natura 2000 de l'habitat (ex : 6110 = code Natura 2000 de l'habitat Pelouses calcaires)

* : *habitat prioritaire*

Figure 3 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire pour le site Natura 2000 « vallée de la Cère et ses affluents »

1.1.3.2. Les habitats d'espèces :

20 espèces d'intérêt communautaires ont été répertoriées : 6 insectes, 8 mammifères, 4 poissons, 1 crustacé et 1 mollusque.

Habitats des espèces d'intérêt communautaire
<p style="text-align: center;">Habitats de 4 poissons</p> <p>Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>) (1106). Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>) (1095). Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>) (1096). Chabot (<i>Cottus gobio</i>) (1163).</p>
<p style="text-align: center;">Habitats de 8 mammifères</p> <p>Loutre d'europe (<i>Lutra lutra</i>) (1355).</p> <p>Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) (1304). Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) (1303). Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) (1321). Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>) (1308). Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) (1310). Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) (1324). Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) (1323).</p>
<p style="text-align: center;">Habitats de 6 insectes</p> <p><u>Habitats des odonates :</u> Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) (1041).</p> <p><u>Habitats des lépidoptères :</u> Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) (1065) Ecaille chinée (1078)</p> <p><u>Habitats des coléoptères :</u> Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) (1083). Rosalie des alpes (<i>Rosalia alpina</i>) (1087) Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) (1088).</p>
<p style="text-align: center;">Habitats d'1 crustacé</p> <p>Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>) (1092)</p>
<p style="text-align: center;">Habitats d'1 mollusque</p> <p>Moule perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>) (1029)</p>

1088 : Les chiffres 4 caractères correspondent au code Natura 2000 de l'espèce
(ex : 1088 = code Natura 2000 de l'espèce Grand capricorne)

* : espèce prioritaire

Figure 4 : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « vallée de la Cère et ses affluents »

Des espèces d'oiseaux sont présentes sur le site mais ne sont pris en compte dans le cadre de la Zone Spéciale de Conservation issue de la Directive Habitat. Ces espèces d'oiseaux (cité dans le tableau n°5 ci-dessous) sont protégés selon le droit national. Il est interdit par la Loi de détruire ou de déranger ces espèces et leurs habitats. De la même manière que pour les espèces citées ci-dessus au titre de la directive habitat faune flore.

Tableau 1 : liste des oiseaux protégés recensés

Oiseaux	Aigle botté	<i>Hiettaetus pennatus</i>
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>

5 autres chiroptères sont présents mais ne sont pas concerné par la Directive Habitat :

Tableau 2 : liste complémentaire des chiroptères présents (Source : GMHL)

Chiroptères	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>
	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>
	Oreillard roux	<i>Plectotus auritus auritus</i>
	Murin de Daubetron	<i>Myotis daubentonii</i>

De la même manière que pour les oiseaux, ils sont protégés des perturbations, de la manipulation et la destruction des habitats est interdite.

1.2. Caractéristiques physiques du site

1.2.1. Contexte climatique

L'altitude minimale est de 100 mètres et l'altitude maximale est de 610 mètres.

Le site Natura 2000 « vallée de Cère et ses affluents » est rattaché à deux zones biogéographiques atlantique et continentale. Néanmoins, située à égale distance entre l'Atlantique et la Méditerranée, elle hérite d'une climatologie variant entre dominante océanique et influences méridionales, d'une part, et entre la double influence montagne / continent d'autre part.

Cette double influence est cependant largement pondérée par l'influence océanique qui est principalement due aux vents dominants de l'ouest qui soufflent la majeure partie de l'année. En effet, les contreforts du Massif Central constituent le premier relief atteint par les masses nuageuses océaniques, ce qui explique notamment les précipitations relativement importantes et les fortes amplitudes mensuelles des températures d'une année à l'autre.

Cette influence est également pondérée par une influence méditerranéenne qui se caractérise par une légère baisse des précipitations moyennes durant les mois d'été (notamment juillet et août). Ceci entraîne une période de relative sécheresse estivale. Durant cette même période, les vents d'ouest peuvent souffler fortement et amener de violents orages sur le secteur.

1.2.2. Contexte hydrologique

La Cère et ses affluents se caractérisent par un régime hydrologique particulièrement inégal. Les eaux les plus abondantes arrivent en automne et en hiver avec des montées très brusques dues aux pluies. Elles commencent à décroître en mars, se soutiennent un moment avec la fonte des neiges ou les pluies du printemps. Les trois mois d'été les laissent très appauvries, mais il suffit d'un orage pour les voir multiplier leur débit. La Cère a un régime pluvio-nival à tendance océanique.

Bien que la climatologie et la pluviométrie aient une influence directe sur l'hydrologie des cours d'eau, la chaîne de barrages hydroélectriques a entraîné d'importantes modifications des régimes naturels. Avant leur implantation, l'hydrologie se traduisait par une période d'étiage général, suivie de grandes crues qui répercutaient à l'aval les intempéries subies par la haute vallée. Ainsi, la fréquence des crues petites et moyennes a fortement diminué et l'étiage est largement soutenu.

1.2.2.1. Le réseau hydrographique

La Cère prend naissance à 1276 mètres d'altitude au col de Font de Cère dans le Cantal. Son tracé traverse trois régions, l'Auvergne, le Limousin et Midi-Pyrénées ; et trois départements, le Cantal, la Corrèze et le Lot. La Cère conflue avec la Dordogne sur la commune de Prudhomat dans le Lot. La Cère draine un bassin versant de 1096 km².

Le débit moyen annuel pour la Cère à Bretenoux est de **26,6 m³/s**

1.2.2.2. Les crues

Sur la vallée de la Cère, les débits commencent à s'accroître en octobre, pour parvenir à leur maximum en janvier, février et parfois en mars. Les crues se produisent d'ordinaire à la fin de l'hiver quand les terrains de l'amont sont saturés d'humidité et que la pluviométrie est importante. Environ trois quarts des crues annuelles ont été mesurées sur les mois de décembre à mars. Bien que plus rares, les fortes crues printanières, estivales et automnales, peuvent également se produire sur le bassin versant.

Globalement, depuis la construction du Barrage de Saint Etienne Cantales à la moitié du XX^e siècle, les crues ordinaires ont été confisquées par la production d'hydroélectricité. En effet, en retenant l'eau, ils atténuent la montée des eaux et suppriment ainsi les petites et moyennes crues. Les crues qui se produisent aujourd'hui sont donc principalement des événements exceptionnels.

1.2.2.3. Les étiages

Dépendant des conditions climatiques sur le bassin de la Cère, l'étiage s'observe la plupart du temps en été et peut se prolonger jusqu'aux mois de septembre, octobre, voire novembre selon les années. Il correspond avant tout à une situation naturelle, due à une baisse des pluies et à des températures élevées, bien qu'il soit parfois accentué par des pressions anthropiques (destructions de zones humides, rectifications de cours d'eau, prélèvements excessifs pour divers usages).

L'axe Cère bénéficie d'un régime de débit réservé alimenté par les ouvrages hydroélectriques, Sur la rivière Cère, sont présents des barrages avec une capacité de stockage de plus 102 millions de m³ alors que les apports moyen annuel lié à la pluviométrie et aux sources représentent un volume d'eau de 839 millions de m³. Ces ouvrages ont pour vocation unique de produire de l'énergie, mais ils participent aussi indirectement à soutenir l'étiage car ils délivrent un débit de 2,6 m³/s à Brugale alors qu'il pourrait descendre naturellement sous 2 m³/s.

1.2.3. Contexte géologique et géomorphologique

1.2.3.1. Géologie

La zone Natura 2000 repose sur une hétérogénéité géologique. Les nombreuses failles géologiques dues à l'insurrection alpine et responsable de la création du stratovolcan du Cantal, sont nettement visibles. En revanche l'activité volcanique de la région n'influe pas sur la composition géologique de la zone, mise à part la qualité des dépôts alluvionnaires du quaternaire.

La majeure partie du site est composée d'une mosaïque d'affleurement de roches métamorphiques entrecoupé de roches plutoniques. Le métamorphisme est dû au contact de ses affleurements plutoniques et aux mouvements de la multitude de failles présentes dans le secteur. Ces roches sont imperméables et engendrent un réseau hydrographique de surface particulièrement dense.

Le reste des formations géologiques sont essentiellement des alluvions et colluvions du quaternaire. C'est à partir de la commune de Gagnac sur Cère que ce changement apparaît. La rivière n'est plus canalisée en gorges et la pente globale étant plus faible, celle-ci divague et présente des phases successives de dépôts et de transports/érosion en fonction du changement des paléoclimats. Le réseau hydrographique y est plus faible, mais les aquifères y sont plus importants.

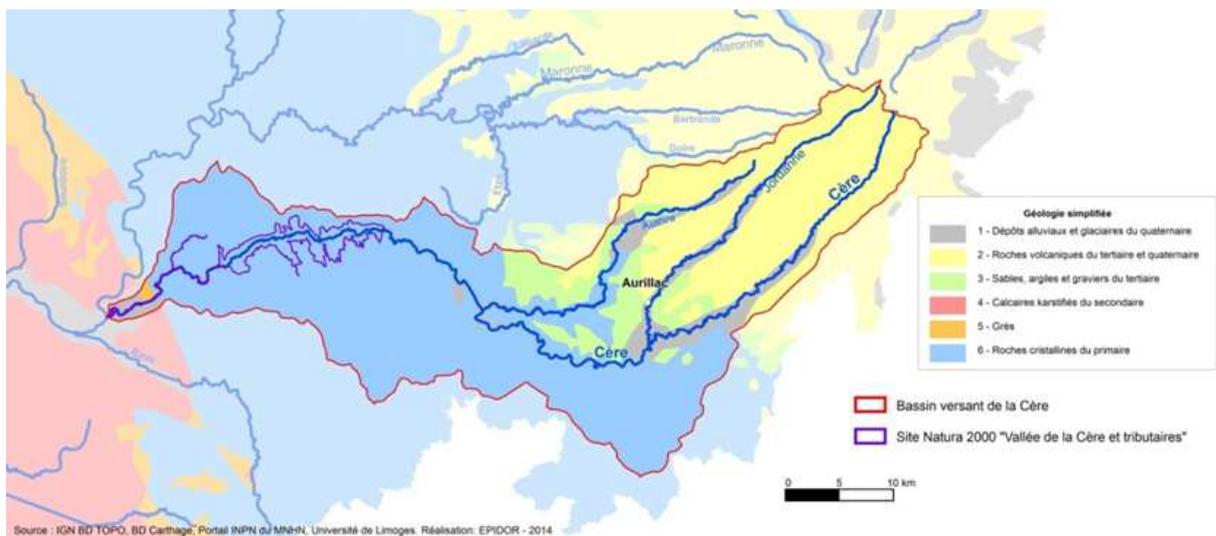


Figure 5 : Carte géologique simplifiée du bassin de la Cère (Source EPIDOR- Université de Limoges)

1.2.3.2. Géomorphologie et morpho-dynamique de la Cère

La morphologie et les caractéristiques de la vallée où un cours d'eau s'écoule conditionnent les possibilités de mouvements et de distribution des habitats.

Pour la Cère entre Siran et Prudhomat, les formations géologiques de roches dures au sein desquels la rivière s'engage à l'aval de Laroquebrou limitent drastiquement les possibilités de mouvement. Régulièrement, ces structures se confrontent aux écoulements et les guident.

Outre que ces structures en certains secteurs de la vallée très contraints organisent les circonvolutions de tracé de la Cère, elles constituent de véritables points de fixation du profil en long de la rivière, non seulement à travers leur affleurement localisé au sein même du lit vif (émergence parfois du substratum liée aux irrégularités de la topographie du soubassement).

La Cère s'écoule ainsi au sein d'une vallée relativement encaissée dominée par les massifs Corrèziens –Lotois et du cantal, alors contreforts du Massif Central, suivant un chenal majoritairement unique qui se laisse guider par le relief. A l'issue de ce vallonnement, en aval de la commune de Gagnac-sur-Cère, le cours de la Cère prend plus de liberté avec son tracé en décrivant de larges courbes dont l'orientation et l'amplitude ont quelque peu varié au cours des siècles.

Les aménagements hydro-électriques du siècle passé:

Les grands travaux d'équipement hydro-électrique du cours amont de la Cère débutent en 1927 et s'achèvent pleinement en 1967 avec la mise en service de Laval-de-Cère II. Dès lors, d'un point de vue morpho-dynamique, comme d'un point de vue hydrologique, il apparaît qu'en bloquant définitivement le transit vers l'aval de la charge alluviale grossière encore produite et disponible en partie haute du bassin, les équipements hydro-électriques susmentionnés ont accéléré la tendance naturelle à l'incision qu'entretenait déjà la Cère.

Au-delà d'avoir nourri ce déséquilibre sédimentaire, ces équipements semblent avoir en outre contraint « l'hydrologie naturelle » de la rivière et modifié symptomatiquement le régime des crues. Ainsi ont-ils entraîné une réduction de la fréquence des événements hydrologiques dits « morphogènes », c'est-à-dire des

« petites » crues qui généraient le remaniement des formes du lit et limitaient les phénomènes de succession végétale (soustraits des processus de remaniement régulier des sols, les terrasses et bancs alluviaux évoluent rapidement vers la forêt – processus de « fermeture du lit »).

Au-delà des questions de « morpho-dynamique », le « régime d'éclusées » subi par la Cère et les variations de débit rapides qu'il sous-tend induisent indéniablement des impacts particulièrement malheureux sur les compartiments biotiques et abiotiques de l'hydrosystème.

Les travaux d'extraction :

La production nationale de granulats d'origine alluvionnaire a subi une forte croissance durant les années 1960 et 1970. A l'instar de nombre de cours d'eau français, le bassin de la Dordogne, notamment dans le département du Lot n'a pas échappé à ces pratiques.

Entre Girac et Souillac, les extractions en lit mineur de la Dordogne (grossièrement menées entre 1920 et 1981) ont considérablement amplifié et exagéré les tendances physiques dont était l'objet la rivière depuis la fin du XIXème siècle et tout particulièrement été à l'origine de profonds processus d'incision du lit et d'amoindrissement de l'épaisseur du matelas alluvial.

Ces phénomènes, d'origine anthropique, ont notamment et malheureusement eu pour principaux effets corrélatifs :

- l'abaissement de la ligne d'eau (sur une hauteur variable au long du linéaire entre 30 et 170 centimètres) ;
- L'abaissement du toit de la nappe d'accompagnement de la Dordogne et, nécessairement, une progression des boisements en lit mineur (diminution du caractère hydromorphe des sols) ;

Pour mémoire, c'est plus de 5.700 000 m³ qui ont été extraits du lit vif de la Dordogne dans le Lot ; valeur nécessairement minimisée car ne prenant pas en compte la totalité des extractions autorisés.

C'est un volume hors de proportion comparé aux apports naturels.

Un tel volume extrait dans le département du Lot est équivalent à une couche de 1,5 mètre d'épaisseur sur 75 à 80 mètres de large (largeur moyenne du lit de la Dordogne) et près de 50 kilomètres de long.

30 années après la fin de ces extractions en lit mineur, la rivière en conserve bien entendu les stigmates et tente toujours de réajuster ses paramètres physiques, tout particulièrement en des secteurs singuliers (site de la confluence Cère Dordogne).

Les extractions d'alluvions engagées dans la Dordogne provoquent une incision sur la partie aval de la Cère (Aval seuil de l'île de Bourgnatelle à Bretenoux).

1.2.4. Qualité de l'eau

Sur la Cère, 11 stations de mesures sont répertoriées, dont 4 qui fonctionnent en 2012 :

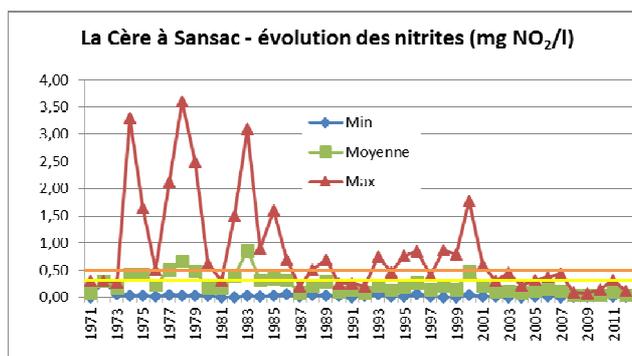
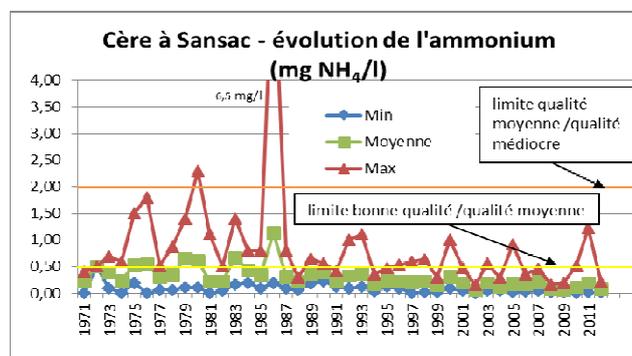
- la Cère à Comblat le Pont (1971-aujourd'hui)
- la Cère à l'aval d'Arpajon (1999-2006)
- la Cère en aval de la Jordanne et d'Aurillac (1999-2006)
- la Cère à Sansac (1971-aujourd'hui)
- la Cère en amont de Saint Etienne Cantalès (1999-2006)
- la Cère en aval du barrage de Nèpes (1999-2006)

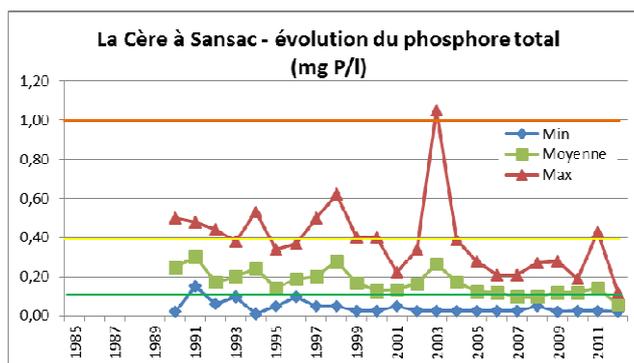
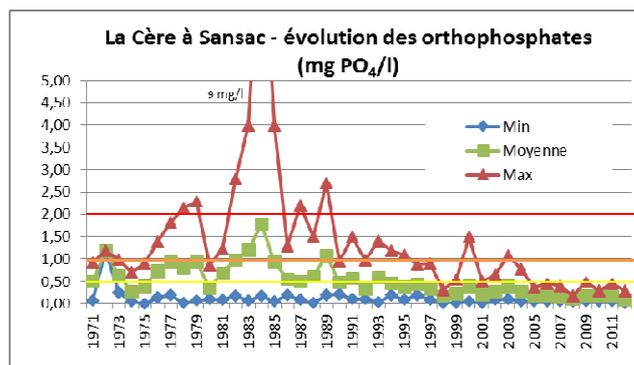
- la Cère en aval de Laroquebrou (1999-2006 et 2009-aujourd'hui)
- La Cère en amont de Laval de Cère (2004-2006)
- La Cère en aval de Biars sur Cère (2004-aujourd'hui)
- La Cère à Bretenoux (1971-aujourd'hui)
- La Cère en aval de Bretenoux (2004-aujourd'hui).

Sur ces 4 stations, en 2012, la qualité est :

- **très bonne** pour les nitrites, les nitrates (toutes les valeurs sont inférieures à 6 mg/l) et la température
- **bonne ou très bonne** selon les stations, pour tous les autres paramètres
- **moyenne pour la saturation à Comblat et le pH à l'aval de Laroquebrou**

Bien qu'en 2012, la plupart des paramètres physico-chimiques soient bons, la situation n'a pas toujours été aussi favorable. Ainsi, on observe une diminution significative des teneurs en ammonium, en nitrites, en phosphore total et en orthophosphates au cours du temps, notamment sur la station de Sansac. L'équipement des communes en stations d'épuration collectives et la suppression des rejets d'eaux usées non traités dans les cours d'eau sont certainement une explication à cette amélioration de la qualité des eaux. On observe cependant encore des dépassements de temps à autre sur la station de Sansac.





Des déclassements de la teneur en oxygène ou de la saturation en oxygène en qualité moyenne sont aussi observés de temps à autres sur l'ensemble des stations de la Cère.

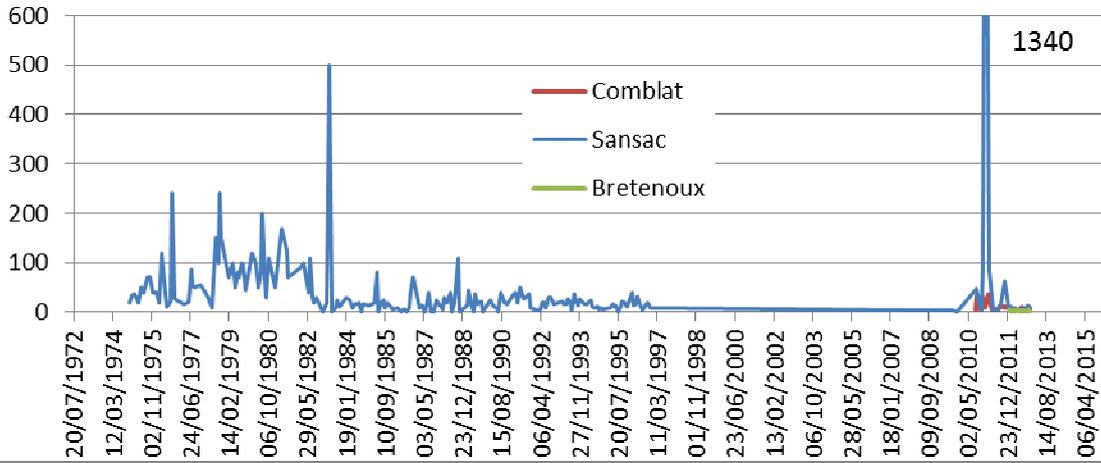
De manière générale, ce sont les teneurs en orthophosphates ou phosphore total qui sont les plus déclassantes pour les stations de la rivière Cère.

Polluants chimiques

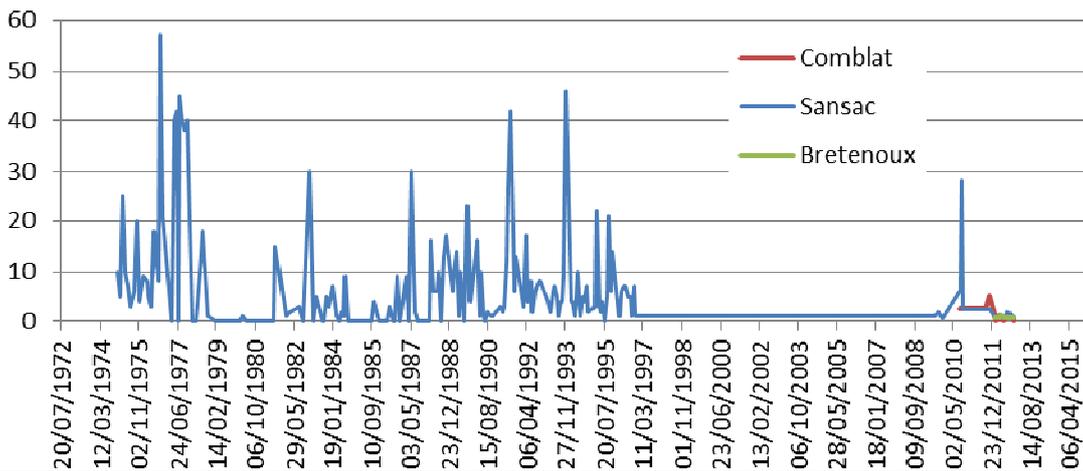
Seule la station de Sansac possède un historique important de mesure des autres polluants sur l'eau. Des mesures plus récentes (2011-2012) sont également disponibles à Comblat et Bretenoux.

Tous les **polluants spécifiques** de la DCE (Directive Cadre sur l'eau) sont mesurés sur ces 3 stations. Concernant les métaux dissous (As, Cr, Cu et Zn), le fonds géochimique n'étant pas parfaitement connu, il est difficile de se prononcer. Néanmoins, on observe des teneurs plus importantes au point de Sansac, surtout de manière historique. Le zinc est l'élément avec les plus fortes variations et on peut conclure que certaines valeurs sont certainement représentatives de l'impact anthropique. Pour les pesticides, aucune valeur ne dépasse la Norme de Qualité des Eaux (NQE) préconisée dans l'arrêté du 25 janvier 2010 et la plupart des mesures sont même inférieures au seuil de quantification. On observe toutefois 1 détection de linuron en avril 2007 sur les 3 stations, 2 détections de 2,4 MCPA en juillet et septembre 2009 à Sansac, ainsi que 6 détections de 2,4 D à Sansac en mai et août 2006, septembre 2007 et juillet et septembre 2009.

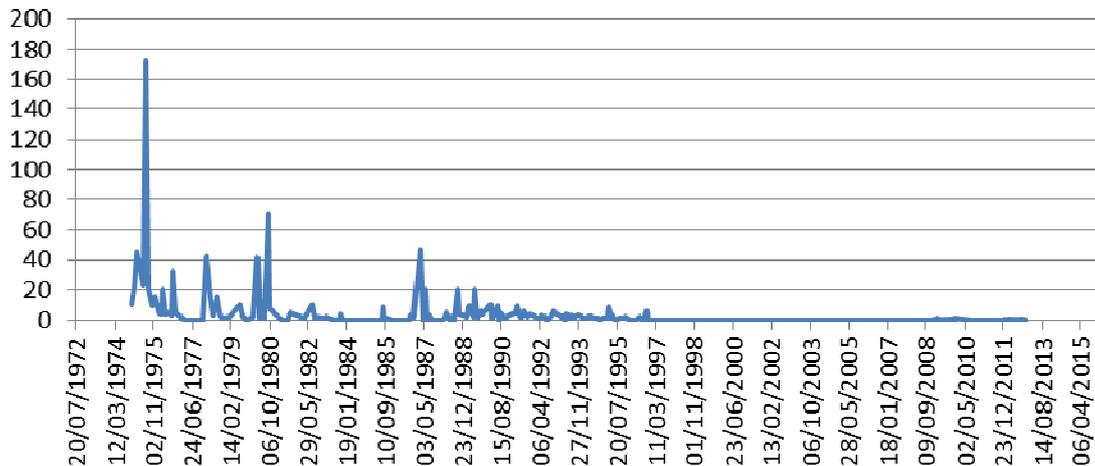
La Cère - évolution de la teneur en zinc dissous en $\mu\text{g/l}$



La Cère - évolution de la teneur en cuivre dissous en $\mu\text{g/l}$



La Cère à Sansac - évolution de la teneur en plomb dissous en $\mu\text{g/l}$



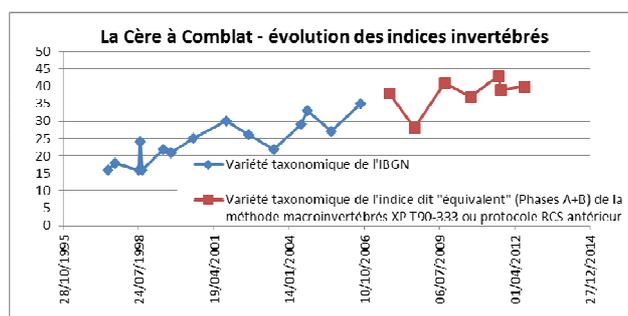
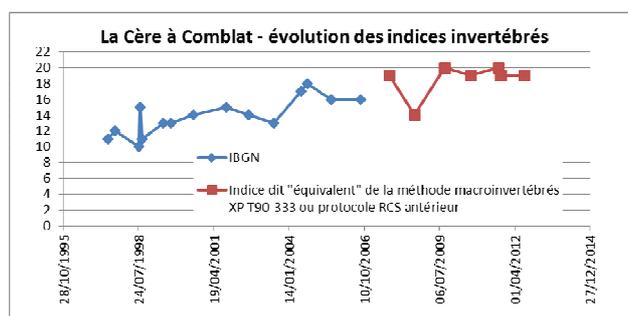
Beaucoup des paramètres décrivant l'état chimique selon l'arrêté du 25 janvier 2010 sont mesurés à Comblat, Sansac et Bretenoux. La plupart des molécules sont inférieures aux limites de quantification, mais on trouve cependant plusieurs métaux, des pesticides et quelques autres composés, essentiellement à Sansac avec des déclassements notamment sur le plomb, cadmium et mercure.

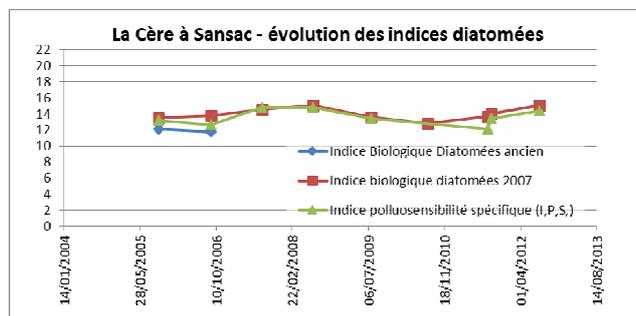
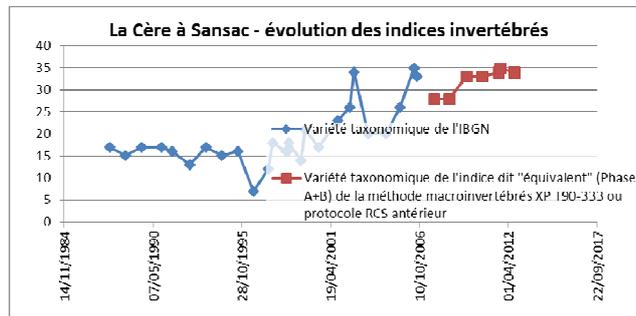
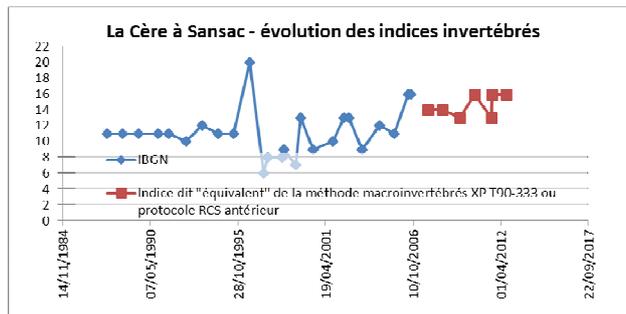
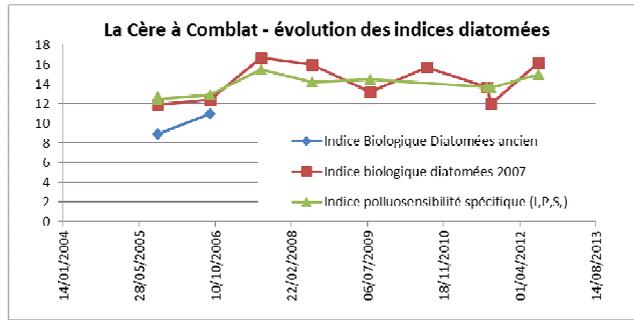
paramètres	Concentrations comprises entre le seuil de quantification et la NQE			Concentrations supérieures à la NQE		
	Comblat	Sansac	Bretenoux	Comblat	Sansac	Bretenoux
Atrazine		17 mesures			4,87 µg/l le 16/07/1987	
chlorfovinphos			1 mesure en 2012			
diuron	2 mesures en 2007	24 mesures entre 1997 et 2012	4 mesures en 2007		1 mesure en mai 2003	
simazine		3 mesures en 1997	1 mesure en 2007			
DEHP		1 mesure en 2012	2 mesures en 2012			
hexachlorocyclohexane		1 mesure en 2000				
naphtalène	1 mesure en 2012	2 mesures en 2009 et 1 en 2012	1 mesure en 2009			
pentachlorobenzène					1 mesure en décembre 2009	
Trichlorométhane ou chloroforme					1 mesure en 2012	
cadmium		150 mesures	1 mesure en 2012	1 mesure en 2009	11 mesures entre 1975 et 1996 (max = 70 µg/l en 1981)	
plomb	4 mesures entre 2009 et 2012	Nombreuses mesures (environ 150 de 1974 à 2009)			30 mesures entre 1976 et 1995	
mercure		Nombreuses mesures (environ 160 de 1974 à 1996)			7 mesures en 1974, 1975, 1976 et 1989	1 mesure en février 2012
nickel	2 mesures en 2009	10 mesures en 2009 et 2012	4 mesures en 2009 et 2012			

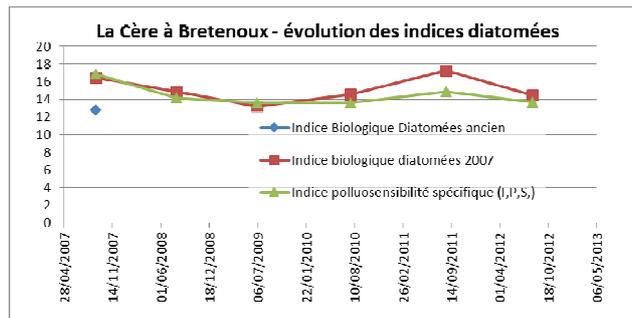
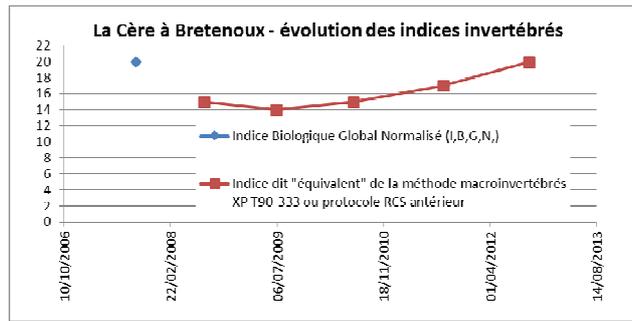
Biologie

Concernant les **paramètres biologiques** (diatomées, macroinvertébrés, poissons ou macrophytes), les données concernent surtout stations de Comblat, Sansac et Bretenoux, Laroquebrou dans une moindre mesure (Cère 7) et 2 valeurs pour Laval de Cère (Cère 8) et Prudhomat (Cère 11). Les **données sont assez disparates entre très bonnes et médiocres** selon l'analyse regardée. Une synthèse est présentée ci-après :

	Comblat											
IBGN	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06		
IBG RCS					07	08	09	10	11	12		
IBD		05	06									
IBD 2007		05	06	07	08	09	10	11	12			
IPS	Entre 12,5 et 15,5											
IPR				07	08	09	10	11				
IBMR						08	09	10	11	12		







Bryophytes

Les métaux sont également mesurés sur les bryophytes à la **station de Sansac**, entre 1997 et 2010. Les teneurs en chrome et plomb sont très bonnes, les teneurs en cadmium et zinc sont bonnes, **les teneurs en arsenic sont moyennes en 2001, 2003, 2005 et 2006, tout comme le cuivre en 2008, le nickel en 2000, 2001 et 2007. Les teneurs en mercure sont moyennes en 2001 et même mauvaises en 1998.**

Sédiments

La qualité des sédiments est analysée sur les stations de Comblat (2007 – 2012), de Sansac (1997 – 2012) et Bretenoux (2007 – 2012). La qualité est comparée aux limites du SEQ-Eau V2.

On ne détecte aucun pesticide sur les 3 points de suivi du sédiment sur la Cère. Les PCB sont mesurés uniquement sur Sansac, mais ne sont quasiment jamais détectés et ne déclassent pas le sédiment.

Les teneurs en métaux sont bonnes dans le sédiment de **Comblat sauf pour le zinc en 2007 et 2009 (qualité moyenne)**. A **Bretenoux, c'est l'arsenic qui déclasse le sédiment en qualité moyenne en 2009, 2010 et 2011, ainsi que le plomb en 2007**. Par contre, à **Sansac, le sédiment est déclassé pour tous les métaux :**

- arsenic : moyen en 1999, 2002, 2003, 2004, 2005, 2009, 2010, 2011, 2012 et même **mauvaise qualité en 2001**
- cadmium : moyen en 1999
- chrome : moyen en 2005
- cuivre : moyen en 2004, 2005, 2009, 2010 et 2011
- mercure : moyen en en 2004
- nickel : moyen en 2004, 2005 et 2011
- plomb : moyen en 1999, 2001, 2004 et 2005
- zinc : moyen en 2004, 2005, 2008, 2009, 2010 et 2011.

Concernant **les HAP, ils déclassent le sédiment en qualité moyenne sur tous les points de mesure** dès lors qu'ils sont mesurés. Seul le naphtalène est bon sur les 3 points de suivi.

Les autres polluants organiques ne sont pas détectés.

Le ruisseau de Négreval

Une seule station de mesure existe sur ce petit affluent rive gauche de la Cère, au niveau de Gagnac sur Cère pour l'année 2006. Les analyses indiquent une très bonne qualité d'eau sauf pour les paramètres du **phosphore** qui déclassent ce cours d'eau en **bonne qualité**.

Le ruisseau d'Orgues

Une seule station de mesure existe sur ce petit affluent rive droite de la Cère, au niveau de Gagnac sur Cère, juste en amont de la confluence. Les données concernent les années 2006 et 2012. En 2006, ce cours d'eau est de bonne ou très bonne qualité pour tous les paramètres généraux (bonne qualité pour le phosphore total), ainsi que pour l'indice diatomées. Par contre **en 2012, ce cours d'eau est déclassé en qualité moyenne pour le pH et la température** (bonne qualité pour oxygène dissous, ammoniac, nitrate et phosphore total). Le pH est très bas le 22 mai 2012. A cette même date, on note également un pic de MES. Les jours précédents le prélèvement, de très fortes pluies ont été enregistrées sur plusieurs secteurs du bassin (Aurillac et Gourdon avec plus de 30 mm, environ 17 mm sur Brive).

1.3. Les acteurs du territoire

L'ensemble des acteurs intervenant de manière directe ou indirecte dans la gestion de l'environnement, de l'aménagement du territoire et qui exercent une activité économique sont représentés au sein du comité de pilotage visant la réalisation du Document d'objectif pour le site Natura 2000

1.3.1. Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale concernée.

- **Les communes** : 15 communes sont concernées par le site

- **Les communautés de communes** : 4 communautés de communes sont concernées par le site.

La surface du site concerne principalement la communauté de communes du Pays de Sousceyrac et la communauté de commune du canton de Mercœur. La communauté de commune d'entre deux lacs n'a qu'une commune dans la zone Natura 2000 mais représente toutefois 18%. Enfin la communauté de commune Cère et Dordogne est la moins couverte, puisque seulement le lit mineur et une partie de la vallée alluviale est inscrit.

- **Le syndicat mixte du Pays Vallée de la Dordogne (SMPVD)**. Ce syndicat exerce la compétence rivière pour les collectivités qui le compose.

- **Le Conseil Départemental du Cantal**

- **Le Conseil Départemental de la Corrèze.**

- **Le Conseil Départemental du Lot.**

- **L'Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR** : EPIDOR est un EPTB pour engager une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant hydrographique de la Dordogne.

- **Le Conseil Régional Auvergne.**

- **Le Conseil Régional Limousin.**

- **Le Conseil Régional Midi-Pyrénées**

1.3.2. Les services de l'Etat

- **La Direction Départementale des territoires (DDT du Cantal, de la Corrèze et du Lot)**

- **Le service départemental de l'Office national de l'Eau et des milieux aquatiques (ONEMA)**

- **Le service départemental de l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)**

- **L'Office national des forêts**

- **La Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL Auvergne, Limousin et Midi-Pyrénées)** : La DREAL a notamment pour mission en Limousin de mettre en œuvre le réseau Natura 2000. A ce titre, elle pilote l'élaboration des Documents d'Objectifs, sous la responsabilité des préfets des départements.

- **l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** : Etablissement public de l'Etat, l'Agence de l'eau met en œuvre les orientations de la politique de l'eau.

1.3.3. Les acteurs spécifiques à l'agriculture

- **La Chambre d'agriculture du Cantal, de la Corrèze et du Lot**

- **le FRCIVAM du Limousin**

- **La SAFER de la Corrèze et du Cantal**

- **La SAFALT du Lot**

- **l'ADASEA du Lot**

- le syndicat de la propriété agricole de la Corrèze

1.3.4. Les acteurs socioprofessionnels spécifiques à la forêt

- **Les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF)**, accompagnent, conseillent et approuvent la gestion forestière privée. Ils mettent aussi en place la politique local pour développer et optimiser la gestion forestière des massifs forestiers.
- **Les Syndicats Forestiers d’Auvergne, du Limousin et Midi-Pyrénées**, représentent et défendent les intérêts des propriétaires forestiers privées.
- **Alliance Forêt-Bois**, est une coopérative offrant des prestations de sylviculture, exploitation, plantations et conseils aux propriétaires.
- **La Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL)** est une coopérative offrant des prestations de sylviculture, exploitation, plantations et conseils aux propriétaires.
- **La COFOGAR**, est une coopérative offrant des prestations de sylviculture, exploitation, plantations et conseils aux propriétaires.
- **UNISYLVA**, est une coopérative offrant des prestations de sylviculture, exploitation, plantations et conseils aux propriétaires. Mais aussi achètent et exploitent des lots de bois mis en vente.
- **Le Comptoir de Bois de Brive (CBB)** achète et exploite les lots de bois aux propriétaires.
- **L’Union Régionale de la forêt privée du Limousin**
- **L’association des forestiers de la Xaintrie**

1.3.5. Les acteurs liés à l’environnement :

- **La Fédération Départementale des Associations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAPPMA du Cantal, de la Corrèze et du Lot)**
- **Les AAPPMA** du territoire (Associations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques)
- **La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC du Cantal, de la Corrèze et du Lot)**
- **Les ACA** du territoire (association de chasse agréés)
- **les Associations de protection de la nature (APN)** : on peut citer Corrèze Environnement, Sources et rivières en Limousin, Limousin Nature Environnement, FEN du Cantal, Groupement des associations pour la défense de l’environnement dans le Lot
- **La SEPOL** (Société d’étude et de protection ornithologique du Limousin)
- **La LPO** (Ligue de protection des Oiseaux en Limousin)
- **Le GMHL** (Groupement mammologique et Herpétologique du Limousin)
- **Le CPIE du Cantal, de la Corrèze et du Lot** (Centre permanent d’initiative à l’environnement)
- **ANPER- TOS** (association nationale pour la protection des eaux et des rivières)
- **l’Association Migrateurs GARonne DOrdogne (MIGADO)**
- **Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CEN Auvergne, Limousin et Midi-Pyrénées)**
- **Les Conservatoires Botaniques Nationaux du Massif-Central et de Midi-Pyrénées**
- **Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de l’Auvergne, du Limousin et de Midi-Pyrénées (CSRPN)**

1.3.6. Les acteurs des Loisirs et du Tourisme

Les offices de tourisme, le comité du tourisme de la Corrèze, du Cantal et du Lot, le service des sports du conseil départemental, le Comité départemental de randonnées pédestres, le comité départemental de la fédération de la montagne et de l’escalade, le comité départemental de canoë-kayak:

- **Le Syndicat des loueurs de canoë de la rivière Dordogne**, représente l’intérêt des loueurs de canoë sur le département du Lot.

-L'association des Gorges de la Cère, cherche à développer le tourisme et les activités pédestre dans le secteur des gorges autour de son patrimoine naturel, culturel et historique.

Ces divers organismes ont pour objectifs de développer et promouvoir un panel d'activités touristiques, patrimoniales et sportives sur les départements concernés par le site.

1.3.7. Les acteurs de l'artisanat et du commerce et de l'industrie

- **La Chambre des Métiers du Cantal, de la Corrèze et du Lot** : cette Chambre Consulaire a pour objectif le maintien et le développement de l'artisanat sur l'ensemble du département de la Corrèze.

- **La Chambre de Commerce et d'industrie du Cantal, de la Corrèze et du Lot**

- **L'UNICEM** (Union Nationale des Industrie de Carrières et Matériaux de Construction)

- **EDF** – Groupe d'Exploitation hydraulique Dordogne

- **RTE**, Réseau de Transport d'Electricité. – GET Cantal

- **France Hydro-électricité**, c'est un syndicat regroupant les propriétaires/exploitants de microcentrales et défendant leur intérêt.

CHAPITRE 2. Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs

La configuration du site « vallée de la Cère et ses affluents » fait se côtoyer deux grands types de milieux :

- Les milieux de la rivière et alluviaux sont directement conditionnés par la qualité des eaux et la qualité de la dynamique fluvial qui s'y opère. Sur l'axe Cère ces milieux sont conditionnés par l'activité hydroélectrique.

- Les espaces de versants eux sont dépendant de la qualité des pratiques sylvicoles et l'aménagement du territoire (infrastructures).

2.1. Des expertises scientifiques et naturalistes

Pour l'élaboration du DOCOB, EPIDOR a souhaité s'appuyer sur des expertises scientifiques. La diversité des habitats et des espèces potentiels a incité EPIDOR à faire appel à des experts compétents pour chacun des habitats et des espèces présents.

La prestation d'expertises a donc été divisée pour faire appel à des spécialistes de chacun des types d'espèces ou d'habitats.

2.1.1. Expertises selon 4 étapes

Les expertises ont toutes été menées selon 4 étapes.

Etape 1, **bilan des données disponibles** : un bilan détaillé des données disponibles (actuelles et historiques) a été réalisé, à partir d'une analyse bibliographique et d'une recherche auprès des réseaux scientifiques et naturalistes locaux.

Cette analyse bibliographique a donc permis de rassembler toutes les données de connaissance dont pouvaient disposer l'administration, les collectivités, les réseaux de naturalistes ou les associations.

Etape 2, **inventaires complémentaires** : en fonction des données disponibles des inventaires complémentaires ont été engagés notamment pour réaliser des relevés phyto-sociologiques ou prospecter pour disposer de nouvelles données d'habitats ou d'espèces.

Etape 3, **cartographie et base de données des habitats** : Une cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces a été réalisée incluant les données bibliographiques de l'étape 1 et les données d'inventaire complémentaire de l'étape 2. L'échelle de cartographie correspond au 1/10 000.

Les relevés de terrain ont été organisés en base de données. Compte-tenu des difficultés d'obtenir des inventaires exhaustifs pour toutes les espèces, des secteurs de présence potentielle ont été définis à partir des contacts avérés et des données bibliographiques.

Etape 4, **analyse écologique** : l'analyse écologique a consisté à expliquer, pour tous les éléments identifiés (habitats ou complexes d'habitats, espèces), leurs exigences, leur état de conservation actuel, leur dynamique par rapport à un état de conservation jugé favorable, et les facteurs naturels ou humains qui tendent à modifier ou maintenir cet état de conservation.

Des fiches de synthèse ont été réalisées pour les 17 habitats et les 20 espèces présentes dans le site. (Elles sont présentées dans le Tome III du document d'objectif)

3 prestataires ont été choisis pour traiter de l'ensemble des habitats ou des espèces :

- habitats du lit de la rivière, de l'espace alluvial et des versants : bureau d'étude ASCONIT Consultants Wilfried RATEL, Nicolas SAVINE
- chiroptères, poissons, mollusques, crustacés, odonates, lépidoptères, coléoptères : BIOTOPE avec Nicolas LEGRAND, Yvan BOUROULLEC, Thomas MARTINEAU, Magali ARGAUD, et Fabrice TAUPIN en tant que naturaliste local
- loutres : bureau d'étude CATICHE Production avec Charles LEMARCHAND, Yves BOULADE, Christian BOUCHARDY

2.1.2. Précisions sur la cartographie des habitats

Comme indiqué plus haut, l'échelle de cartographie correspond au 1/10 000.

La méthodologie adoptée pour ce travail respecte la méthodologie nationale « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestre du réseau Natura 2000 » (CLAIR et al. 2005).

Les communautés végétales ont été étudiées à partir de relevés phyto-sociologiques réalisés par Wilfried RATEL et Nicolas SAVINE (Asconit Consultants). Une expertise sur les relevés a été réalisée par François Prudhomme du Conservatoire Botanique National Midi-Pyrénées.

L'ensemble des inventaires et se sont déroulés entre 2013 et 2014.

La pré-cartographie :

L'ensemble du site a été cartographié ainsi que tous les types d'habitats. Une phase de pré-cartographie a été réalisée à l'aide des données disponibles avec pour but l'identification de la surface d'habitats actuellement connue et répertoriée et celle à prospecter.

La cartographie :

La cartographie a été réalisée sur la base de la pré-cartographie, complétée par des relevés de terrain et une photo-interprétation. Pour la rivière, l'analyse et la caractérisation des habitats se sont basées sur la trame « substrat » de la base SIG d'EPIDOR.

Méthodologie de saisie/base de données

La saisie des informations au sein de la base de données a été réalisée en collaboration avec l'opérateur du site, conformément aux exigences de la DREAL.

La base de données complète est disponible auprès des DREAL concernées par le site ou auprès d'EPIDOR.

2.1.3. Définition des habitats, caractéristiques écologiques et état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces

L'évaluation des habitats se conformera aux préconisations du cahier des charges national pour la cartographie des habitats naturels (CLAIR M. et al., 2005) et sa déclinaison régionale (CBNBP, 2007).

La dynamique est notée par rapport à son état d'avancement : inconnue, non apparente, stable, avancée, très avancée. Il est également possible de fournir des informations sur la dynamique forestière (jeune, mûre, moyen).

Les facteurs de dégradation agissant sur les communautés végétales sont recensés lors de la phase de cartographie de terrain pour chaque polygone correspondant à un habitat d'intérêt communautaire. La nomenclature de ces facteurs s'appuie sur la liste utilisée dans le cadre du programme ZNIEFF.

L'état de conservation est appréhendé d'après l'état de dégradation par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature (notamment dans les fiches descriptives des cahiers d'habitats). Les types d'état proposés sont : excellent, bon, moyennement dégradé, fortement dégradé.

La gestion actuelle et les potentialités du site sont recueillies de manière globale pour chaque habitat comme suite :

- possibilités de restauration : pour les communautés végétales dégradées, l'appréciation des possibilités de restauration se fait en fonction des efforts à fournir pour qu'un habitat retrouve son état optimal : possible, possible avec efforts, difficile, impossible, inconnu ;
- gestion actuelle : pratiques de gestion constatées ;
- gestion souhaitée : mode de gestion jugé opportun pour le maintien d'un état de conservation favorable.

Evaluer l'état de conservation, mais également **l'intérêt des habitats** n'est pas une affaire simple quand on sait que leur évolution est parfois due à des paramètres aléatoires comme les crues. De manière à adopter une méthodologie reconnue et reproductible, on évalue leur intérêt à partir de :

- la typicité : La typicité floristique de la communauté végétale par comparaison avec son état optimal (défini dans la littérature phytosociologique notamment au travers des tableaux ou de(s) relevé(s) phytosociologique(s) décrivant le syntaxon élémentaire) ;
- la représentativité : caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale et en terme de surface occupée.

L'évaluation de l'intérêt patrimonial des habitats se fait suivant une évaluation de la valeur patrimoniale intrinsèque de l'habitat (rareté, menaces, raréfaction...), ceci à différentes échelles (régionale, nationale et/ou européenne) en fonction des documents et listes de référence disponibles. La présence d'espèces végétales

d'intérêt patrimonial peut conforter cette valeur intrinsèque de la communauté végétale mais elle ne doit pas servir à l'évaluer.

2.1.4. Limite des expertises scientifiques et naturalistes

Vu l'échelle d'étude et le fonctionnement « dynamique » des écosystèmes et des rivières en particulier, la cartographie et le recensement des habitats naturels réalisé, n'est ni fin, ni exhaustif. Le travail a consisté à recenser et caractériser les habitats naturels, évaluer leur représentativité au regard du descriptif des habitats d'intérêt communautaire dans les cahiers d'habitats Nature 2000 (y compris variations intrinsèques, variantes locales et vicariance géographiques), puis analyser leur répartition à l'échelle du Site d'Intérêt Communautaire. La description des habitats naturels s'arrête à l'échelle de l'alliance phytosociologique et la cartographie aux habitats génériques (souvent Classe phytosociologique).

La cartographie et les fiches d'habitats doivent donc être considérées comme des guides destinés à aiguiller les démarches et conseiller le technicien ou l'élu, mais ne sauraient être exploitées sans discernement.

N.B. Une analyse plus fine du territoire s'avère être utile avant tout projet d'aménagement afin d'analyser dans quelle mesure celui-ci est susceptible d'être impacté et les précautions à prendre pour atténuer, compenser voir restaurer les habitats impactés. Cette analyse s'appuiera sur les documents guides que sont les fiches habitats.

2.2. Des groupes techniques

En accord avec le comité de pilotage du site, des groupes techniques de suivi de la phase d'élaboration du document d'objectif se sont constitués. Ces groupes techniques étaient constitués des membres du comité de pilotage mais aussi ouvert à la participation d'autres acteurs du territoire.

2 groupes techniques différents se sont réunis entre 2014 et 2015 :

- Un groupe technique agricole et forestier,
- Un groupe technique rivière et autres usages (usages de la rivière, aménagement du territoire, tourisme, loisirs, autres activités)

Ces groupes techniques se sont réunis pour suivre l'état des lieux, discuter des orientations de gestion et élaborer des mesures.

Les groupes techniques ont eu pour principal vocation d'être force de propositions pour le comité de pilotage du site.

L'ensemble des comptes rendus des groupes techniques sont présents dans le Tome 5 du document d'objectif (annexes techniques et administratives)

2.3. Le Comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage présidé par Claire DELANDE est constitué de 146 membres (voir arrêté de constitution du comité de pilotage en annexe dans le Tome 5 du document d'objectif).

Le comité de pilotage valide les étapes d'élaboration du Document d'objectif, à savoir :

- l'état des lieux
- le choix des objectifs de gestion
- les mesures et le document d'objectif

Pour le site « vallée de la Cère et ses affluents », le comité de pilotage s'est réuni 4 fois.

L'ensemble des comptes rendus des comités de pilotage sont annexés dans le Tome 5 du document d'objectif.

CHAPITRE 3. Activités humaines et usages

3.1. Occupation du sol sur le site Natura 2000

L'analyse de l'occupation du sol permet une première approche des activités humaines sur le territoire.

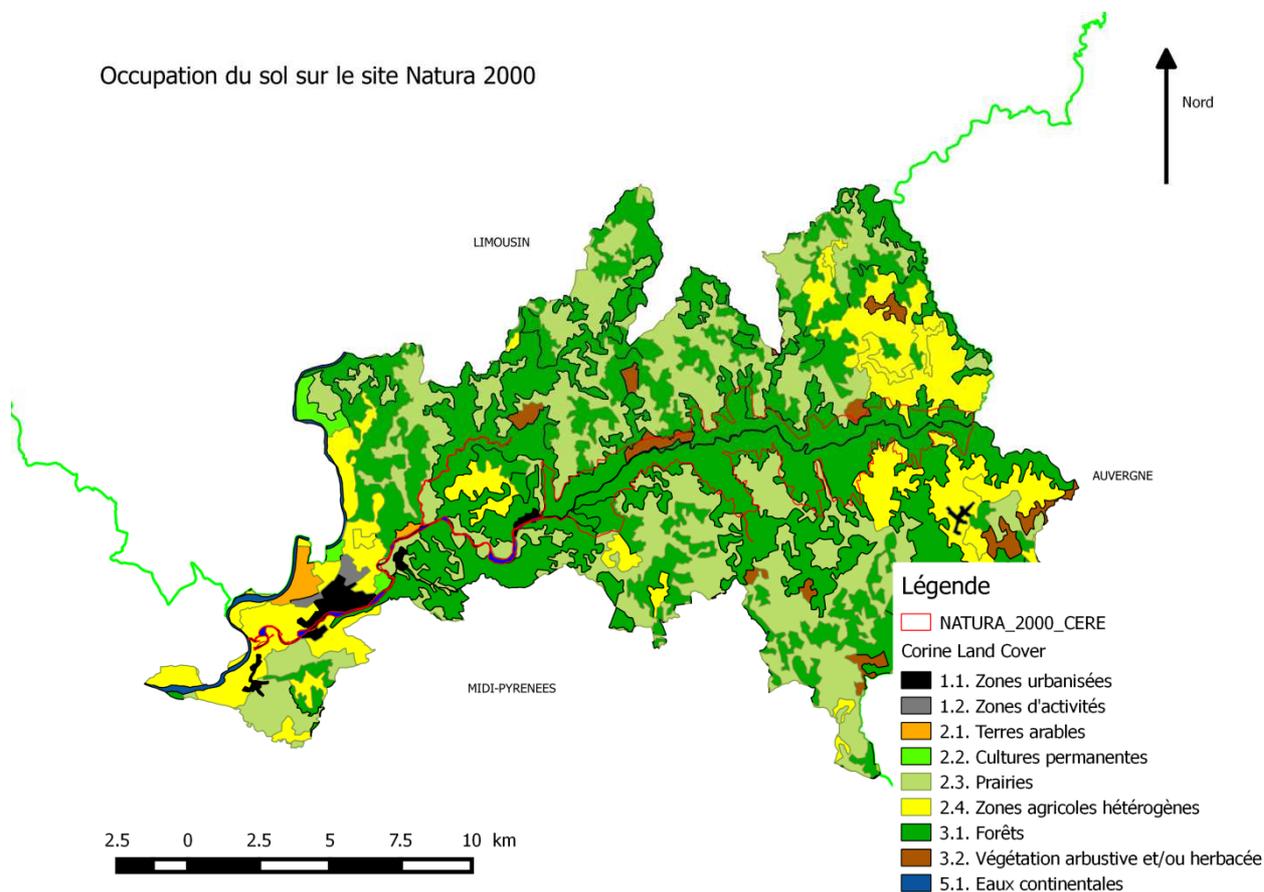


Figure 6 : L'occupation du sol sur les communes du site Natura 2000 (Source : CLC 2006, réalisation EPIDOR)

Le niveau d'analyse de Corine Land-Cover utilisé est de niveau 2, le niveau 1 étant trop imprécis et le 3 trop détaillé.

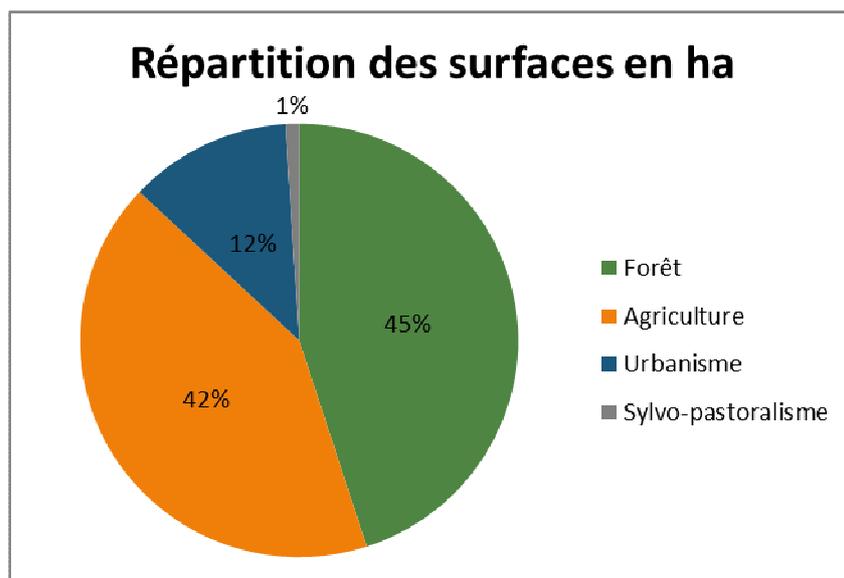


Figure 7 : Occupation du sol sur les communes du site Natura 2000 (Source CLC 2006, réalisation EPIDOR)

La forêt est la plus grande occupation du sol avec plus de 15 820 hectares sur les communes riveraines au site. La seconde activité est l'agriculture avec 14 780 hectares. On peut distinguer trois types d'occupations du sol : les prairies (9 600 hectares), les cultures et les systèmes parcellaires complexes (500 hectares) et les terres arables (1 840 hectares). A mi chemin entre la sylviculture et l'agriculture, le sylvo-pastoralisme représente 210 hectares. L'urbanisation représente 4 330 hectares.

3.2. Population, zones urbaines, emplois et logements

3.2.1. Population

7 250 personnes vivent sur les communes du site Natura 2000 « Vallée de la Cère et ses affluents » (Source INSEE 2011).

Vers l'Ouest, on trouve une concentration élevée sur le pôle d'activité de Biars/Bretenoux avec 525 hab/km² pour Biars et 237 hab/km² pour Bretenoux. Ces communes sont situées dans la plaine alluviale. Vers l'Est les communes sont beaucoup moins peuplées avec 5 à 10 hab/km² pour Cahus, Camps, Comiac, Lamativie... Ces communes sont situées sur le plateau. Les communes médianes avec une densité de 45 hab/km² ont une densité toujours inférieure à la moyenne nationale qui est de 112 hab/km².

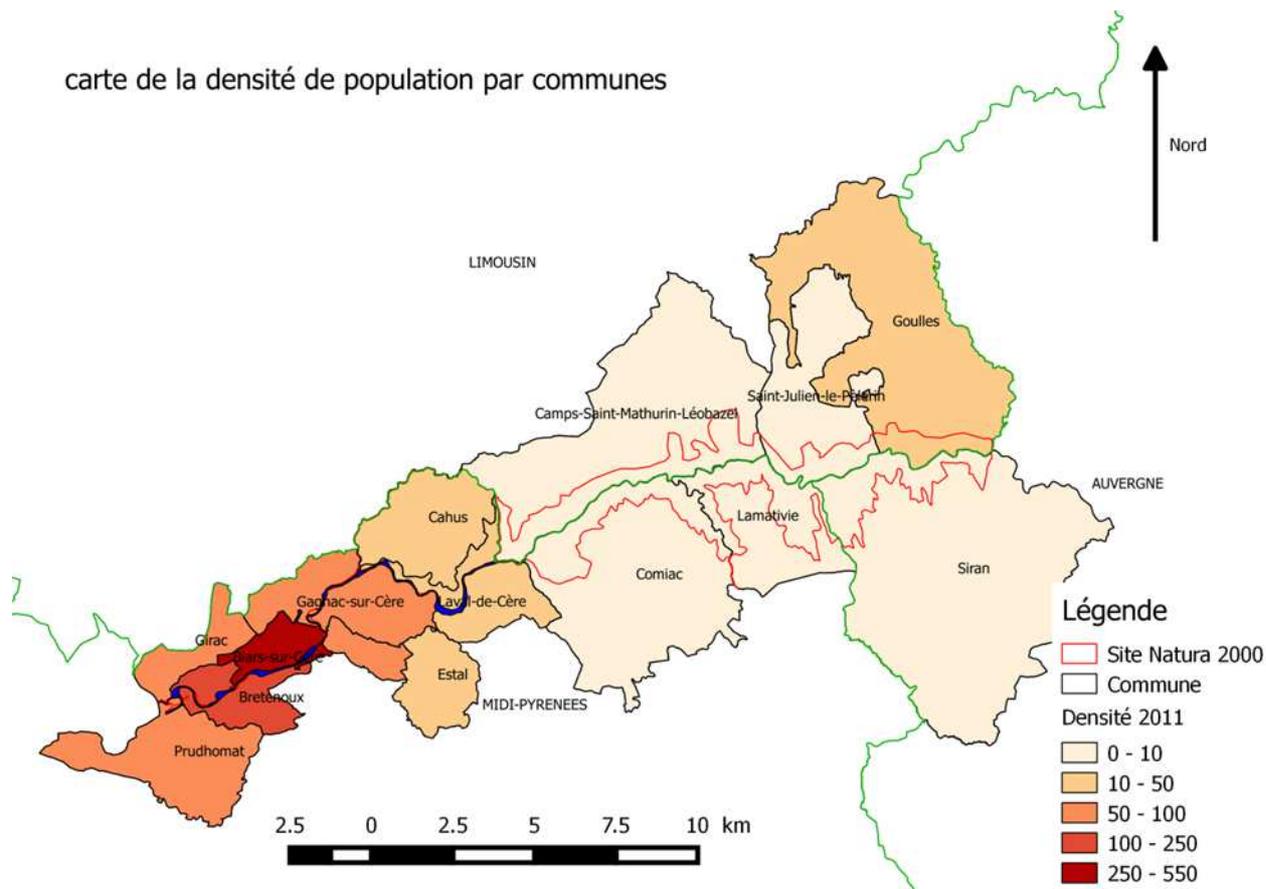


Figure 8 : Densité de la population sur les communes du site Natura 2000 (Source : INSEE 2011, réalisation EPIDOR)

Concernant l'évolution du nombre d'habitants, une tendance à la baisse est nettement visible sur la majorité des communes, même la commune la plus industrialisée perd des habitants. Les communes rurales présentent une plus grosse SAU (surface agricole Utile) mais comptent moins d'exploitations. La vallée de la Cère subit un exode des populations actives. Des natifs du pays reviennent pour leur retraite et s'implantent sur les communes où les déplacements sont faciles et où les services sont présents (Gagnac sur Cère et Bretenoux notamment).

Tableau 3 : Evolution de la population sur les communes du site Natura 2000 sur 20 ans (Source : INSEE 2011
Réalisation EPIDOR)

Communes	Evolution sur 20 ans (1990-2011)	
Biars sur Cère	-100	
Bretenoux	142	
Cahus	-12	
Camps-Saint-Mathurin-Léobazel	-47	
Comiac	-42	
Gagnac sur Cère	111	
Girac	35	
Gouilles	-81	
Lamativie	-40	
Laval-de-Cère	-50	
Prudhomat	-134	
Saint-Julien-le-Pèlerin	-34	
Siran	-101	
	Total	-95

3.2.2. Les secteurs d'activités

Source : INSEE 2010

Le graphique suivant présente la répartition des activités au sein de la population totale des 15 communes du site.

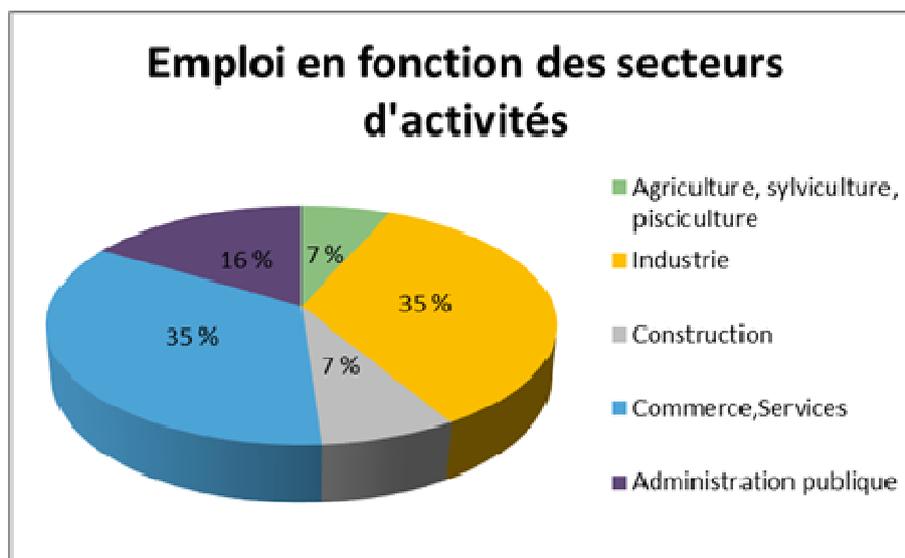


Figure 9 : Répartition des emplois au sein de la population des communes du site

L'emploi est principalement concentré sur les secteurs tertiaire et secondaire. Le secteur primaire représente 7% de l'emploi mais couvre la majorité du territoire. L'industrie emploie 35% des actifs, les services et commerces emploient aussi 35% des travailleurs. La masse salariale pour ces deux derniers secteurs d'activité est principalement concentrée sur les trois communes de Biars-sur-Cère, Bretenoux et de Laval-de-Cère.

Vis à vis du nombre d'employé par catégories et de leur évolution sur 10 ans on observe une tendance à la déprise agricole avec une très forte chute du nombre d'agriculteurs exploitants (116 en 11 ans). Pour le reste tous les types d'activités ont recruté. Le chômage a reculé (7% de la population active en 1999 à 5% en 2010), et l'embauche réalisée en 11 ans est supérieure au chômage total de 1999. Des populations provenant de l'extérieur des communes viennent travailler sur ces communes. La perte d'agriculteurs correspond globalement à la perte d'habitants sur l'ensemble des communes.

Tableau 4 : Evolution de l'emploi selon les catégories sur 20 ans (Source : INSEE 2010 Réalisation EPIDOR)

	Agriculteur	Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise	Cadre	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Chômeur	Retraité	Total
1999	364	280	189	404	630	1249	296	451	3863
2010	248	305	371	722	841	1668	276	595	5025
Evolution	-116	25	182	318	211	419	-20	144	1038
Pourcentage	-31%	9%	96%	79%	33,5%	33,5%	-7%	31%	27%

3.2.3. Le logement

Source : INSEE, recensement 2011

En 2011, 4 667 logements sont présents sur les communes riveraines au site (Hors Altillac et Mercœur dont les bassins de vie sont tournés vers la Dordogne). Les résidences principales représentent 3 367 contre 857 pour les logements secondaires. Près de 1/5^{ème} des habitations sont donc utilisés comme logements secondaires. Les communes les plus concernées par les résidences secondaires sont Bretenoux, Gagnac-sur-Cère et Prudhomat. Chacune jouissant d'atouts touristiques qui leur sont propres.

Le taux de construction d'habitations sur 5 ans est de 4.23% entre 2006 et 2011.

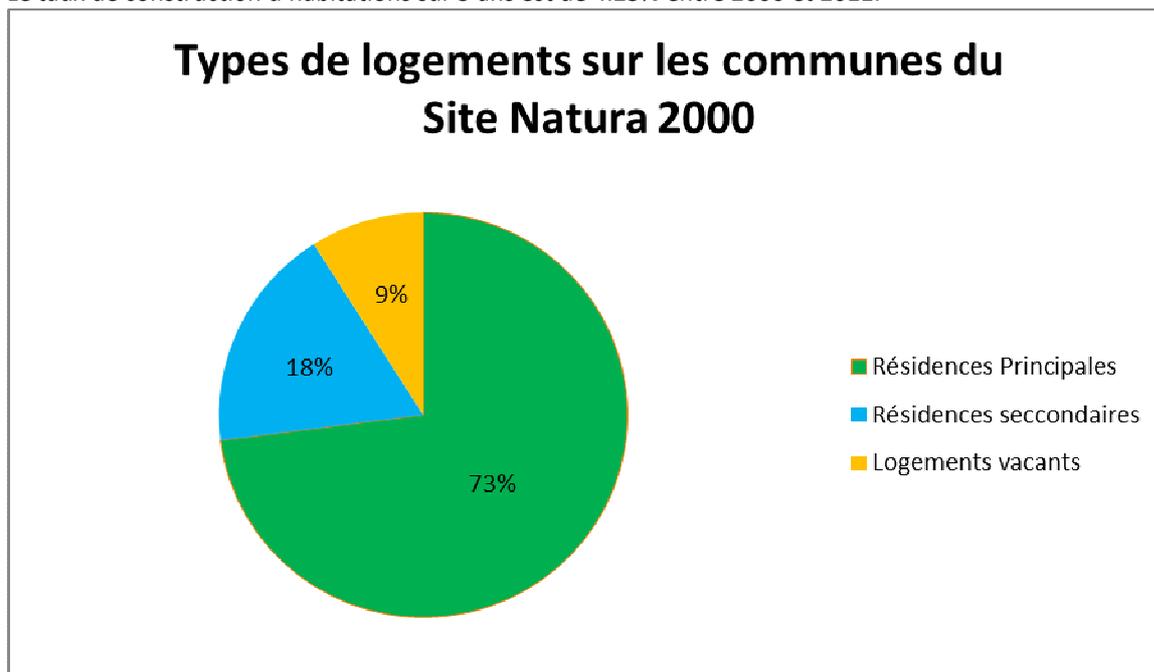


Figure 10 : Types de logement dans les communes du site

3.3. Urbanisation

Les zones urbanisées ne représentent qu'une très faible partie du site Natura 2000. La pression de l'urbanisation est donc relativement faible en termes d'occupation du sol. Aucun centre bourg n'est situé directement sur l'emprise du site. Elle se fait sentir surtout au niveau des axes de communication, des ouvrages construits sur la Cère ainsi que des équipements de captage et de rejet.

3.3.1. Les axes de communication

La ligne SNCF Brive-Aurillac est située sur l'emprise du site Natura 2000.

Deux axes routiers encadrent le site :

- la D120 reliant Argentat à Aurillac

- la D940 reliant Argentat Biars/Bretenoux
- la D803 reliant Bretenoux à Saint Céré

Le réseau secondaire est très tortueux et rend les temps de trajet long.

Les plus fortes densités de trafic se font aux extrémités du site, c'est-à-dire là où passe les moyens de communications les plus rapide.

La rivière aval de Bretenoux permet la navigation de loisirs avec l'activité canoë-kayak. Le seuil de l'île de la Bourgnatelle possède la seule passe à canoë de la rivière et un parcours d'eau vive a été aménagé pour l'activité de clubs.

La ligne SNCF Brive-Aurillac :

La ligne est très proche de la rivière sur sa partie amont. Fondé à la fin du XIXème siècle cette ligne a permis de désenclaver Aurillac. Elle fut l'artère principale des voies de communications jusqu'à la moitié de XXème siècle avec 3 gares et 1 arrêt sur le site. Aujourd'hui il n'y a plus que la gare de Laval de Cère et de Biars-sur-Cère qui propose une halte sur les communes du site Natura 2000.

Jusqu'à très récemment les carburant et combustibles d'Aurillac transitaient par le rail. Aujourd'hui, l'entreprise Total a fait le choix du routier. Le transport s'achemine depuis Brive par la D120.

Le trafic sur la ligne représente 6 trajets journaliers réguliers.

En 2012 une réfection totale de la voie a été réalisée pour une remise aux normes. Une possible désaffectation de la voie serait possible du fait de son manque de rentabilité. La ligne est toujours entretenue pour assurer la sécurité des trains qui circulent dessus. La végétation qui pousse sur les lignes présente un gros souci à long terme, puisque les systèmes végétaux entraînent une déstructuration du ballaste et un gondolage des rails pouvant entraîner un déraillement du train. C'est pourquoi la société RFF (Réseau ferré de France) est obligée d'appliquer un traitement phytocide. Ce traitement a lieu sur la voie et les abords immédiats. Les bandes de proximités sont gérées par traitements phytocides sélectifs (graminées) ou par fauchages. Ces pratiques ont lieu sur les zones à risques (signalisation, zone de freinage). Enfin les bords externes de l'emprise sont dégagés de manière mécanique et ne concernent principalement que les ligneux.

Des points de zone à risques sanitaires et environnementales sont recensés par la SCNF et RFF. Il est alors appliqué des Zones de Non Traitements (ZNT) lorsque la ligne traverse un point d'eau ou est à moins de 5 m. Les opérations phytocides sont interdites 100 mètres avant et après la zone. **Sur le secteur des gorges de la Cère, il y a 602 mètres de ZNT.**

3.3.2. Les seuils transversaux construits sur les linéaires de rivière

Les seuils et moulins sont régulièrement présents sur l'axe principal, mais aussi sur les affluents. Ces ouvrages ont encore une activité, mais certains n'ont plus d'utilités.

Les usages des ouvrages

Les ouvrages correspondent à deux catégories : les barrages hydro-électriques et les moulins :

- Les plus anciens sont les moulins, majoritairement fondés en titres. Ils utilisaient, historiquement, la force hydraulique pour moudre les céréales produites dans les plaines du Quercy, les plateaux du Ségala et de la Xaintrie. Mais aussi pour transformer les noix du Quercy en huiles et les châtaignes des gorges en farines. Ces moulins ont gardé cette vocation jusqu'à l'arrivée de l'électricité. Les moulins furent alors équipés pour produire de l'énergie, ou changèrent de vocation (pisciculture) ou encore se transformèrent en habitations. Certains seuils de moulins sont laissés à l'abandon et peuvent

présenter une contrainte pour la circulation des poissons migrateurs, la continuité sédimentaire et le bon écoulement de la rivière.

- Les barrages hydroélectriques ont été construits dans la moitié du XX^{ème} siècle pour subvenir à la demande grandissante en énergie. Le complexe hydroélectrique de la Cère comprend : des prises d'eau, des barrages et des usines pour le turbinage de l'eau.

Le statut des ouvrages

Les installations qui utilisent l'eau des cours d'eau sont soumises à une réglementation. Ce sont des autorisations énonçant des prescriptions de gestion de la ressource en eau, et des clauses que le propriétaire doit respecter pour que son droit reste valide.

Les ouvrages existant sur des cours d'eau non domaniaux avant l'abolition des droits féodaux de 1789 disposent d'un droit dit « fondé en titre ». Il autorise l'utilisation de la force hydraulique pour une durée illimitée à condition de conserver la consistance légale de l'époque (hauteur de chute, débit dérivé, puissance brute maximale, usage). Toute augmentation de cette consistance de plus de 20% est soumise à autorisation.

Les moulins postérieurs à l'abolition des droits féodaux, mais antérieurs aux lois sur le régime des eaux du 8 avril 1898 et sur l'énergie hydraulique du 16 octobre 1919 n'étaient, à l'époque, pas nécessairement réglementés. Ils pouvaient être autorisés sur simple demande, pour régler un différend ou pour officialiser l'existence du moulin et de sa hauteur de chute, par Ordonnance Royale avant 1853 et par Arrêté Préfectoral après 1853.

Sur la Cère, la majorité des ouvrages possèdent un droit d'eau ancien. Les changements de propriétaires ont parfois entraîné la perte des documents officiels, et il n'est pas toujours évident de retrouver de quelle réglementation dépend chaque ouvrage, mais 4 ouvrages au moins possèdent un Droit Fondé en Titre (DFT) et l'utilisent encore.

Evolution du classement des rivières et impact sur les ouvrages hydrauliques :

L'article L214-17 du Code de l'Environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, propose une nouvelle classification des cours d'eau pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cette nouvelle classification remplace le classement en cours d'eau réservés au titre de la loi de 1919 et des cours d'eau classés au titre de l'article L.432-6 du Code de l'Environnement, en proposant deux listes. :

- **la liste 1** : Elle concerne les cours d'eau dont la continuité écologique ne devra pas être dégradée. La construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la libre circulation des poissons et sédiments sera interdite.

- **la liste 2** : Elle concerne les cours d'eau dont la continuité devra être restaurée en équipant ou en supprimant les ouvrages existants.

La Cère et le ruisseau d'Orgues sont proposés en liste 1 de sa confluence avec la Dordogne jusqu'au barrage de Brugales exclu pour la Cère, et l'amont de la Fialicie pour le ruisseau d'Orgues. La Cère est également proposée au classement en liste 2 à l'amont de Brugales.

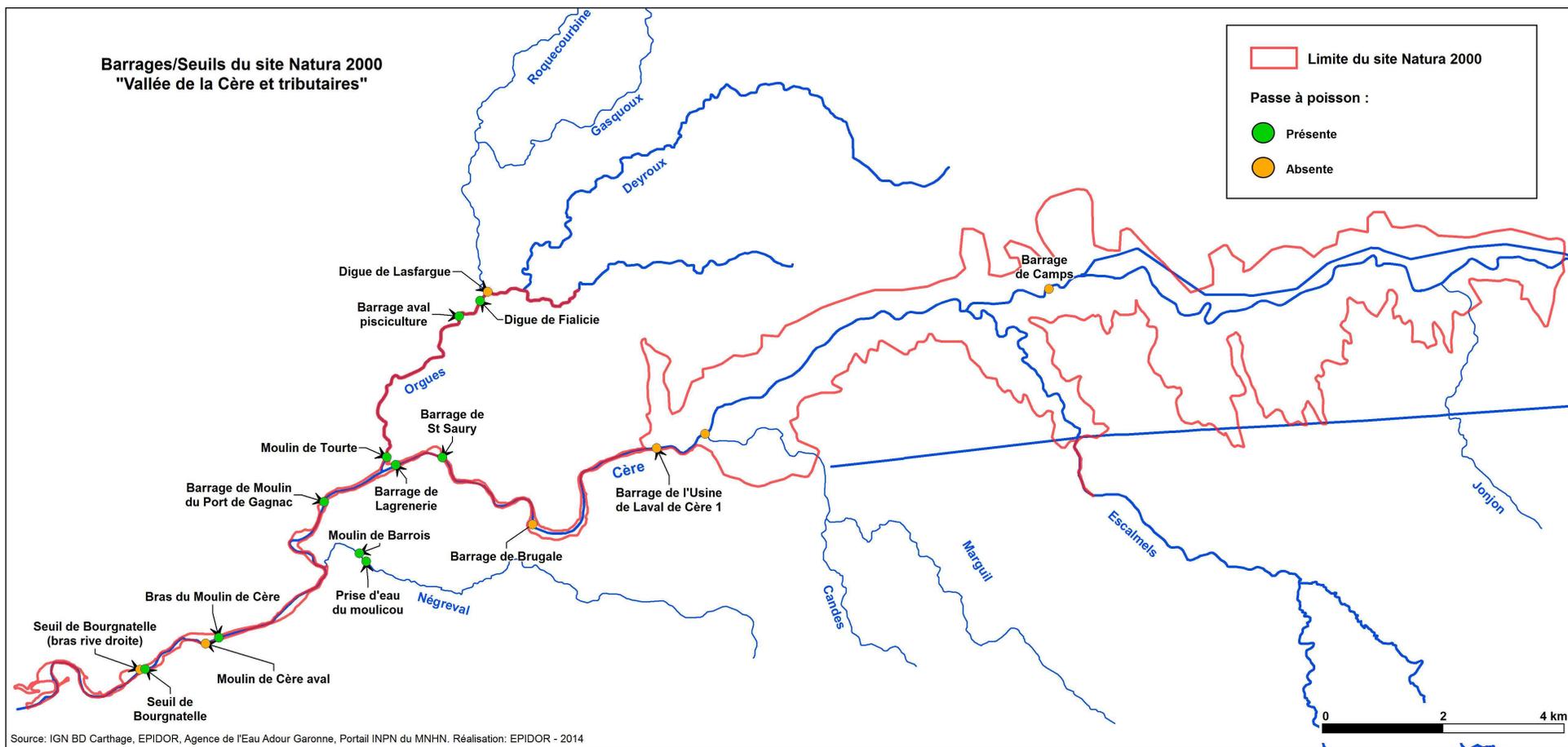


Figure 11 : Barrages, seuils et équipement en passe à poissons sur le site Natura 2000 « Vallée de la Cère et tributaires »

3.3.3. Les équipements relatifs au prélèvement d'eau

Sur le site, 56 points de prélèvements sont connus par l'agence de l'eau sur le bassin versant de la Cère et sur les communes du site. Ces prélèvements ont deux origines possibles, les prélèvements souterrains, (nappe phréatiques, alluviales) et les prélèvements de surfaces principalement réalisés dans les queues de retenues des seuils et barrages.

Cette ressource en eau est prélevée pour trois usages principaux : l'eau potable, l'industrie et l'agriculture. Elle représente un volume totale de 2,8 millions de m³ pour l'année 2012 (sources : SIE). On observe une augmentation des prélèvements de l'ordre de 300 000 m³ par rapport aux années précédentes. Ceci est dû au contexte climatique de 2012 qui présenté une fin d'été sec avec un fort déficit hydrique fin août. Cette augmentation a été observée sur l'ensemble du bassin Adour Garonne. Ces prélèvements agricoles sont réalisés sur les eaux de surface (directement dans le lit mineur de la rivière). En revanche les prélèvements d'eau potable sont exclusivement réalisés en nappe. Cela assure une meilleure qualité, les alluvions et sédiments jouant le rôle de filtres.

L'agence de l'eau recense les points de prélèvements, leurs usages et leurs volumes prélevés annuellement

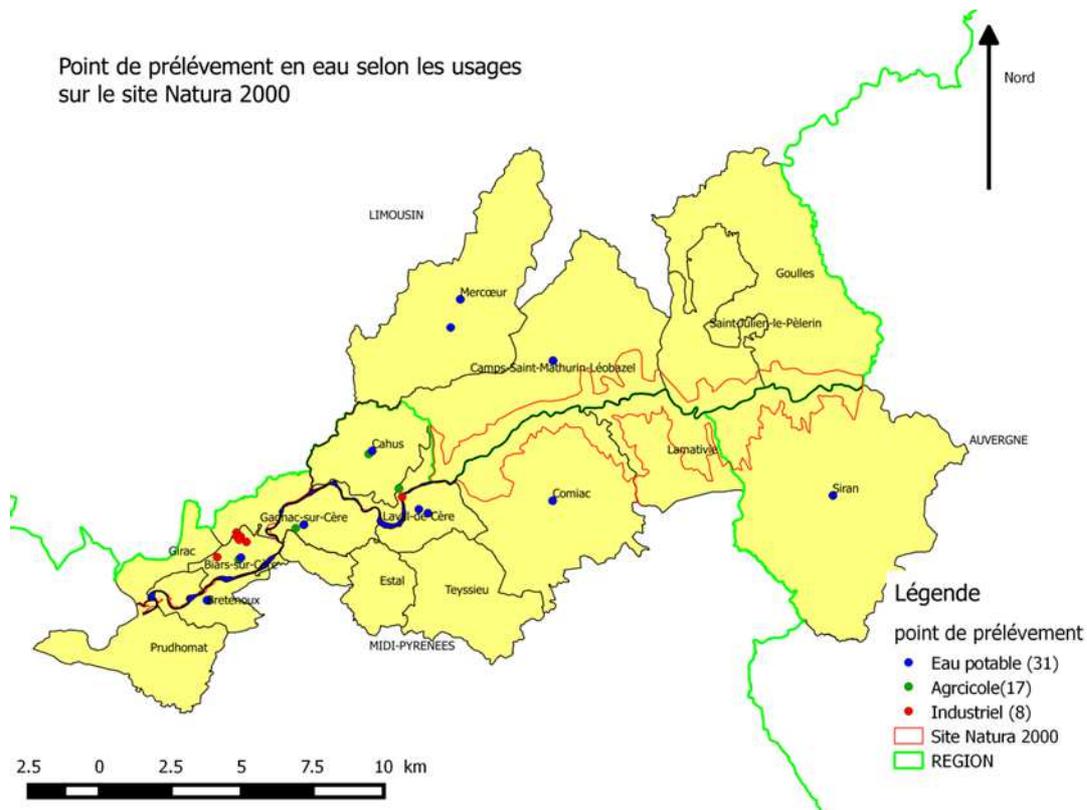


Figure 12 : Répartition des points de captages sur les communes du site Natura 2000 (Source : SIE Adour-Garonne 2012, réalisation EPIDOR)

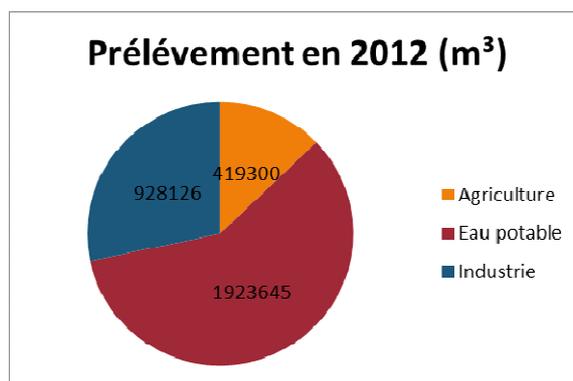


Figure 13 : Répartition des prélèvements en fonction des usages (Source : SIE Adour-Garonne 2012, réalisation EPIDOR)

Prélèvements et gestion des étiages

Il n'existe pas de point nodal sur la Cère identifiant les débits d'étiage à respecter au titre du SDAGE. En revanche, il en existe un sur la Dordogne au seuil de Carennac, un peu en aval de la confluence de la Cère.

A ce point le Débit d'Objectif Etiage (DOE) est de 16 m³/s et le Débit de CRise (DCR) est de 12.5 m³/s. Le SDAGE définit ces débits sur ce lieu de contrôle comme débit de référence. Si le débit de la Dordogne passe en dessous, des arrêtés préfectoraux sont mis en place pour réduire les prélèvements. Les premiers impactés sont l'industrie et l'irrigation agricole. Si le DCR est déclenché tous les prélèvements sont restreints au maximum.

Pour ce point de référence, l'influence des grands barrages avec leurs débits réservés permettent de soutenir les débits la plupart du temps (10 m³/s garanti sur la Dordogne à l'aval du barrage du Sablier, 2 m³/s sur la Maronne et 2,6 m³/s garanti sur la Cère avec le débit réservé restitué à l'aval du barrage de Brugales. Ces débits garantis à l'aval des ouvrages hydroélectriques permettent d'éviter tout étiage sévère.

3.3.4. Les équipements relatifs à l'assainissement

Rejets domestiques et assainissement collectif

Toutes les communes du site sont équipées d'un système d'épuration collectif. Du moins pour le bourg et les quelques habitats proches pouvant se raccorder aux systèmes. La capacité des outils d'épuration en termes Equivalents Habitants (EH) est plus importante que la population et les activités polluantes, évitant ainsi la surcharge potentielle de la station et une perte d'efficacité du traitement des eaux usées. Le respect des normes est appliqué par l'ensemble des communes. Les petites communes qui ont changé leurs systèmes non collectifs et ont mutualisé les rejets, ont choisi des systèmes comme les filtres à sables plantés de roseaux et lagunages (commune de Siran, Camps Saint Mathurin...). Les populations réunies dans les villages étant faibles, seule la station de Bretenoux dépasse les 2000 EH.

Rejets domestiques et assainissement non collectif

Les rejets non collectifs sont traités par des assainissements individuels. Ces rejets sont suivis par des SPANC (Service publique d'assistance pour l'assainissement non collectif). Ces services sont présents sur toutes les communes du site Natura 2000. Des travaux de remise aux normes ont été effectués. Il reste quand même quelques habitations erratiques pour lesquels aucune démarche n'a encore été entreprise.

La fonction de SPANC n'a pas toujours été reprise par la communauté de communes :

Tableau 5 : Organisme de gestion des rejets non collectifs

Communauté de communes	Organisme de gestion de l'assainissement
Entre deux lacs	SPANC de la communauté de communes
Canton de Sousceyrac	SPANC de la Communauté de communes
Canton de Mercœur	SPANC géré par les communes
Cère et Dordogne	SPANC assuré par le Bureau d'étude DORVAL

Rejets industriels

Seuls les rejets des entreprises redevables à l'agence de l'eau ont été pris en compte. La redevance est basée sur les entreprises potentiellement impactantes pour les milieux.

L'industrie de Laval de Cère a son rejet dans la retenue du barrage de Brugales. Ce rejet est difficilement visible, il rejette depuis la bande boisée présente entre l'industrie et la retenue.

Bien qu'une importante activité industrielle soit concentrée sur la commune de Biars-sur-Cère, un seul rejet industriel est à relever sur le bassin de la Cère : celui de l'industrie Andros. Il rejoint la Cère un peu en amont de la confluence du Négreval avec la Cère. Les autres industries étant sur la ligne de partage des eaux rejettent dans la Dordogne.

Ces deux usines sont les seules à être soumises à la redevance sur l'eau de l'agence Adour-Garonne.

3.4. Agriculture

Historiquement le site présentait une production et un paysage bien différent. L'arrivée de la mécanisation des années cinquante changea les modes de production, mais aussi les productions elles-mêmes.

Les pâtures descendaient jusque dans le fond des gorges, car cela permettait de disposer de contextes climatique différents. En permettant de remettre les animaux dans les champs quelques semaines plus tôt cela économisait le fourrage. Sur les terrains les moins pentus et les plus riches étaient cultivées les céréales vivrières comme le blé, l'orge l'avoine, qui sont aujourd'hui plutôt produit dans la plaine avale.

Les élevages étaient différents, les troupeaux n'étaient pas exclusivement composés de bovins, contrairement à aujourd'hui. Des ovins et caprins permettaient de valoriser les secteurs les plus pentus et accidentés. Ces mêmes terrains servaient aussi de vergers à châtaigniers pour les versants les plus chaud (essentiellement les versants corréziens et lotois exposé sud), de nombreux vestiges de séchoirs à châtaignes sont visibles aux bords de nombreux chemins délaissés (fautes d'usages) descendant du haut des plateaux.

Dans les plaines, les productions étaient des polycultures. Les sols sont plus fertiles et la Cère et la Dordogne servent d'axes de communications rapides pour le commerce des denrées. Les vergers de noies sont la seule différence avec les plateaux.

3.4.1. La dynamique agricole

D'après le Recensement Générale Agricole (RGA), la dynamique agricole présente deux tendances. Sur le plateau, une agriculture extensive, mais qui optimise les terrains, donc le temps de travail. Cela implique une désaffectation des parcelles difficile d'accès et/ou non mécanisable.

Dans la vallée, les terrains sont peu accidentés donc mécanisables, les parcelles sont plus grandes et plus facile à travailler, la qualité des sols et la disponibilité en eau pour l'irrigation permet de développer des grandes cultures sur de grandes parcelles.

La tendance sur 20 ans de la SAU total (Surface agricole utile) est une donnée importante pour juger de l'évolution des exploitations. Couplé avec la tendance du nombre d'exploitants, on obtient l'image globale de la dynamique agricole.

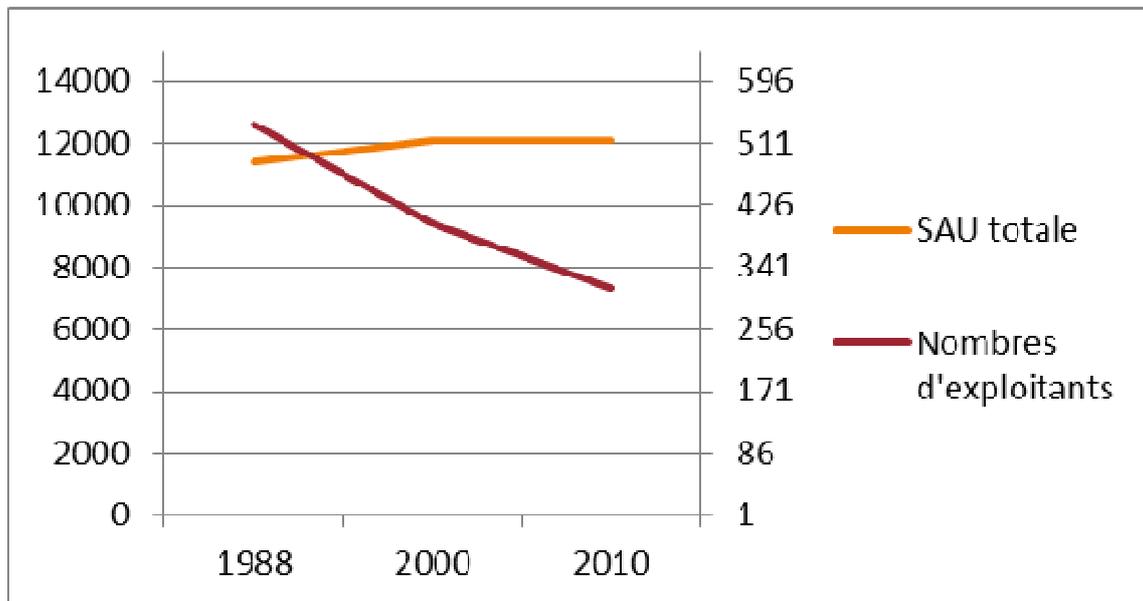


Figure 14 : Evolution de la SAU totale et du nombre d'exploitants sur le site Natura 2000 (Source : RGA 2010, Réalisation EPIDOR)

3.4.2. La SAU dans les 15 communes du site

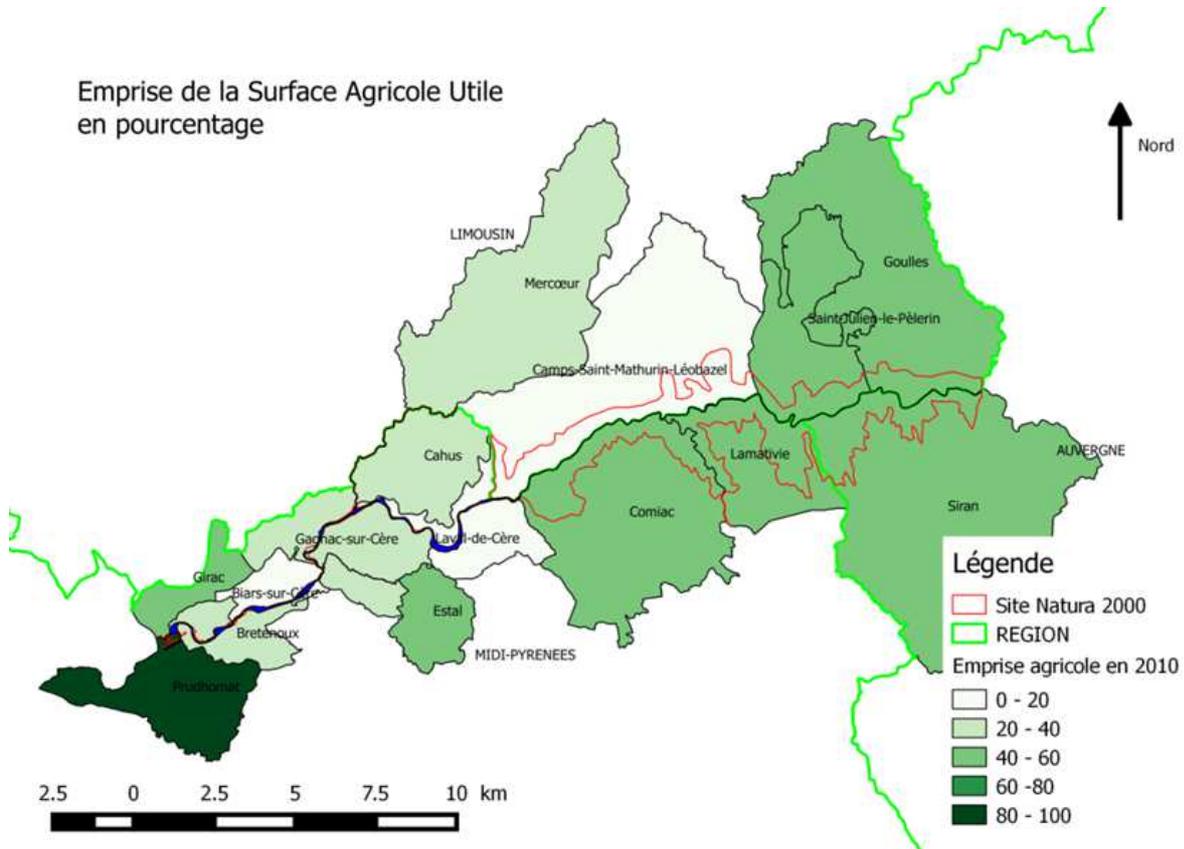


Figure 15 : Emprise de la SAU par commune (Source : RGA 2010, réalisation EPIDOR)

Une Augmentation généralisé de la SAU indique une dynamique d’ouverture des milieux. Cette dynamique est à considérer avec la perte ces 20 dernières années de la moitié des agriculteurs. Ce nombre a diminué entre 1988 et 2010 de 537 à 224 exploitants. Parmi ces exploitants, beaucoup d’agriculteurs retraités ont gardé le statut d’agriculteurs et quelques hectares. La population vieillissante sur le territoire explique aussi la perte massive d’agriculteurs : ils ne sont pas remplacés.

Les terrains les plus productifs sont récupérés mais en revanches les terrains pentus qui descendaient dans les gorges eux se sont reboisés le plus souvent naturellement par accrues, mais aussi artificiellement par plantation. Pour limiter les boisements en « timbre-poste » des anciennes parcelles agricoles, les communes se dotent de PLU (Plans Locaux d’Urbanisme) ce qui rend le boisement plus difficile lorsque les parcelles sont classées zone agricole.

La commune de Prudhomat ressort du lot de par sa SAU. Elle représente plus de 80 % de la superficie communale. Les productions y sont diverses et variées : élevage de bovin mixte, maraichage, polycultures céréalière et fourragère.

Pour le reste des communes, l’emprise de la SAU est proche du quart de la superficie communale.

Du point de vue des enjeux liés à la Directive Habitat et du zonage Natura 2000, le site il y a un problème de fermeture de milieux d’intérêt communautaire. Ces terrains étaient peu ou pas mécanisés et correspondaient à des prairies naturelles hôtes de beaucoup d’espèces d’intérêt communautaires. Les seuls réels impacts de l’usage des sols par l’agriculture sur les milieux ciblés dans le site Natura 2000 « Vallée de la Cère et

tributaires » sont : la déprise agricole par la migration des parcelles en accrues forestiers et friches ; et le déboisement des terrains mécanisables sommitaux.

3.4.3. Les productions

D'après le RGA de 2010, deux secteurs se distinguent.

Le secteur amont, composé des gorges et plateaux est essentiellement tourné vers l'élevage. Les prairies y sont majoritairement artificielles pour assurer un contrôle de la quantité et de la qualité du fourrage. L'approvisionnement en paille pour les stabulations devient compliqué et difficile. C'est un produit de plus en plus demandé. Les agriculteurs ont fait le choix de se lancer dans la production de céréales pour produire leur propre paille, mais aussi du fourrage avec du maïs. Pour cette dernière culture, la pluviométrie est suffisante pour assurer une production sans irrigation. En revanche les ressources en eau de surface et souterraine, ne sont pas suffisantes pour mettre en place des cultures irriguées. Les agriculteurs en sont conscients.

Le secteur aval correspond aux plaines céréalières et fourragères. Ces cultures se développent sur des sols riches créés par les alluvions fluviales de la Cère et de la Dordogne et bénéficient d'une ressource en eau, disponible et constante tout au long de l'année, pour l'irrigation des cultures.

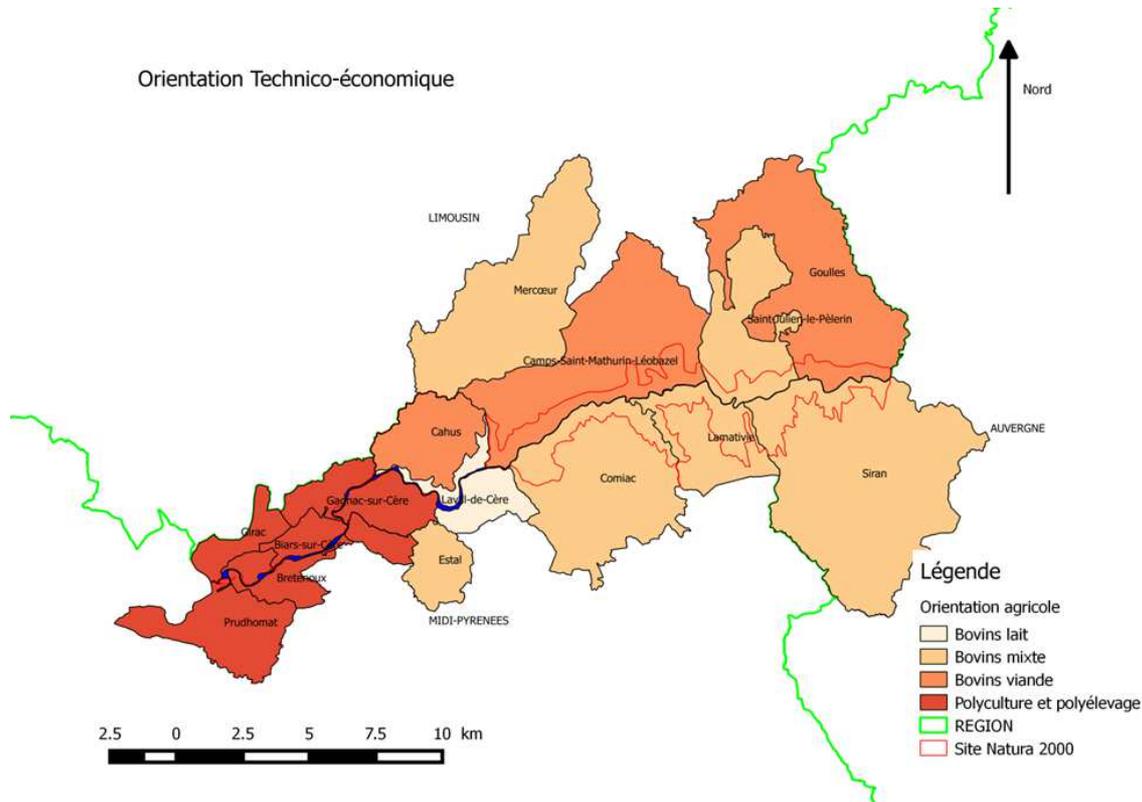


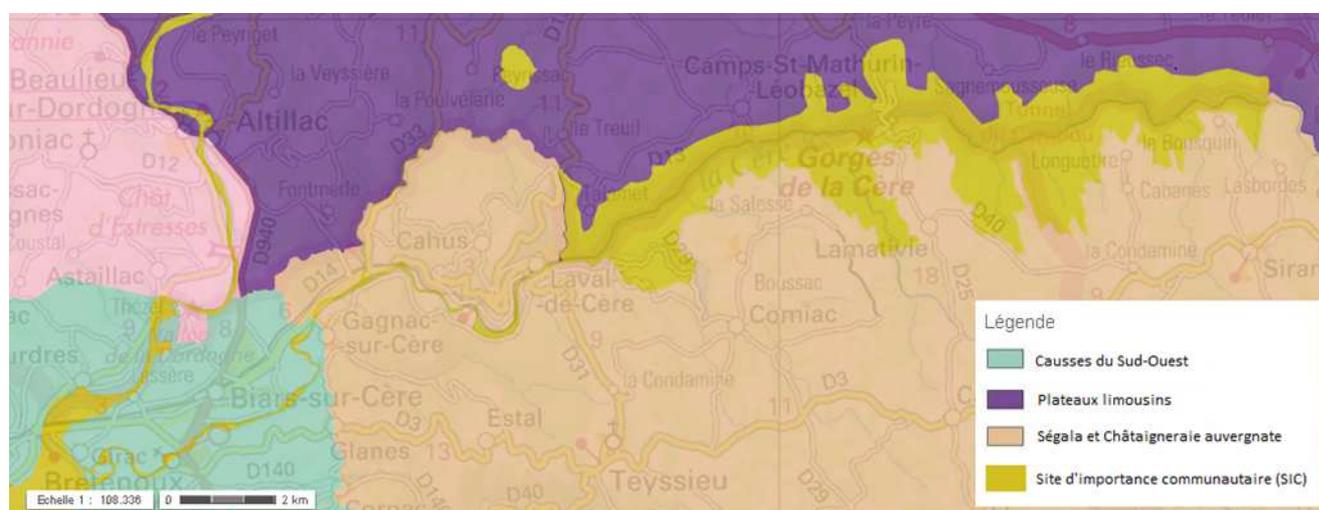
Figure 16 : Orientation générale de production agricole de la commune (Source : RGA 210, réalisation EPIDOR)

3.5. La forêt

Les conditions de relief des gorges favorisent la présence de milieux forestiers. Ces milieux aujourd'hui maintenus la plupart du temps en l'état ne l'ont pas toujours été. Encore au siècle dernier les bois étaient transformés en charbon, à même les parcelles. Le charbon était ensuite remonté à dos d'hommes et de mules. D'autres bois étaient exploités et transportés par voie d'eau par flottage.

Aujourd'hui, les pratiques forestières ont beaucoup évolués, mais sont adaptés aux stations forestières.

L'Inventaire Forestier National (IFN), a défini à partir d'inventaires forestiers sur placettes fixes et à périodicité définies des grandes régions forestières. Le site est à cheval sur deux de ces Grandes Régions ECOlogiques (GRECO) Massif-centrale et Sud-Ouest océanique et sur 3 Sylvo-EcoRégions (SER).



Les causses du sud-ouest correspondent à la SER la moins représentée sur le site, mais également en surface forestière, puisque c'est la zone la plus urbanisée et la plus agricole. Les forêts présentant une gestion sylvicole, concernent principalement les peupleraies, les autres sont des accrues de forêts alluviales.

Le plateau limousin se limite à l'adret sud des gorges, qui sont les extrémités sud de cette grande région sylvicole qui remonte jusqu'à Guéret dans la Creuse. Les forêts sont variées. Sur le site la composition présente globalement du résineux planté (Douglas, pins sylvestres, pins noirs...) et des feuillus souvent peu gérés : chêne sessiles, châtaigniers, quelques rares hêtres...

Le Ségala et la Châtaigneraie auvergnate commencent à partir de la rive gauche de la Cère vers l'ubac des versants. Les compositions sylvicoles sont les mêmes pour les résineux. Le feuillus lui est dominé par les hêtres et les chênes (sessile et pédonculé). Les châtaigniers n'ont pas survécu à la fermeture des versants.

3.5.1. La dynamique sylvicole

Caractéristiques du parcellaire sylvicole et les propriétaires

Toujours d'après l'IFN, à l'échelle nationale, les deux tiers de la forêt française sont privés. La vallée de la Cère et ses gorges présentent une proportion supérieure de forêts privées. Seulement quelques petites forêts

sectionnales (4% de la surface forestière du site) sont présentes sur la rive droite des gorges (Forêt de Seignemoussousse, Pebru et autres avec 88,7 ha), tout le reste appartient à des propriétaires privés. L

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est chargé par l'Etat de conseiller et mobiliser les propriétaires forestiers.

Les données cadastrales montrent une multiplicité de parcelles forestières. La majorité des parcelles cadastrales sont inférieures à 4 hectares (64% soit 2546 parcelles sur les communes du site Natura 2000). Plusieurs petites parcelles cadastrales peuvent cependant former une seule et même parcelle forestière appartenant au même propriétaire. A l'échelle nationale, la parcelle forestière moyenne est de 4 ha, qui est aussi la superficie moyenne possédée. L'exploitation forestière nécessite de grandes surfaces pour pouvoir mobiliser suffisamment de volume afin de devenir une opération dégagant des bénéfices. C'est pourquoi, il existe la possibilité de regrouper les propriétés et de les fusionner en groupements forestiers. Il y en existe deux sur le site Natura 2000, présent uniquement sur le secteur lotois : le groupement forestier de Comiac (437 ha) et de Lamativie (229 ha).

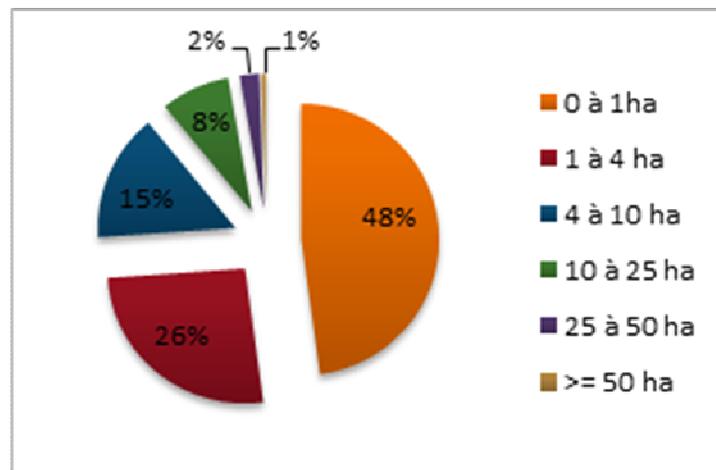


Figure 18 : Répartition des parcelles forestières en fonction de leur superficie (Source : CRPF, réalisation EPIDOR)

Les essences et mode de gestion

L'IFN a établi une cartographie des peuplements forestiers, la BD FORET V1. Elle a été établie par télédétection pour réunir les groupes de même essence, afin d'avoir une idée de la répartition de celles-ci. Sur le site, la forêt est composée de peuplements très mélangés, sans dominance aisément identifiable.

Dans les forêts non gérées depuis la fin de l'activité de charbonnage, un brassage des essences s'est effectué naturellement faisant naître la richesse biologique recherchée par le réseau Natura 2000. Les essences forestières sont variées, chênes, hêtres, aulnes, feuillus précieux (érables, merisier, alisier blanc...)

Pour les parties gérées, les résineux tels que le douglas, pins sylvestre et pins noirs sont largement présents sur les plateaux, les feuillus sont principalement les chênes (pédonculés et sessiles) et le hêtre. Des sapins de pectinés ont été plantés en sous-abris par l'ONF dans les forêts sectionnales des versants corréziens. La mixité repérée par les données de l'IFN mais non repérée par les reconnaissances sur le terrain, sont dues aux modalités de plantations des résineux. Ces plantations ont été financées par le Fond Forestier Nationale (FFN) dans les années 70-80. Les plantations ont été effectuées sur une ligne sur quatre en châtaigniers pour répondre à la demande de piquets de clôtures et en bois de chauffage, le reste des lignes correspond à des Douglas. Rendant l'analyse par télédétection des ensembles forestiers impossibles, ces parcelles apparaissent comme parcelles mélangées : régulier pour les feuillus et résineux des plateaux et indéfinis pour les forêts des gorges.

Sur les terrains alluviaux présents dans la plaine, se trouvent principalement trois formations forestières :

- Les ripisylves à bois blancs: saules, peupliers...
- Les ripisylves à bois dur : frênes, aulnes, chêne pédonculés...
- Les peupleraies gérées et exploitées, leur présence reste discrète sur le site Natura 2000 (Moulins de Cère à Bretenoux) mais est bien présente aux abords immédiats.



Figure 19 : Légende BD FORET V1 (Source : IGN-IFN)

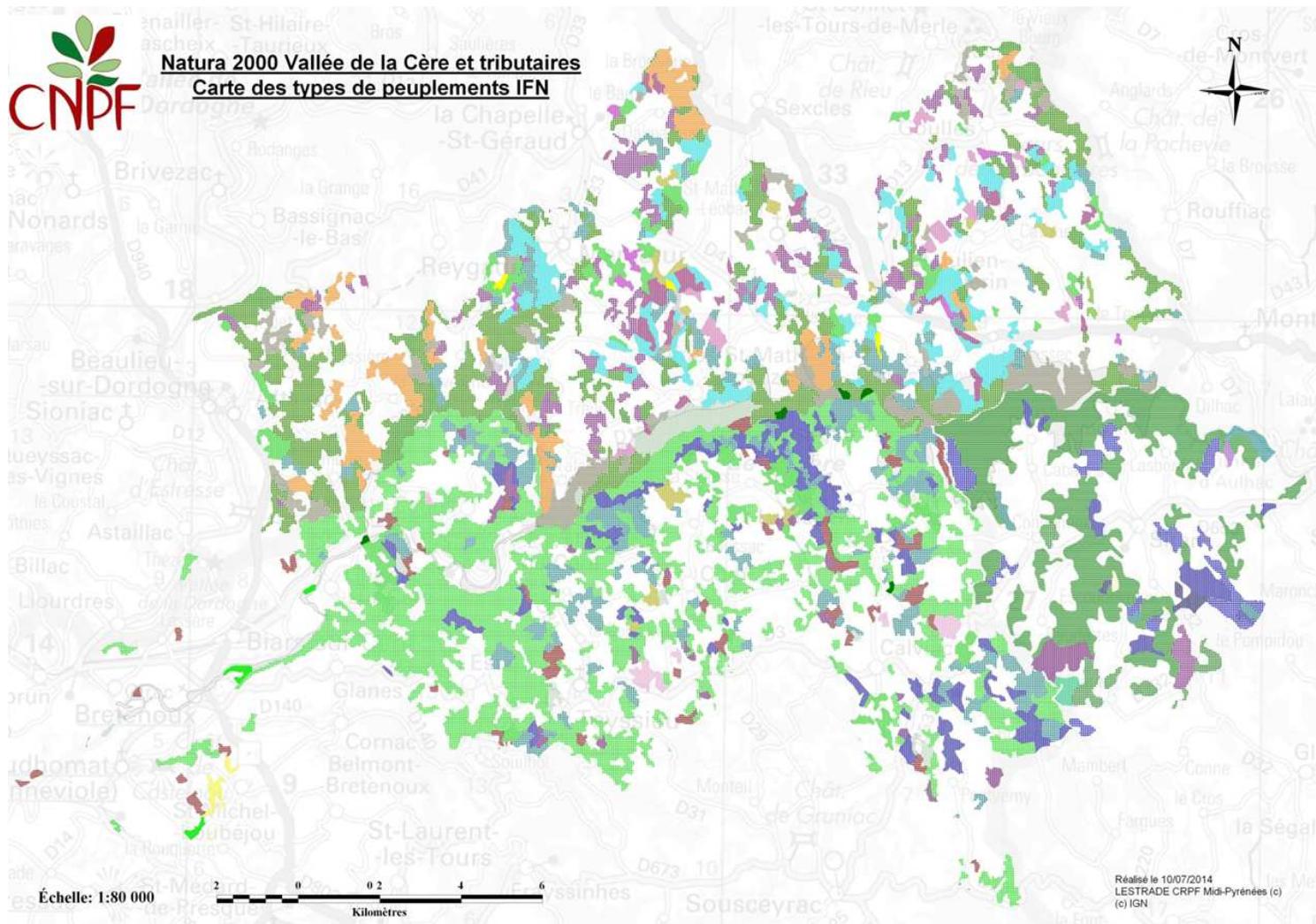


Figure 20 : Peuplements forestiers selon BD FORET V1 (Source : IGN-IFN modifié CRPF)

Débouchés de la filière de production

Beaucoup de boisements issus de plantations ont bénéficiés du Fond Forestier National (FFN) qui finançait les plants forestiers jusqu'en 1999. L'argent investi provenant de l'Etat, celui-ci récupère encore aujourd'hui une partie des bénéfices de ces plantations. La gestion est d'ailleurs réalisée par les services de la DDT pour se garantir de la bonne gestion sylvicole et surtout éviter la non gestion.

Les essences résineuses présentes ont pour but de produire du bois de qualité B et C (qualité B : déroulage pour les meilleurs produits, menuiserie, charpenterie, sciage..., qualité C : sciage, lamellé-collé, contreplaqué...). En ce moment, les parcelles ne sont qu'au stade de la première éclaircie, les produits qui sortent des forêts correspondent à de la qualité D (bois d'industrie, pâte à papier, bois énergie) et à un peu de qualité C. Les bois sont vendus sur pied à des coopératives forestières ou au Comptoir des Bois de Brive (CBB). Avant d'acheter un lot, ils regardent la qualité et le potentiel d'exploitation. Si le terrain est trop accidenté, les bois ne seront pas achetés donc pas exploités. Des reboisements FFN ont été réalisés dans des zones qui ne sont pas exploitables, du moins avec le cours du bois et les techniques d'exploitation actuelles.

Les peuplements non subventionnés par le FFN sont des peuplements feuillus. Les professionnels ont remarqué que ces forêts sont souvent mal exploitées car dans la culture rurale, le feuillus correspond à du bois de chauffage. Du coup les individus de belles qualités se retrouvent souvent sacrifiés avant leurs maturités comme bois de chauffage. La chaufferie de Sousceyrac, accentue ce phénomène en augmentant l'intérêt du marché local pour le bois énergie. Le CRPF du Cantal lance en ce moment une campagne de vulgarisation des pratiques sylvicole adéquate aux feuillus dans la châtaigneraie, pour sensibiliser les propriétaires à l'amélioration de leur potentiel forestier feuillus.

Vis-à-vis des enjeux liés aux habitats forestiers d'intérêt communautaires cette campagne de vulgarisation devrait être suivie avec attention car l'essence la plus performante en potentiel calorifique est le hêtre. Elle est par conséquent l'essence la plus récoltée pour du bois de chauffage. De plus cette essence présente des signes de faiblesses sanitaires et de régénération par endroits. La forêt de hêtre étant aussi soit l'hôte d'habitats et d'espèces d'intérêts communautaires recensée par les inventaires naturalistes, il serait souhaitable de se diriger vers une sylviculture qualitative (donc à révolution plus longue) comme le préconise le CRPF.

Politique de développement

Les politiques forestières nationales cherchent à augmenter le volume de bois sortant des forêts privées françaises. Celles-ci prélèvent en effet, moins que l'accroissement, donc capitalise le volume de bois sur pied. La surcapitalisation nuit à la qualité générale des forêts. Si les arbres grossissent et restent le même nombre à l'hectare, ceux-ci ne peuvent se développer de manière qualitative : faible volume unitaire de mauvaise qualité, au lieu de quelques individus de beau port et de belle qualité avec un volume unitaire fort.

La France s'est engagée lors des accords Grenelle à sortir d'avantages de volume des forêts. C'est pourquoi le CRPF a été missionné (en tant qu'interlocuteur auprès des propriétaires forestier des services de l'état), pour réunir les propriétaires afin de faciliter la mise en place de chantiers et développer le massif forestier.

Sur le site deux Plan de Développement de Massif (PDM) existent, les volumes sortis depuis leurs démarrages correspondent aux objectifs :

- PDM du massif du Canton de Sousceyrac sur le Haut Ségala
- PDM pays vallée de Dordogne, sur tout le sud de la Corrèze

Les pratiques sylvicoles et enjeux environnementaux

Les peuplements sont présents depuis près de 30 ans. Les futaies résineuses plantées présentes ont donc déjà réalisé leurs impacts sur les habitats et les espèces. Sur ces massifs les opérations sylvicoles si elles sont bien menées ne peuvent qu'être bénéfiques pour la biodiversité (ouverture des boisements, apport de lumière au sol...). Les espèces animales, peuvent quant à elles être impactées par les dérangements occasionnés par les travaux (abattages, débardage, chargement...). Ces impacts touchent directement les oiseaux, mais aussi indirectement les chiroptères, puisque ces espèces utilisent ces milieux comme aire de nidification, de repos, de chasse et de transits. Les milieux résineux ne sont quant à eux pas sujets aux hibernations ni hôte des gîtes nuptiaux.

Les travaux sylvicoles doivent donc impérativement respecter les dates de couvaisons. Cela peut compliquer le travail de la filière forestière puisque l'exploitation des résineux est souvent réservée pour la période creuse, c'est-à-dire l'été. Les feuillus sont alors en sève donc théoriquement non récoltable si l'on veut garantir sa conservation.

Enfin pour les conséquences diffuses imputables à la sylviculture, la bande de forêt « non exploitable » des gorges limite :

- les érosions
- les pollutions potentiellement induites (essentiellement des matières organiques)
- le réchauffement des eaux de surface en coupes rases
- les ruissèlements à caractères torrentiels.

3.5.2. Les documents de gestion

Bien que morcelés, les propriétés privées sont souvent suffisamment importantes pour être soumises aux Plan Simple de Gestion (PSG), mais il y a aussi des documents de gestions volontaires PSG et Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Le plan simple de gestion (PSG)

Ce document est obligatoire pour les propriétaires de biens forestiers dont la superficie est égale ou supérieure à 25 hectares sur une ou plusieurs communes adjacentes. Il est également possible pour les propriétaires dont les surfaces sont supérieures ou égale à 10 hectares de souscrire à un PSG volontaire.

Le PSG permet d'identifier le propriétaire, ses engagements fiscaux par des contreparties et/ou suite à des subventions. Il recense :

- les enjeux sociaux et environnementaux.
- fait un état des lieux des facteurs de productions : conditions stationnelles des peuplements (essences, âges, volumes, chantiers antérieurs) et des potentialités.
- projette sur 10 à 20 ans les opérations futures (éclaircies, exploitations, plantations...), ainsi que l'importance des opérations, par le nombre de volumes/tiges prélevés par hectares et le nombre d'arbres d'avenir gardé (ce nombre varie en fonction des essences).

Le PSG doit tenir compte de l'ensemble des réglementations, qu'elles soient nationales, régionales, départementales et locales (arrêtés de biotopes, annexes Natura 2000, sites classés et inscrits aux monuments historiques...). Même si les opérations sont programmées dans le temps, il y a une tolérance de plus ou moins 5

ans. En dehors de ce cadre il faut demander des autorisations de coupe extraordinaire ou de coupe d'urgence (sanitaire ou climatique), c'est le CRPF qui statue sur ces demandes.

Sur le site un tiers de la surface forestière est géré par un PSG (soit 1790 ha sur les 15 communes du site Natura 2000) agréé par le CRPF. C'est aussi le seul document garantissant une gestion durable présent sur le site.

Le règlement type de gestion (RTG)

Le RTG est un document volontaire qui est reconnu comme garantie de gestion durable. Il est rédigé et mis en place par les professionnels de la forêt privée (Experts, sylviculteurs indépendant, les coopératives forestières, l'ONF...) et ce sont les seuls habilités à réaliser ces contrats, sur une base de 10 ans minimum. Les RTG ont une surface maximum de 25 hectares exclues. Il fait état de la nature des prélèvements, de leurs importances, sur les objectifs d'exploitabilités, des stations et essences présentes, sur les enjeux écologiques et cynégétiques.

Il n'y a pas de propriétés forestières disposant de RTG sur le site Natura 2000.

Les codes régionaux des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)

Les CBPS sont des documents rédigés par les CRPF. Ils établissent des règles de bonnes gestions forestières sur le patrimoine, la gestion durable n'est pas garantie puisqu'aucun contrôle n'est réalisé,

Il y a deux propriétés qui ont signé le CBPS sur le site Natura 2000. Un dans le secteur des gorges sur la commune de Lamativie et où toute la surface est compris dans l'emprise de la zone et l'autre sur la commune de Gagnac-sur-Cère, mais où seulement une petite partie est concernée. Il est important de rappeler que le CBPS n'est qu'une présomption de gestion durable sur une période de 10 ans.

3.6. L'Hydroélectricité, la production et le transport

Le bassin versant de la Dordogne constitue l'un des trois plus gros parcs hydroélectriques français, avec la Durance et la Truyère. Cette situation est due à sa pluviométrie (pluies abondantes), aux caractéristiques de son régime hydrologique (forts débits aux époques de grande consommation d'électricité au printemps, à l'automne et en hiver) et aux reliefs accentués qui ont permis d'aménager des barrages capables de stocker de considérables volumes d'eau. Les ouvrages Hydroélectrique du bassin de la Cère représentent 13 % de la puissance installée sur le bassin de la Dordogne (265 Mw) et permet de générer un productible de 560 Gwh/an (Près de 15 % du productible du bassin de la Dordogne).

Un barrage hydroélectrique est un ouvrage d'art construit en travers d'un cours d'eau et destiné à créer une chute pour produire de l'électricité. Ils sont équipés de centrales hydroélectriques, qui transforment une force hydraulique en puissance électrique, par le biais de turbines et d'alternateurs. Sur le bassin versant de la Cère, trois types d'installations existent :

- des grands barrages créant des retenues aux stockages d'eau importants. Ces ouvrages fonctionnent par éclusées, c'est-à-dire par des démarrages et arrêts fréquents des turbines se traduisant par des lâchers d'eau brutaux et soudains, et qui permettent de répondre aux pointes de consommation électrique.
- des grands barrages fonctionnant « au fil de l'eau ». Ces ouvrages ne stockent pas l'eau, mais turbinent les débits qui transitent dans la rivière.
- enfin, la petite hydroélectricité est constituée d'installations de production de petite taille, capables de développer une puissance électrique de quelques kilowatts à plusieurs mégawatts. Présentes sur l'ensemble du bassin, ces installations sont le plus souvent des anciens moulins équipés pour la production d'électricité.

L'énergie hydroélectrique est renouvelable, peu coûteuse à produire une fois les investissements amortis et très rapidement mobilisable. L'avantage du fonctionnement par écluse réside dans sa souplesse d'utilisation : les ouvrages possèdent en effet cette capacité à « stocker de l'énergie » et à la mobiliser en quelques minutes. Ce mode de production d'électricité permet de répondre rapidement à une demande énergétique, contrairement à d'autres modes de production (thermique et nucléaire) qui nécessitent un délai de démarrage de plusieurs heures. Il permet également d'assurer une partie de la sécurité du réseau électrique national et européen en cas d'aléas.

Seul l'Etat est habilité à autoriser l'utilisation de la force motrice de l'eau. Pour les plus gros ouvrages (de plus de 4,5 MW), l'exploitation des barrages hydroélectriques fait l'objet d'un acte de concession entre l'Etat et les entreprises. **Actuellement, le principal gestionnaire sur le bassin de la Cère est l'entreprise Electricité de France (EDF). Pour les autres installations de moindre capacité, l'utilisation fait l'objet d'une autorisation.**

3.6.1 L'activité hydroélectrique sur la vallée de la Cère dans le site Natura 2000

Le complexe hydro-électrique géré par EDF

Trois usines hydroélectriques servent exclusivement à la production d'électricité : l'usine de Camps Saint Mathurin et les usines de Marconcelles : Laval de Cère 1 et 2.

Tableau 6 : liste des usines hydroélectriques sous concession EDF sur le site Natura 2000 (Source DREAL Limousin et EPIDOR)

Nom de l'usine	Installé (MW)	Equipé (m ³ /s)	Productible (GWh)
Lamativie	29.2	36	62
Laval 1	96	43.9	237
Laval 2	28.2	28	76
Brugales	5.1	52.5	12

Les répercussions des variations de débit liquide et solides sur les milieux naturels sont importantes. Tout d'abord le transit sédimentaire est stoppé par les barrages qui font office malgré eux de décanteurs. La dynamique sédimentaire s'effectue toujours en aval des barrages mais n'est plus alimenté par la granulométrie la plus grossière. On observe ainsi des zones où affleure la roche mère. Ce type de milieu est pauvre en diversité d'habitats, puisque uniforme par son substrat. La faune benthique diminue, le potentiel de fraie aussi.

Pour les variations de débit cela peut être brusque et répétées. En potentiel, le débit peut passer à l'aval de Brugales de 2.6 m³/s (débit réservé) à 52.5m³/s (débit maximum turbinable) en quelques dizaines de minutes. Une convention sur les éclusés permet de tamponner leurs effets en maintenant des débits planché et en travaillant sur des gradients moins rapide de montée et de descente des débits.

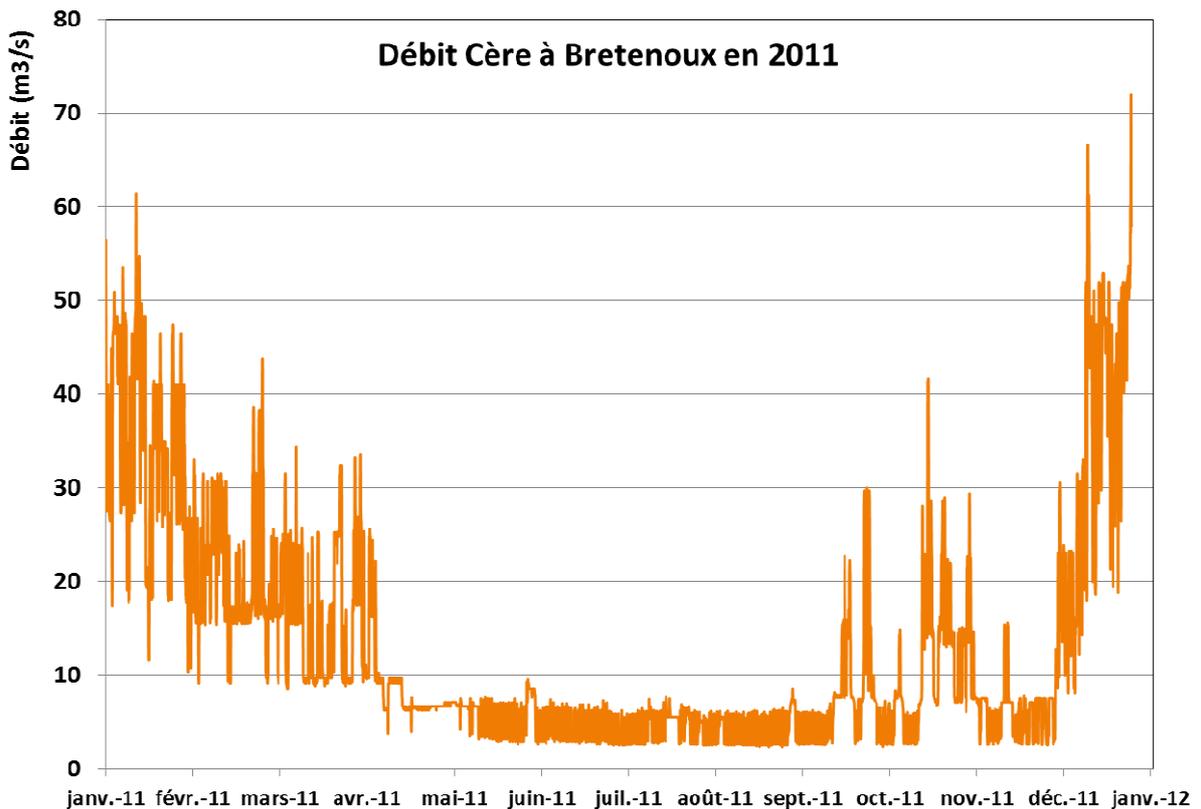


Figure 21 : Variation des débits soumis aux éclusés en aval de Brugales (Source : banque HYDRO)

Les barrages hydro-électriques ont donc un impact sur les débits solide et liquide dans les gorges et à l'aval de la chaîne. L'ensemble du secteur est en effet court-circuité par deux lignes de canaux d'aménage de l'eau aux usines hydroélectriques. Une ligne provient du barrage de Nèpes en direction du barrage de Candes puis repart vers l'usine de Marconcelles. Cette conduite est exclusivement sur la rive gauche de la Cère. Elle a été creusée par des tunneliers en profondeur dans les roches. La deuxième ligne de conduite forcée est divisée en deux tronçons. Le premier tronçon part du barrage de Montvert juste en amont de la zone Natura 2000 et conduit l'eau par une galerie creusée à la main par l'homme. De par ces caractéristiques, des fenêtres d'aérations et d'extractions des gravats ont été creusées tous les 300 mètres. La galerie est donc proche de la surface, fragilisant de ce fait les sols. Un effondrement a déjà eu lieu au niveau du lieu-dit du Teulet. Cet effondrement fut d'origine naturelle, et coûta 6 milliard de francs à l'époque pour la réparation. Suite à cet accident, EDF engage la responsabilité de toute personne qui par son activité dégraderait ce canal. L'activité forestière n'est, par exemple, pas réalisée en dessous de cet ouvrage. Le canal d'aménage présente un déversoir avant l'usine de Camps. L'ensemble de ce canal est en rive droite. Le débit retourne alors dans le lit mineur sur 600 mètres jusqu'au barrage de Lamativie. De là un deuxième canal est creusé rive gauche jusqu'à l'usine de Marconcelles.

Le barrage de Brugales n'a pas de tronçon court-circuité. Il turbine directement, de sa hauteur de chute maximum de 11.5m. Il régule le débit pour assurer un débit réservé et limiter l'impact des éclusées. (cf. convention éclusées signée entre EDF, l'Etat, l'Agence de l'eau et EPIDOR). Même si les modalités de gestion inscrite dans la convention ont permis d'apporter de réelles améliorations vis-à-vis de l'impact sur les milieux. Des problèmes d'exondation de frayères ou de piégeage de poissons et invertébrés sont toujours constatés.

Tableau 7 : liste des barrages du complexe hydroélectrique des gorges de la Cère et débits réservés restitués
(Source : DREAL Limousin et EPIDOR).

Barrage	Année de construction	Débit réservé l/s
Brugales	1967	2606
Candes (Hors site)	1967	24
Escalmels	1967	96
Lamatvie	1927	2243
Montvert (Hors site)	1927	2110

Les microcentrales hydroélectriques :

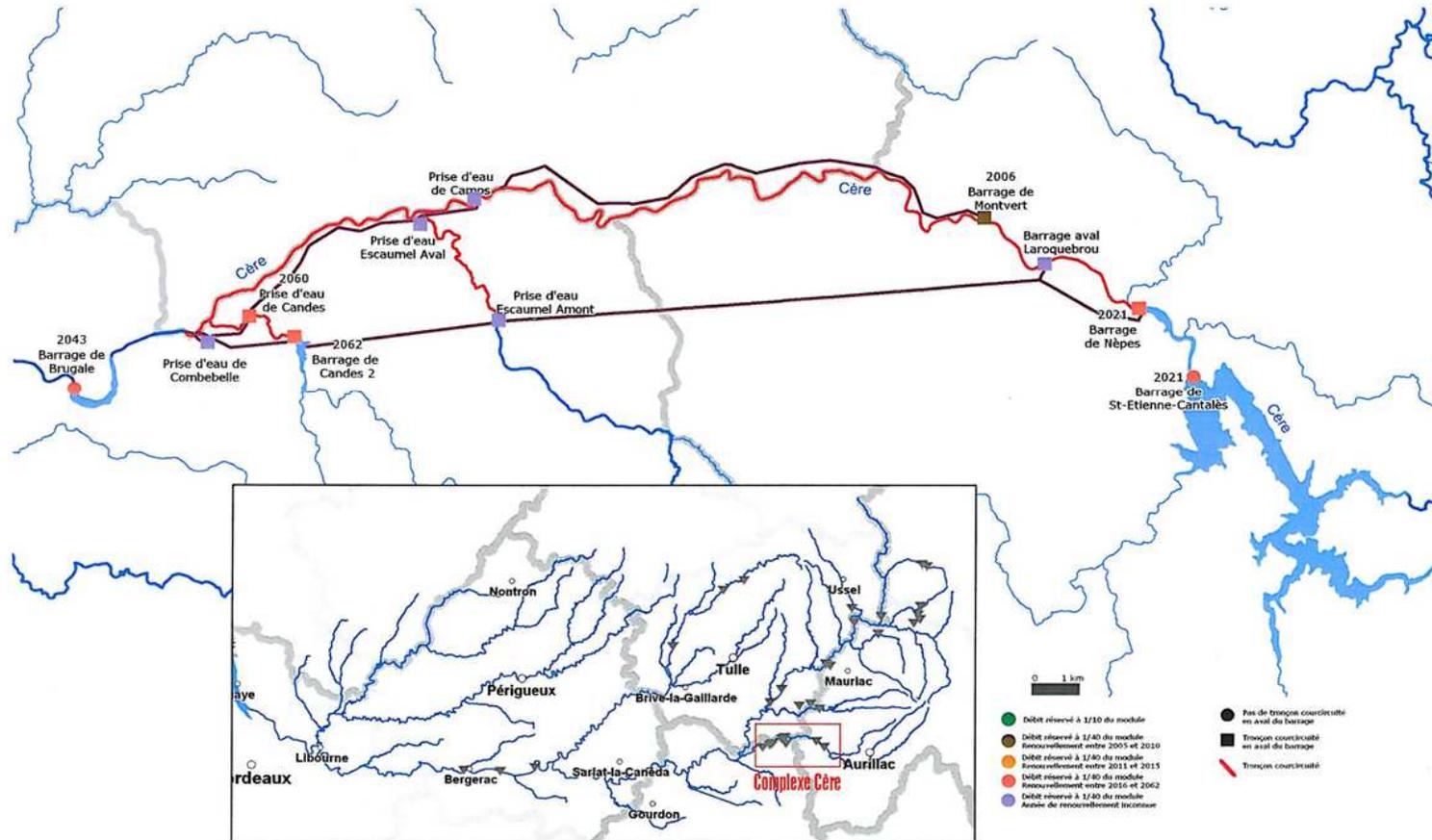
4 microcentrales sont présentes sur l'emprise du site Natura 2000.

Tableau 8 : Liste des micro-centrales (Source DREAL Limousin et EPIDOR)

Commune	Nom de l'usine	Installé (MW)	Equipé (m ³ /s)	Productible (GWh)
Laval de Cère	Larregenie	0,4	24	2
	Saint Saury	0,781	27	2
Gagnac sur Cère	Grenerie	0,932	41	1
	Moulin du port	0,134	7	0

La centrale du Port de Gagnac a choisi récemment de suspendre son activité de production.

Complexe Cère : débits réservés



Sources : EDF

EPIDOR

Etablissement Public Territorial du Bassin DORDOGNE

Figure 22 : Complexe hydroélectrique concédé du bassin de la Cère »

3.6.2. Le Réseau et Transport d'Electricité (RTE):

Comme la Cère possède beaucoup d'usines et de micro-centrales, il existe tout un réseau de lignes moyennes et haute tensions sur le site.

Pour la gestion de leurs réseaux, RTE effectue un survol de chaque ligne en hélicoptère tous les ans et au sol tous les 5 à 10 ans. Les infrastructures, sont repeintes tous les 15 ans puisque les conditions atmosphériques et climatiques ne sont pas agressives pour le revêtement.

La végétation sous les lignes, fait l'objet d'un entretien plus régulier avec un broyage systématique sous l'emprise de la ligne tous les 5 à 6 ans. L'opération est le plus souvent mécanisée du moment que la topographie des lieux le permet. Des broyeurs forestiers sont utilisés (1ha à 1,5ha/j). Les zones non mécanisables sont traitées manuellement (1600m²/j/ouvrier).

Il y a une quinzaine d'années les pieds de pilonnes étaient traités aux phytocides, mais aujourd'hui cette pratique est abandonnée.

3.7. L'industrie

Des entreprises agroalimentaires et de retraitements sont présentes sur le site. Seules les industries redevables à l'agence de l'eau (donc potentiellement impactantes) ont été recensées.

Tableau 9 : Liste des industries présentes sur le site (Source : SIE Adour-Garonne 2012)

Industrie	Commune	Date de mise en service	Activité
Brown Europe	Laval de Cère	1964	Tréfilage à froid
Le traiteur du val de Cère	Gagnac sur Cère	2002	Fabrication de plats préparés
Béton Contrôle Corrèze Bretenoux	Bretenoux	2012	Fabrication de béton prêt à l'emploi
Materne Boin	Biars-sur-Cère	1964	Transformation et conservation de fruits
Andros	Biars-sur- Cère	1964	Transformation et conservation de fruits
Société de fabrique de peinture et vernis Oinville	Biars sur Cère	2000	Fabrication de peintures, vernis, encre et mastics
SARL Conserves Josette Maury	Biars-sur-Cère	1996	Autre transformation et conservation de légumes

L'industrie du Val de Cère possède 8 points de prélèvements encore en fonctionnement sur le bassin versant de la Zone Natura 2000, 7 d'entre eux sont placés sur la commune de Biars-sur-Cère (Industrie agro-alimentaire), le dernier est sur la commune de Laval de Cère. C'est aussi le seul qui est un captage de surface, le reste est situé dans la nappe.

Il est important de noter que la Société Nationale des Chemins de Fer Français (retraitement des traverses de chemins de fer et produits dérivés) n'est pas présent sur le bassin versant de la Cère, mais à un point de

prélèvement sur celui-ci. Les eaux prélevées changent de bassins versants après le captage jusqu'à l'épuration et rejoignent la Dordogne.

Une seule installation est déclarée au titre de l'ICPE c'est Andros puisqu'elle dispose d'un outil de méthanisation.

3.8. La pisciculture

Une seule pisciculture est présente, elle se situe sur le ruisseau d'Orgue sur la commune d'Altiliac. C'est une entreprise privée. Elle est spécialisée dans la production de salmonidés (Saumons atlantiques et de truites). Cette pisciculture intervient dans la campagne de sauvegarde du Saumon Atlantique en fournissant des alevins pour repeupler le bassin de la Dordogne. La pisciculture est aux normes aussi bien sur ses rejets que pour passes à poisson sur son seuil de dérivation.

Les rejets, les débits et la continuité écologique sont respectés par cette entreprise. Les impacts potentiels de cette activité sur les habitats de Natura 2000, est une éventuelle eutrophisation, et un réchauffement des eaux de surface, en plus de l'impact du tronçon court-circuité.



Figure 23 : Pisciculture de la Fialicie (Source : EPIDOR)

3.9. Les activités de pleine nature

3.9.1. Chasse

La chasse est une activité socio-culturelle très importante sur ce secteur.

Organisation de l'activité cynégétique

Le site est divisé en trois fédérations, les chasses sont organisées différemment selon les départements.

Pour la commune de Siran dans le Cantal : il y a 1 ACCA regroupant la majorité des chasseurs, il y a aussi 4 petits territoires de chasse privé.

La Corrèze a opté pour une gestion privée avec des sociétés de chasses : 4 pour Camps-saint-Mathurin-Léobazel, 2 pour Goulles et 1 pour Saint Julien le Pèlerin.

Le Lot a fait le choix de l'ACCA unique par commune. En revanche des différents locaux ont poussé la localité de Comiac à avoir 2 structures de chasse.

Les modes de chasses

Les types de milieux où la chasse est la plus pratiquée sont les plateaux et les gorges. Ils permettent une alternance milieux ouvert/fermé idéale pour pratiquer la chasse. Même si le secteur de gorges est le plus compliqué et difficilement praticable, le mode de chasse le plus fréquent, pour ne pas dire l'unique est la chasse en battue. La chasse du petit gibier est elle aussi pratiquée mais en solitaire donc beaucoup plus difficile à quantifier.

Les chasseurs démontrent une très grande sensibilité au maintien d'une diversité de milieux, puisque l'état des populations cynégétiques en dépend ainsi que l'accessibilité des chemins et des zones de postes.

Régulation d'espèce

Le grand gibier

Le grand gibier peut poser différents problèmes de sécurité et de dégâts sur les productions agricoles et sylvicoles. C'est pourquoi, il est attribué environs 24 bracelets pour le chevreuil pour 1000 hectares. Les suivis des fédérations ont pût permettre de trouver le taux de reproduction et d'adapter les plans de chasse.

En Corrèze, le sanglier n'est pas soumis aux plans de chasse, mais n'est chassé que les samedis, dimanches et jours fériés. Le Lot, lui est soumis à attributions, il y a environ 1 bracelet délivré pour 100 hectares, c'est aussi la zone la moins peuplée du département.

Le cerf est présent, mais seulement depuis une dizaine d'années. Il est venu par le Cantal et se cantonne aux pentes des gorges. La Cère n'échappe donc pas à la tendance nationale de colonisation du cerf dans des milieux où il n'était habituellement pas présent. Les attributions sont faibles et ne sont quasiment jamais réalisées.

Des chamois ont été observés certains hivers lorsque ceux-ci sont rigoureux et longs. Ils viennent rechercher de la nourriture. Cela reste des individus erratiques.

Les populations de cervidés, engendrent des dégâts qui commencent à faire naître des tensions entre les forestiers, agriculteurs et les chasseurs. Cela a amené à procéder à une estimation de la population de cerf à la demande des forestiers lotois (CRPF).

Le petit gibier

Au niveau des mammifères, seuls les lièvres (dans les bois et gorges) et les lapins de garennes (dans la plaine et les plateaux) sont chassés. Les prélèvements ne sont pas connus, mais les populations sont jugées satisfaisantes. De ce fait la chasse n'est ni réduite ni interdites.

Le gibier à plume constitue une part importante de cette chasse, la perdrix et le canard colvert sur tout le long de la Cère et le faisan dans la vallée en oiseau sédentaire. Les migrateurs sont importants dans le secteur : la bécasse, le pigeon ramier, la grive, la bécassine des marais et l'alouette.

Les espèces classées nuisibles

Comme tous les territoires à dominante rurale, des populations de nuisibles sont présentes. Ces espèces font l'objet de piégeages agréés par les fédérations. Les pièges utilisés sont des pièges non vulnérants afin de permettre de relâcher des espèces qui ne seraient pas visées. Les espèces classées nuisibles sont : le renard, la fouine, la belette, la martre. Le ragondin est aussi classé nuisible mais il semblerait avoir disparu du secteur. Plusieurs observations locales laisseraient supposer une prédation de la loutre qui défendrait son territoire.

D'autres actions liées à la gestion des espèces sont menées par les structures de chasse et/ou les Fédérations des Chasseurs :

- Suivis patrimoniaux faune sauvage
- Surveillance sanitaire des espèces gibiers.

3.9.2. Pêche

La pêche de loisirs est pratiquée partout sur les rivières.

Il existe 3 APPAMA qui gèrent le territoire, une par département.

Tableau 10 : liste des AAPPMA et du nombre d'adhérents (Source : Fédération de pêche du Cantal, de la Corrèze et du Lot)

Département	AAPPMA	Nombre de carte de pêches
Cantal	Laroquebrou	568
Corrèze	Sexcles et Beaulieu (ruisseau d'orgues)	60+190
Lot	Bretenoux	400
Nombre totale de cartes vendus		1218

Sur la partie Cantalienne et Corrèzienne, la rivière est classée en première catégorie et la maille pour la truite est de 23 cm. Toutes les techniques sont autorisées.

Sur la partie lotoise intervient un changement de catégorie, à l'aval de l'usine hydro-électrique de Marconcelles. Les mailles de captures sont les mêmes que pour les départements voisins.

Tableau 11 : Liste des poissons prélevable et technique autorisées selon les catégories (Source : Fédération de pêche Cantal, Corrèze et Lot)

Zone de pêche (catégorie)	Espèces pêchées	Techniques de pêche utilisées
Gorges, 1ere catégorie	truite fario, vairon, ombre	pêche au toc, à la mouche sèche, au coup, au vif, au poisson mort manié, au lancer. Amorçage interdit
Aval de l'usine de Marconcelles, 2ème catégorie	brochet, carpe, chevesne, gardon, goujon, perche, sandre, ablette, black-bass, truite fario, barbeau, vandoise...	Toutes techniques

3.9.3. La navigation

Seul le Canoë Kayak est une activité pratiquée sur la Cère. Il existe en effet un seul loueur de canoë. La société COPEYRE qui offre des prestations au départ de Bretenoux en direction de la Dordogne. Ils utilisent la base canoë de l'île de la Bourgnatelle à Bretenoux. Ce choix s'explique par l'équipement en passe à canoë du seuil aval de la Cère, mais aussi du fait que c'est le seul tronçon navigable facilement avec le débit réservé de 2,6 m³/s dispensé par Brugales. Le secteur des gorges est trop difficile d'accès et non navigable l'été pour qu'une activité professionnelle s'y soit développée.

Une association de canoë kayak sportif est basée sur la Cère: BRETENOUX CANOE KAYAK. Un parcours d'eau vive équipé de portes existe au droit de l'île de la Bourgnatelle et est utilisé par cette association.

3.9.4. La baignade

La Cère n'est pas sujet à des lieux de baignade surveillé où les risques sanitaires sont évalués. Seulement deux lieux de baignade dit «spontanée» sont identifiés : les abords du camping de l'île de la Bourgnatelle et en aval de la cascade de Vieyres sur le ruisseau de l'Escalmels peu avant la confluence avec la Cère. Bien d'autres endroits doivent servir à la baignade spontanée, mais ils n'ont pas pu être clairement identifiés.

3.9.5. La randonnée

La randonnée se pratique dans les gorges de la Cère et à l'initiative de l'association des gorges de la Cère. Cela fait une vingtaine d'années que l'association mène des opérations de création et d'entretiens du GR 652 traversant les gorges de Laval de Cère jusqu'à Laroquebrou. Les chemins sont placés sur les anciens chemins d'entretiens des canaux d'aménés d'eau des barrages de Montvert et de Lamativie. De nombreux chemins annexes permettent de réduire les itinéraires et raccordent les communes de Camps, de Siran et le lieu-dit du

Teulet au chemin de grande randonnée, le rendant accessible à tous les types de marcheurs. Actuellement l'association cherche à rouvrir le tronçon longeant le tunnel creusé dans la roche menant de Lamativie à l'usine de Marconcelles. Le GR à cet endroit passe sur les sommets des gorges.

L'ensemble du GR dans les gorges a été aménagé à l'aide de pontons et de passerelles. Des panneaux d'informations jalonnent le parcours pour sensibiliser le public des enjeux écologiques et humains du site des gorges de La Cère.

3.10. Synthèse des activités humaines et de l'occupation du sol

Thème	Quantification	Qualification
Agriculture	- 313 exploitations sur les communes du site et le nombre diminuent chaque année - 16 900 ha de SAU sur les communes du site, soit 43% de la surface des communes	- Forte baisse du nombre d'exploitants depuis 1988 - Augmentation de la SAU jusque dans les années 2000, stabilisation des surfaces depuis - Très forte majorité de production bovine.
Sylviculture	- 15 100 ha, soit 39% de la surface des communes - 94% de la forêt en propriété privée	- Peu d'entreprises de sylviculteur, mais bonne densité d'exploitants forestiers pour une région forestière. - Sous-exploitation du potentiel forestier. - Les forêts exploitées sont majoritairement des parcelles régulières de résineux.
Urbanisation	- 4667 logements sur les communes du site en 2009 : faible densité - 3/4 de résidences principales	- Habitations plus concentrées dans la vallée et dispersées sur le plateau - Une zone peu urbanisée
Patrimoine bâti	1 bâtiment classé, le château de Castelnaud sur la commune de Prudhomat	. Un patrimoine bâti d'exception
Industrie	-1 industrie classées ICPE -2 établissements industriels redevables à l'agence de l'eau - 4 usines hydroélectriques et 2 barrages	Secteur peu développé, mais l'un des plus actifs du lot. Hydroélectricité : une chaîne stratégique pour l'approvisionnement national
Seuils	-9 seuils, seulement 1 non équipé de passe à poissons également en état de délabrement avancé. -5 centrales microcentrales -2 barrages hydroélectriques	- Une majorité de seuils équipés pour la continuité écologique, mais un barrage bloquant la continuité vers les gorges. La continuité sédimentaire est largement altérée notamment pour le tronçon aval et les secteurs de tronçons court-circuités. Les débits artificiels restitués à l'aval des ouvrages engendrent des marnages (liés aux éclusés) et confisquent une grande partie des débits morphogènes pour les plus grands ouvrages.
Chasse	20 ACCA sur les communes Cantaliennes, Corrèziennes et Lotoises.	-Activité majoritairement orienté vers le gros gibier, mais adapté aux populations. Le petit gibier est également chassé. - Gestion raisonnée des espèces et soutien à la protection des espèces d'intérêt patrimonial
Pêche	Sur les communes du site - 4 AAPMA - - 1218 cartes vendues en 2012	- Cours d'eau de seconde catégorie et de première catégorie - rivières reconnues pour leur qualité piscicole et le cadre.
Tourisme	- Pas de sites de baignade aménagés campings - 3 hôtels	- Fréquentation familiale - Volonté de développer le "tourisme vert"
Canoë-Kayak	1 base canoë	Un secteur fréquenté: tronçon aval, Bretenoux-Dordogne

3.11. Les outils de protection réglementaire ou de gestion du territoire.

3.11.1. Régime juridique des cours d'eau

La Cère et ses affluents sont classés non domaniaux. Selon l'article L215-1 à 6 du code de l'environnement, les lits des cours d'eau sont la propriété des propriétaires riverains jusqu'en son milieu. De ce fait ils sont également propriétaire des alluvions, atterrissements et îles composant le cours d'eau. Les propriétaires ont une obligation de gestion sur leurs propriétés. Ils peuvent se regrouper en association syndicales autorisées pour effectuer cet entretien.

3.11.2. Les sites classés et sites inscrits

Les sites inscrits et classés ont été définis par la loi du 2 mai 1930, intégrée dans les articles L 341-1 à L 341-22 du Code de l'Environnement. Ils visent à préserver des espaces naturels ou bâtis qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation, l'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage une obligation d'informer avant la mise en œuvre de travaux.

Le château de Castelnau sur la commune de Prudhomat est le seul périmètre de site classé du site Natura 2000 « vallée de la Cère et affluents ».

3.11.3. Les sites Natura 2000 à proximité

Le site de la vallée de la Cère et ses affluents a été sélectionné sur la base d'un inventaire scientifique établi à partir de critères de la Directive Habitats. Trois autres sites Natura 2000 se trouvent à proximité de ce site :

- Le site des vallées de la Dordogne Quercynoise rejoint le site Vallée de la Cère à Prudhomat et Gagnac sur Cère,

Les DOCOB du site Vallée de la Dordogne Quercynoise a été approuvé par arrêté préfectoral en mai 2013.

3.11.4. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF°)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a eu pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Deux types de ZNIEFF sont distingués :

La ZNIEFF « vallée et gorges de la Cère » de type II (Identifiant national : 730011031) :

Elle s'étend sur une surface de 6817,2 hectares.

La ZNIEFF « Rivière de la Cère et ruisseau d'Orgues » de type I (Identifiant national : 730030134) :

Elles sont pour la plupart d'entre elles comprises à l'intérieur de la ZNIEFF de type II. Elles couvrent une surface de 749,86 hectares.

3.11.5. Plans de Prévention des Risques (PPR)

Les services de l'Etat ont pour devoir de rechercher systématiquement à assurer l'urbanisation et le développement hors des zones à risque. Si la première motivation est de préserver les vies humaines, ils cherchent également à réduire le coût des dommages liés à ces risques, qui est reporté in fine sur la solidarité nationale au travers de la loi sur l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles.

Le plan de prévention des risques naturels (PPR) créé par la loi du 2 février 1995 (dite loi Barnier) constitue aujourd'hui **l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels.**

Le plan de prévention des risques naturels est un **document réalisé par l'Etat** qui régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

L'objectif du PPR est de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et le développement. Le PPR permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, qui représentent le risque naturel le plus courant en France, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches... Le PPR relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants.

Le PPR peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Le risque technologique est pris également en compte par les PPR, depuis la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

3.11.6. Les actions de prévention des Inondations

3.11.6.1. Les programmes nationaux

Face au bilan catastrophique des inondations au cours des dernières décennies, la Directive Européenne Inondation (DI) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a été adoptée en 2007. Elle est transcrite dans le droit français à travers l'article 221 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et le Décret n° 2011-277 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Au niveau national, sa mise en œuvre est réalisée à travers la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI). Les principaux acteurs sont l'Etat et les collectivités territoriales. Cette stratégie vise :

- A mieux connaître la vulnérabilité des territoires exposés aux risques ;

- Définir des objectifs de réduction des conséquences négatives et les moyens à mettre en œuvre sur chaque Territoire à Risque Important (TRI) au regard des inondations ;
- Décliner un programme d'actions de réduction des conséquences négatives pour chaque TRI par la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).

Cette stratégie est déclinée au niveau du bassin Adour Garonne à travers un Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI), qui est en cours de consultation. Ce PGRI sera adopté fin 2015 et définira, pour une durée de 6 ans, les objectifs généraux à l'échelle du bassin Adour Garonne et les objectifs particuliers à l'échelle des périmètres de gestion des TRI. Sous l'autorité des préfets de département concernés, les 6 objectifs du PGRI devront être déclinés au sein des SLGRI.

Objectifs proposés au comité de bassin Adour Garonne en 2014 :

- 1 – Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurée, pérenne et apte à porter des stratégies et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs 2 à 6 ;
- 2 – Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés;
- 3 – Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- 4 – Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité ;
- 5 – Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements ;
- 6 – Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

Le territoire du bassin de la Cère bénéficie d'un outil contractuel le PAPI. Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) rassemblent l'Etat et les collectivités territoriales autour d'initiatives communes intégrées dans des programmes d'ensemble cohérents, destinés à réduire les conséquences des inondations.

3.11.6.2. Le programme Dordogne (PAPI Dordogne)

Sur le plan démographique, 64% de la population, soit 700 000 habitants résidant dans l'une des 500 communes soumises au risque d'inondation, sont potentiellement touchés par les impacts directs ou indirects d'une crue majeure. 8% de la population, soit 85 000 habitants, sont situés directement en zone inondable.

Sur le plan physique, le PAPI du bassin de la Dordogne couvre un territoire très vaste, structuré autour de quelques axes hydrographiques majeurs : Dordogne, Vézère, Corrèze, Isle, Dronne. Ce bassin est aussi partagé entre 5 régions (Limousin, Auvergne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Aquitaine) et 11 départements.

Conscient de l'importance des problématiques d'inondations sur le bassin de la Dordogne, et de la nécessité de travailler à l'échelle du bassin versant, EPIDOR a porté un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) entre 2008 et 2012. Outil de partenariat entre l'Etat et les élus, le PAPI permet notamment de mobiliser des financements à travers le fonds Barnier pour mener des actions de réduction de la vulnérabilité. Ce premier PAPI était orienté vers le développement et l'entretien d'une « culture de la rivière » au quotidien, pour « apprendre à mieux vivre avec les crues ». Il privilégiait l'optimisation des fonctionnalités naturelles des bassins avec pour objectifs associés de retrouver une rivière vivante, de se réconcilier avec les cours d'eau et de leur redonner leur espace de liberté. Il s'agit de développer des synergies entre lutte contre les inondations, aménagement du territoire, préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, développement, protection et valorisation de la ressource en eau. Les enjeux de préservation des sites Natura 2000 pourront ainsi trouver un écho dans les politiques de préservation des espaces de mobilité des cours d'eau.

Les inondations sont en effet bien souvent le résultat d'une politique d'aménagement du territoire qui s'est faite au détriment des rivières et de leur espace de liberté : urbanisation importante des plaines alluviales, disparition des zones humides et déboisement des versants. Si elles ne peuvent être supprimées, leurs conséquences peuvent être atténuées. C'est l'objectif du premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) signé entre EPIDOR et l'Etat en avril 2007 pour une période de 4 ans (2008-2012)

Le bilan des quatre années d'animation et de mise en œuvre de ce PAPI permet aujourd'hui de définir une stratégie tournée vers :

- des principes de subsidiarité pour que les acteurs compétents agissent à la bonne échelle,
- le développement d'une synergie entre les politiques publiques : la gestion du risque et les politiques de gestion de l'eau étant encore largement dissociées,
- une plus grande implication des collectivités locales dans la gestion du risque.

Cette stratégie est concrétisée à travers un second PAPI engagé pour la période 2015-2019.

Les actions retenues ont à la fois une efficacité locale et une portée à l'échelle du bassin. Elles prennent notamment en compte la nécessaire solidarité entre les territoires, et notamment entre l'amont et l'aval. C'est pourquoi, le PAPI est conduit à l'échelle du bassin versant de la Dordogne et vise à mobiliser les maîtrises d'ouvrage des collectivités locales en faveur de la prévention du risque d'inondation.

Le PAPI de la Dordogne cible comme axe d'actions:

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque sur les communes couvertes par un PPRI;

Axe 2 : Améliorer la surveillance, la prévision des crues et des inondations ;

Axe 2 : Améliorer l'alerte et la gestion de crise pour les communes dotées d'un PPRI ;

Axe 4 : Prendre en compte les inondations dans les documents d'urbanisme,

Axe 5 : Réduire la vulnérabilité en réalisant des diagnostics de vulnérabilité des entreprises dans les communes soumises à PPRI ;

Axe 6 : Ralentir les écoulements en étudiant les phénomènes d'inondation.

Sur la partie Lotoise de la Cère un autre programme contractuel de type PAPI existe et est porté par le SMPVD.

3.11.7. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne portant sur les années 2010-2015 a été adopté le 16 novembre 2009 par le comité de bassin Adour Garonne.

Six orientations fondamentales ont été définies :

- Créer des conditions favorables à une bonne gouvernance
- Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques
- Gérer durablement des eaux souterraines, préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique
- Privilégier une approche territoriale et placement de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

- Assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques (alimentation en eau potable, baignade, loisirs nautiques,...)

3.11.8. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Le territoire du site Natura 2000 « vallée de Cère et tributaires » est couvert par le SAGE Dordogne amont.

La nécessité de mettre en place un outil de gestion coordonnée à l'échelle du bassin Dordogne amont s'est manifestée en 2007 au sein de l'EPTB (Etablissement Public Territorial) EPIDOR suite au contrat de rivière Cère porté par le comité de rivière Cère.

Le SAGE a vocation à établir un projet de gestion concertée et collective de l'eau en fixant les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Sa portée est juridique, c'est-à-dire que les objectifs, communément acceptés par l'ensemble des acteurs du territoire, sont opposables aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et aux documents d'urbanisme. Son règlement est opposable aux tiers.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche SAGE est divisée en 3 temps :

- Une phase préliminaire d'émergence permettant d'estimer la pertinence de la démarche dans le bassin versant délimité et de constituer un dossier préliminaire de communication et de consultation. Cette phase comprend la mise en place de la CLE (Commission Locale de l'Eau) ;
- Une phase d'élaboration des documents du SAGE durant laquelle des objectifs et des dispositions sont définis par la CLE. Cette phase se conclut par une consultation publique avant adoption du SAGE par la CLE puis approbation par arrêté préfectoral ;
- Une phase de mise en œuvre sur 10 à 15 ans.

Le SAGE est en phase d'élaboration. Le périmètre a été défini par un arrêté inter-préfectoral. La Commission Locale de l'Eau (CLE), l'organe qui élabore et met en œuvre le SAGE, a été arrêtée en 2013. Elle est composée d'élus, d'usagers et des services de l'Etat. La commission locale de l'eau travaille actuellement à l'élaboration de l'état initial.

Le SAGE Dordogne amont s'étend sur une superficie de 9700 km², depuis les sources de la Dordogne jusqu'à la confluence avec la Vézère à Limeuil.

Le territoire recouvre 494 communes, 66 communautés de communes, 6 départements (Puy de Dôme, Cantal, Creuse, Corrèze, Lot et Dordogne), 4 régions (Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées et Aquitaine) et 3 parcs naturels régionaux (Volcans d'Auvergne, Millevaches Limousin et Causses du Quercy).

3.11.9. Les plans nationaux d'actions et plans de conservation des espèces

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) sont la formulation de la politique de l'Etat en matière de conservation d'espèces protégées, mis en œuvre par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEEDM). Chaque plan est propre à une espèce ou à un ordre dont le statut de conservation est défavorable.

Ils définissent une stratégie de conservation, établie pour cinq ans, et listent les actions à mettre en œuvre pour enrayer les menaces touchant l'espèce.

Tableau 12 : Espèces patrimoniales de la directive habitat et du site Natura 2000 vallée de la Cère et affluents faisant l'objet d'un Plan National d'Action

Groupe d'espèces	Espèce	
	Nom scientifique	Nom commun
Mammifères	<i>Lutra Lutra</i>	Loutre d'Europe
Insectes	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin
Mollusques	<i>Margaritifera margaritifera</i>	Moule perlière

3.11.11. Schéma Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE)

Les schémas régionaux de cohérence écologique définissent les trames vertes et bleues. Il s'agit d'un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques qui doit permettre aux espèces de pouvoir se nourrir, se reproduire, se reposer et se déplacer. Elle comprend des réservoirs de biodiversité, intégrant les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, et des corridors écologiques assurant des connexions entre les réservoirs de biodiversité. Les trames vertes et bleues peuvent être constituées de cours d'eau, d'espaces naturels ou semi-naturels ainsi que de réseaux de haies. Les SRCE doivent être pris en compte dans les documents de planification et les projets, notamment ceux d'infrastructures linéaires portés par l'État et les collectivités. Le travail de définition de ces zones se fait à partir de données homogènes à l'échelle régionale. Sur le secteur du site Natura 2000 Vallée de la Cère, deux SRCE sont réalisés celui de l'Auvergne et de Midi-Pyrénées. Un SRCE est en cours d'élaboration en Limousin.

Les habitats naturels des réseaux de site Natura 2000 constituent en principe des réservoirs de biodiversité qu'il convient de garantir.

3.11.12. Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau

L'Agence de l'Eau a confié au SMPVD l'élaboration d'un Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur la Cère dans sa partie Lotoise.

Ce document a pour objectif la mise en place d'une gestion globale de l'espace rivière participant à contribuer à l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau ainsi qu'à la renaturation des fonctionnalités hydrologiques du bassin (reconquête des zones tampon, restauration d'espaces de mobilité et d'expansion des crues favorisant une hydrodynamique active...).

Cette gestion est concertée avec les acteurs de l'eau du bassin.

Elle s'articule autour de 4 parties :

- Etat des lieux,
- Diagnostic (présenté par unité de gestion de cours d'eau),
- Mise en place d'un schéma directeur
- Définition d'un Programme Pluriannuel de Gestion (sous forme de fiches actions).

La phase d'état des lieux a pour objet de décrire l'état actuel du cours d'eau et de ses affluents. Il s'agit de dresser les caractéristiques principales du cours d'eau et d'inventorier les usages, aménagements, ouvrages susceptibles de modifier l'équilibre écologique et hydrodynamique du cours d'eau. Cette première phase conduit à un diagnostic du bassin et à la définition d'unités de gestion par tronçon homogène.

Elle s'appuie sur les différents documents de planification existants et sur les documents réglementaires.

L'élaboration du PPG est destinée à établir un schéma directeur définissant les modalités de gestion de la rivière à court et moyen terme.

Il appartient aux propriétaires riverains de mettre en œuvre les actions : continuité écologique sur les seuils. La collectivité peut être amenée à intervenir pour les travaux d'intérêt général via l'obtention d'une DIG (Déclaration d'intérêt général).

3.11.13. *Gestion des éclusées*

Au début des années 1990, la gestion des lâchers d'eau par les barrages hydroélectriques (éclusées) devient un sujet de préoccupation sur la Dordogne, de façon plus aiguë que par le passé. Les modifications du régime hydraulique par les barrages sont de moins en moins supportées par certains usagers : pêcheurs, activités nautiques et touristiques, associations environnementales. Une transformation de certains barrages (suréquipement) accroît également les impacts sur le cours d'eau.

EPIDOR a pris en compte ce problème dès sa naissance. Le débat collectif autour de la gestion des éclusées constitue un des dossiers thématiques abordés lors du Sommet Vallée Dordogne, mais aussi lors de l'élaboration du SDAGE Adour-Garonne (1997) ou encore dans le cadre d'autres opérations telle que le « Défi éclusée » (2004). En 2009, le débat se poursuit par la signature d'une convention pluriannuelle entre Electricité de France (EDF), l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), EPIDOR et l'Etat.

Cette convention sur la régulation des débits de la Dordogne, la Maronne et la Cère a été mise en place en 2008.

EDF s'est engagé jusqu'à 2016, sur de nouvelles règles de gestion des débits qui pénalisent moins les milieux aquatiques.

Cette convention a vocation à continuer pour les années suivantes.

Quelques vallées sèches sont souvent le lieu d'activités agricoles : étroites et encaissées, elles constituent un terroir au caractère confidentiel qui se découvre au fur et à mesure de son parcours. L'horizon limité renforce la sensation d'enclavement.

3.11.14. *Les documents d'aménagement de l'espace : SCOT, PLU et cartes communales*

La prise en compte du développement durable dans les politiques publiques est une obligation. Elle se concrétise notamment dans les stratégies et les projets d'aménagement du territoire qui se développent au sein des collectivités du bassin. L'exercice de planification que constitue un document d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale –SCOT), plan local d'urbanisme –PLU), carte communale) permet de prendre en compte la préservation de l'environnement ainsi que la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Le code de l'urbanisme impose aussi que les normes de planification et de réglementation de l'utilisation des sols soient compatibles, ou rendues compatibles, avec les outils de planification de l'eau que sont le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

3.11.14.1 Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT)

Les outils de planification que sont les Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT) permettent par exemple de renforcer le lien entre eau et aménagement du territoire à l'échelle des bassins de vie.

Les secteurs Lotois et Cantalien travaillent à la mise en place d'un SCOT. C'est le syndicat mixte de la vallée de la Dordogne Lotoise qui est maître d'ouvrage pour la partie Lotoise et la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac pour la partie Cantalienne. Pour ces deux territoires, les diagnostics ont été adoptés en décembre 2014.

Le secteur Corrèzien est concerné par le SCOT de l'agglomération de Brive qui lui, est réalisé depuis 2013.

3.11.14.2 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), outils opérationnels de la gestion de l'urbanisation du territoire, permettent de préserver de l'urbanisation certains secteurs de la commune qui présenteraient des enjeux environnementaux. Les initiatives suivantes peuvent par exemple être citées :

- préservation des continuités écologiques et des zones humides de l'urbanisation, en les classant en zone naturelle interdite à toute forme de construction,
- intégration des Plans de Prévention des Risques (PPR) Naturels et prise en compte des prescriptions d'urbanisation en fonction de l'aléa pour des communes riveraines.

3.11.14.3 Autres outils de protection

Certaines mesures de protection spécifiques permettent de préserver des paysages et des milieux naturels sensibles tels que des zones humides. C'est le cas des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) qui contribuent à préserver les paysages de vallée, en préconisant par exemple le maintien des prairies dans les secteurs où la pression urbaine et/ou agricole menace ces milieux. C'est également le cas des Espaces Boisés Classés (EBC) qui peuvent interdire de défricher.

Enfin, des zonages adéquats peuvent être développés au sein des documents d'urbanisme communaux (PLU, carte communale). Ainsi des milieux naturels peuvent être inscrits en tant que Zone N, c'est-à-dire Zone Naturelle.

CHAPITRE 4. Présentation et analyse des habitats

4.1. Les habitats naturels

La description a porté sur les habitats naturels du lit, des berges, de la vallée et des versants de l'ensemble du site.

Pour le secteur de la vallée de la Cère et ses affluents, l'état des lieux a permis de recenser 17 habitats d'intérêt communautaire, dont 4 sont classés prioritaires.

Rappelons en préambule que le texte de la Directive « Habitats faune-flore » n°92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 qualifie d'intérêt communautaire, les habitats qui sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle **ou** ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression (ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte) **ou** constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des sept régions biogéographiques (alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne et panonique). Parmi ces habitats, la directive en distingue certains dits « prioritaires » du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

Rappelons que cette directive définit un habitat naturel comme « *un espace homogène par ses conditions écologiques (compartiment stationnel avec ses conditions climatiques, son sol et matériau parental et leurs propriétés physico-chimiques), par sa végétation (herbacée, arbustive et arborescente), hébergeant une certaine faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur cet espace* ».

Or, ce concept est fortement dépendant des caractéristiques du biotope et sa structure est évidemment variable et évolutive en fonction de perturbations naturelles diverses telles que tempêtes, crues, feux, etc. Dans le cas d'un habitat naturel en, contexte alluvial comme sont, par exemple certains habitats du site considéré, la notion d'homogénéité écologique et structurelle est un concept tout relatif. En effet, les habitats alluviaux se répartissent et évoluent temporellement selon la logique suivante :

- Sur une saison, en fonction principalement des fluctuations des niveaux d'eau ;
- A long terme, au gré des « crues » et de la géomorphologie du cours d'eau.

Prenons deux exemples pour illustrer chacun de ces propos :

- Tout d'abord les gazons amphibies (3130) ou habitats de grève (3270) peuvent apparaître très tôt dans la saison en cas d'étiage sévère ou au contraire disparaître rapidement en cas de montée d'eau brutale dès septembre). A quelle période et comment appliquer l'homogénéité structurelle ?
- Ensuite, comme nous l'avons vu, la géomorphologie de Cère (altérée par les conséquences des extractions à l'aval de la confluence Dordogne-Cère et des barrages) apparaît comme un facteur très limitant pour le rajeunissement de ces habitats et ne permet plus le rajeunissement des formations végétales riveraines, dont la dynamique de maturation n'est plus contenue (comme c'était vraisemblablement le cas avant les barrages et les extractions). Comment dans ce cas analyser l'état de conservation d'un habitat pionnier qui se renouvelle difficilement ?

Ce dernier exemple appelle néanmoins certaines précisions.

N.B.1 : S'il est difficile de conclure de manière certaine (vu l'absence de cartographie historique) à une réelle régression des milieux pionniers de grèves du fait du régime hydrologique artificiel subit, qui semblent par ailleurs se maintenir d'une année sur l'autre grâce aux baisses estivales des niveaux d'eau, cet équilibre reste tangent et tributaire des lâchers d'eau aléatoires estivaux qui peuvent rapidement détruire l'habitat.

N.B. 2 : Ce dernier exemple illustre une forme d'incohérence liée à l'application « au pied de la lettre » de la notion d'habitat au sens de Natura 2000. On sent en effet ici les limites de la notion habitat et plus spécifiquement de sa « conservation », face à un système très artificialisé dont on se doute des limites (sans en avoir la preuve formelle).

Par ailleurs, face aux perturbations (encore récentes) notées sur le cours d'eau (barrages, seuils,), les différentes études réalisées autour de la problématique « géomorphologique » de la Cère, tendent à montrer que l'atteinte du « bon état écologique » de ce cours d'eau (au sens de la DCE et du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015), passe avant tout par des mesures fortes (acquisition foncières de parcelles riveraines, etc.) destinées à rendre au cours d'eau son espace de liberté.

On comprend donc aisément que la notion de préservation et de conservation d'un habitat au sens de la directive habitat est complexe à appliquer ici. Plus explicitement, un habitat cartographié à un instant « t » comme les « gazons amphibies » (3130), peut naturellement évoluer (même d'une saison à l'autre) vers un « habitat de grève » (3270) ou même vers un autre habitat non d'intérêt communautaire en cas d'exhaussement des bancs graveleux ou de changement de granulométrie, etc. Les consignes de gestion/conservation qui sont prônées dans les cahiers d'habitats et le manuel EUR15 sont donc souvent peu appropriées au contexte « Cère ». Pour le 3270, il est demandé par exemple (manuel EUR15) de « *prendre en considération une largeur de berge de 50 à 100 mètres* », alors qu'il serait plus intéressant de considérer un grand linéaire (et non plus une largeur). La consigne suivante, mise en second plan, à savoir « *et éventuellement des berges dépourvues de végétation* », apparaît plus intéressante et ouvre des perspectives.

En outre, d'un point de vue purement technique, la caractérisation des habitats est elle-même complexe. Les cahiers d'habitats s'appuient sur 5 critères pour caractériser un habitat (biologique, altitudinal, biogéographique, topographique et édaphique) mais ceux-ci restent empiriques et les relevés de références sont encore peu abondants dans la bibliographie. Il est donc parfois difficile à faire correspondre (ou non) un habitat observé sur le terrain à un habitat d'intérêt communautaire (HIC) au sens des cahiers d'habitats, surtout en l'absence de relevés de références.

4.1.1. Présentation des habitats naturels

Au départ, le bordereau de description du site mentionnait 4 habitats d'intérêt communautaire présents. La phase d'inventaire a permis de décrire et cartographier 17 habitats de la Directive Habitats (habitats d'intérêt communautaire, notés « IC »), parmi lesquels 4 sont considérés comme prioritaires (notés « PR »).

Chaque habitat est identifié par un code Natura, auquel correspond un code Corine, issue de la base de données Corine Land Cover. Cette base de données sur l'occupation du sol est réalisée à l'échelle européenne dans le cadre du programme de COordination de l'INformation sur l'Environnement.

Note : les habitats sont le plus souvent constitués par l'association de certaines plantes et d'un substrat particulier, souvent caractérisé par des critères physiques (roches calcaires, sols acides, eaux oligotrophes,...). Ils sont généralement désignés en phytosociologie par l'association de deux noms latins.

Tableau 13 : Statut des habitats d'intérêt communautaire du site, code corine biotope et code Natura 2000

Habitat naturel	Statut	Code Corine	Code Natura
Habitats des secteurs d'eaux calmes			
Lacs eutrophes naturels avec végétation de l'Hydrocharition	IC ⁽¹⁾	22.13x22.411	3150
Gazons amphibies vivaces	IC ⁽¹⁾	22.11/22.313	3110
Habitats des secteurs des eaux courantes			
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	IC ⁽¹⁾	24.4	3260
Habitats des milieux alluviaux			
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoeto Nanojuncetea	IC ⁽¹⁾	22.12x22.31 et/ou 22.32)	3130
Végétations annuelles des berges vaseuses Chenopodium rubri et du Bidention des rivières montagnardes	IC ⁽¹⁾	24.52	3270
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	IC ⁽¹⁾	37.7	6430
Forêt alluviales de types « aulnaies-frênaies », « saulaies blanches », « peupleraies noires »	PR ⁽²⁾	44.13/44.3/44.31/44.32	91E0
Habitat des sources et suintements			
Sources pétrifiantes avec formation de tufs (Cratoneurion)	PR ⁽²⁾	54.12	7220
Habitats des Landes			
Landes sèches	IC ⁽¹⁾	31.2	4030
Habitats des milieux agro-pastoraux - Pelouses et prairies			
Prairies humides acides à Molinie	IC ⁽¹⁾	37.12	6410
Pelouses acidiphiles subatlantiques	PR ⁽²⁾	35.12	6230
Prairies maigres de fauche de basse altitude	IC ⁽¹⁾	38.2	6510
Habitats des milieux rocheux			
Falaises siliceuse	IC ⁽¹⁾	62.2	8220
Dalles rocheuses siliceuses	IC ⁽¹⁾	34.11	8230
Grottes non exploitées par le tourisme	IC ⁽¹⁾	65	8310
Habitats des Forêts de versant			
Hêtraie acidiphile à houx	IC ⁽¹⁾	41.122	9120
Forêt de ravins du Tillio-acerion	PR ⁽²⁾	41.4	9180

(1) IC : Habitat d'intérêt communautaire

(2) PR : Habitat d'intérêt communautaire de statut prioritaire

Les emplacements des relevés phytosociologiques ou floristiques figurent dans les rapports d'expertises et dans la base de données associée au Système d'information géographique. Les listes de plantes des relevés sont fournies dans les annexes de ces mêmes rapports d'expertises.

Des fiches habitats ont été constituées et sont présentées dans le tome 2.

4.1.2. Habitats naturels liés à la dynamique fluviale

Actuellement, on admet que les habitats naturels alluviaux se répartissent de manière schématique comme indiqué ci-dessous. Voir aussi les fiches habitats.

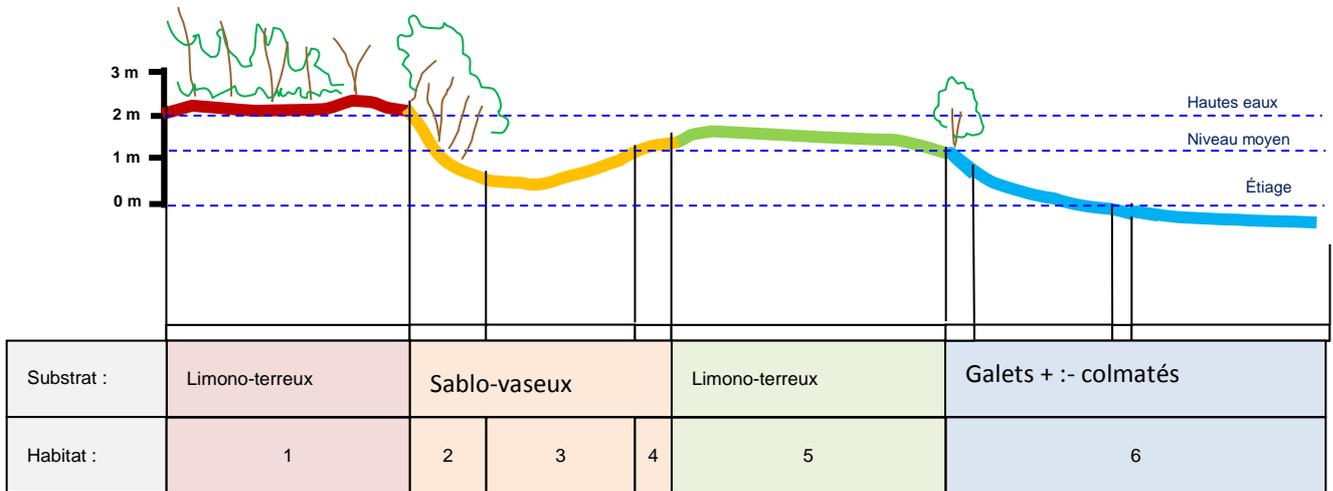


Figure 24 : Répartition des habitats suivant un profil théorique type de la Cère dans leur partie médiane.

- 1 – Forêt alluviale mature à bois dur (91F0) ;
- 2 – Boisement à saules dominant (91F0 ou plus rarement 91E0) ;
- 3 – Herbiers d’eau faiblement courantes à stagnantes (3150) ;
- 4 – habitats de grèves alluviales (3110 x 3130 x 3270) et – mégaphorbiaies ou ourlets forestiers (6430) ;
- 5 – prairies inondables ou moyennement inondables (non Natura 2000 ou 6510) ;
- 6 – habitats d’herbiers d’eau courantes ou stagnantes (3260 ou non Natura 2000).

Le profil en long est lui assez caractéristique et reproductible avec la présence d’herbier d’eau stagnante en amont et d’eau courante en aval des seuils.

4.1.2.1. Habitats des secteurs d’eau calme :

Les eaux calmes concernent la rivière au niveau des annexes aquatiques, bras morts, fossés mais aussi des pourtours de plan d’eau.

2 types d’habitat sont représentés sur le site.

Habitat 3150 - Végétation des eaux douces stagnantes (végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition)

Voir fiche complète habitat 3150 dans le Tome II et la cartographie spatiale de répartition dans le Tome III.

Cet habitat couvre 0,06 hectares, soit 0,002% du site.



Figure 25 : Habitat 3150, herbier à Lentilles d'eau flottant à la surface, à caractère annuel, des eaux douces eutrophes. Végétation avec herbiers à Potamots (Wilfried RATEL, 2013 – Bras de Roudange)



Figure 26 : Végétation avec herbiers à Potamots (BIOTEC, aout 2012 – hors site)

Description :

Cet habitat se développe dans des eaux stagnantes ou faiblement courantes assez profondes. Sur le site de la vallée de la Cère et ses affluents, il a été observé dans des bras morts, ainsi que dans des zones lenticules en bordure du lit mineur dans les secteurs aval de la rivière. La végétation vivace qui s'y développe est essentiellement constituée d'hydrophytes enracinés (potamots et myriophylles) qui affectionnent les eaux à

tendance eutrophe. Elle forme souvent des herbiers très recouvrants, submergés ou flottants et la plupart du temps paucispécifiques (pauvres en espèces).

La variabilité de cet habitat est conditionnée par l'éclairement, la topographie, la nature des sédiments ou encore le degré de trophie des eaux. La végétation est représentée par des voiles annuels de lentilles d'eau, constitué d'espèces à éclipse qui apparaissent ou disparaissent d'une année à l'autre et dont la répartition spatiale est intimement liée aux variations de courants.

Sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Cère et ses affluents, cet habitat est très localisé : dans un diverticule à l'amont du barrage de Lamativie, en rive droite de la Cère, commune de Camps (Corrèze, Limousin) : au sein d'un diverticule, en rive droite de la Cère, lieu-dit "Le Vieux-Bourg", commune de Biars-sur-Cère et au sein d'un bras mort déconnecté à l'étiage, toujours en rive droite de la Cère, à l'aval de la station d'épuration de la commune de Bretenoux (Lot, Midi-Pyrénées).

Sur les plans d'eau à fonctionnement non naturel et avec présence de Lentilles d'eau, ces milieux ne sont pas considérés comme d'intérêt communautaire (ex. sur le site : exutoire du barrage de Candes, commune de Comiac, Lot).

L'habitat du Potamion pectinati est constitué d'une majorité d'hydrophytes vivaces enracinés mais submergées ou « subflottantes », plus sensibles à la dessiccation. Il s'accommode de conditions médianes entre les herbiers d'eau courantes et d'eau stagnantes. Sur la Cère, on le retrouve en bordure des zones plus courantes du lit mineur, souvent en eau peu profonde (mais pas toujours) ou à l'entrée des bras morts. La densité d'implantation des hydrophytes est alors un support intéressant pour le frai de différentes espèces piscicoles (perche, cyprinidés). Peu fréquent sur ces cours d'eau il est par définition peu typique et peu diversifié. On y retrouve néanmoins des espèces peu représentées dans les autres groupements d'herbiers, comme la grande naïade, la Vallisnérie en spirale, l'Elodée de Nuttall (capable de produire des herbiers souvent monospécifiques), etc. Cet habitat est généralement d'intérêt communautaire.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial de cet habitat est fort. Outre le fait que cet habitat revêt une grande importance pour la reproduction et le gîte des amphibiens, des poissons et des insectes aquatiques (notamment dans ses formes à végétaux immergés), il faut souligner que la diversité des formes d'herbiers rencontrée augmente d'autant son intérêt patrimonial. La présence de plantes d'intérêt patrimonial, ou rares, au sein des peuplements vient encore renforcer cet intérêt.

Etat :

La fragmentation de la continuité écologique de la Cère constitue le principal facteur de répartition des habitats aquatiques. La rupture de pente en amont des barrages permet l'implantation d'herbiers plutôt lentiques du Nymphaeion albae ou du Lemnion alors que la reprise d'une certaine pente en aval du seuil est plus favorable aux herbiers du Batrachion ou du Potamion.

L'état de conservation de cet habitat est mauvais, avec pour principales raisons :

- le manque d'hydrodynamisme de la Cère à l'aval du barrage des gorges,
- l'urbanisation et les aménagements de protection des berges à l'aval des gorges de la Cère,
- la déconnexion / fermeture des annexes hydrauliques due à l'incision et au manque de dynamique fluviale,
- l'eutrophisation des eaux et le développement des plantes exotiques envahissantes (cf. "les facteurs d'évolution").

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Conventionnement avec les concessionnaires des barrages pour limiter au maximum, voire supprimer, l'impact des éclusées à l'aval des barrages au-dessus du seuil d'installation des habitats pendant la période de floraison et de grainaison, correspondant aux niveaux naturellement bas de la Cère (en général entre août et octobre) ;
- Limiter les opérations d'aménagements de berge de manière à préserver la dynamique alluviale importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochements ou de protections inopportunes et en créant des berges en pente douce;
- réduction des pollutions dans les eaux et les sols (diminution des fertilisants agricoles, amélioration du traitement des eaux usées domestiques, agricoles et industrielles, ainsi que des eaux pluviales sur l'ensemble du bassin de la Cère) ;
- ne pas construire en zone inondable ;
- réouvertures écologiques et hydrologiques de bras morts (bras de Montajou, Miramont / Loulié, commune de Bretenoux) en aménageant de larges surfaces « exondables » lors de la période d'étiage estival ;
- éviter toute intervention de scarification ou d'arasement d'atterrissements ;
- limiter les usages (plages de baignade, accès canoés) et notamment les accès sur berges ;
- limiter la fermeture des berges au moins là où ont été cartographiés ces habitats
- favoriser une gestion raisonnée des berges et limiter leur dégradation par le bétail et la saturation du cours d'eau en MES (éléments perturbateurs pour les herbiers), le versement de déchets, l'installation de cultures inadaptées, etc. ;
- sensibiliser les gestionnaires, les loueurs de canoës et usagers des rivières à la nécessité d'une bonne conservation des herbiers ;
- des chantiers de lutte contre la prolifération des espèces invasives pourraient être menés sur les secteurs les plus touchés.

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	3150	FR 7300900 (Cère)
Surface		0,007 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Mauvaise
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Modification du fonctionnement hydraulique ; pollutions diffuses ; urbanisation; déchets et remblais en berge ; piétinement troupeaux; comblement ; espèces exogènes invasives
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

Figure 27 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3150, herbiers à potamots.

Habitat 3110 – Gazons amphibies vivaces des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes

Voir fiche complète habitat 3110 dans le Tome II et la cartographie spatiale de répartition dans le Tome III.

Cet habitat couvre 0,002 hectares, soit 0,0001% du site.



Figure 28 : Habitat 3110, Gazons amphibies vivaces (Wilfried RATEL, 2013)

Description :

Habitat instable dominé par des plantes annuelles « à éclipse » (petites cypéracées). Cet habitat se développe dans des eaux stagnantes. Sur le site de la vallée de la Cère et ses affluents, il a été observé de manière très localisée : au niveau des plans d'eau acides et oligotrophes du plateau, à l'amont du Ruisseau de Boutenègre, au lieu-dit "Le Genévrier", commune de Comiac (Midi-Pyrénées).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial de cet habitat est fort. En raréfaction partout en France. Cet habitat présente une plante protégée en Midi-Pyrénées qui est aussi caractéristique du groupement, le Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*).

C'est habitat support pour des espèces comme les invertébrés aquatiques ou les amphibiens.

Etat :

L'état de conservation est mauvais : le plus grand plan d'eau a été bâché ; ce qui compromet l'arrivée et la stabilisation de cet habitat sur les berges et la petite mare est en cours de fermeture (saules et ronces).

Les menaces qui pèsent sur cet habitat sont :

- la réduction artificielle des débits liée notamment à des détournements de sources ;
- la modification de la qualité physico-chimique des eaux
- l'eutrophisation ;
- la stabilisation du niveau d'eau ;
- l'envasement ;
- la fermeture du milieu ;
- l'étanchéification des plans d'eau.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Supprimer les arbustes de la petite mare ;
- Enlever la bâche du plan d'eau en adoucissant les berges et/ou en créant des paliers ;
- Maintien / amélioration de la qualité physico-chimique des eaux (absence de fertilisants ou d'amendement au niveau des parcelles localisées autour du ruisseau) ;
- Ne pas réduire les débits ;
- Ne pas détourner le ruisseau.

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	3150	FR 7300900 (Cère)
Surface		0,002 hectares
Etat de conservation	-	Mauvais
Dynamique	-	Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

Figure 29 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3110, gazon des bordures d'étangs acide.

4.1.2.2. Habitats des secteurs des eaux courantes :

Habitat 3260 - Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho Batrachion*

Voir fiche complète habitat 3260 dans le Tome II et la cartographie de la répartition spatiale dans le Tome III.

Cet habitat couvre 19 hectares, soit 0,6% de la superficie du site.



Figure 30 : Habitat 3260, herbiers à fausses renoucles flottantes du *Batrachion fluitantis* (Wilfried RATEL, 2013 - Cère)



Figure 31 : Herbiers à *Myriophile alteniflorum* et *Callitriche hammu* (Wilfried RATEL, 2013- Escalme)

Description :

Cet habitat englobe toutes les communautés fluviatiles des eaux plus ou moins courantes, avec ou sans renoncules ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques.

Les communautés végétales observées sur la Cère et ses affluents appartiennent à l'alliance du *Batrachion fluitantis* (Neuhaüs 1959). Elles sont typiques des eaux méso-eutrophes à eutrophes et se répartissent selon des strates différenciées au sein de la masse d'eau.

Cette végétation aquatique s'installe, relativement sur des substrats essentiellement composés de galets, de graviers et de sables en eau peu profonde (jusqu'à 2 mètres).

Ces herbiers se développent au sein du lit mineur, dans les chenaux principaux comme au niveau des bras vifs, de la Cère et de ses affluents, essentiellement sur les zones de plats courants et de radiers. Cet habitat est bien présent dans le lit mineur à l'aval des gorges de la Cère et plus disséminé à l'amont (Lot, Corrèze, Cantal), au niveau des radiers et plats courants.

D'une manière générale les herbiers se structurent selon 4 strates de la manière suivante :

- la strate basse, parfois représentée par quelques bryophytes est souvent rare ou absente,
- la strate submergée est souvent bien représentée (myriophylle, cératophylle, etc.), surtout lorsque l'ensoleillement est suffisant,
- la strate flottante est généralement présente et représentée par les feuilles de renoncules en zone courantes et nénuphars en zone stagnante,
- une strate émergée est parfois présente et représentée par les formes fluviatiles du scirpe lacustre, du rubanier...

Des herbiers des rivières oligotrophes acidiphiles sont aussi présents de manière très localisée dans au sein des cours d'eau se jetant dans la Cère, ruisseau d'Orgues (Lot, Corrèze) et amont des gorges de l'Escalmels

Caractéristique du cours moyen et inférieur de la Cère et ses affluents, la végétation d'herbier d'intérêt communautaire (3260) est représentée par des phanérogames hémicryptophytes (parfois quelques bryophytes du groupe des Fontinales) principalement vivaces et enracinées dans le substrat, non graminoides, à feuilles de petite taille et/ou finement découpées, au pétiole et tige parfois très longs et ondulant au gré du courant. La végétation recouvre souvent de larges espaces jusqu'à parfois envahir toute la largeur du cours d'eau lors de conditions climatiques particulières (eutrophisation des eaux, réchauffement ou année « sèche »).

Ces communautés aquatiques sont relativement stables et peuvent être rajeunies par les remaniements du substrat lors des crues.

Des études réalisées sur les herbiers de la Dordogne entre le barrage du Sablier et Castillon-La-Bataille sur plusieurs années (Guéri O. et al., 2003, EPIDOR) ont démontré que l'évolution des herbiers dans la Dordogne est essentiellement régulée par l'hydrologie. L'alternance de phases de développement, parfois rapide, et de régressions spectaculaires suit en fait le rythme des crues.

Il est néanmoins noté une progressive disparition de certaines espèces caractéristiques des substrats moyennement grossiers et de la surface des habitats correspondants en raison de la raréfaction du travail géomorphologique conséquent. Le travail de la rivière permet un rajeunissement des herbiers par arrachage et

dispersion des espèces, qui en son absence, voient leur support s'exhausser et se végétaliser progressivement au profit d'une végétation de moins en moins sujette au renouvellement.

Valeur patrimoniale :

La grande rareté des grands systèmes alluviaux à l'échelle du Limousin et du Massif Central en général, confère à cet habitat un intérêt patrimonial fort.

Outre le fait que ces herbiers contribuent à l'oxygénation et à l'épuration des eaux, ils sont utilisés comme milieux d'alimentation, de reproduction ou de refuges par de nombreuses espèces d'invertébrés aquatiques et de poissons.

Etat :

Ces herbiers aquatiques sont globalement **en bon état de conservation**.

Les herbiers des rivières oligotrophes acidiphiles sont présents de manière très localisée dans au sein des cours d'eau se jetant dans la Cère, ruisseau d'Orgues (Lot, Corrèze) et amont des gorges de l'Escalmels sont par contre en mauvais état de conservation

⇒ **Espèces de la directive habitat ou protégées :**

Nom scientifique	INTITULE	Code Natura 2000 de l'habitat
<i>Najas marina</i> L.	"	3260
<i>Vallisneria spiralis</i> L.	"	3260

Les groupements d'herbiers sont foncièrement mis en danger par :

- la modification du fonctionnement hydraulique (éclusées, barrages et seuils, absence et/ou rareté des crues moyennes, effet plan d'eau) ;
- la création ou modification des berges (empiètements notamment) formant des zones de fonds défavorables aux herbiers ;
- les terrassements (remblais et déblais) ;
- la modification des fonds et des courants ;
- les rejets de substances polluantes dans les eaux et dans les sols ;
- les pratiques liées aux loisirs ;
- l'appauvrissement, l'eutrophisation ;
- la présence d'espèces invasives
-

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- conventionnement avec les concessionnaires des barrages pour restaurer des régimes de crue morphogènes plus régulières ;
- limiter les opérations d'aménagements de berges de manière à préserver la dynamique alluviale importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière ;
- réduction des pollutions dans les eaux et les sols (diminution des fertilisants agricoles, amélioration du traitement des eaux usées domestiques, agricoles, industrielles, ainsi que des eaux pluviales sur l'ensemble du bassin de la Cère) ;
- favoriser l'arasement ou le dérasement d'ouvrages hydrauliques transversaux inopérants ou de fonctionnement défectueux pour favoriser le rétablissement d'une dynamique alluviale et sédimentaire ainsi que l'augmentation de faciès de type « radier » plus favorables à l'émergence

d'herbiers d'eaux courantes généralement d'intérêt communautaire (herbier du Batrachion fluitantis – 3260) ;

- Pour les ouvrages à conserver (usages pérennisés) et à équiper pour restaurer la continuité écologique (ouvrages Grenelle et/ou soumis à la loi sur l'eau), privilégier la création de seuils de rampes plutôt que la mise en œuvre de passes à poissons. Les seuils de type « rampe », par ailleurs moins sélectifs que les passes pour les poissons, mais également la petite faune aquatique et semi-aquatique, sont également plus favorables à l'émergence de faciès de type « radier » (voir ci-dessus) ;
- Favoriser une gestion raisonnée des berges et limiter leur dégradation par le bétail et la saturation du cours d'eau en MES (éléments perturbateurs pour les herbiers), le versement de déchets, l'installation de cultures inadaptées, etc. ;
- Sensibiliser les gestionnaires, les loueurs de canoës et usagers des rivières à la nécessité d'une bonne conservation des herbiers ;

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	3260	FR 7300900 (Cère)
Surface		19 hectares
Etat de conservation		Bon (pour les herbiers des rivières eutrophes) à mauvais (pour les herbiers des eaux oligotrophes)
Dynamique		Augmentation (herbiers eutrophes) à Régression (herbiers oligotrophes)
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Modification du fonctionnement hydraulique (éclusées, barrages et seuils, absence et/ou rareté des crues moyennes, effet plan d'eau) ; création ou modification des berges et des seuils (empierrements notamment) formant des zones de fonds défavorables aux herbiers ; terrassements (remblais et déblais) ; modification des fonds et des courants ; rejets de substances polluantes dans les eaux et dans les sols ; pratiques liées aux loisirs ; eutrophisation ; espèces invasives
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 32 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3260, herbiers à Renoncles.

4.1.2.3. Habitats alluviaux terrestres

4 types d'habitats sont dans cette catégorie : les gazons amphibies, la végétation des grèves, les grandes herbes des milieux humides (mégaphorbiaies), les boisements alluviaux à bois tendre.

Habitat 3130 - Gazons amphibies oligotrophes à mésotrophes (*Juncetea – Littorelletea*)

Voir fiche complète habitat 3130 dans le Tome II et la cartographie spatiale de répartition dans le Tome III.
Cet habitat couvre 0,17 hectares, soit 0,05% du site.



Figure 33 : Gazons amphibie à *Cyperus fuscus* et *Lindernia palustris* (Wilfried RATEL, 2014)

Description :

Habitat regroupant des gazons amphibies constitués de petits joncs ou souchets. Ce sont des plantes vivaces et annuelle. Ces communautés se développent sur des atterrissements, queues d'îlots ou bordures de bras morts, en pente douce et rives calmes, sur substrats relativement fins. Leur position basale sur les atterrissements (au plus proche de l'eau) leur confère une phénologie tardive (floraison fin d'été) voire une reproduction végétative amphibie pour les communautés vivaces.

Cet habitat comprend deux groupements principaux qui se différencient principalement par leur physiologie annuelle ou pérenne :

- Des communautés pionnières riches en annuelles, hygrophiles à mésohygrophiles, des sols exondés ou humides, oligotrophes à méso-eutrophes (classe des *Juncetea bufonii*) ;
- Des communautés vivaces rases et amphibies, des bordures de plans d'eau (ou bras morts - ndl), plutôt oligotrophes (classe des *Isoëto lacustris - Littorelletea uniflorae*) ;

Cet habitat est instable, composé de plantes « à éclipse » (*Nanocyperion flavescens*), pouvant disparaître (parfois plusieurs années) et réapparaître en fonction des conditions climatiques lors de l'émersion. Le développement de ces formations est fugace car rapidement envahit par les espèces des *Bidentetea* (3270) qui les recouvrent ou supplantées par les groupements palustres vivaces.

Localisé sur les alluvions apparents de la Cère, sur des substrats fins (limons, argiles, sables), parties basses des grèves. L'habitat est disséminé sur de faibles surfaces au niveau des berges exondées de la Cère à l'aval du barrage de Marconcelles (Lot, Midi-Pyrénées). Cet habitat est très rare à l'amont, observé une fois dans un diverticule à l'amont du barrage de Lamativie, en rive droite de la Cère, en Corrèze (Limousin).

Valeur patrimoniale :

Leur intérêt patrimonial est fort.

Leur caractère « éclipse » en fait des groupements fortement dépendant de conditions particulières pour s'exprimer pleinement et particulièrement sensibles à l'eutrophisation. Peu fréquents sur le site en raison de l'absence de conditions d'implantation satisfaisantes, ces groupements sont de grand intérêt patrimonial en raison de leur typicité, leur rareté et la présence d'espèces patrimoniales ou rares.

- ⇒ **Espèces protégées :** *Pulicaria vulgaris*, *Lindernia palustris* (France), *Eleocharis ovata* (Midi-Pyrénées) ;
- ⇒ **Espèces de la directive habitat :** *Lindernia palustris* (Annexe IV)

Etat :

Leur état global est dans un état préoccupant à l'échelle du site, notamment en raison des éclusées. La plupart des espèces typiques de ces habitats sont en forte régression ou disparues, souvent remplacées par des espèces plus banales ou des introduites.

A la lecture des écrits et photographies anciennes, on en retient qu'ancienne rivière en tresse, façonnée par une dynamique alluviale active, la Cère a vu depuis lors son fonctionnement profondément modifié par la construction des barrages successifs et par les extractions en masses conduites dans le lit mineur à la confluence Cère-Dordogne entre 1920 et 1981.

Les perturbations découlant de ces interventions d'origine anthropique sont de 3 ordres :

- l'altération du régime hydrologique (fluctuation des niveaux selon un régime saccadé, éclusées) et de l'équilibre sédimentaire (piégeage des matériaux alluvionnaires en amont des barrages et approfondissement du lit/incision en aval) ;
- l'altération de la géométrie du cours d'eau (simplification des faciès d'écoulement, tendance à la formation d'un chenal unique et à l'exagération des courbes et de l'équilibre érosion/dépôt) ;
- l'approfondissement du lit mineur et la déconnexion avec les milieux annexes (couasnes, bras secondaires)

Ces altérations ont eu pour conséquence directe, une tendance à l'assèchement et au vieillissement des formations végétales, une progression importante des boisements (fermeture de la rivière), puis à l'homogénéisation des milieux.

Ces altérations ont aujourd'hui encore pour conséquence « indirecte » une augmentation des craintes vis-à-vis des risques inondation/érosions de berge et provoquent ainsi l'augmentation des travaux protections des berges et endiguement, stabilisation du lit, opérations de curage, de scarification des bancs...

Ainsi, en raison de leur situation « basale » dans la série de végétation et leur phénologie tardive, puis de leur forte dépendance à la qualité du substrat et au régime hydrologique en corrélation avec leur rareté à l'échelle du site, les groupements sont foncièrement mis en danger par :

- les opérations de protection de berges ou endiguement (réduction de la surface « colonisable » et du transport solide)
- les opérations de scarification d'atterrissement (opérations conduites encore actuellement dans le Lot) qui tendent à homogénéiser les surfaces par uniformisation la différenciation de la granulométrie des substrats (regroupement des substrats de même maille) en favorisant ainsi certains groupements (ou certaines espèces plus opportunistes et agressives des *Bidentetea* ou *Artemisietea*) plutôt qu'une mosaïque d'habitats
- les déplacements de matériaux (pose de blocs, terrassements, arasement), qui tendent à augmenter la proportion d'espèces invasives (introduites, naturalisées et envahissantes)
- la mise en place de seuils ou barrages en travers du lit qui conduisent à bloquer le transit solide et créer un effet « plan d'eau en amont » (ennoisement de toutes les surfaces potentiellement colonisables par ces groupements)
- une mauvaise gestion de berges privatives (plantations d'espèces exotiques, parfois à fort potentiel de dissémination, relargage de déchets verts ou inertes, brûlage/écobuage
- La multiplication des « plages » de baignade ou accès canoës en berge conduisant à un surpiétinement néfaste au bon développement des gazons amphibies
- Un surpâturage des berges, une multiplication des zones d'abreuvoir « sauvages » ou de passage, entraînant un piétinement et un enrichissement en azote des surfaces de colonisation
- L'augmentation progressive du taux de nitrates depuis les années 1970 et pic de phosphates réguliers dans les années 1980-1990 (d'affinité oligo-mésotrophe, ces groupements sont alors supplantés par les groupements des *Bidentetea* et particulièrement le *Bidention*)
- Les fluctuations post estivales de niveaux d'eau (éclusées) qui détruisent les habitats de grève.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Au regard du diagnostic établi et face à la dégradation des habitats, il convient de préciser que leur restauration passera avant tout par **une restauration de la dynamique alluviale et un rétablissement l'hydrologie de la Cère**. Dans cette attente, certaines mesures d'accompagnement peuvent d'ores et déjà être mise en œuvre, à savoir :

- Conventionner pour supprimer les fluctuations des niveaux selon un régime saccadé (éclusées) au-dessus du seuil d'installation des habitats pendant la période de floraison, correspondant à des niveaux naturellement bas de la Cère (grossoirement septembre-octobre) ;
- Veiller à préserver et maintenir les secteurs dans lesquels peuvent se développer les formes les plus typiques des habitats existants ou grandes surfaces potentielles disponibles mais actuellement impactées;
- Limiter les opérations d'aménagement de berge de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochement ou protections inopportunes ;
- Eviter toute intervention de scarification ou d'arasement d'atterrissements ;
- En cas d'intervention de déboisement/défrichement, veiller à exporter les résidus de coupe de manière à ne pas recouvrir de matière non biogène (mulch) les zones susceptibles d'être colonisées par une végétation pionnière ;
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seuls zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
- Limiter les usages (plages de baignade, accès canoës) et notamment les accès en berge ;
- Limiter la fréquentation du bétail par la création de zones d'accès privilégiées, matérialisation d'abreuvoirs ;

Interventions particulières/travaux à conduire : privilégier la restauration de couasnes en aménageant de larges surfaces « exondables » lors de la période d'étiage estival (fin d'été). Réouvertures écologiques et hydrologiques de bras morts (bras de Montajou, Miramont / Loulié, commune de Bretenoux)

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

Habitat 3130	3130	FR 7300900 (Cère)
Surface		0,17 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne à bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Modification du fonctionnement hydraulique et sédimentaire; pollutions diffuses ; urbanisation; déchets et remblais en berge ; piétinement ; comblement ; espèces exogènes invasives
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

Figure 34 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3130, gazons amphibies.

Habitat 3270 - Végétations pionnières hygrophiles nitrophiles des grèves (*Bidention* des rivières et *Chenopodium rubri*)

Voir fiche complète habitat 3270 dans le Tome II et la cartographie de répartition dans le Tome III.

Cet habitat couvre 0,99 hectare, soit 0,31 % du site.



Figure 35 : Habitat 3270, exemple de *Bidention* (photo du haut) et chénopodion (photo du bas) (Wilfried RATEL, septembre 2013 – bords de Cère).

Description :

Cet habitat aimant la lumière s'observe pendant l'étiage sur les grèves de galets et de sable. Il s'installe préférentiellement sur les marges des dépôts alluviaux, il est observé par exemple sur les marges des îles et des atterrissements. Il est constitué d'espèces annuelles.

Localisé sur les alluvions apparents de la Cère, sur des substrats fins (limons, argiles, sables), parties basses à moyenne des grèves. Habitat disséminé sur de faibles surfaces au niveau des berges exondées de la Cère à l'aval du barrage de Marconcelles (Lot, Midi-Pyrénées), très rare à l'amont, observé une fois dans un diverticule à l'amont du barrage de Lamativie, en rive droite de la Cère, en Corrèze (Limousin).

Cet habitat comprend deux groupements principaux qui se différencient principalement selon la nature du substrat :

- des communautés propres à l'alliance du *Bidention tripartitae* sur sols limono-argileux ou vaseux,
- des communautés propres à l'alliance du *Chenopodion rubri*, sur sols inondables sablo-graveleux.

Le *Bidention* est dominé selon les secteurs par de grandes annuelles représentées par les bidents à frondes, tripartite et penché (*Bidens frondosa*, *B. tripartita* et *B. frondosa*) et renouées poivre d'eau et persicaire (*Persicaria hydropiper* et *P. maculosa*). La leersie faux-riz (*Leersia oryzoides*) et la lampourde (*Xanthium cf. strumarium*) n'y sont pas rares.

La végétation vivace est dominée par des espèces à port étalé (*Corrigiole des rives/Corrigiola litoralis*, *Digitaire sanguine/Digitaria sanguinalis*, *Pourpier maraîcher/Portulaca oleracea..*).

Sur la Cère, en présence d'un régime hydrologique « artificialisé » (type « éclusées »), les groupements s'adaptent à des variations particulières et caricaturales du débit. Si le niveau baisse progressivement durant l'été, les variations journalières ne permettent pas à la végétation de bien se développer, laissant toujours apparaître une bande non végétalisée plus ou moins large en contact avec la Cère, et repoussant plus tardivement la période de floraison de certaines espèces. En fin d'été, les groupements annuels en contact avec la Cère sont rapidement détruits suite aux lâchers de barrage. Par ailleurs l'absence de crues morphogènes (peu de mouvements de matériaux et renouvellement des surfaces limité en puissance), semble en accélérer le processus de maturation et d'évolution vers le milieu forestier.

Le *Chenopodion* reste très localisé à quelques plages de galets à l'aval du bourg de Bretenoux jusqu'à la confluence avec la Dordogne et à une grève sableuse déconnectant le bras mort localisé en rive droite de la Cère, aval de la station d'épuration de la commune de Bretenoux (Lot, Midi-Pyrénées).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. C'est un milieu en raréfaction. Il présente quelques plantes d'intérêt patrimonial comme la Petite Renouée ; la Lindernie des marais peut également être présente lorsque le gazon amphibie est recouvert par cet habitat.

Etat :

L'état de l'habitat est mauvais : avec pour principales raisons le manque d'hydrodynamisme de la Cère à l'aval du barrage des gorges, l'urbanisation et les aménagements de protection des berges à l'aval des gorges de la Cère, la déconnection / fermeture des annexes hydrauliques, l'eutrophisation des eaux et le développement des plantes exotiques envahissantes.

Les habitats de grèves sont principalement mis en danger par :

- la modification du fonctionnement hydraulique (éclusées, barrages et seuils, absence et/ou rareté des crues moyennes) ;
- le dysfonctionnement du transport sédimentaire et notamment l'existence régulière de barrages et seuils en travers du lit de la Cère;
- l'urbanisation et les aménagements de protection des berges ou d'endiguement (empierrement notamment) ;
- les terrassements (remblais et déblais) ;
- la modification des fonds et des courants ;
- les rejets de substances polluantes dans les eaux et dans les sols ;
- les pratiques liées aux loisirs (plages) ;
- la mauvaise gestion des berges et le relargage de déchets verts directement dans le cours d'eau ;
- la multiplication des espèces invasives qui nuisent à la diversité des habitats et à leur état de conservation ;
- le piétinement par le bétail en bordure de bras morts ou du lit ;
- l'eutrophisation ;
- la fermeture du milieu.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- conventionnement avec les concessionnaires des barrages pour restaurer des régimes de crue morphogènes plus régulières et supprimer les fluctuations des niveaux selon un régime saccadé (lié aux éclusées) à l'aval des barrages au-dessus du seuil d'installation des habitats pendant la période de floraison et de grainaison, correspondant aux niveaux naturellement bas de la Cère (en général entre août et octobre) ;
- Favoriser l'arasement ou dérasement d'ouvrages hydrauliques transversaux inopérant ou de fonctionnement défectueux pour favoriser le rétablissement d'une dynamique alluviale et sédimentaire plus favorables à l'émergence d'habitats de grèves ;
- Pour les ouvrages à conserver (usages pérennisés) et à équiper pour restaurer la continuité écologique (soumis à la loi sur l'eau), privilégier la création de seuils de rampes plutôt que la mise en œuvre de passes à poissons. Les seuils de type « rampe », par ailleurs moins sélectifs que les passes pour les poissons, mais également la petite faune aquatique et semi-aquatique, sont également plus favorables au transport sédimentaire ;
- limiter les opérations d'aménagements de berge de manière à préserver la dynamique alluviale importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochements ou de protections inopportunes;
- réduction des pollutions dans les eaux et les sols (diminution des fertilisants agricoles, amélioration du traitement des eaux usées domestiques, agricoles et industrielles , ainsi que des eaux pluviales sur l'ensemble du bassin de la Cère) ;
- réouvertures écologiques et hydrologiques de bras morts (bras de Montajou, Miramont / Loulié, commune de Bretenoux) en aménageant de larges surfaces « exondables » lors de la période d'étiage estival ;
- éviter toute intervention de scarification ou d'arasement d'atterrissements ;
- limiter les usages (plages de baignade, accès canoës) et notamment les accès sur berges ;
- limiter la fermeture des berges au moins là où ont été cartographiés ces habitats.
- Lutter contre les espèces invasives lors de leur introduction nouvelle dans un milieu jusqu'alors préservé en supprimant tout nouveau foyer, rejets... ;
- En cas d'intervention de défrichement, veiller à exporter les résidus de coupe de manière à ne pas recouvrir de matière non biogène (mulch) les zones susceptibles d'être colonisées par une végétation pionnière ;
- Favoriser une gestion raisonnée des berges et limiter leur dégradation par le bétail et la saturation du cours d'eau en MES (éléments perturbateurs pour les grèves), le versement de déchets, l'installation de cultures inadaptées, etc. ;
- Sensibiliser les gestionnaires, les loueurs de canoës et usagers des rivières à la nécessité des habitats de grèves et de leur rôle dans l'épuration des eaux.

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	3270	FR 7300900 (Cère)
Surface		1 hectare
Etat de conservation	-	Mauvais
Dynamique	-	Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation	-	Modification du fonctionnement hydraulique (éclusées, barrages et seuils, absence et/ou rareté des crues moyennes) ; création ou modification de berges, de seuils (empierrements notamment), terrassements (remblais et déblais) ; modification des fonds et des courants ; rejets de substances polluantes dans les eaux et dans les sols ; pratiques liées aux loisirs (plages) ; processus naturels abiotiques ; évolution écologique, appauvrissement, enrichissement ; eutrophisation ; développement de plantes exotiques envahissantes ; fermeture du milieu.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 36 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3270, grèves à bident et chénopode rouge.

Habitat 6430 - Mégaphorbiaies planitiaires (*Calystegietea/Convolvuletea* – *Urticetea*)

Voir fiche complète habitat 6430 dans le Tome II et la cartographie de la répartition spatiale dans le Tome III.

Les mégaphorbiaies couvrent 12 hectares, soit 0,37 % du site

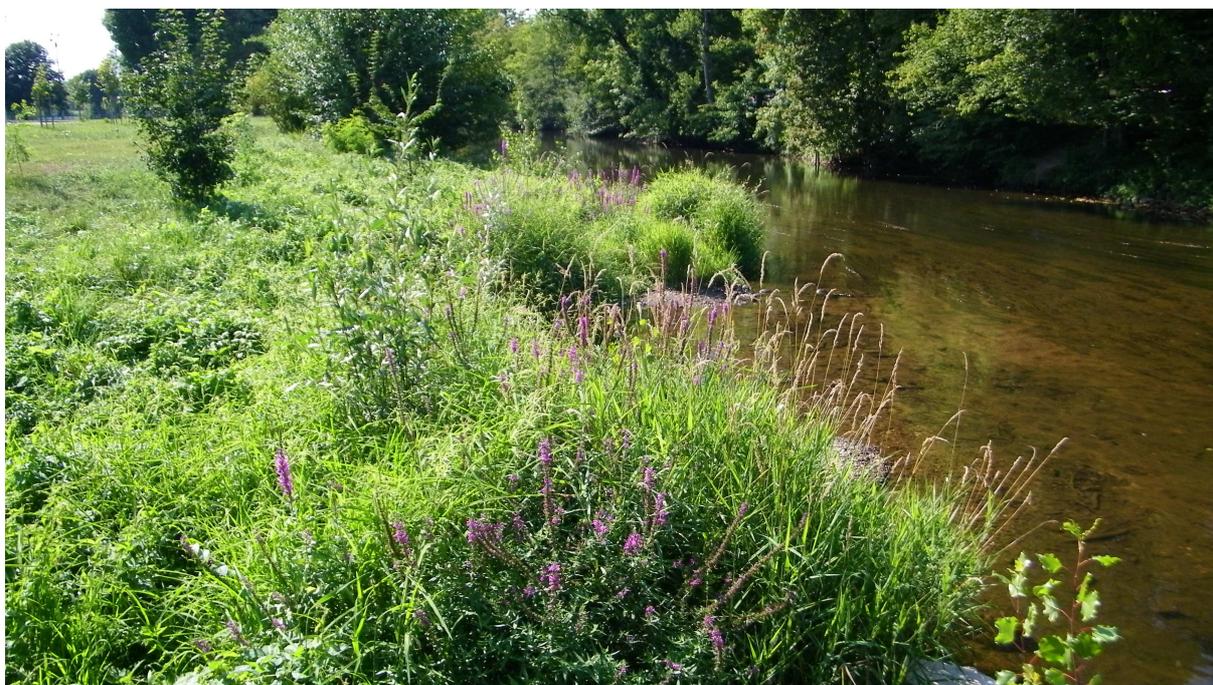


Figure 37 : Mégaphorbiaie de type ourlets de cours d'eau (Wilfried RATEL, avril 2014– bords de Cère et affluents).



Figure 38 : Mégaphorbiaie proche du Thalictro – Filipendulion (image de gauche – août 2012) et franges de bords boisés de l’Aegopodion (image de droite – mai 2013) – BIOTEC – hors site).

Description :

Cet habitat se compose d’un ensemble de communautés d’herbacées vivaces (hemicryptophytes), majoritairement des dicotylédones, poussant en lisière de formations plus évoluées (bois, saulaies), en bord de cours d’eau ou couasnes, souvent en zones protégées des courants principaux, clairières forestières, etc. Les conditions stationnelles de ces groupements sont particulièrement favorables à la croissance végétale. En effet, les atterrissements ou les sous-bois forestiers sont des milieux riches en nutriments où les conditions hydriques ne sont pas limitantes. Dans ce type de contexte, une compétition spatiale est à l’œuvre pour capter un maximum d’énergie lumineuse, seul facteur susceptible de limiter la croissance des plantes.

De nombreuses variables déterminent la nature des différents sous-habitats :

- l’étage auquel ces végétations se développent (du planitiaire à l’alpin),
- le degré d’azote disponible dans le sol (végétations mésotrophes à eutrophes),
- le degré d’hygrométrie du sol et le caractère plus ou moins inondable des stations (des lisières forestières fraîches mais jamais inondées, aux bords des rivières inondés chaque année).

Sur le site, plusieurs sous-habitats ont été identifiés 6430-1, 6430 -4, 6430-6, 6430-7 :

- Les mégaphorbiaies de type communautés à reine des prés et communautés associées (6430-1) se rencontrent sous forme de prairies humides de fond de vallons, en fermeture et/ou gérées extensivement : au niveau du ruisseau de Laprade (Lot), du ruisseau d’Orgues (Lot/Corrèze), du ruisseaux des Cabanes, de Joubert et des Fouliets (Cantal). Cet habitat est également présent au niveau de quelques prairies humides de bordure de Cère, en rive gauche, à l’aval des gorges, dans le Lot, au lieu-dit "Lavour-Basse", commune de Gagnac-sur-Cère mais aussi au sein d’une peupleraie récemment coupée, au lieu-dit "Le Moulin-de-Cère", commune de Bretenoux.
- Les mégaphorbiaies de type ourlets des cours d’eau (6430-4) se rencontrent sou forme de milieu linéaire localisé sporadiquement sur l’ensemble des berges des cours d’eau éclairés du site ; milieu également sporadiquement présent sur l’ensemble du cours de la Cère, au niveau des berges et atterrissements (Lot, Corrèze, Cantal).

- Les mégaphorbiaies de type franges de bords boisés ombragés (6430-6) se rencontrent sur l'ensemble du site, de façon disséminé, sur de petites surfaces, souvent linéaire, au niveau des trouées et/ou en bordure des bois frais à humides ; également au niveau des bordures fraîches des voies de communication (Lot, Corrèze, Cantal).
- Les mégaphorbiaies de type franges des bords boisés ombragés (6430-7) se rencontrent sur l'ensemble du site, de façon disséminé, sur de petites surfaces, souvent linéaire, au niveau des trouées et/ou en bordure des bois frais à humides ; également au niveau des bordures fraîches des voies de communication (Lot, Corrèze, Cantal).

Les mégaphorbiaies couvrent en tout 12 hectares soit 0,37 % de la surface du site. La plupart ne couvre que de faibles étendues, car elles sont liées à des conditions particulières : la marge des milieux forestiers...

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Présence de plusieurs plantes d'intérêt patrimonial, pour la plupart montagnardes, comme la Menthe à longues feuilles, l'Aigremoine odorante, la Doronic d'Autriche, la Balsamine des bois ou le Géranium livide *Geranium phaeum* (protégé en Limousin), l'Epière des marais. Plusieurs espèces sont utilisées comme plantes hôtes pour l'Ecaille chinée, papillon de nuit d'intérêt communautaire prioritaire observé à plusieurs reprises sur le site. Milieux souvent localisés entre les habitats aquatiques et terrestres, qui servent de corridors écologiques pour de nombreuses espèces animales (Chauves-souris, Loutre d'Europe, ...).

Etat :

L'état des mégaphorbiaies sur le site est mauvais pour les mégaphorbiaies de type prairies (6430-1) et ourlets des cours d'eau (6030-4) et franges et bords boisés de type (6430-6).

Cet état mauvais est principalement dû à :

- Les modifications d'usages des sols liées notamment aux pratiques culturales ;
- Les modifications des pratiques de gestion au profit d'entretiens plus intensifs (pâturage, fauches pluriannuelles) ou d'un abandon des parcelles ;
- la modification du fonctionnement hydraulique ;
- l'effet plan d'eau des seuils et barrages ;
- la multiplication des plantations de peupliers, sur les terrasses qui impactent sur la dynamique des mégaphorbiaies et favorisent les mégaphorbiaies secondaires, souvent moins patrimoniales et plus abondamment colonisées par les invasives ;
- une mauvaise gestion de berges privées (fauche des abords de chemins, de bâtiments privés, zones de promenades, relargage de macro déchets verts ou inertes, remblais, brûlage/écobuage, plantations inadaptées de haies ornementales) ;
- les rejets de substances polluantes dans les eaux et dans les sols ;
- les accès et descentes canoës dans les secteurs où la mégaphorbiaie est susceptible de se développer ;
- les espèces invasives qui tendent à coloniser les berges (asters, renouée, solidages, etc.) ;
- l'eutrophisation ;
- la fermeture du milieu.

Il est bon pour les mégaphorbiaies de type 6430-7 (*Impatiens noli-tangere-Stachyon sylvaticae*) mais celles-ci peuvent être mises en danger ou perturbées par :

- les coupes forestières ;
- les plantations de résineux ;

- les remembrements ;
- les rejets de substances polluantes dans les eaux et dans les sols ;
- la pratique liée aux loisirs (camping dans les bois) ;
- l'eutrophisation ;
- le développement de plantes exotiques envahissantes ;
- la fermeture du milieu ;
- l'utilisation d'herbicides en bordure des voies de communication.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Compte tenu de ces paramètres d'altération de la sensibilité particulièrement importante de ces habitats, les mesures suivantes doivent être préconisées pour une meilleure gestion des habitats d'intérêt communautaires :

Pour les mégaphorbiaies en bon état :

- la pratique d'une fauche tardive occasionnelle de manière à limiter la colonisation par les ligneux est une pratique à encourager mais pas systématiser, la plupart des espèces de mégaphorbiaies étant généralement sensibles à la fauche ;
- la préservation d'habitats actuellement favorables et notamment d'une bande non fauchée (zone tampon) aux abords des milieux prairiaux ou forestiers exempte de travaux d'aménagement ou de gestion (largeur minimale de 5 mètres) ;

Pour les mégaphorbiaies en mauvais état :

- **de type 6430-1 :**

- o gyrobroyage/fauche (1 fois par an ou tous les 2 ans) et/ou pâturage extensif (ex : pendant trois mois maximum, entre le 15 juillet et le 31 octobre, avec une charge de 0,25 UGB/ha/an au maximum) ;
- o réouverture des milieux embroussaillés ;
- o maintien du fonctionnement hydraulique si l'état de conservation est bon ou alors restauration si il est dégradé (notamment par du drainage) ;
- o maintien / amélioration de la qualité physico-chimique des eaux (absence de fertilisant ou d'amendement des zones humides et parcelles aux alentours) ;
- o ne pas effectuer de plantation forestière (peupliers, noyers, etc.) ;
- o ne pas amender ;
- o ne pas mettre en culture ;
- o ne pas pratiquer d'écobuage
- o veiller à limiter les pratiques détériorant le système (surpâturage, drainage, entretien intensif...)

- **de type 6430-4 :**

- Restauration du fonctionnement hydraulique ;
- limiter les opérations d'aménagements de berges de manière à préserver la dynamique alluviale importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochements ou de protections inopportunes et en créant des berges en pente douce ;
- réduction des pollutions dans les eaux et les sols (diminution des fertilisants agricoles, amélioration du traitement des eaux usées domestiques, agricoles, industrielles, ainsi que des eaux pluviales sur l'ensemble du bassin de la Cère) ;
- limiter les usages (accès canoés) ;
- réduction / suppression de l'effet "plan d'eau" des seuils et micro-centrales hydroélectriques (rétablissement de la continuité écologique) ;
- réouvertures écologiques et hydrologiques de bras morts (bras de Montajou, Miramont / Loulié, commune de Bretenoux) ;
- limitation des plantes exotiques envahissantes.

- **de type 6430-6 et 6430-7 :**

- restauration du fonctionnement hydraulique ;
- limitation des opérations d'aménagements de berges de manière à préserver la dynamique alluviale importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochements ou de protections inopportunes ;
- réduction des pollutions dans les eaux et les sols (diminution des fertilisants agricoles, amélioration du traitement des eaux usées domestiques, agricoles, industrielles, ainsi que des eaux pluviales sur l'ensemble du bassin de la Cère) ;
- coupes forestières douces ;
- ne pas enrésiner, ni planter des peupliers ou des noyers et favoriser les espèces de feuillus locales ;
- limitation des usages (campings dans les bois riverains, ...) ;
- ne pas utiliser d'herbicides pour désherber les voies de communication (routes, chemins forestiers, voie ferrée) ;
- limitation des plantes exotiques envahissantes ;
- sensibilisation des acteurs (gestionnaires des campings, des bords des voies de communication, ...).

○

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	6430	FR 7300900 (Cère)
Surface		12 hectares
Etat de conservation	-	Bon à mauvais
Dynamique	-	Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne à bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation	-	intensification de l'entretien et mauvaise gestion des berges privatives ; curage et fauche drastique des fossés ; aménagements de berges et lutte contre l'érosion inappropriés ; pollutions diffuses ; populiculture ; érosions de berges et glissement de terrain ; cueillette; plantations horticoles inappropriées
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec efforts
	Gestion actuelle	Fauche, pâture
	Gestion souhaitée	Fauche ou pâture extensive pour limiter le boisement

Figure 39 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 6430, mégaphorbiaie.

Habitat 91E0 prioritaire Forêts alluviales de type « aulnaie-frênaie » (*Alnenion glutinoso – incanae*)

Voir fiche complète habitat 91E0 dans le Tome II et la cartographie de la répartition spatiale dans le Tome III.

Les forêts alluviales de type « aulnaie-frênaie » (*Alnenion glutinoso – incanae*) couvrent 29,13 hectares, soit 0,89 % du site.



Figure 40 : Faciès hygrophile d'aulnaie-frênaie relevant de l'habitat 91E0, (Wilfried RATEL, avril 2014).

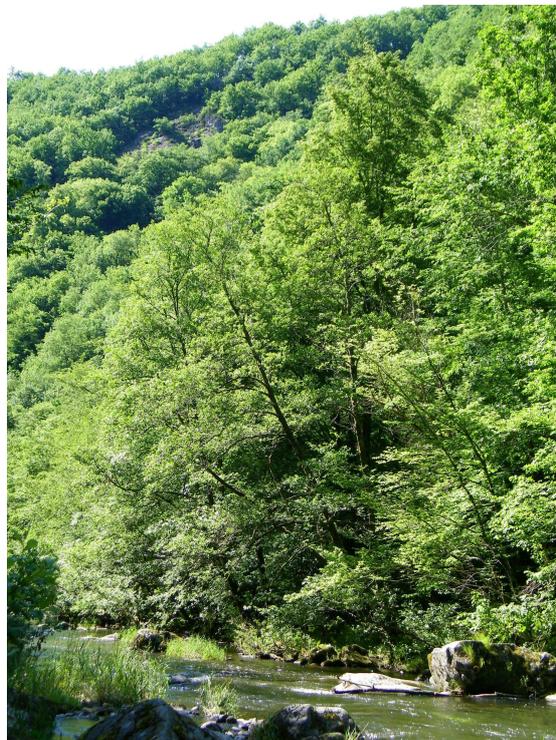


Figure 41 : Aulnaie-frênaie relevant de l'habitat 91E0, (Wilfried RATEL, avril 2014).

Description :

Ces forêts appartiennent aux milieux humides. Elles sont marquées par la présence d'espèces hygrophiles (aulnes, saules, peuplier, frêne). L'humidité (stations inondées régulièrement par les crues ou les remontées de nappe) et la fertilité du sol sont propices aux essences à croissance rapide (bois tendre, lianes) et favorisent un sous-bois luxuriant d'architecture complexe et multi stratifiée.

Cet Habitat se rencontre sous 3 formes sur le site de la Cère et ses affluents :

- des **forêts galeries de Saules blancs** (91E0-1) : bois riverains de bas niveau topographique présents très ponctuellement sur les berges de la Cère, à l'aval des gorges (Lot).
- des **forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources** (rivulaires) (91E0-8) : bois riverains présents très localement au niveau des ruisseaux tributaires à la Cère, au niveau de zones peu pentues et éclairées (Lot, Corrèze, Cantal).
- des **bois de Frênes et d'Aulne des rivières à débit rapide** (91E0-6) : bois riverains disséminés sur l'ensemble du cours de la Cère (berges et atterrissements) ; milieu très rare sur le ruisseau d'Orgues (Lot, Corrèze, Cantal)

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort. Présence de nombreuses plantes d'intérêt patrimonial, pour la plupart montagnardes, comme la Valériane à trois folioles (protection en Limousin), la Dorine à feuilles alternes (protection en Limousin, espèce d'observation nouvelle pour le Lot), le Géranium livide (protection en Limousin), le Saxifrage à feuilles rondes, la Renoncule à feuilles d'Aconit, le Doronic d'Autriche, le Crépide des marais, le Cerisier à grappes, l'Ail victorial, la Circée intermédiaire, le Grand boucage, la Laïche maigre, ...

Habitat d'espèces animales d'intérêt patrimonial : Loutre d'Europe, Chauves-souris forestières, Coléoptères saproxyliques comme la Rosalie des Alpes, le Grand Capricorne, ...

Etat :

Boisement de structure variable se rencontrant sous divers aspects en fonction du régime hydrologique, des altérations géomorphologiques du cours d'eau. Leur état de conservation est mauvais sur le site Nataura 2000 vallée de la Cère et ses affluents.

Les groupements de boisements sont foncièrement mis en danger par :

- Modification du fonctionnement hydraulique (barrages et seuils, absence et/ou rareté des crues moyennes = diminution du remaniement du lit par les crues = maturation accélérée vers des bois qui ne sont pas d'intérêt communautaire) ;
- la multiplication des seuils qui tendent à favoriser les aulnaies marécageuses (non d'intérêt communautaire) en amont et la maturation des boisements (absence de renouvellement)
- pratiques liées aux loisirs (plages) ;
- développement de plantes exotiques envahissantes ;
- coupe lors de l'entretien de la voie ferrée ;
- les opérations de protection de berges inadaptées ou endiguement (réduction de la surface « colonisable » et du transport solide) ;
- les opérations de défrichement (coupes rases et nette des boisements sur berge) et de remplacement par des parcelles cultivées (incl. peupleraies) ;

- les opérations de suppression des effets de lisière (taille droite), favorisant ainsi certaines espèces opportunistes, moins sensibles à la coupe, souvent exotiques qui viennent alors perturber la dynamique d'évolution des groupements et créer des boisements d'aspect plus rudéralisé ;
- Un surpâturage des berges, une multiplication des zones d'abreuvoir « sauvages » ou de passage, entraînant un piétinement et limitant les possibilités de recrues forestières.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Conventionnement avec les concessionnaires des barrages pour restaurer des crues morphogènes ;
- réduction / suppression de l'effet plan d'eau des seuils et micro-centrales hydroélectriques (rétablissement de la continuité écologique) ;
- limiter les opérations d'aménagements de berges de manière à préserver la dynamique alluviale importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochements ou de protections inopportunes ;
- réduction des pollutions dans les eaux et les sols (diminution des fertilisants agricoles, amélioration du traitement des eaux usées domestiques, agricoles et industrielles, ainsi que des eaux pluviales sur l'ensemble du bassin de la Cère) ;
- réouvertures écologiques et hydrologiques de bras morts (bras de Montajou, Miramont / Loulié, commune de Bretenoux) ;
- limiter les usages (plages de baignade, accès canoës) et notamment les accès en berge aux secteurs en moins bon état de conservation ;
- éviter la coupe de ces forêts alluviales notamment pour éviter ou limiter l'implantation d'espèces envahissantes ;
- ne pas défricher notamment pour effectuer des plantations (peupliers, noyers, etc.).
- favoriser la suppression des seuils inopérants et favoriser le retour à une dynamique active régulière du cours d'eau sur tout son linéaire ;
- veiller à préserver et maintenir des mosaïques d'habitats (intégrant habitats boisés y compris lisières et herbacés) dans les secteurs où se développent les formes les plus typiques des habitats existants ;
- limiter la fréquentation et le piétinement du bétail par la création de zones d'accès privilégiées, la matérialisation d'abreuvoirs... de manière à éviter la pression sur le sol, les lisières etc. ;
- préserver une zone tampon aux abords des milieux remarquables exempte de travaux notamment de nature sylvicoles (populiculture) ou agricoles (grandes cultures), d'une largeur minimale de 5 mètres ;

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	91E0*	FR 7300900 (Cère)
Surface		29,13 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne à moyenne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Modification du fonctionnement hydraulique (éclusées, barrages et seuils, absence et/ou rareté des crues moyennes = diminution du remaniement du lit par les crues = maturation accélérée vers des bois qui ne sont pas d'intérêt communautaire) ; effet plan d'eau des barrages et seuils ; modification de berges et endiguement (empierrements notamment) terrassements (remblais et déblais) ; modification des fonds et des courants ; eutrophisation ; développement de plantes exotiques envahissantes ; coupe lors de l'entretien de la voie ferrée ; plantations (peupliers, noyers, etc.).
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	oui
	Gestion souhaitée	oui

Figure 42 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 91E0, forêt alluviale à bois tendre (saules et aulnes).

4.1.3. Habitat des sources et suintements

Habitat 7220 prioritaire Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

Voir fiche complète habitat 7220 dans le Tome II et la cartographie dans le Tome III.

Les Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) couvrent 0,63 hectares, soit 0,019 % du site.



Figure 43 : Habitat 7220, travertin tufeux à *Cratoneuron filicinum* et *Palustriella commutata*, (Wilfried RATEL, 2014)

Description :

Ces formations végétales des sources et des suintements se développent grâce aux mousses sur matériaux carbonatés mouillés, issus de dépôts actifs de calcaire donnant souvent des tufs ou des travertins. Le milieu fontinal générateur peut être lié à une source ou à des résurgences d'eau souterraine. Son développement

peut prendre des aspects assez divers. La production de tufs calcaires ou de travertins conduit à l'édification de vasques ou de coulées concrétionnées de taille parfois imposante pouvant dépasser 5 à 10 m de hauteur.

L'habitat regroupe des formations végétales globalement dominées par des bryophytes. Ces mousses piègent, par un processus chimique, le calcaire dissous dans l'eau. La précipitation du carbonate de calcium ainsi provoquée libère du dioxyde de carbone, qui est utilisé par ces végétaux chlorophylliens.

Les bryophytes présentes dans ces groupements sont très spécialisées et elles ne peuvent se développer que dans des eaux riches en calcaire dissous. Les différents organismes de ces formations (bactéries incrustantes, algues, bryophytes, phanérogames) retiennent aussi les cristaux de carbonate de calcium formés sur la surface de leurs tissus, ce qui provoque la formation de travertins (ou tufs). De petites vasques et cascades se forment ainsi à la faveur de la vitesse du courant et de l'implantation des communautés végétales dans le lit mineur des petits cours d'eau.

Ce milieu de sources et suintements calcaires est présent sur le site au niveau d'un bois de pente localisé en rive gauche de la Cère, face au lieu-dit "Le Vieux Bourg", commune de Biars-sur-Cère (Midi-Pyrénées).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Il s'agit de formations végétales originales et fragiles, liées aussi bien au débit des cours d'eau et sources calcaires qu'à la qualité de leur eau. Une eau trop riche en éléments nutritifs (nitrates...) provoquera en effet la prolifération d'algues filamenteuses phytotoxiques pour les formations tufeuses.

Les tufs et travertins du site sont donc des marqueurs de la bonne qualité des eaux. Leur disparition serait le signe d'une pollution et d'une perte de biodiversité aquatique.

Etat :

L'état est considéré comme moyen. Certains de ces suintements/sources sont temporaires et n'appartiennent plus à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire mais à l'habitat correspondant au code Corine Biotope 62.51 "Falaises continentales humides méditerranéennes" (bonne présence de la Capillaire de Montpellier *Adiantum capillus-veneris*, plante protégée en Limousin).

Les principales menaces qui pèsent sur cet habitat sont d'une part, la modification des débits des sources (qui peut être liée à des pompages sur l'aire d'alimentation de la source) et d'autre part, l'augmentation du niveau trophique de l'eau (intrants agricoles par exemple).

Des menaces directes, ponctuelles, peuvent aussi être citées : l'accès public (par voie de terre ou voie fluviale) peut entraîner, par piétinement et prélèvements, une destruction de l'habitat qui aura mis des siècles à former ces structures minérales d'origine végétale que sont les cônes de tufs, les cascades et autres petites vasques.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Le maintien (et parfois le rétablissement) de bonnes conditions physico-chimiques des sources du site est indispensable pour la préservation de cet habitat naturel.

Le prélèvement de l'eau par pompage et la pollution par les intrants agricoles étant les deux principales menaces potentielles sur le site, c'est sur ces deux plans là que les actions de gestion conservatoire pourront être menées.

Une préservation de l'intégrité physique des formations tufeuses pourra aussi être envisagée.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	7220*	FR 7300900 (Cère)
Surface		0,63 hectares
Etat de conservation		Moyen
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Mauvaise à moyenne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Réduction artificielle des débits liée notamment à des détournements de sources ; modification de la qualité physico-chimique des eaux / eutrophisation ; mauvaise gestion sylvicole ou agricole sur l'aire de captage.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort
	Gestion actuelle	non
	Gestion souhaitée	oui

Figure 44 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion).

4.1.4. Habitats agro-pastoraux

6 habitats sont liés aux pratiques agro-pastorales présentes sur le territoire. La dynamique de ces habitats est donc directement liée aux pratiques agricoles.

Habitat 4030 Landes sèches européennes

Voir fiche complète habitat 6510 dans le Tome II et la cartographie dans le Tome III.

Les Landes sèches européennes couvrent 21,4 hectares, soit 0,65 % du site.

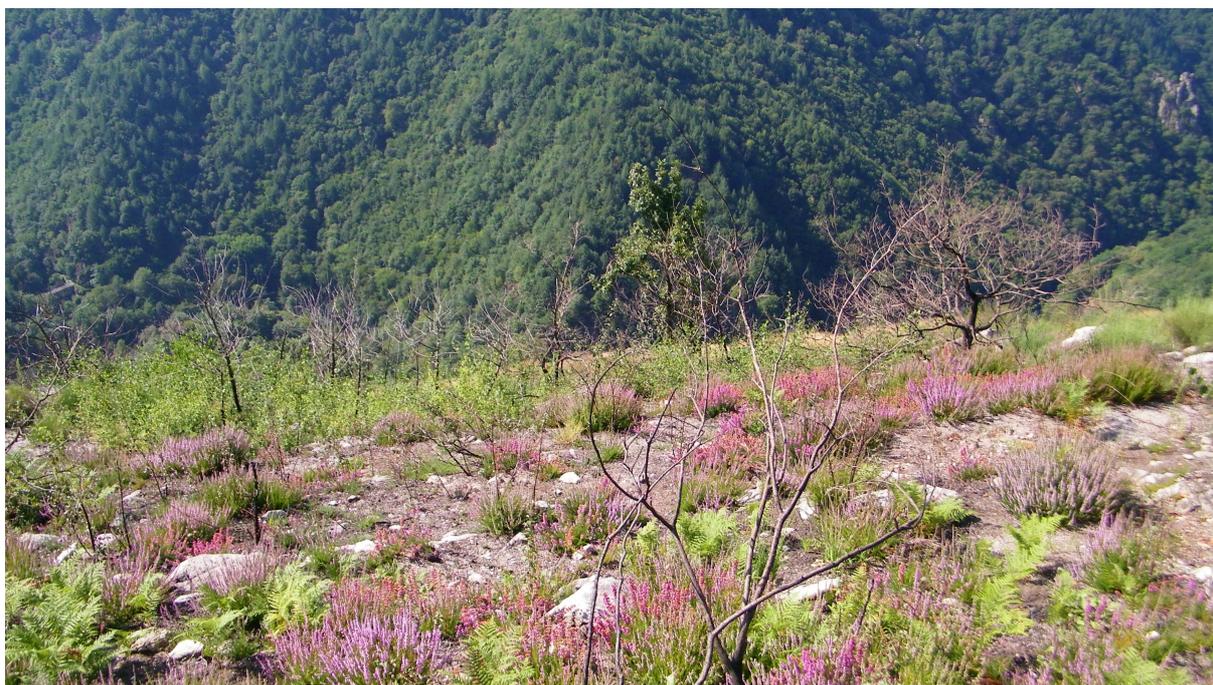


Figure 45 : Habitat 4030, Landes sèches européennes, (Wilfried RATEL, 2014)

Description :

Ce milieu est surtout présent au niveau des versants rocheux bien exposés des gorges de la Cère, commune de Camps-saint-Mathurin-Léobazel (Corrèze), plus ponctuellement sur les versants en rive gauche de la Cère, dans le Lot et en Cantal.

Beaucoup de ces landes sont dites « primaires » car implantées en conditions écologiques particulières (sols squelettiques, fortes pentes, ...) sans intervention humaine : gorges, sur rochers.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Présence du Genêt purgatif, espèce en limite Ouest d'aire de répartition et du Millepertuis à feuilles de lin, plante protégée en Limousin ; milieu de chasse pour les Chauves-souris et les Rapaces forestiers du site comme le Circaète Jean-le-Blanc.

Etat :

L'état est considéré comme moyen car globalement en fermeture.

Les principales menaces sont :

- la fermeture,
- l'urbanisation,
- la mise en culture (landes secondaires),
- l'enrésinement,
- l'eutrophisation.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Gyrobroyage ;
- pâturage extensif ;
- l'écobuage peut être tenté si il est bien contrôlé car un incendie en 2012 sur les versants de Camps a permis de maintenir l'habitat dans un bon état de conservation et a favorisé l'implantation d'habitats pionniers (notamment sur les dalles acides) ;
- ne pas effectuer de plantation forestière ;
- ne pas fertiliser ;
- ne pas amender ;
- ne pas mettre en culture (landes secondaires).

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	4030	FR 7300900 (Cère)
Surface		21,4 hectares
Etat de conservation		Moyen
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Fermeture du milieu, urbanisation, mise en culture (landes secondaires), l'enrésinement, l'eutrophisation.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort (landes secondaires) à difficile (landes primaires)
	Gestion actuelle	non
	Gestion souhaitée	oui

Figure 46 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 4030, Landes sèches européennes.

Habitat 6410 Prairies acides à molinie

Voir fiche complète habitat 6510 dans le Tome II et la cartographie dans le Tome III.

Les prairies acides à Molinie couvrent 3,74 hectares, soit 0,11 % du site.



Figure 47 : Habitat 6410, Prairies acides à Molinie, (Wilfried RATEL, 2014)

Description :

Ces milieux sont localisés au sein de prairies humides de fond de vallon au niveau des ruisseaux des Prés Neuf et du ruisseau d'Orgues (Corrèze), du ruisseau d'Orgues (Lot) et du ruisseau des Fouliets (Cantal). Cet habitat est également présent au niveau de quelques prairies humides de bordure de Cère, à l'aval des gorges, en rive gauche, dans le Lot, au lieu-dit "Lavour-Basse", commune de Gagnac-sur-Cère et au lieu-dit "Le Pré Neuf", commune de Laval-de-Cère.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Milieu en raréfaction. Présence potentielle du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), papillon protégé en France et en Europe (abondance locale de la plante hôte de cette espèce : la succise des prés) ; présence également du Miroir *Heteropterus morpheus*, autre papillon d'intérêt patrimonial, et aussi du Lézard vivipare ; milieu de chasse pour les Chauves-souris et les Rapaces forestiers du site.

Etat :

L'état est considéré comme mauvais.

Les principales menaces sont :

- la fermeture du milieu,
- le drainage, la modification du fonctionnement hydraulique,
- l'écobuage (favorise la Molinie),
- la mise en culture,
- la plantation d'espèces forestières,
- l'eutrophisation,
- le sur-piétinement bovin,
- la fertilisation,
- les amendements.
-

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Gyrobroyage/fauche et/ou pâturage extensif ;
- réouverture des milieux embroussaillés ;
- maintien du fonctionnement hydraulique si l'état de conservation est bon ou alors restauration si il est dégradé (notamment par du drainage) ;
- maintien / amélioration de la qualité physico-chimique des eaux (absence de fertilisant ou d'amendement des zones humides et parcelles aux alentours) ;
- ne pas effectuer de plantation forestière (peupliers, noyers, etc.) ;
- ne pas amender ;
- ne pas mettre en culture

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	6410	FR 7300900 (Cère)
Surface		3,74 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne à bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Fermeture du milieu, drainage, modification du fonctionnement hydraulique, écobuage (favorise la Molinie), mise en culture, plantation d'espèces forestières, eutrophisation, surpiétinement bovin, fertilisations, amendements.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort
	Gestion actuelle	oui
	Gestion souhaitée	oui

Figure 48 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 6410, Prairies acides à Molinies.

Habitat 6230* **prioritaire**, Prairies à Agrostis-Festuca

Voir fiche complète habitat 6230* dans le Tome II et la cartographie dans le Tome III.

Les prairies à Agrostis Festuca couvrent 7 hectares, soit 0,21 % du site.



Figure 49 : Habitat 6230*, Prairies à Agrostis Festuca, (Wilfried RATEL, 2014 – Pelouse d'Escabroux)

Description :

Ces prairies sont présentes sur quelques versants ouverts de vallons tributaires à la Cère, à un niveau topographique supérieur aux prairies, notamment dans les vallons des ruisseaux du Puech Long, de Callebrousse, des Fouliets, du Fouillet, des Prés Neufs, du Teulet, de Laneau, des Cabanes, de Combe Nègre, de Laprade (Lot, Corrèze, Cantal), et au niveau d'un versant fortement pentu de la Cère exposé au sud, lieu-dit "Escabroux", commune de Gouilles, en Corrèze.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Présence de la Knautie d'Auvergne, plante hôte du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), papillon protégé en France et en Europe, observé sur cet habitat : présence également d'autres papillons d'intérêt patrimonial comme l'Hespérie du carthame *Pyrgus carthami* (certainement sur de la Potentille à sept folioles) et du Moiré des fétuques *Erebia meolans* ; milieu de chasse pour les Chauves-souris et les Rapaces forestiers du site comme le Circaète Jean-le-Blanc.

Etat :

L'état est considéré comme mauvais.

Les principales menaces sont :

- la fermeture du milieu,
- la mise en culture,
- la plantation d'espèces forestières,
- l'eutrophisation,
- le surpiétinement bovin,
- les amendements.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Réouverture de milieux embroussaillés (Fougère-aigle et arbustes),
- gyrobroyage et pâturage extensif ;
- ne pas effectuer de plantation forestière ;
- ne pas fertiliser ;
- ne pas amender ;
- ne pas mettre en culture.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	6230*	FR 7300900 (Cère)
Surface		7 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne à bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Fermeture du milieu, mise en culture, plantation d'espèces forestières, eutrophisation, surpiétinement bovin, amendements.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort
	Gestion actuelle	oui
	Gestion souhaitée	oui

Figure 50 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 6230*, Prairies à Agrostis-Festuca.

Habitat 6510, Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Voir fiche complète habitat 6510 dans le Tome II et la cartographie dans le Tome III.

Les pelouses maigres de fauche de basse altitude couvrent 20,36 hectares, soit 0,62 % du site.



Figure 51 : Habitat 6510, Pelouses maigres de fauche de basse altitude, (Wilfried RATEL- hors site)

Description :

Les prairies qui forment cet habitat sont des formations assez hautes au sein desquelles les graminées dominent, mais sont toujours accompagnées de nombreuses dicotylédones à floraison estivale, souvent abondantes et colorées (diverses centaurees du groupe jacea, Mauve musquée, crépides, knauties, scabieuses, berces, Gaillet vrai...). Elles sont, la plupart du temps, mésotrophes.

Il s'agit de prairies pour lesquelles le mode d'exploitation dominant est la fauche. Elles sont néanmoins souvent pâturées avant et/ou après la fauche.

Les prairies de fauche atlantiques hébergent diverses espèces d'intérêt patrimonial.

Ce milieu est présent, surtout de façon disséminée, au sein du lit majeur de la Cère à l'aval des gorges, dans le Lot ; mais également au sein d'un bel ensemble de prairies de fauche proche de la confluence avec la Dordogne, à l'aval du site. Habitat très localisé et peu typique (gestion par la fauche et pâturage ou milieu en fermeture) ailleurs, en Corrèze (versant du ruisseau de Laneau) et dans dans le Cantal (ruisseau de Joubert).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Ce milieu est en régression. Présence de plusieurs plantes d'intérêt patrimonial : Peucedan des montagnes, Knautie d'Auvergne, Sérapias langue (protégé en Limousin).

Présence des plantes hôtes du Damier de la succise (Knautie d'Auvergne) et du Cuivré des marais (Oseille crêpe), papillons protégés et d'intérêt communautaire potentiellement présents au sein de cet habitat. Corridor écologique et terrain de chasse pour les Chauves-souris et les Rapaces forestiers du site.

Etat :

L'état est considéré comme mauvais.

Les principales menaces sont :

- Modification du fonctionnement hydraulique (absence et/ou rareté des crues moyennes favorisant les cultures et entraînant un enrichissement des sols par manque de lessivage) ;
- urbanisation ; remembrements ; mise en culture ;
- pâturage ;
- rejets de substances polluantes dans les eaux et dans les sols ;
- eutrophisation / fertilisation ;
- amendement ;
- fermeture du milieu ;
- plantations ;

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Fauche exclusive, sans fertilisation ni amendement ;
- prise en compte de cet habitat dans les projets d'aménagement ;
- ne pas retourner ;
- ne pas boiser ;
- ne pas exclusivement mettre en pâture (un pâturage extensif au regain ou lors du déprimage ne détruira pas l'habitat),
- reconversion des zones cultivées en prairies de fauche.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	6510	FR 7300900 (Cère)
Surface		20,36 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Modification du fonctionnement hydraulique (absence et/ou rareté des crues moyennes favorisant les cultures et entraînant un enrichissement des sols par manque de lessivage) ; urbanisation ; remembrements ; mise en culture ; pâturage ; eutrophisation / fertilisation ; amendement ; fermeture du milieu ; plantations ; projets d'aménagement.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort à difficile
	Gestion actuelle	oui
	Gestion souhaitée	oui

Figure 52 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 6510, Pelouses maigres de fauche.

4.1.5. Habitats rocheux

Le site compte 3 habitats d'intérêt communautaire de type rocheux.

Habitat 8220, Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

Voir fiche complète habitat 8220 dans le Tome II et la cartographie dans le Tome III.

Les pentes rocheuses avec végétation chasmophytique couvrent 21,24 hectares, soit 0,65% du site.

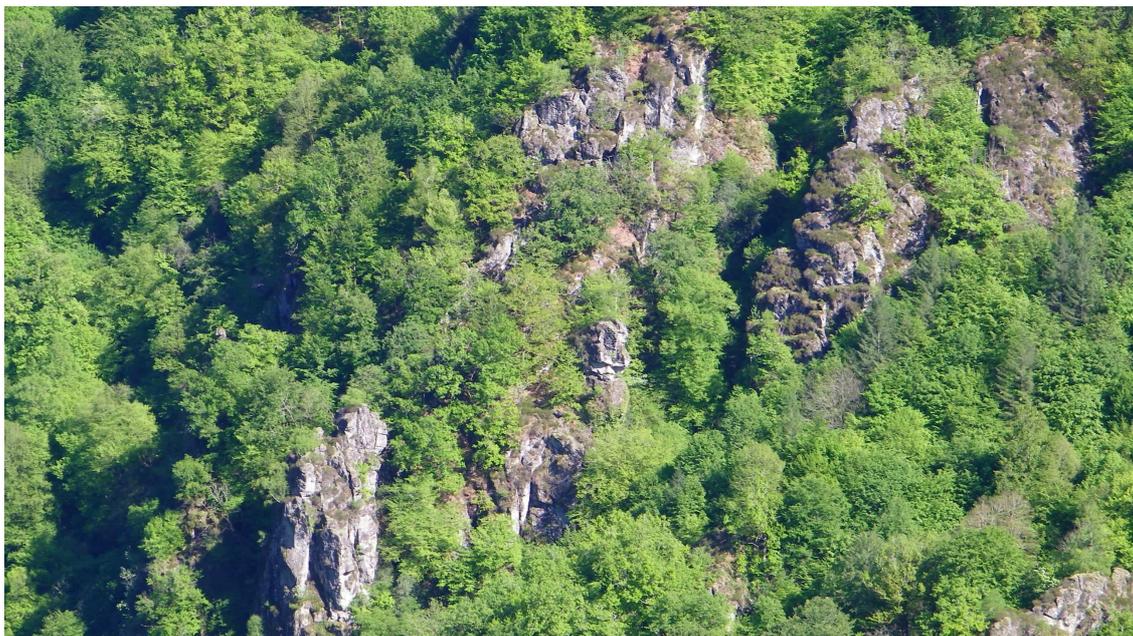


Figure 53 : Habitat 8220, Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique, (Wilfried RATEL- aout 2014)

Description :

Ces milieux de falaises sont bien réparties dans les gorges de la Cère et de l'Escalmels ; très localisées ailleurs, notamment au niveau du ruisseau d'Orgues (Lot, Corrèze, Cantal)

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Présence de plusieurs plantes d'intérêt patrimonial : Valériane à trois folioles (protection en Limousin), Orpin hérissé (protection en Limousin), Millepertuis à feuilles de lin (protection en Limousin), Cystoptéris fragile (protection en Limousin), Oeillet de Montpellier (Protégé dans le Lot), Grand Sédum, ...

Habitat de reproduction pour les oiseaux rupestres comme le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, le Grand corbeau

Etat :

L'état est considéré comme mauvais.

Les principales menaces sont :

- les projets d'aménagement ou de restauration (routes, voie ferrée) ;
- la submersion pérenne (effet plan d'eau des barrages) ;
- la fermeture du milieu ;
- l'enrésinement ;
- les projets d'équipements pour les loisirs (escalade / via-ferrata).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Ne rien faire ;
- ne pas en créer d'autres plans d'eau de retenue de barrages pouvant noyer ces habitats;
- prise en compte de cet habitat dans les projets d'aménagement ;
- ne pas submerger cet habitat de façon pérenne.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	8220	FR 7300900 (Cère)
Surface		21,24 hectares
Etat de conservation		Bon
Dynamique		Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Projets d'aménagement ou de restauration (routes, voie ferrée) ; submersion pérenne (effet plan d'eau des barrages) ; fermeture du milieu ; enrésinement ; projets d'équipements pour les loisirs (escalade / via-ferrata).
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort à difficile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 54 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat Natura 2000 : 8220, Pentes rocheuses à végétation chasmophytique.

Habitat 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii

Voir fiche complète habitat 8230 dans le Tome II et la cartographie dans le Tome III.

Les roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii couvrent 0,3 hectares, soit 0,01% du site.



Figure 55 : Habitat 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii, (Wilfried RATEL- aout 2014)

Description :

Ces milieux sont localisés au niveau des milieux rocheux et landes sèches rocheuses, sur parois et dalles horizontales présentes au sein des gorges de la Cère et de l'Escalmels (Lot, Corrèze, Cantal) ; milieu toutefois rarement observé en raison de l'inaccessibilité des milieux rocheux. Habitat très rare à l'aval des gorges, observé une fois sur un rocher localisé dans le lit mineur de la Cère, en rive gauche, commune de Gagnac-sur-Cère.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Présence de plusieurs plantes d'intérêt patrimonial : Millepertuis à feuilles de lin (protection en Limousin), Orpin annuel.

Etat :

L'état est considéré comme mauvais.

Les principales menaces sont :

- la fermeture par végétation arbustive (landes sèches),
- le sur-piétinement ;
- les projets d'aménagement ou de restauration (routes, voie ferrée) ;
- la submersion pérenne (effet plan d'eau des barrages) ;
- l'enrésinement ;

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Réouverture des milieux rocheux accessibles et embroussaillés (landes sèches rocheuses de Camps) : gyrobroyage, pâturage extensif, écobuage ;
- ne pas enrésiner ni planter ;
- prise en compte de cet habitat dans les projets d'aménagement ;
- ne pas en créer d'autres plans d'eau de barrage qui pourrait noyer ces formations;
- ne pas submerger cet habitat de façon pérenne.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	8230	FR 7300900 (Cère)
Surface		0,3 hectares
Etat de conservation		Mauvais
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Fermeture par végétation arbustive (landes sèches) ; projets d'aménagement ou de restauration (routes, voie ferrée) ; submersion pérenne (effet plan d'eau des barrages) ; enrésinement ; fréquentation humaine (sur-piétinement).
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec efforts
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 56 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat Natura 2000 : 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sèdo-Scleranthion ou du Sèdo albi-Veronicion dilinii.

Habitat 8310, Grottes non exploitées par le tourisme

Voir fiche complète habitat 8310 dans le Tome II et la cartographie dans le Tome III.

Les grottes non exploitées par le tourisme couvrent 0,2 hectares, soit 0,006% du site.

Description :

Cet habitat comprend toutes les cavités souterraines naturelles dans lesquelles aucun aménagement touristique n'a été effectué.

Ces milieux sont très souvent pauvres et les chaînes alimentaires qui s'y développent sont principalement dépendantes d'apport de nourriture venant de la surface. L'obscurité totale empêche tout développement de végétaux et donc la présence de consommateurs primaires végétariens.

Ces cavités abritent une faune remarquable. Les chauves-souris bien sûr, mais aussi toute une faune d'invertébrés

Au niveau des gorges de la Cère (Lot, Corrèze, Cantal) : les inventaires n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de cavités naturelles dans ce secteur où l'accès aux falaises est difficile. Compte-tenu de la nature géologique du secteur sur socle granitique, ces milieux doivent exister tout en étant rares. En revanche, présence ici d'un certain nombre de cavités d'origine humaines résultant de la création de conduites forcées et des activités minières.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Sites à enjeux pour les Chauves-souris qui les utilisent au cours de leur cycle de vie.

Etat :

L'état est considéré comme bon.

Les principales menaces sont :

- la fréquentation humaine (dérangements et déchets) ;
- la mise en défens totale des cavités par l'Etat par sécurité ;
- l'éboulement ;
- l'inondation des cavités.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- mise en défens (grilles, barrières) des sites les plus sensibles et travaux d'aménagement pour les sites d'intérêt majeur à Chauves-souris ;
- sensibilisation des usagers.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	8310	FR 7300900 (Cère)
Surface		0,2 hectares
Etat de conservation		Bon
Dynamique		Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Significative
Principaux facteurs de dégradation		Fréquentation humaine (dérangements et déchets) ; mise en défens totale des cavités par l'Etat par sécurité ; éboulements ; inondation des cavités.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec efforts
	Gestion actuelle	Oui
	Gestion souhaitée	Oui

Figure 57 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat Natura 2000 : 8310, grottes non exploitées par le tourisme

4.1.6. Habitats forestiers des versants

Le site compte 2 habitats d'intérêt communautaire de type forêts de versants.

Habitat 9120, Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx

Voir fiche complète habitat 9120 dans le Tome II et la cartographie dans le Tome III.

Les hêtraies-chênaies collinéennes à Houx couvrent 999 hectares, soit 30,5% du site.



Figure 58 : Habitat 9120, hêtraies-chênaies collinéennes à Houx, (Wilfried RATEL- aout 2014)

Description :

Milieu boisé climacique du secteur, encore bien présent au sein des gorges et plateaux de la Cère / Escalmels / Candes, versants boisés à l'amont du ruisseau d'Orgues ; milieu cependant rare au niveau des versants exposés au sud de la vallée de la Cère, vers Camps (Lot, Corrèze, Cantal).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Présence de plusieurs plantes d'intérêt patrimonial, pour la plupart montagnardes, comme la Luzule des neiges (protection en Limousin), le Vêratre blanc (espèce d'observation nouvelle pour le Lot), l'Euphorbe d'Irlande, le Polystic des montagnes, le Polypode du chêne, la Fétuque des bois, le Lichen pulmonaire, ...

Habitat d'espèces animales d'intérêt patrimonial : Chat forestier, Chauves-souris forestières, Coléoptères saproxyliques comme la Rosalie des Alpes, le Lucane cerf-volant ou le Grand Capricorne, divers Rapaces forestiers comme l'Aigle botté ou le Milan royal, ...

Etat :

L'état est considéré comme bon.

Les principales menaces sont :

- Gestion forestière destructrice de cet habitat : enrésinement, coupes rase > 0,5 ha, intensification des pratiques sylvicoles, plantations d'autres essences (Châtaigner, Chêne pédonculé, Chêne sessile), exploitation en taillis simple sur les plateaux ;
- réchauffement climatique (modification potentielle de la répartition du hêtre) ;
- érosion, glissement de terrain ;
- problèmes sanitaires (parasites, champignons lignivores : Chancre du hêtre, ...) ;
- problèmes de structuration forestière (peu de classes d'âge) et absence locale de semenciers ;
- incendies ;
- remembrements agricoles, défrichements pour mise en culture ;
- projets d'aménagement.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Diversifier les traitements et encourager les peuplements pluristratifiés en privilégiant une mosaïque de :
 - futaies régulières de feuillus (Hêtre, Chêne sessile, Chêne pédonculé), avec conservation d'essences secondaires (Bouleau, Sorbier des oiseaux, Alisier blanc, Erable plane, Erable sycomore, ...) ;
 - futaies irrégulières (le Hêtre s'y prête bien grâce à sa capacité de régénération dans de petites ouvertures) ;
 - taillis-sous-futaies (convertir les taillis simples existants en ce type peuplement ou les autres préalablement cités).
- Eviter la monoculture des Chênes, surtout celle du Chêne pédonculé, en maintenant un mélange principal avec dominance du Chêne sessile, puis secondairement du Chêne pédonculé et en conservant au moins 30 % de Hêtre.
- Proscrire le Châtaigner ou tout du moins sa monoculture (habitat « châtaigneraies » non d'intérêt communautaire ; Cynips du Châtaigner, hyménoptère originaire de Chine, présent dans le secteur et ravageant cette espèce).
- Maintenir la présence significative du Houx en sous étage à tous les stades de développement du peuplement. Lors de travaux de coupe et de plantation, maintenir des taches de Houx ainsi que de vieux pieds de grosse dimension. Un recépage, une coupe ou des débroussailllements localisés du Houx seront possibles lorsqu'il est très gênant pour les semis.
- Privilégier les éclaircies, afin de maintenir la diversité d'essences, mais aussi pour assurer le développement de la flore associée (besoin important de lumière).

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	9120	FR 7300900 (Cère)
Surface		999 hectares
Etat de conservation		Bon
Dynamique		Régression
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne à bonne
	Représentativité	Excellente
Principaux facteurs de dégradation		Gestion forestière destructrice de cet habitat : enrésinement, coupes rase > 0,5 ha, intensification des pratiques sylvicoles, plantations d'autres essences (Châtaigner, Chêne pédonculé, Chêne sessile), exploitation en taillis simple sur les plateaux ; réchauffement climatique (modification potentielle de la répartition du hêtre) ; érosion, glissement de terrain ; problèmes sanitaires (parasites, champignons lignivores : Chancre du hêtre, ...) ; problèmes de structuration forestière (peu de classes d'âge) et absence locale de semenciers ; incendies ; remembrements agricoles, défrichements pour mise en culture ; projets d'aménagement.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec efforts
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 59 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat Natura 2000 : 9120, hêtraies-chênaies collinéennes à Houx

Habitat **prioritaire** 9180*, Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

Voir fiche complète habitat 9180 dans le Tome II et la cartographie dans le Tome III.

Les forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion couvrent 178,3 hectares, soit 5,44% du site.



Figure 60 : Habitat 9180*, Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, (Wilfried RATEL- aout 2014)

Description :

L'habitat regroupe différents groupements forestiers dominés par des essences secondaires (souvent pionnières) : tilleuls, Frêne élevé, érables...

Ces essences parviennent à se maintenir sur de fortes pentes (à substrat plus ou moins mobile), souvent en pied de corniches rocheuses, en ravins, là où les essences dominantes habituelles (Sapin blanc, Hêtre commun, chênes) ne réussissent pas à s'installer.

La forme de l'habitat rencontrée sur le site est rattachable au Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani qui regroupe des Tillaies et des Erablaies dominées par les tilleuls (Tilleul à grandes feuilles, Tilleul à petites feuilles et leurs hybrides), le Frêne élevé, l'Orme des montagnes, l'Erable sycomore ou encore l'Erable plane.

Ces milieux sont localement bien présents dans les gorges de la Cère, de l'Escalmels, de Candes, sur les pentes rocheuses exposées au Nord et à l'Est (Cantal, Lot), plus rares en Corrèze.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Présence de plusieurs plantes d'intérêt patrimonial, pour la plupart montagnardes, comme la Valériane à trois folioles (protection en Limousin), la Doronic d'Autriche, la Fétuque des bois, l'Orme des montagnes, le Lichen pulmonaire...

Habitat d'espèces animales d'intérêt patrimonial : Chat forestier, Chauves-souris forestières, Coléoptères saproxyliques comme la Rosalie des Alpes, le Lucane cerf-volant ou le Grand Capricorne, divers rapaces forestiers comme l'Aigle botté ou le Milan royal, ...

Etat :

L'état est considéré comme bon.

Les principales menaces sont :

- Mauvaise gestion forestière mais au regard des conditions stationnelles de cet habitat, le coût de défrichage serait trop important par rapport à la valeur du bois (CRPF du Lot, comm. pers.) ;
- manque de mobilité du substrat sur certains de ces bois = stabilisation et évolution possible en bois qui ne sont pas d'intérêt communautaire (bois du Carpinon par exemple) ;
- aménagements de sécurisation des chemins.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- La non intervention reste le mode de gestion le plus approprié pour cet habitat très pentu et ponctué de rochers ;
- ne pas créer de chemin au sein de cet habitat et aménager le moins possible les chemins existants ;

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HABITAT	9180*	FR 7300900 (Cère)
Surface		178,3 hectares
Etat de conservation		Bon
Dynamique		Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Bonne
Principaux facteurs de dégradation		Mauvaise gestion forestière mais au regard des conditions stationnelles de cet habitat, le coût de défrichage serait trop important par rapport à la valeur du bois (CRPF du Lot, comm. pers.) ; manque de mobilité du substrat sur certains de ces bois = stabilisation et évolution possible en bois qui ne sont pas d'intérêt communautaire (bois du Carpinon par exemple) ; aménagements de sécurisation des chemins.
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Faible
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 61 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 9180*, Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

4.2. Les Habitats d'espèces de la Directive Habitat

. Sur le secteur de la Vallée de la Cère et ses affluents, ce sont 20 espèces d'intérêt communautaires (notés « IC ») qui ont été recensées à l'issue du diagnostic écologique.

4.2.1. Espèces concernées

Espèces de l'annexe II	Statut	Code Natura
4 Poissons		
Saumon atlantique	IC ⁽¹⁾	1106
Lamproie marine	IC ⁽¹⁾	1095
Chabot	IC ⁽¹⁾	1163
8 Mammifères		
Loutre	IC ⁽¹⁾	1355
Petit Rhinolophe	IC ⁽¹⁾	1303
Grand Rhinolophe	IC ⁽¹⁾	1304
Murin à oreilles échancrées	IC ⁽¹⁾	1321
Barbastelle	IC ⁽¹⁾	1308
Minioptère de Schreibers	IC ⁽¹⁾	1310
Grand murin	IC ⁽¹⁾	1324
Murin de Bechstein	IC ⁽¹⁾	1323
6 Insectes		
Cordulie à corps fin	IC ⁽¹⁾	1041
Damier de la Succise	IC ⁽¹⁾	1065
Ecaille chinée	IC ⁽¹⁾	1078
Rosalie des Alpes	PR ⁽²⁾	1087*
Grand capricorne	IC ⁽¹⁾	1088
Lucane Cerf-volant	IC ⁽¹⁾	1083
1 crustacé		
Ecrevisse à pattes blanches	IC ⁽¹⁾	1092
1 mollusque		
Moule perlière	IC ⁽¹⁾	1029

(1) IC : Intérêt communautaire

(2) * et PR : Intérêt communautaire prioritaire

Des fiches espèces ont été élaborées et sont présentées dans le tome 2.

4.2.2. Les poissons

4 espèces de l'annexe II de la Directive Habitat sont présentes sur le site de la Cère et ses affluents.

La vallée de la Cère et les affluents associés correspondent à la zone salmonicole dans la classification de Huet et aux typologies B3 (Ruisseaux montagnards) à B6 (Rivières fraîches) dans la classification biotypologie de Verneaux. La partie aval du site est sous l'influence d'ouvrages hydrauliques (notamment le barrage de Brugale) ce qui induit une perturbation/dégradation des contextes piscicoles présents.

Les habitats des différentes espèces piscicoles sont diversifiés au sein du site Natura 2000 du fait des exigences écologiques des différentes espèces. L'habitat piscicole est caractérisé par de nombreux paramètres à la fois physiques (diversités des faciès d'écoulements, substrats etc.), physico-chimiques (températures, pH etc.) et chimiques (DCO, DBO etc.). A noter également qu'une même espèce est susceptible d'utiliser des milieux très différents pour permettre la réalisation de son cycle biologique complet. L'écologie des lamproies illustre par exemple bien cette situation puisqu'elles se reproduisent sur des secteurs courants et oxygénés pourvus d'une granulométrie grossière adaptée à la taille des différentes espèces alors que les larves « ammocètes » vont croître pendant 5 à 7 ans dans des substrats plus fins (idéalement sablo-limoneux et richement pourvus en matières organiques) et dans des zones aux écoulements plus calmes.

L'état de conservation d'un habitat d'espèce est dégradé du fait de l'action de facteurs de nature anthropique ou naturelle. En effet, aucun habitat ne présente d'état optimal signifiant qu'il est soumis à des éléments de perturbation d'ampleur plus ou moins importante.

Au sein du site N2000, le principal facteur pouvant expliquer la dégradation de l'état de conservation des habitats des différentes espèces piscicoles est en premier lieu la présence d'ouvrages hydrauliques dont les effets négatifs directs ou indirects sont multiples :

Rupture des continuités écologiques (espèces et sédiments) limitant l'accès aux zones de frayères historiques sur les secteurs situés en amont des ouvrages et entraînant également des modifications des processus sédimentaires naturels du fait de la modification des écoulements et de la rétention des sédiments en amont des ouvrages (phénomènes d'érosion, de pavage du lit, augmentation des secteurs lenticules, etc.) ;

Phénomènes d'éclusés (centrales et microcentrales hydroélectriques) pouvant entraîner des mortalités piscicoles importante en fonction de l'importance des phénomènes ou des exondations de frayères et l'influence des débits réservés qui peuvent avoir une incidence sur la quantité d'habitats favorables disponibles.

Outre les risques liés à la présence d'ouvrages hydrauliques, tous les autres éléments de nature à influencer les aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau et les perturbations associées (réchauffement de l'eau, eutrophisation etc.) sont également susceptibles d'influencer l'état de conservation des espèces piscicoles ainsi que de leurs habitats. A noter que dans le cas de la vallée de la Cère, les risques de pollutions qu'elles soient d'origines agricoles ou industrielles sont limités puisqu'il y a peu d'industries présentes et que les pratiques agricoles en place sont dominées par des pâturages extensifs. Cependant les rejets (STEP ou ANC), les activités sylvicoles ou même le pâturage de bovins en bordure de cours d'eau (notamment sur les petits ruisseaux affluents de la Cère) peuvent influencer défavorablement les habitats piscicoles au sein du site (colmatage, ensablement, altération de la qualité de l'eau etc.).

La cartographie des espèces piscicoles a été réalisée à partir de la base de données qui répertorie les successions de faciès d'écoulement caractérisant le lit mineur de la Cère et ses affluents élaborée par EPIDOR en 2014. Plusieurs types de faciès sont distingués : rapide, radier, bief rapide, bief lent et bras mort. La cartographie s'est appuyée sur la base de données correspondant au lit mineur des rivières et ont été

cartographiés des habitats favorables à la reproduction et/ou à la croissance, en fonction des connaissances du site.

4.2.2.1. Les poissons migrateurs

Espèce 1106 - Le Saumon atlantique (*Salmo salar*)

Voir fiche complète espèce 1106 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Saumon atlantique
© C. Pichon / Biotope

Figure 62 : Espèce 1106, deux stades du cycle biologique d'un saumon atlantique : Tacon d'automne (illustration du haut), Smolt (illustration du milieu) (MIGADO ©), Saumon Antlatique adulte venant frayer (illustration du bas) (Biotope)

Description des habitats de l'espèce :

En fonction de son stade de développement, l'espèce utilise le lit mineur de la Cère pour accomplir les étapes de son cycle biologique dulçaquicole et plus particulièrement les tronçons de rivière et les faciès d'écoulement qui correspondent le mieux à ses aptitudes comportementales vis-à-vis des facteurs abiotiques (température, qualité de l'eau, oxygénation, caractéristiques morphodynamiques) et biotiques (ressources trophiques, comportement vis-à-vis des congénères...).

Les adultes viennent frayer sur des zones d'alternance de bief lent/bief rapide sur des plages de galets ou de graviers en eaux peu profondes (<1.5 m).

Le frai débute en novembre et dure jusqu'à janvier sur les secteurs médian et amont des cours d'eau au niveau des zones courantes pourvues d'un substrat grossier (graviers, galets). La remontée des cours d'eau pour assurer la reproduction s'effectue grâce à un phénomène de « homing » qui correspond à une remontée des géniteurs dans les cours d'eau qui les ont vus naître grâce à leur mémoire olfactive. Ce phénomène explique que la remontée des individus matures s'étale sur l'année puisqu'en fonction du lieu de naissance des différents individus, la distance à parcourir pour accéder aux zones de frayère sera plus ou moins longue.

La présence du Saumon Atlantique sur le site Natura 2000 « Vallée de la Cère et tributaires » est connue grâce au suivis réalisés en aval du barrage de Brugale par ECOGEA et MIGADO (2008). Le nombre d'individus fréquentant le bassin de la Cère (et ces principaux affluent aval que sont le ruisseau d'Orgues et le Negreval) reste cependant difficile à estimer.

Une cartographie des zones de frayères avérées et potentielles sur les secteurs aval de la Cère a été effectuée par ECOGEA et MIGADO.

Habitat de reproduction :

La reproduction a lieu en hiver (entre novembre et janvier) sur des secteurs sablo-graveleux à courant modérés. La femelle creuse par de brusques secousses du corps et de la queue une dépression d'une dizaine de cm de profondeur dans laquelle elle dépose ces œufs. Ces derniers sont ensuite fécondés par le mâle et recouvert de graviers. Les larves éclosent en avril-mai de l'année suivante.

Les travaux réalisés par ECOGEA et l'association MIGADO sur la partie aval de la Cère ont permis d'identifier les sites de frayères actives de Saumon atlantique. Ces derniers sont principalement situés en cinq secteurs entre la confluence avec la Dordogne et le barrage de Brugale (partie aval du site).

- Secteur 1 : Commune de Biars-sur-Cère entre le lieu-dit Carlat (limite aval) le point géodésique 139 le long de la D14 (limite amont) → 6 zones de frayères ont été identifiées sur ce secteur.
- Secteur 2 : Commune de Biars-sur-Cère, sur le bras rive droite au niveau du lieu-dit Le Vieux Bourg → 2 zones de frayères ont été identifiées sur ce secteur.
- Secteur 3 : Commune de Gagnac-sur-Cère entre le méandre localisé au niveau du lieu-dit la Croix du Theil (limite aval) et le Port de Gagnac (limite amont) → 4 zones de frayères ont été identifiées sur ce secteur dont 5 sur un bras secondaire au niveau du lieu-dit le Crouzillou.
- Secteur 4 : Commune de Gagnac-sur-Cère au niveau de la confluence avec le ruisseau d'Orgues (lieu-dit Pont d'Orgues et Tourte) → 3 zones de frayères ont été identifiées sur ce secteur.
- Secteur 5 : Commune de Laval-de-Cère, entre le lieu-dit Mespoulet et le barrage de Brugale → 4 zones de frayères ont été identifiées sur ce secteur.

A noter également la présence de l'espèce sur le ruisseau d'Orgues avec des habitats favorables à la fraie entre la confluence avec la Cère et la pisciculture située sur la commune de Cahus (lieu-dit la Fialicie). De potentialités existent également sur la partie aval du Negreval.

Habitat de croissance :

Les jeunes saumons, appelés tacons se développent pendant 2 à 3 ans en eau douce dans des secteurs courants et peu profonds (têtes de radier etc.). Une fois la taille de 10-15 cm atteinte, les caractéristiques physiques des tacons changent (smoltification) et ces derniers se transforment en smolts. Ils ont alors la capacité d'évoluer en milieu marin.

Valeur patrimonial :

L'intérêt patrimonial est fort (habitat de reproduction et de croissance).

Etat :

Le saumon est une espèce classée vulnérable dont les populations européennes ont fortement régressé en Europe au cours des dernières décennies. Contrairement aux autres poissons migrateurs, qui historiquement se sont maintenus dans la Dordogne, le saumon a disparu du bassin au début du XX^e siècle. En effet, la construction des barrages dans la région de Bergerac, durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, n'a plus permis au saumon d'atteindre les zones situées en amont de ces ouvrages, devenus infranchissables. Son retour s'est amorcé à partir des années 1980, grâce à des repeuplements réalisés à partir de saumons de la Loire. En parallèle, des passes à poissons ont été construites sur les barrages de Mauzac, Tuilières et Bergerac, pour restaurer l'accès vers les frayères. Ces dispositifs ont largement profité aux autres espèces.

Aujourd'hui, la population de saumons sur le bassin de la Dordogne n'est pas encore autosuffisante. Des études ont permis de montrer que des améliorations étaient encore nécessaires sur les passes à poissons. Des changements ont également été expérimentés dans l'exploitation hydroélectrique des barrages du haut bassin (Chaîne de barrage Dordogne – Cère- Maronne Vézère) pour protéger les frayères et les zones de croissance des jeunes saumons. Ces nouvelles dispositions doivent permettre à la population de saumons d'atteindre l'autosuffisance.

Un certain nombre de menaces listées ne sont pas présentes sur ce site Natura 2000 (localisées en amont ou en aval) mais impactent de manière directe l'espèce ou son habitat. Ces dernières sont présentées ci-après :

- La succession de barrages, empêche la migration et l'accès aux zones de frayères. Concernant les ouvrages équipés pour la libre circulation, ces derniers peuvent entraîner des retards à la migration et contraindre certains individus à frayer sur des habitats peu favorables ;
- Les aménagements à l'échelle du bassin de la Cère pour la production d'hydroélectricité et l'exploitation actuelle de l'outil de production induisent les effets suivants :
 - condamnation et destruction de plus de 50% des habitats de grossissement et de fraie historique ;
 - réalisation d'éclusées qui dégradent fortement la qualité des écosystèmes aquatiques (selon les gammes de débits : dérives accrues à l'émergence, piégeage ou échouage d'alevins) ;
 - perturbation du transit sédimentaire ;
 - disparition des régimes hydrauliques saisonniers et des crues morphogènes ;
 - transparences et vidanges de retenue qui créent des apports nuisibles de limons pouvant provoquer un colmatage des frayères et potentiellement contaminés par des polluants.
- Le manque de débits morphogènes à l'aval de Brugale depuis la construction des complexes hydroélectriques à l'échelle du bassin de la Cère (ce manque de débits morphogènes associé à un transport sédimentaire grossier altéré ou absent) ne permet pas de créer de nouveaux habitats et provoque au contraire un pavage des habitats et un colmatage ;
- Dégradation des milieux due aux activités humaines passées ou actuelles :
 - Extraction de granulats dans le lit mineur de la Dordogne provoquant une incision qui s'est propagée sur la Cère et a abouti au pavage du lit mineur et donc d'une part la perte d'habitats à fort potentiel de production comme les bras secondaires ou les secteurs de tresse et d'autre part l'apparition d'un substrat benthique incompatible avec les besoins biologiques de l'espèce (pavage et colmatage) ;
 - Les reprofilages et recalibrages des cours d'eau, notamment sur le réseau hydrographique secondaire et les têtes de bassins situées sur les zones de plateaux participe à la dégradation

globale de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant ainsi qu'au aux phénomènes de colmatage des frayères ;

- La gestion des vidanges de retenue ou d'étang, ainsi que les opérations de transparences sédimentaires provoquent des colmatages d'habitats
- Le blocage des migrations (dévalaison ou montaison) au niveau de l'estuaire de la Gironde du fait du bouchon vaseux (turbidité, diminution du taux d'oxygène) ;

Une dernière menace concerne la phase marine du Saumon pour laquelle une grosse inconnue existe sur les raisons des niveaux très bas du retour des juvéniles au stade castillon : Effet de l'augmentation de la température ? Eloignement des zones de croissance ? Prédation ? Ressource alimentaire ? Un certain nombre de menaces listées ne sont pas présentes sur ce site Natura 2000 (localisées en amont ou en aval) mais impactent de manière directe l'espèce ou son habitat. Ces dernières sont présentées ci-après :

- La succession de barrages, empêche la migration et l'accès aux zones de frayères. Concernant les ouvrages équipés pour la libre circulation, ces derniers peuvent entraîner des retards à la migration et contraindre certains individus à frayer sur des habitats peu favorables ;
- Les aménagements à l'échelle du bassin de la Cère pour la production d'hydroélectricité et l'exploitation actuelle de l'outil de production induisent les effets suivants :
 - condamnation et destruction de plus de 50% des habitats de grossissement et de fraie historique ;
 - réalisation d'éclusées qui dégradent fortement la qualité des écosystèmes aquatiques (selon les gammes de débits : dérives accrues à l'émergence, piégeage ou échouage d'alevins) ;
 - perturbation du transit sédimentaire ;
 - disparition des régimes hydrauliques saisonniers et des crues morphogènes ;
 - transparences et vidanges de retenue qui créent des apports nuisibles de limons pouvant provoquer un colmatage des frayères et potentiellement contaminés par des polluants.
- Le manque de débits morphogènes à l'aval de Brugale depuis la construction des complexes hydroélectriques à l'échelle du bassin de la Cère (ce manque de débits morphogènes associé à un transport sédimentaire grossier altéré ou absent) ne permet pas de créer de nouveaux habitats et provoque au contraire un pavage des habitats et un colmatage ;
- Dégradation des milieux due aux activités humaines passées ou actuelles :
 - Extraction de granulats dans le lit mineur de la Dordogne provoquant une incision qui s'est propagée sur la Cère et a abouti au pavage du lit mineur et donc d'une part la perte d'habitats à fort potentiel de production comme les bras secondaires ou les secteurs de tresse et d'autre part l'apparition d'un substrat benthique incompatible avec les besoins biologiques de l'espèce (pavage et colmatage) ;
 - Les reprofilages et recalibrages des cours d'eau, notamment sur le réseau hydrographique secondaire et les têtes de bassins situées sur les zones de plateaux participe à la dégradation globale de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant ainsi qu'au aux phénomènes de colmatage des frayères ;
 - La gestion des vidanges de retenue ou d'étang, ainsi que les opérations de transparences sédimentaires provoquent des colmatages d'habitats
- Le blocage des migrations (dévalaison ou montaison) au niveau de l'estuaire de la Gironde du fait du bouchon vaseux (turbidité, diminution du taux d'oxygène) ;

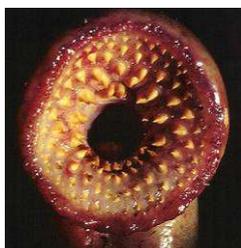
Une dernière menace concerne la phase marine du Saumon pour laquelle une grosse inconnue existe sur les raisons des niveaux très bas du retour des juvéniles au stade Castillon : Effet de l'augmentation de la température ? Eloignement des zones de croissance ? Prédation ? Ressource alimentaire ?

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Préserver et restaurer les habitats naturels de l'espèce en apportant une attention particulière aux zones de reproduction. Des fonds stables et non colmatés de graviers, de galets ou de pierres sont indispensables au succès de la reproduction ;
- Reconquête des frayères inaccessibles par suite de la création des barrages.
- Franchissement des obstacles (aménagement en passes à poissons efficaces toute l'année pour la montaison et d'exutoires de dévalaison accompagnés de dispositifs de guidage et/ou de grille fine).
- Préserver le biotope naturel en ayant une attention particulière lors des travaux en berge ou dans le lit de la rivière ;
- Amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau et en particulier lutte contre la pollution organique qui, dans certaines zones (faible profondeur d'eau), entraîne le développement de complexes algues-champignons qui colonisent le fond de la rivière et déséquilibrent l'écosystème en place (le développement de la faune et de la flore normalement présentes ne se fait plus), amélioration du retraitement des effluents ménagers et agro-alimentaires ;
- Restaurer ou garantir le transit sédimentaire qui permet de garantir la présence de sédiments grossiers favorables à la reproduction de l'espèce.
- Lutte contre l'incision du lit mineur du cours d'eau, reconnexion d'annexes hydrauliques et reconquête de zones de tresses ou d'expansion de la surface mouillée dans le lit mineur ;
- Amélioration de la gestion des débits. Ceci passe par la gestion des débits liés aux éclusées hydroélectriques durant la période de reproduction puis d'incubation des œufs et la suppression des éclusées lors de l'émergence des alevins (novembre à mars/avril) mais aussi la restauration des débits morphogènes, le maintien de débits d'étiage compatibles avec la vie aquatique et le maintien des débits d'appel printaniers ;
- Poursuivre et généraliser les programmes d'actions entrepris pour la conservation et la restauration des populations (suivis des stocks, des flux transitant par les dispositifs de franchissement, etc.) ;
- Maintien de la libre circulation dans les deux sens.

Espèce 1095 - La Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

Voir fiche complète espèce 1095 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Bouche de lamproie marine (Veyssière ©)



Lamproie marine (N.LEGRAND - BIOTOPE) ©

Figure 63 : Espèce 1095, illustrations de lamproies marines

Description :

La Lamproie marine est un parasite prédateur des poissons. Elle possède une ouverture buccale circulaire servant de ventouse, armée de dents, qui perfore la peau de l'hôte qui les transporte. C'est le cas des aloses et des saumons. Les lamproies pondent au printemps sur des fonds graveleux. Il existe ensuite un stade larvaire, qui dure 5 à 7 ans, durant lequel les larves « ammocètes », planctonophages, vivent enfouies dans des substrats sablo-vaseux.

Les données de présence de la lamproie marine sur le site Natura 2000 « Vallée de la Cère et affluents » sont obtenues par comptabilisation du nombre d'individus transitant par la station de contrôle de Mauzac et par les premiers recensements de frayères réalisés en amont de cet obstacle. Le suivi des zones de frayères a été mis en place en 2008 en aval du barrage de Brugale mais ce dernier n'est pas exhaustif puisqu'il concerne des inventaires réalisés sur des portions de linéaires ECOGEA et MIGADO (2008). Une cartographie des zones de frayères avérées et potentielles sur les secteurs aval de la Cère a été effectuée par ECOGEA et MIGADO.

Les adultes viennent frayer sur des zones typiques : faciès de plat courant (>40 cm/s) et profond (> 50 cm), avec un substrat constitué de galets et de graviers. Les œufs se collent sous les pierres du nid. Les zones cartographiées correspondent généralement à des alternances de bief lent et de bief rapide.

La localisation précise des habitats de croissance des larves (ammocètes) est très mal connue. La littérature indique que les larves gagnent rapidement après l'éclosion des zones abritées sablo-limoneuses pour rester dans un terrier pendant plusieurs années (5 à 7 ans). Des inventaires par pêche électrique, sur le site Natura 2000 de la Dordogne en Aquitaine ont permis de commencer à recenser ces zones qui se situent à proximité des frayères, en bordure de lit mineur, près des berges (études en cours).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort (habitat de reproduction et de croissance des larves d'ammocètes)

Etat :

La Lamproie marine est une espèce classée vulnérable du fait de la régression de leurs populations en Europe au cours des dernières décennies. Sur le bassin de la Dordogne, La Lamproie marine fréquente le cours de la Dordogne et des plus grands axes (Dronne, Vézère, Cère). Confinée à l'aval du barrage de Bergerac jusqu'en 1985, elle bénéficie aujourd'hui des passes à poissons qui lui ont permis de recoloniser une partie du bassin.

Sur le site Natura 2000 « Vallée de la Cère et ses affluents », on trouve pour cette espèce des habitats de reproduction et de croissance.

Habitat de reproduction (avril-juin) :

La reproduction a lieu de fin-avril à fin-mai à des températures de 15 à 18°C, en France sur des zones typiques comme les faciès de « plat courant » relativement profond (vitesse > 40 cm/s et profondeur >50 cm) et les têtes de radiers. La Lamproie marine construit un vaste nid en forme de cuvette (diamètre pouvant atteindre 2 m), les mâles remaniant en premier le substrat constitué majoritairement de cailloux graveleux et blocs. La femelle, cramponnée par la bouche sur une pierre devant le nid, est couverte de multiples fois par le mâle qui est fixé sur sa tête. La ponte s'étale sur plusieurs jours. Les œufs très nombreux (230 000/kg) se collent sous les pierres du nid. Les géniteurs meurent après la reproduction. Les œufs éclosent après 10 à 15 jours.

Les travaux réalisés par ECOGEA et l'association MIGADO sur la partie aval de la Cère ont permis d'identifier les sites de frayères actives de Lamproie marine. Ces derniers sont principalement situés en cinq secteurs entre la confluence avec la Dordogne et le barrage de Brugale (partie aval du site).

- Secteur 1 : Commune de Biars-sur-Cère entre le lieu-dit Carlat (limite aval) le point géodésique 139 le long de la D14 (limite amont) → 6 zones de frayères ont été identifiées sur ce secteur.
- Secteur 2 : Commune de Biars-sur-Cère, sur le bras rive droite au niveau du lieu-dit Le Vieux Bourg → 3 zones de frayères ont été identifiées sur ce secteur.
- Secteur 3 : Commune de Gagnac-sur-Cère entre le méandre localisé au niveau du lieu-dit la Croix du Theil (limite aval) et le Port de Gagnac (limite amont) → 10 zones de frayères ont été identifiées sur ce secteur dont 5 sur un bras secondaire au niveau du lieu-dit le Cruzillou.
- Secteur 4 : Commune de Gagnac-sur-Cère au niveau de la confluence avec le ruisseau d'Orgues (lieu-dit Pont d'Orgues et Tourte) → 3 zones de frayères ont été identifiées sur ce secteur.
- Secteur 5 : Commune de Laval-de-Cère, entre le lieu-dit Mespoulet et le barrage de Brugale → 4 zones de frayères ont été identifiées sur ce secteur.

A noter également la présence de l'espèce sur le ruisseau d'Orgues avec des habitats favorables à la fraie entre la confluence avec la Cère et la pisciculture située sur la commune de Cahus (lieu-dit la Fialicie). De potentialités existent également sur la partie aval du Negreval.

Il est important de signaler que les sites favorables peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction des mouvements sédimentaires (phénomènes de crues) et surtout des niveaux d'eau lors de la période favorable.

Habitat de croissance :

Les larves, appelées ammocètes, de 5 mm s'enfouissent dans le sable du nid. Après 35-40 jours (10 mm), elles gagnent les « lits » d'ammocètes, zones abritées et sablo-limoneuses pour rester dans un terrier pendant 5 à 7 ans. La métamorphose a lieu à une taille de 130-150 mm (août-octobre). Les sub-adultes, dévalent la rivière la nuit en automne et gagnent la mer en hiver. Leur croissance marine, rapide, dure probablement 2 ans, en parasitant diverses espèces de poissons (citées plus haut). A la fin de l'hiver, les adultes quittent les eaux côtières et remontent, la nuit, dans les rivières (jusqu'à plus de 700 km de la mer dans le bassin de la Loire).

Les potentialités pour la reproduction sur la partie amont de la Cère sont réelles mais le barrage de Brugale est à ce jour infranchissable pour l'espèce.

Les habitats favorables à la croissance sont généralement localisés dans les dépôts de matières fines (sables, limons, matières organiques) eux-mêmes localisés dans les zones de courants plus lentes en aval des zones de radiers, dans les bras secondaires ou les bras morts ainsi que dans les intrados de méandres.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site :

Un certain nombre de menaces listées ne sont pas présentes sur ce site Natura 2000 (localisées en amont ou en aval) mais impactent de manière directe l'espèce ou son habitat. Ces dernières sont présentées ci-après :

- Les barrages, empêchant la migration et l'accès aux zones de frayères. Les capacités de franchissement des obstacles sont variables en fonction notamment de la taille de l'individu, de son état de santé ou encore de la température de l'eau et de la vitesse du courant. D'après Applegate (1950, in Taverny and Elie, 2010), une Lamproie marine de 45 cm ne pourrait pas franchir un obstacle vertical de plus de 0,6 m. Plus généralement, elle ne franchit rarement un obstacle de plus de 1,4 fois sa taille (Taverny & Elie, 2010). A noter que les lamproies utilisent assez facilement les ouvrages de franchissement et en particulier les passes à ralentisseurs ;
- Les aménagements à l'échelle du bassin de la Cère pour la production d'hydroélectricité et l'exploitation actuelle de l'outil de production induisent les effets suivants :
 - condamnation et destruction des habitats de fraie ;
 - Réalisation d'éclusées qui peuvent avoir un impact négatif sur les ammocètes ; les écarts de hauteur d'eau pourraient notamment avoir un impact important sur le taux de survie des ammocètes de l'année ;
 - perturbation du transit sédimentaire ;
 - disparition des régimes hydrauliques saisonniers et des crues morphogènes ;
 - transparences et vidanges de retenue qui créent des apports nuisibles de limons pouvant provoquer un colmatage des frayères et potentiellement contaminés par des polluants.
- Les pollutions ponctuelles ou diffuses. L'espèce est très sensible aux pollutions notamment sur les zones de frayères, le stade larvaire étant très vulnérable en raison de sa sensibilité à l'accumulation des pollutions ;
- Un risque de piétinement des zones de frayères et des zones de grossissement des ammocètes en cas de sur-fréquentation des secteurs concernés par des pratiquants de sports de pleine nature (pêche, canoë, aqua-rando). Actuellement ce risque est négligeable ;
- Le manque de débits morphogènes dans les gorges et à l'aval de Brugale depuis la construction des complexes hydroélectriques à l'échelle du bassin de la Cère (ce manque de débits morphogènes associé à un transport sédimentaire grossier altéré ou absent ne permet pas de créer de nouveaux habitats et provoque au contraire un pavage des habitats et un colmatage)

- La gestion des vidanges de retenue ou d'étang, ainsi que les opérations de transparences sédimentaires provoquent des colmatages d'habitats
- Dégradation des milieux due aux activités humaines passées comme l'extraction de granulats dans le lit mineur de la Dordogne provoquant une incision qui s'est propagée sur la Cère et a abouti au pavage du lit mineur et donc d'une part la perte d'habitats à fort potentiel de production comme les bras secondaires ou les secteurs de tresse et d'autre part l'apparition d'un substrat benthique incompatible avec les besoins biologiques de l'espèce (pavage et colmatage) ;
- Les larves, enfouies pendant plusieurs années dans les dépôts sableux, sont particulièrement sensibles à toute altération du sédiment ou de l'eau interstitielle (toxiques, métaux lourds, pollution diffuse...). Une certaine concentration de matières organiques dans les sédiments peut être favorable et servir de nourriture aux jeunes lamproies microphages qui se nourrissent essentiellement d'algues. Cependant, un excès de matière organique entraîne une désoxygénation (milieu réducteur) peu favorable à ces espèces. De plus, concernant les individus en dévalaison ou en montaison lorsqu'ils passent dans la partie aval de la Dordogne peuvent être perturbés par le bouchon vaseux présent dans l'estuaire de la Gironde (turbidité, diminution du taux d'oxygène).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Préservation et amélioration des milieux aquatiques du point de vue physique (zones de frayères, de grossissement des juvéniles) et de la qualité de l'eau sur le linéaire de rivière concerné.

Les lamproies ont des exigences très strictes pour la reproduction, en matière de granulométrie, de vitesse du courant et de hauteur d'eau. Des fonds stables et non colmatés de graviers, de galets ou de pierres, selon les espèces de lamproies, sont indispensables au succès de la reproduction.

Il est nécessaire de :

- Préserver et restaurer les habitats naturels de l'espèce en apportant une attention particulière aux zones de reproduction. La lamproie a des exigences particulières en termes de granulométrie de vitesse du courant et de hauteur d'eau. Des fonds stables et non colmatés de graviers, de galets ou de pierres, selon les espèces de lamproies, sont indispensables au succès de la reproduction.
- Préserver le biotope naturel en ayant une attention particulière lors des travaux en berge ou dans le lit de la rivière
- Veiller à maintenir une bonne qualité physico-chimique de l'eau et des sédiments (amélioration du traitement des eaux usées, limitation de la pollution diffuse) pour les ammocètes qui vivent enfouies plusieurs années ;
- Assurer la libre circulation dans les deux sens afin de permettre la remontée des géniteurs venant de l'océan et la descente des sub-adultes vers ce dernier;
- Restaurer le transit sédimentaire qui permet de garantir la présence de sédiments grossiers favorables à la reproduction de l'espèce.

4.2.2.2. Les poissons sédentaires

Espèce 1096 - Lamproie de planer

Voir fiche complète espèce 1096 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Lamproie de Planer - reproduction (N - Legrand BIOTOPE) ©

Figure 64 : Espèce 1096, illustration Lamproie de Planer

Description des habitats utilisés :

La lamproie de Planer, contrairement à la lamproie de rivière et à la lamproie marine (*Petromyzon marinus*), est une espèce non parasite, vivant exclusivement en eau douce, sur les têtes de bassin et les ruisseaux. Les « ammocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de la vie larvaire, soit environ 6 ans.

La larve ammocète enfouie dans la vase filtre les micro-organismes (diatomées, algues bleues). Après la métamorphose (septembre-novembre), qui s'accompagne d'une atrophie de l'appareil digestif, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus.

Au printemps suivant, les géniteurs effectuent une courte migration vers l'amont pour se reproduire en mars-avril sur un substrat de gravier et de sable, dans des eaux de 8 à 11°C. La frayère est un nid en forme de cuvette de 10 à 30 cm de diamètre et 10 cm de profondeur, élaborée avec du gravier et du sable.

La période de frai s'étale d'avril à juin. On peut observer jusqu'à une trentaine de géniteurs sur une même frayère. Une fois l'activité de reproduction achevée, les lamproies meurent.

La lamproie de Planer affectionne les cours d'eau diversifiés avec des sédiments et des berges naturelles favorables à son stade larvaire. L'ammocète apprécie un sédiment constitué de sable fin à granulométrie moyenne (0,2 à 0,3 mm), dans des courants de vitesse < 10 cm/s. L'adulte quant à lui, recherche les fonds graveleux (graviers) pour se reproduire, dans des vitesses préférentiellement comprises entre 10 et 25 cm/s.

Habitat de reproduction (mars-avril) : La maturité sexuelle est atteinte à une taille de 90 à 105 mm, sans alimentation, après la métamorphose (septembre-novembre) et se poursuit jusqu'au printemps suivant. La reproduction se fait en mars-avril, dans des eaux comprises entre 8 et 10°C. Le nid de reproduction est façonné dans des secteurs de plats courant ou radiers sur graviers et sables grossiers. Plus de 30 individus des deux sexes peuvent s'accoupler ensemble jusqu'à cent fois par jour. Il n'y a pas de survie post-reproduction. La fécondité est élevée (440 000 ovules/kg).

Habitat de croissance : Les larves restent en moyenne 6 ans dans leur terrier, installés en aval des frayères dans des zones à faible courant, <10cm/s (contre-courants, tourbillons, zones abrités par des encombres) sur un substrat à dominante sableuse souvent riche en matière organique (0,2 à 0,3 mm de diamètre).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

Malgré des données de présence réparties sur l'ensemble du bassin de la Cère, la situation globale de l'espèce reste plutôt mal connue principalement du fait des difficultés d'accès au sein des gorges de la vallée de la Cère pour réaliser des inventaires par pêches électriques.

Seuls 3 points sont contenus dans le périmètre du site mais à l'échelle du bassin versant 9 autres points sont connus, sur le Negreval (partie médiane), l'Escalmels, la Ressègue et le Jonjon.

Une observation opportuniste de 3 individus a été réalisée lors des inventaires mulettes perlière en 2014 en amont du barrage de *La Garrouste* sur l'Escalmels. Lors des travaux de curage plusieurs ammocètes ont été récoltées dans les boues par les ouvriers de chantier. Ces dernières ont ensuite été relâchées vivantes dans le milieu naturel à l'aval de l'ouvrage.

Les observations et prospections réalisées au sein du bassin de la Cère ou sur les affluents du ruisseau d'Orgues et du Negreval ont permis de mettre en évidence la présence en grand nombre d'habitat fonctionnels pour la croissance des larves et la reproduction .

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site :

Le colmatage des zones de reproduction par une remise en suspension des sédiments est la première cause d'échec de la reproduction. D'autre part, elle est très sensible à la pollution d'origine anthropique qui s'accumule dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves pendant 6 ans. Les obstacles empêchant le libre accès aux mêmes zones peuvent également engendrer la régression de l'espèce.

Aussi au sein du site les principales menaces sont les suivantes :

- Les grands barrages sur la Cère ont impactés les populations de lamproie de Planer en amont du site. Les populations ont été fragmentées et certaines se retrouvent aujourd'hui isolées sur les parties basses de quelques affluents ;
- Les brusques fluctuations de niveaux (éclusées) qui portent atteintes aux frayères (phénomène d'exondation de fraie) et aux larves qui se font piéger (phénomène d'exondation de leur habitat de vie) sur le secteur du site à l'aval de Brugale ;
- Les divers obstacles même petits sur les affluents (passages busés mal calés, seuils...) qui bloquent la migration de l'espèce vers ces zones de frayères, réduisent son habitat de reproduction et cloisonnent les populations ;

- Les aménagements (travaux de rectification, de curage, de chenalisation) qui banalisent et uniformisent les cours d'eau et qui détruisent les habitats de reproduction de l'espèce et les zones de grossissement des larves ;
- L'interruption par les chaînes de barrage du substrat utilisé par l'espèce pour se reproduire (graviers et petits galets) ;
- L'importance de la durée de la phase larvaire rend cette espèce très sensible aux polluants stockés dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Améliorer la connectivité cours principal / affluents pour rendre accessible à l'espèce les zones de fraie situées sur le réseau hydrographique secondaire
- Garantir le maintien d'une dynamique fluviale qui assure la bonne fonctionnalité des systèmes latéraux (annexes hydraulique et bras morts)
- Veiller à ce que la qualité physico-chimique des sédiments (habitat de vie de la larve) sur le site ne se détériore pas.
- Faciliter le transit de l'espèce (améliorer les connectivités) et éviter/réduire la fragmentation des populations et la réduction des habitats de l'espèce et permettre l'accès aux zones favorables à la fraie, souvent situées sur le réseau hydrographique secondaire (aménagement des ouvrages bloquants) ;
- Maintenir une dynamique fluviale sur la partie aval du site afin d'assurer la bonne fonctionnalité des systèmes latéraux (bras secondaires et annexes), garante de la conservation de l'espèce et de son stade « larve ammocète » ;
- Démoduler les débits pour éviter les fortes fluctuations de niveau en provenance de l'amont (éclusées) pour éviter les phénomènes de piégeages des larves et les exondations de frayères,
- Eviter les créations de nouveaux aménagements et aménager les obstacles existants sur les cours d'eau à lamproies de Planer qui présentent des secteurs de fraie potentiels et/ou avérés ;
- Veiller à ce que l'habitat de reproduction de l'espèce ne se détériore pas (colmatage des zones de frayères et des zones de grossissement, désoxygénation du substrat de vie des ammocètes) notamment dans le cadre d'opérations de vidanges de plans d'eau qui sont nombreux en périphérie du site (tête de bassin) ;
- Maintien de débits minimums biologiques sur les affluents soumis à des prélèvements importants ;
- Maintenir une bonne qualité des habitats (physique, physico-chimique et chimique) et veiller à ce que la qualité physico-chimique des sédiments (habitat de vie des ammocètes) au sein du site ne se détériore pas ;
- Proscrire les travaux de curage et de rectification du lit mineur notamment sur le réseau hydrographique secondaire (particulièrement sur les affluents du site) qui détruisent les habitats de reproduction des géniteurs et les habitats de croissance des ammocètes.

Voir fiche complète espèce 1163 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Chabot commun (B.ADAM - BIOTOPE) ©

Figure 65 : Espèce 1163, illustration Chabot commun

Description des habitats utilisés :

Le chabot est une espèce d'accompagnement des salmonidés. Il affectionne les eaux fraîches et bien oxygénées. Espèce pétricole, il vit au ras du fond à l'abri des blocs ou gros galets qui le protègent des courants violents. Sa morphologie est parfaitement adaptée à son environnement : grosse tête, corps aplati, nageoire caudale peu développée, traduisant de piètres capacités de nage.

Habitat de reproduction (mars-juin) : La reproduction a lieu entre mars et début juin. Le mâle prépare un petit nid, ventile et protège les œufs (100 à 500) collés en grappe au plafond de son abri durant toute l'incubation (20 jours à 12°C). L'espérance de vie est de 4 à 6 ans. L'espèce vit dans les eaux fraîches et turbulentes, peu profondes et très bien oxygénées (zone à Truite), parfois près des rives de lacs clairs. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement des populations de Chabot.

Habitat de croissance : Les juvéniles comme les adultes vivent préférentiellement sur les faciès courant relativement rapides (radiers, plats courants), bien oxygénés pourvus d'un substrat grossiers (blocs, galets, graviers). Prédateur de tout ce qui vit sur le fond, il se nourrit de larves et de petits invertébrés benthiques mais également d'alevins de truite et peut même s'en prendre à ses propres œufs en cas de disette.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial est fort.

Etat :

Malgré des données de présence réparties sur l'ensemble du bassin de la Cère, la situation globale de l'espèce reste plutôt mal connue principalement du fait des difficultés d'accès au sein des gorges de la vallée de la Cère pour réaliser des inventaires par pêches électriques.

L'espèce est actuellement connue en 7 points tous contenus au sein du périmètre actuel du site. La grande majorité de ces points sont localisés en aval du barrage de Brugale (5/7), un point sur la partie médiane du ruisseau d'Orgues et un point en amont de la retenue de Brugale, à la sortie des gorges de la Cère.

Les habitats présents au niveau des gorges sont très majoritairement favorables à l'espèce et l'absence d'informations résulte d'un manque de prospections. En revanche, l'espèce n'a pas été contactée sur les tributaires au sein des gorges. Les caractéristiques physiques de ces milieux, et plus particulièrement les fortes pentes et les écoulements torrentiels associés sont plutôt défavorables à l'espèce

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont :

- Les barrages et ouvrages hydroélectriques sur la Cère et affluents et dont les effets sont multiples :
 - o fragmentations des populations de Chabot et confinement des populations sur quelques affluents ;
 - o uniformisation des faciès d'écoulements et augmentation des surfaces lenticules ou faiblement courantes défavorables à l'espèce ;
 - o fluctuation des niveaux d'eau (éclusées) sur le cours de la Cère en aval de Brugale impactent la fraie du chabot (exondation de frayères et des mâles qui gardent les nids) ;
 - o disparition des régimes hydrauliques saisonniers et des crues morphogènes dans les gorges et à l'aval de Brugale depuis la construction des complexes hydroélectriques à l'échelle du bassin de la Cère. Ce manque de débits morphogènes associé à un transport sédimentaire grossier altéré ou absent ne permet pas de renouveler ou de créer de nouveaux habitats et provoque au contraire un pavage des habitats et un colmatage ;
 - o transparences et vidanges de retenue qui créent des apports nuisibles de limons pouvant provoquer un colmatage des frayères et potentiellement contaminés par des polluants.
- Dégradation des milieux due aux activités humaines passées et actuelles :
 - o l'extraction de granulats dans le lit mineur de la Dordogne (secteur Prudhomat) a provoqué une incision qui s'est propagée sur la Cère et a abouti au pavage du lit mineur et donc d'une part la perte d'habitats à fort potentiel de production comme les bras secondaires ou les secteurs de tresse et d'autre part l'apparition d'un substrat benthique incompatible avec les besoins biologiques de l'espèce (pavage et colmatage) ;
 - o les vidanges de plans d'eau situés en tête d'affluents inclus dans le site, peuvent impacter les populations de chabot localisées en aval par des phénomènes de pollution des eaux, de désoxygénation et de colmatage de l'habitat ;
 - o les prélèvements en eau, les vidanges de plans d'eau et la gestion hydraulique peuvent également participer au réchauffement des eaux, notamment en période estivale est induire des mortalités d'individus au stade ammocètes (exondation des habitats, températures létales).
- La pollution des eaux, le colmatage des interstices qui limite les caches et le recrutement.
- Les populations d'écrevisses de Californie qui colonisent aujourd'hui une grande partie du réseau hydrographique inclus dans le site, sont des concurrentes directes du chabot pour les abris et la ressource trophique et peuvent entraîner à terme la disparition locale de certaines populations de chabot,

Plusieurs facteurs peuvent donc contrarier le bon état de conservation de l'espèce sur le site : la pollution des eaux, le colmatage des interstices qui limite les caches et le recrutement. Mais ce sont surtout les brusques fluctuations de débit (éclusées) qui impactent de manière avérée la population de chabot. On observe des phénomènes d'exondation de nids de cette espèce sur des bancs de galets en période de reproduction ainsi qu'un piégeage des alevins et juvéniles comme des adultes avec les fluctuations de niveau de la rivière (source E.CO.GE.A.).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Limiter voir supprimer les fortes fluctuations de débit en provenance de l'amont (éclusées) par démodulation en fin de chaîne pour éviter les phénomènes de piégeages et les exondations de frayères,
- Maintenir une bonne qualité de l'eau en adéquation avec les exigences de l'espèce,
- Veiller à ce que l'habitat physique de l'espèce ne se détériore pas.
- Maintenir dans un bon état les zones d'écoulements rapides (diversité des écoulements) ;
- Eviter la création de nouveaux seuils, barrages sur des cours d'eau où l'espèce est présente pour éviter la fragmentation des populations et la réduction de son habitat ;
- Mieux encadrer les vidanges de plans d'eau de manière à limiter leurs impacts sur l'habitat de l'espèce et sur la qualité physico-chimique des eaux ;
- Contrôler l'expansion de l'écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) qui rentre en compétition avec le chabot pour les abris et la ressource trophique ;

Voir fiche complète espèce 1029 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 66 : Espèce 1029, illustration Mulette perlière, V.PRIE-BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

La Mulette perlière affectionne tout particulièrement les cours d'eau qui s'écoulent sur substratum siliceux, de faible profondeur, avec des eaux courantes et une eau oligotrophe (très peu chargée en éléments nutritifs) transparente. La concentration en calcium doit y être inférieure à 10 mg/l. Dans la classification de Huet, l'espèce est présente dans la zone salmonicole (zone à truites / zones à ombres). Une bonne qualité d'eau et relativement fraîche est indispensable à l'espèce pour accomplir son cycle biologique complet.

Les habitats favorables sont variés puisque seule un peu de substrat sableux à graveleux est nécessaire à l'espèce pour se fixer dans le sédiment. Les cours d'eau sableux sont appréciés de même ceux plus pentus où l'eau circule en cascade entre des blocs rocheux.

La Mulette perlière est une espèce filtreuse qui se nourrit des particules de matières organiques en suspension dans l'eau. La filtration est passive, l'espèce a donc besoin de se positionner préférentiellement dans le sens du courant à la verticale du substrat pour pouvoir s'alimenter.

Les sexes sont séparés mais dans certains individus peuvent devenir hermaphrodite (en cas de stress et/ou de très faible densité). Les gamètes mâles sont libérés en pleine eau et sont naturellement filtrés par les femelles qui une fois la fécondation et l'incubation des larves réalisées expulsent les glochidies (plusieurs millions en moyenne) en pleine eau. Ces dernières doivent alors s'enkyster dans les branchies d'un poisson hôte de type salmonidé (Truite de rivière ou Saumon Atlantique) et se développent pendant une durée comprise entre une vingtaine de jours et quelques mois. Une fois le développement larvaire en phase parasitaire/symbiose réalisé la dissémination de l'espèce est rendu possible grâce aux déplacements du poisson hôte. L'espèce, qui mesure

alors 0,5 mm et qui s'est transformé en véritable bivalve va s'enfouir dans le sédiment pendant 4/5 ans (développement dans le sous écoulement) pour ensuite, une fois la taille de 15/20 mm atteinte, se développer en surface.

Habitat de reproduction et de croissance : L'espèce accomplit son cycle biologique complet au sein du même habitat. Ce dernier est caractérisé par une eau de bonne qualité, oligotrophe, préférentiellement sur socle siliceux, avec des eaux courantes et préférentiellement peu profondes.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial est moyen (fortes potentialités en aval du barrage)

Etat :

En France métropolitaine, la majeure partie des populations de moules perlières sont localisées dans le Massif Central. A ce titre l'espèce a fait l'objet d'un DOCOB spécifique au sein de la ZSC FR 83302094 « Rivières à Moules perlières ». Parmi les linéaires intégrés au sein de ce site le ruisseau de l'Escalmels (et son affluent principal, le ruisseau de la Ressègue) abrite l'une des plus belles populations au niveau national. Ce cours d'eau est un affluent direct de la Cère au sein du périmètre Natura 2000 et se trouve à seulement quelques km des limites actuelles du site de la vallée de la Cère.

Aussi, au sein du périmètre actuel du site seul quelques individus, principalement des jeunes (taille comprise entre 3 et 5 cm) ont été observés au sein du site en amont du barrage de la Garrouste. Les prospections réalisées en 2014 par trois opérateurs sur la partie aval entre le barrage et la confluence avec la Cère n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de l'espèce malgré la présence d'habitats favorables.

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont :

Historiquement l'espèce a très fortement régressé au sein de son aire de répartition du fait de la pollution des eaux, des altérations physiques du milieu et du ramassage trop important pour les perles de nacrées. Aussi, au sein du site, les principales menaces susceptibles de porter atteinte à l'espèce sont :

- Les ouvrages hydrauliques (barrage hydroélectrique, microcentrales, seuils) qui ont ennoyé des secteurs historiquement favorables à l'espèce (cas de l'Escalmels), impacté la répartition spatiale des salmonidés (rupture de continuités, cloisonnement des populations), perturbé le transit sédimentaire (érosion, colmatage, déficit en matériaux favorables) ;
- Les pollutions affectant la qualité des eaux (métaux lourds, nitrates, phosphates, herbicides, pesticides...) pouvant entraîner des phénomènes de réchauffement de l'eau, d'eutrophisation et perturbation des peuplements piscicoles en place (déficit en salmonidé) ;
- Les altérations physiques de l'habitat type remembrement, curage, recalibrage qui peuvent entraîner des phénomènes de colmatage du milieu, d'érosion ;
- Les vidanges de plans d'eau situés en tête d'affluents inclus dans le site, peuvent impacter les populations localisées en aval par des phénomènes de pollution des eaux, de désoxygénation et de colmatage de l'habitat.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Veiller au maintien des aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau conforme aux exigences écologiques de l'espèce ;

- Veiller au maintien du bon état des habitats de l'espèce (vitesse, substrat, température, profondeur etc.) ;
- Favoriser la présence de poissons-hôtes, indispensables à l'accomplissement du cycle biologique complet de l'espèce.
- Encourager la poursuite des pratiques agricoles extensives (limitation des intrants phytosanitaires et engrais), favorables à la conservation des habitats ;
- Toutes actions de protection de la ressource en eau, notamment d'un point de vue qualitatif doivent être réalisées dès que l'opportunité se présente ;
- Favoriser la libre circulation des poissons et des sédiments ;
- Restauration des habitats par restauration (reméandrage du lit, restauration d'une ripisylve fonctionnelle ;
- Adapter les pratiques susceptibles de nuire à l'espèce (mise en place d'abreuvoirs permettant de limiter le piétinement des bovins dans le lit mineur qui favorise la déstructuration des berges et le colmatage).
- Une protection très stricte des individus de Mulettes perlières et des habitats associés (mise en place d'Arrêté de Protection de Biotope par exemple) ;
- Suivi visant à évaluer l'état de conservation des populations de mulettes perlières (recherche de glochidies dans les branchies des poissons-hôtes, recherche spécifique de juvéniles sur des stations témoins pour évaluer le taux de réussite du recrutement de l'espèce) ;

Voir fiche complète espèce 1092 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Ecrevisse à pattes blanches (C. PICHON - BIOTOPE) ®

Figure 67 : Espèce 1092, illustration Ecrevisse à pattes blanches

Description des habitats utilisés :

L'Ecrevisse à pattes blanches est recensée dans des cours d'eau pouvant avoir des typologies très variées voire même, rarement, dans certains plans d'eau. En terme d'habitat, elle recherche des cours d'eau présentant des abris multiples et variés (galets/blocs, caches sous-berges, chevelu racinaire immergé, macrophytes, etc.).

Les exigences de l'espèce sont généralement élevées concernant la qualité physico-chimique des eaux (optimum = zone à truites). Elle a en effet besoin d'une eau claire, peu profonde, d'une excellente qualité, bien oxygénée, neutre à alcaline. Cette eau doit être riche en calcium, élément indispensable pour la formation de la carapace lors de chaque mue. Elle a aussi besoin d'une température d'eau relativement constante (15-18°C), qui ne doit dépasser qu'exceptionnellement 21°C en été. Néanmoins, certains auteurs, à la suite de nombreuses observations, pensent qu'elle serait plutôt tolérante aux variations des paramètres physico-chimiques tels que l'oxygène dissous et la température, bien qu'elle demeure vulnérable face aux pollutions chimiques que peuvent notamment constituer les pesticides (SOUTY-GROSSET et al., 2006).

Habitat de reproduction et de croissance : L'accouplement a lieu à l'automne, les œufs pondus sont portés par la femelle pendant plusieurs mois d'incubation. L'éclosion a lieu au printemps suivant. Les juvéniles restent liés à leur mère jusqu'à leur deuxième mue.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial est fort.

Etat :

Autrefois commune sur le bassin de la Dordogne et présente à la fois dans les petits et moyens cours d'eau mais également dans ceux de taille plus conséquents (données historique sur la Dordogne), l'espèce a très fortement régressé au sein de son aire biogéographique. Aussi, les stations où l'espèce est encore actuellement présente au sein ou à proximité du site sont au nombre de 5 (dont seulement 1 à l'intérieur du périmètre actuel du site). Encore connue jusqu'en 2012 sur le ruisseau du Fossat (F.TAUPIN comm. pers.), les prospections n'ont pas permis de retrouver l'espèce en 2014. Il en est de même sur le ruisseau du Jonjon où seule une mue a été retrouvée mais aucun individu vivant n'a été observé.

Au sein du site l'espèce a uniquement été contactée :

- Sur le ruisseau de Laprade sur la D25 à proximité de la Gare de Lamativie (commune de Lamativie)

A proximité du site l'espèce a été contactée sur :

- le Negreval amont au niveau entre les lieux-dits Plagnevergne (commune de Teyssieu) et le Verdié (commune de Estal)

Parmi les données historiques sur ou hors site l'espèce n'a pas été recontactée :

- Sur le Vialore sur la RN7 au niveau du lieu-dit Bois de Dilhac (commune de Montvert)
- Sur la Glane (affluent du Vialore) sur la D13 au niveau du lieu-dit Cayanet (commune de Goulles)
- Sur le ruisseau du Fossat sur la D81 lieu-dit St-Géraud (commune de Camps-St-Mathurin-Leobazel)
- Sur le ruisseau du Jonjon le long de la RD 653 au lieu-dit le Jonjon (commune de Siran)

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont :

- L'altération physique du biotope qui conduit à la régression de l'espèce du fait de la disparition de son biotope naturel (matières en suspension dans l'eau et engorgement, destruction des berges, perturbation du régime hydraulique et thermique, réduction du taux d'oxygène dissous...);
- La présence d'écrevisses exotiques à caractère envahissant (principalement l'Écrevisse de Californie) a pour effet l'augmentation des risques de compétition pour la ressource alimentaire et risque sanitaire (les écrevisses allochtones peuvent être porteuses « saines » de maladies comme l'aphanomyose ou la maladie de la porcelaine);
- Pollutions affectant la qualité des eaux fréquentées par l'Écrevisse à pattes blanches (métaux lourds, nitrates, phosphates, herbicides, pesticides...);
- Braconnage.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Veiller au maintien des aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau conforme aux exigences écologiques de l'espèce;
- Veiller au maintien du bon état des habitats de l'espèce (reproduction et de croissance).
- Encourager la poursuite des pratiques agricoles extensives (limitation des intrants phytosanitaires et engrais), favorables à la conservation des habitats;

- Veille active / surveillance des milieux quant à la présence d'espèces d'écrevisse exotiques ;
- Sensibilisation active à entamer sur fragilité de l'espèce, notamment aux risques introduction d'espèce exotique (panneaux grand public, propriétaire d'étang, propriétaires à proximité, profiter des assemblées des pêcheurs pour en parler (AAPPMA, Fédération de pêche) ;
- Toutes actions de protection de la ressource en eau, notamment d'un point de vue qualitatif doivent être réalisées dès que l'opportunité se présente notamment sur les secteurs situées en amont des stations de présence de l'espèce ;
- Restauration des habitats par restauration (reméandrage du lit, restauration d'une ripisylve fonctionnelle (lacs racinaire favorable à la présence de l'espèce) (la partie amont du ruisseau de Laprade peut être concerné par ce type d'action) ;
- Une protection très stricte des dernières stations existante doit être mise en œuvre (mise en place d'Arrêté de Protection de Biotope par exemple) ;
- Contrôler voir éradiquer les populations d'écrevisses exotiques (*Pacifastacus leniusculus*) par des opérations de stérilisation des mâles, l'inoculation d'agents pathogènes (à ne réaliser qu'en cas de garantie du caractère inoffensif des produits pour le milieu). Sur les tronçons avec présence avérée d'écrevisses à pattes blanches et menacés par la présence à proximité immédiate d'écrevisses exotiques, évaluer la nécessité et la possibilité de créer des obstacles artificiels ;
- Lutter contre l'introduction accidentelle ou volontaire d'écrevisse exotique (respect de la législation en vigueur arrêté du 21/07/1983) et contre l'introduction d'agents pathogènes dans le milieu en proscrivant les actions de repoissonnement et désinfectant de manière systématique tout le matériel susceptible de se trouver en contact avec le milieu aquatique (bottes, waders, filets, matériels de pêche, bathyscopes etc.).

4.2.4. Les mammifères

Espèce 1355 – La Loutre

Voir fiche complète espèce 1355 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 68 : Espèce 1355, Loutre d'Europe (Lutra lutra), CATICHE PRODUCTION

Description des habitats utilisés :

L'espèce est présente sur l'intégralité du réseau hydrographique du site « Vallée de la Cère et affluents ». Pour qu'une population de loutres puisse se maintenir durablement au sein d'un secteur donné, trois conditions doivent être nécessairement réunies :

- les gîtes (couches, abris et catiches) maintenus à l'écart du dérangement.
- les eaux et l'habitat aquatique et rivulaire doivent être de suffisamment bonne qualité, afin d'assurer le maintien des proies principales de la loutre en diversité et en quantité suffisante, et de limiter les phénomènes d'accumulation d'éléments toxiques,
- enfin, la liberté de circulation doit être totale, tant pour les individus territorialisés que pour les erratiques à la recherche d'un territoire, pour qui la continuité des corridors écologiques est vitale.

Ces exigences concernent donc les milieux aquatiques au sens le plus large, depuis l'eau jusqu'à leur végétation, en passant par les berges et les abords immédiats des rivières.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort

Etat :

Sur la Cère, au peuplement piscicole abondant et diversifié, la ressource alimentaire n'est pas limitante pour un super-prédateur comme la loutre. La quantité de proies disponibles, en toutes saisons, est suffisante pour les besoins de l'espèce, sauf catastrophe environnementale majeure entraînant une mortalité massive de

poissons. Les paramètres principaux influençant la pérennité de la loutre sur le bassin de la Cère seront donc ceux directement liés à l'habitat, c'est-à-dire la disponibilité de gîtes et la liberté de circulation.

En ce qui concerne l'habitat (potentiel ou effectivement occupé) de la loutre dans le site Natura 2000 de la Vallée de la Cère et affluents, la rivière et ses affluents offrent un habitat globalement favorable à la loutre : la ripisylve, et dans une moindre mesure la forêt alluviale, sont encore bien implantées, en contact direct avec la Cère sur des linéaires importants. De nombreuses caches existent aussi au sein des milieux rocheux qui jousxtent où surplombent la rivière offrant des sites potentiels de gîtes. L'urbanisation et l'aménagement de voies de circulation au plus près de l'eau restent limités. Les gîtes potentiels sont nombreux et bien répartis sur le linéaire. L'axe de la Cère et les connexions avec les affluents sont fonctionnels vis-à-vis du déplacement des individus.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir et préserver la forêt alluviale et la ripisylve
- Maintenir des zones de tranquillité dans les portions de rivière les plus sauvages
- Favoriser des chemins sinueux aux accès ponctuels au bord de l'eau. L'aménagement de chemins linéaires passant en continu au plus près du bord de l'eau (« voies vertes ») n'est pas favorable à la conservation de l'habitat d'espèces comme la loutre (mais aussi de nombreux oiseaux). Les chemins doivent présenter un faciès sinueux, ne s'approchant que ponctuellement du bord de l'eau avec des aménagements les plus légers possibles.
- Conservation des annexes hydrauliques (Bras mort, chenaux et îlots, zones humides)
- Maintenir ou restaurer la qualité des eaux

Voir fiche complète espèce 1303 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 69 : Espèce 1303, Petit Rhinolophe, BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

Le Petit Rhinolophe fréquente différents habitats en fonction de son activité.

Habitats de chasse : les terrains de chasse préférentiels du Petit Rhinolophe sont composés de linéaires arborés (haies) ou de lisière buissonnante, de prairies pâturées et prairies de fauche. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante des habitats préférentiels de chasse ;

Gîtes d'hibernation : cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue ;

Gîtes de mise-bas : bâtis et volumes sombres et chauds accessibles en vol comme les granges, les combles, les cabanons, les caves chaudes. Certains bâtiments ou cavités souterraines près des lieux de chasse sont fréquentés par les mâles comme gîtes de repos nocturne ou diurne ou par les femelles comme gîtes secondaires.

En période de reproduction, il fréquente des gîtes variés, naturels ou artificiels : grottes, caves, greniers, combles de bâtiments. En période d'hivernage, il s'installe dans des grottes ou des cavités artificielles (mines, caves, cheminées, etc.). La présence d'un linéaire de haies boisées jouant le rôle de corridor est indispensable sur les secteurs de chasse. En outre, le Petit Rhinolophe semble avoir besoin de la présence de zones humides pour la quantité d'insectes que ces milieux procurent.

Très sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de moins de 10 km entre les gîtes d'été et gîtes d'hiver. L'espèce est fidèle à ces gîtes de reproduction et d'hivernage mais certains individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de gîtes.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

- Espèce commune en Limousin, mais effectifs faibles.
- Espèce assez commune en Midi-Pyrénées.
- Espèce Vulnérable en région Auvergne

Etat :

Lors des inventaires réalisés par Biotope en 2013, le Petit Rhinolophe a été, contacté sur 5 des 18 points d'échantillonnage réalisés. Ces contacts correspondent à des individus en transit (déplacement du gîte vers les territoires de chasse ou inversement) ou en activité de chasse, et permettent donc d'avoir une idée de la localisation des territoires et habitats de chasse de cette espèce.

Concernant la localisation des gîtes utilisés par l'espèce, le petit Rhinolophe trouve en vallée de la Cère des gîtes lui permettant d'assurer la réalisation de l'ensemble de son biologique. La cité ouvrière abandonnée de « Lamativie » est identifiée localement comme l'un des gîtes estivaux de mise-bas et d'élevage des jeunes. Des travaux de restauration des bâtiments devraient permettre à l'espèce de retrouver des effectifs intéressants sur ce site où ils étaient en déclin depuis plusieurs années. L'espèce l'utilise également comme habitat de transit et d'hivernage car elle régulièrement contactée dans le réseau de cavités artificielles. Un autre site de reproduction de l'espèce est connu sur la commune de Prudhommat, il s'agit du château de Castelnaud.

Aussi, un important réseau de cavités artificielles est connu en vallée de la Cère (anciens tunnels ferroviaires, fenêtre d'accès à aqueduc, anciennes cavités liées à l'exploration minière). L'ensemble de ces sites offre des gîtes de repos au Petit rhinolophe qui y est régulièrement contacté lors des phases d'hivernage ou de transit hivernal.

Plusieurs menaces ont été identifiées sur le site :

- Dérangement des colonies de reproduction ;
- Disparition des gîtes de reproduction favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables) ;
- Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ;
- Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) ;
- Collision routière ;
- Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ;
- Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents (Ivermectine) ;
- Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes) ;
- Prédation par les chats domestiques ;

- Comme toutes les espèces de chauves-souris, par la destruction ou la modification des milieux naturels qui lui servent de terrain de chasse (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées, remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Conserver les boisements alluviaux en bordure de cours d'eau (habitats de chasse) et éviter leur reconversion en peuplements monospécifiques,
- Gérer les allées forestières et limiter le développement de la végétation, territoires de chasse et de transit de l'espèce ;
- Eviter les coupes rases des peuplements forestiers, favoriser la régénération naturelle ;
- Eviter la reconversion de peuplements de feuillus en peuplements de résineux, successives aux coupes rases, par des mesures incitatives ;
- Eviter l'embroussaillage et assurer une gestion extensive des milieux ouverts et semi-ouverts agropastoraux présents en bord de gorges par des mesures incitatives (ex : MAEc) ;
- Favoriser la présence de corridors (haies, bosquets) permettant d'assurer la continuité entre les territoires de chasse et les gîtes;
- Informer et sensibiliser les propriétaires d'habitations traditionnelles ou l'espèce peut installer ses colonies de mise bas
- Mettre en défens les sites souterrains en prenant en compte la présence de l'enjeu chiroptères, la mise en défens devant permettre le libre accès des individus à leurs gîtes souterrains.
- Conserver les vieux arbres.
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides.
- Conserver les habitats à grottes non exploitées

Espèce 1304 – Grand Rhinolophe

Voir fiche complète espèce 1304 dans le Tome II et la cartographie des habitats dans le Tome III.



Figure 70 : Espèce 1304, Grand Rhinolophe, BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

Le Grand Rhinolophe fréquente différents habitats en fonction de son activité.

Habitats de chasse : milieux présentant un paysage très structuré tant verticalement (haies, lisières, talus, cours d'eau, sous-bois...) qu'horizontalement (mosaïque d'habitats semi-ouverts). L'absence de ces structures paysagères est souvent discriminante pour l'espèce.

Gîtes de reproduction : greniers, bâtiments agricoles désaffectés, vieux moulins, combles d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine, grottes et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de gîtes de repos nocturne ou de gîtes d'estivage. Précisons que l'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles. Les mâles ont un comportement plus erratique

Gîtes d'hivernation : cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques précises : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie.

Le Grand Rhinolophe est une espèce sédentaire susceptible de se déplacer jusqu'à 180 km. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières, etc. La chasse est pratiquée en vol dès le crépuscule, moment où la densité de proies est maximale. Puis en cours de nuit l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

Pendant le printemps et l'été : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles désaffectés, vieux moulins, combles d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine, grottes et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de gîtes de repos nocturne ou de gîtes d'estivage.

De fin octobre à mi-avril : les individus hibernent en essaims au sein de sites cavernicoles, la température optimale pour de grands rassemblements étant comprise entre 7 et 9 °C.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

Cette espèce semble bien répartie sur le périmètre Natura 2000 de la vallée de la Cère, elle y est contactée sur l'ensemble de son cycle biologique. Ce site revêt une responsabilité locale dans la conservation des populations de l'espèce puisque plusieurs colonies et sites de reproduction (gîtes de mise bas et d'élevage des jeunes) sont connus dans le secteur. Ils font d'ailleurs l'objet de mesures de gestion et de suivis par les naturalistes locaux. Le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées sont régulièrement contactés dans des colonies mixtes, notamment pour les gîtes de mise bas et d'élevage des jeunes.

Lors des inventaires réalisés par Biotope en 2013, le Grand Rhinolophe a été contactée sur 7 des 18 points d'échantillonnage réalisés. Ces contacts correspondent à des individus en transit (déplacement du gîte vers les territoires de chasse ou inversement) ou en activité de chasse, et permettent donc d'avoir une idée de la localisation des territoires et habitats de chasse de cette espèce.

L'espèce semble être bien représentée en vallée de la Cère puisque les données sont nombreuses.

Concernant la localisation des gîtes utilisés par l'espèce, le Grand Rhinolophe trouve en vallée de la Cère des gîtes lui permettant d'assurer la réalisation de l'ensemble de son biologique. Ainsi plusieurs gîtes de mise bas et d'élevage des jeunes sont connus actuellement et font l'objet de suivis régulier et de mesures de gestion. C'est le cas de l'ancienne cité ouvrière de Lamativie, où plusieurs bâtiments sont occupés par des individus en période de mise bas. L'espèce occupe également des bâtiments anciens pour la mise bas sur la commune d'Altillac et de Prudhommat.

En période hivernale ou en période de transit, le Grand Rhinolophe est régulièrement contacté en hibernation dans le réseau de cavités artificielles de la vallée de la Cère.

Plusieurs menaces ont été identifiées sur le site :

- Dérangement des colonies de reproduction ;
- Disparition des gîtes de reproduction favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables) ;
- Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ;
- Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) ;
- Collision routière ;
- Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ;

- Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents (Ivermectine) ;
- Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes) ;
- Prédation par les chats domestiques ;
- Comme toutes les espèces de chauves-souris, par la destruction ou la modification des milieux naturels qui lui servent de terrain de chasse (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées, remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Conserver les boisements alluviaux en bordure de cours d'eau (habitats de chasse) et éviter leur reconversion en peuplements monospécifiques,
- Gérer les allées forestières et limiter le développement de la végétation, territoires de chasse et de transit de l'espèce ;
- Eviter les coupes rases des peuplements forestiers, favoriser la régénération naturelle ;
- Eviter la reconversion de peuplements de feuillus en peuplements de résineux, successives aux coupes rases, par des mesures incitatives ;
- Eviter l'embroussaillage et assurer une gestion extensive des milieux ouverts et semi-ouverts agropastoraux présents en bord de gorges par des mesures incitatives (ex : MAEc) ;
- Favoriser la présence de corridors (haies, bosquets) permettant d'assurer la continuité entre les territoires de chasse et les gîtes;
- Informer et sensibiliser les propriétaires d'habitations traditionnelles ou l'espèce peut installer ses colonies de mise bas
- Mettre en défens les sites souterrains en prenant en compte la présence de l'enjeu chiroptères, la mise en défens devant permettre le libre accès des individus à leurs gîtes souterrains.
- -Conserver les vieux arbres
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides
- Conserver les habitats à grottes non exploitées

Voir fiche complète espèce 1308 dans le Tome II et la cartographie des habitats dans le Tome III.



Figure 71 : Espèce 1308, Barbastelle, BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

La Barbastelle fréquente différents habitats en fonction de son activité.

Habitats de chasse : forêt de feuillus ou mixtes matures avec présence de sous-strates, le long des lisières extérieures (écotones, canopées) et dans les couloirs intérieurs (allées, layons forestiers) principalement des chênaies, châtaigneraies et hêtraies. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce.

Gîtes de reproduction : écorces décollées, cavités arboricoles, à proximité du bois dans les gîtes anthropiques (poutres, charpente, arrières de volets).

Gîtes d'hibernation : caves, ouvrages militaires, ruines, souterrains, tunnels, ponts, entrées de grottes, arrières de volets et sous les écorces décollées.

Les colonies de reproduction sont mobiles tout au long de l'été. Ainsi plusieurs gîtes sont successivement occupés pendant quelques jours, toujours dans un court rayon en périphérie du gîte de mise bas (environ 500 m).

Pendant l'été : les colonies sont arboricoles ou anthropiques mobiles, les individus se logeant dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les cavités ou les fissures des arbres ou à l'entrée des grottes. Les adultes reproducteurs se dispersent la fin de l'été.

D'octobre à avril : les individus hibernent et s'installent alors dans les fissures de falaises, à l'entrée de galeries de mines et de grottes, sous les ponts ou encore dans les anciens tunnels ferroviaires. A cette période, les animaux sont souvent notés isolément ou en très faibles effectifs.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Espèce présente partout en Limousin mais rare.

Espèce assez commune en Midi Pyrénées

Espèce Vulnérable en Auvergne

Etat :

Lors des inventaires réalisés par Biotope en 2013, la Barbastelle a été contactée sur 11 des 18 points d'échantillonnage réalisés. Ces contacts correspondent à des individus en transit (déplacement du gîte vers les territoires de chasse ou inversement) ou en activité de chasse, et permettent donc d'avoir une idée de la localisation des territoires et habitats de chasse de cette espèce.

Concernant la localisation des gîtes utilisés par l'espèce, la Barbastelle trouve en vallée de la Cère des gîtes lui permettant d'assurer la réalisation de l'ensemble de son biologique. Aucun gîte de mise bas et d'élevage des jeunes n'est connu actuellement, cette espèce étant essentiellement arboricole en période estivale. La cité ouvrière abandonnée de « Lamativie » est identifiée localement comme étant fréquentée ponctuellement en hivernage par l'espèce, qui utilise également certaines le réseau de cavités artificielles présentes en vallée de la Cère (anciens tunnels ferroviaires, fenêtre d'accès à aqueduc, anciennes cavités liées à l'exploration minière), mais les individus peuvent également fréquenter les cavités arboricoles pendant la période de repos.

Plusieurs types de menaces ont été identifiés sur le site :

- Disparition des gîtes de reproduction favorables par une gestion forestière inadaptée (suppression des arbres morts, avec fentes, écorces décollées) ;
- Coupes rases de peuplements forestiers mûres et reconversion en peuplements monospécifiques de résineux ;
- Dérangements des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ;
- Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) ;
- Collisions routières ;
- Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ;
- Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes) ;
- Prédation par les chats domestiques ;
- Rénovation de l'habitat traditionnel (ex : anciennes granges avec grosses poutres, linteaux) ;
- Comme toutes les espèces de chauves-souris, par la destruction ou la modification des milieux naturels qui lui servent de terrain de chasse (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme, conversion des prairies permanentes en

prairies artificielles ou en cultures labourées, remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Gérer de manière adaptée les boisements de feuillus mûres, en identifiant les arbres morts (favorables au gîte) à conserver ;
- Gérer les allées forestières et limiter le développement de la végétation, territoires de chasse et de transit de l'espèce ;
- Eviter les coupes rases des peuplements forestiers, favoriser la régénération naturelle ;
- Eviter la reconversion de peuplements de feuillus en peuplements de résineux successives aux coupes rases par des mesures incitatives ;
- Eviter l'embroussaillage et assurer une gestion extensive des milieux ouverts et semi-ouverts agropastoraux par des mesures incitatives (ex : MAEc) présents en bord de gorges ;
- Sens Informer et sensibiliser les propriétaires d'habitations traditionnelles ou l'espèce peut installer ses colonies de mise bas ;
- Favoriser la présence de corridors (haies, bosquets) permettant d'assurer la continuité entre les milieux.
- Mettre en défens les sites souterrains en prenant en compte la présence de l'enjeu chiroptères, la mise en défens devant permettre le libre accès des individus à leurs gîtes souterrains.
- Conserver les vieux arbres.
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides.

Voir fiche complète espèce 1321 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 72 : Espèce 1321, Murin à oreilles échanquées

Description des habitats utilisés :

Le Murin à oreilles échanquées est relativement sédentaire. Les déplacements connus entre gîtes d'été et d'hiver excèdent rarement plus de 40 km. Espèce peu lucifuge, les femelles dans les gîtes de mise bas ou les mâles dans leur gîte d'estivage ou de transit supportent une faible luminosité.

Habitats de chasse : le Murin à oreilles échanquées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude, où il affectionne particulièrement les vallées alluviales et les massifs forestiers surtout s'ils sont composés de feuillus et entrecoupés de zones humides. Il fréquente aussi les vergers non intensivement cultivés, les milieux bocagers, les espaces boisés péri-urbains, les jardins.

Gîtes de reproduction : cavités arboricoles, sites anthropiques (combles, charpentes).

Gîtes d'hibernation : des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.

En période estivale : hors région méditerranéenne, les colonies de mise bas sont généralement localisées dans les volumes chauds et inhabités de constructions humaines, notamment dans les combles et greniers de maisons, d'églises ou de forts militaires. Au sud, l'espèce occupe aussi les cavités souterraines.

En période hivernale : espèce est essentiellement cavernicole. Les individus en hibernation peuvent être observés seuls ou rassemblés en petites grappes voire en essaims.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort

Espèce de répartition mal connue en Limousin, rare

Espèce présente mais mal connue en Midi Pyrénées

Espèce Vulnérable en Auvergne

Etat :

Cette espèce semble bien répartie sur le périmètre Natura 2000 de la vallée de la Cère, elle y est contactée sur l'ensemble de son cycle biologique. Ce site revêt une responsabilité locale dans la conservation des populations de l'espèce puisque que plusieurs colonies et sites de reproduction (gîtes de mise bas et d'élevage des jeunes) sont connus dans le secteur. Ils font d'ailleurs l'objet de mesures de gestion et de suivis par les naturalistes locaux.

Lors des inventaires réalisés par Biotope en 2013, le Murin à oreilles échancrées a été contacté sur 11 des 18 points d'échantillonnage réalisés. Ces contacts correspondent à des individus en transit (déplacement du gîte vers les territoires de chasse ou inversement) ou en activité de chasse, et permettent donc d'avoir une idée de la localisation des territoires et habitats de chasse de cette espèce.

Concernant la localisation des gîtes utilisés par l'espèce, le Murin à oreilles échancrées trouve en vallée de la Cère des gîtes lui permettant d'assurer la réalisation de l'ensemble de son biologique. Ainsi plusieurs gîtes de mise bas et d'élevage des jeunes sont connus actuellement et font l'objet de suivis régulier et de mesures de gestion. C'est le cas de l'ancienne cité ouvrière de Lamativie, où plusieurs bâtiments sont occupés par des individus en période de mise bas. L'espèce occupe également des bâtiments anciens pour la mise bas sur les communes d'Altillac et de Siran (gîtes avérés) et de Prudhommat (gîte probable).

En période hivernale ou en période de transit, le Murin à oreilles échancrées est également contacté en hibernation dans le réseau de cavités artificielles de la vallée de la Cère.

Plusieurs menaces ont été identifiées sur le site :

- Dérangement des colonies de reproduction ;
- Disparition des gîtes de reproduction favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables) ;
- Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ;
- Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) ;
- Collision routière ;
- Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ;
- Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents (Ivermectine) ;
- Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes) ;
- Prédation par les chats domestiques ;

- Comme toutes les espèces de chauves-souris, par la destruction ou la modification des milieux naturels qui lui servent de terrain de chasse (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées, remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Conserver les boisements alluviaux en bordure de cours d'eau (habitats de chasse) et éviter leur reconversion en peuplements monospécifiques,
- Gérer les allées forestières et limiter le développement de la végétation, territoires de chasse et de transit de l'espèce ;
- Eviter les coupes rases des peuplements forestiers, favoriser la régénération naturelle ;
- Eviter la reconversion de peuplements de feuillus en peuplements de résineux, successives aux coupes rases, par des mesures incitatives ;
- Eviter l'embroussaillage et assurer une gestion extensive des milieux ouverts et semi-ouverts agro-pastoraux présents en bord de gorges par des mesures incitatives (ex : MAEc) ;
- Favoriser la présence de corridors (haies, bosquets) permettant d'assurer la continuité entre les territoires de chasse et les gîtes;
- Informer et sensibiliser les propriétaires d'habitations traditionnelles ou l'espèce peut installer ses colonies de mise bas
- Mettre en défens les sites souterrains en prenant en compte la présence de l'enjeu chiroptères, la mise en défens devant permettre le libre accès des individus à leurs gîtes souterrains.

Voir fiche complète espèce 1323 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 73 : Espèce 1323, Murin de Bechstein

Description des habitats utilisés :

Habitats de chasse : forêt de feuillus ou mixtes matures avec présence de strates diversifiées, mais aussi boisements clairsemés.

Gîtes de reproduction : cavités arboricoles (loges de pics), gîtes artificiels (nichoirs)

Gîtes d'hibernation : cavités arboricoles, caves, ouvrages militaires, souterrains, tunnels, ponts, entrées de grottes, aqueducs.

Les femelles occupent les gîtes de mise bas à partir du mois d'avril. Pour l'élevage des jeunes elles occupent préférentiellement des gîtes qui se réchauffent vite, en général des cavités arboricoles (loges de pics) mais peuvent également occuper des ouvrages artificiels, en béton par exemple (nichoirs artificiels). Les colonies de reproduction rassemblent en général plusieurs petits groupes d'individus présents dans un rayon d'un kilomètre, au-delà il n'y pas d'échanges, il s'agit d'une autre métapopulation. Les mâles ne sont généralement pas acceptés au sein des colonies et occupent d'autres gîtes aux alentours.

Les regroupements automnaux d'individus issus de plusieurs colonies ont lieu en fin d'été dans les cavités souterraines. Ces regroupements automnaux permettent le brassage génétique entre populations.

Pendant l'été (estivage) : Les colonies de reproduction, composées de femelles, sont arboricoles, se logent dans des arbres à cavités, dans les cavités ou les fissures des arbres. Les mâles sont généralement solitaires et occupent également les cavités arboricoles ou les entrées de cavités souterraines. Les adultes reproducteurs se

dispersent la fin de l'été. Les regroupements automnaux permettant les accouplements entre individus de différentes colonies interviennent en fin d'été au sein de cavités souterraines.

D'octobre à avril (hibernation) : Les individus hibernent et s'installent en cavités arboricoles, mais aussi dans les fissures de cavités souterraines. La proportion d'individus arboricoles en période hivernale est difficile à évaluer compte tenu de la difficulté à identifier et localiser ce type de gîtes.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Espèce présente partout en Limousin mais rare.

Espèce assez commune en Midi Pyrénées

Espèce Vulnérable en Auvergne

Etat :

Lors des inventaires réalisés par Biotope en 2013, le Murin de Becstein a été contactée sur 2 des 18 points d'échantillonnage réalisés. Ces contacts correspondent à des individus en transit (déplacement du gîte vers les territoires de chasse ou inversement) ou en activité de chasse, et permettent donc d'avoir une idée de la localisation des territoires et habitats de chasse de cette espèce.

Concernant la localisation des gîtes utilisés par l'espèce, le Murin de Becstein trouve en vallée de la Cère des gîtes lui permettant d'assurer la réalisation de l'ensemble de son biologique. Aucun gîte de mise bas et d'élevage des jeunes n'est connu actuellement, cette espèce étant essentiellement arboricole en période estivale. Les contacts acoustiques de l'espèce en période estivale suggèrent qu'elle puisse se reproduire sur le site.

En hivernage utilise également le réseau de cavités artificielles présentes en vallée de la Cère (anciens tunnels ferroviaires, fenêtre d'accès à aqueduc, anciennes cavités liées à l'exploration minière), mais les individus peuvent également fréquenter les cavités arboricoles pendant cette période de cette période de repos hivernal. Il est donc difficile d'estimer l'importance de la population présente en vallée de la Cère compte tenu de la difficulté à identifier les gîtes arboricoles.

Plusieurs types de menaces ont été identifiés sur le site :

- Disparition des gîtes de reproduction favorables par une gestion forestière inadaptée (suppression des arbres morts, avec cavités, écorces décollées) ;
- Coupes rases de peuplements forestiers mûres et reconversion en peuplements monospécifiques de résineux ;
- Dérangements des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ;
- Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) ;
- Collisions routières ;
- Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ;
- Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes) ;
- Prédation par les chats domestiques ;

- Rénovation de l'habitat traditionnel (ex : anciennes granges avec grosses poutres, linteaux) ;
- Comme toutes les espèces de chauves-souris, par la destruction ou la modification des milieux naturels qui lui servent de terrain de chasse (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées, remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Gérer de manière adaptée les boisements de feuillus mûres, en identifiant les arbres morts (favorables au gîte) à conserver ;
- Gérer les allées forestières et limiter le développement de la végétation, territoires de chasse et de transit de l'espèce ;
- Eviter les coupes rases des peuplements forestiers, favoriser la régénération naturelle ;
- Eviter la reconversion de peuplements de feuillus en peuplements de résineux successives aux coupes rases par des mesures incitatives ;
- Eviter l'embroussaillage et assurer une gestion extensive des milieux ouverts et semi-ouverts agropastoraux par des mesures incitatives (ex : MAEc) présents en bord de gorges ;
- Sens Informer et sensibiliser les propriétaires d'habitations traditionnelles ou l'espèce peut installer ses colonies de mise bas ;
- Favoriser la présence de corridors (haies, bosquets) permettant d'assurer la continuité entre les milieux.
- Mettre en défens les sites souterrains en prenant en compte la présence de l'enjeu chiroptères, la mise en défens devant permettre le libre accès des individus à leurs gîtes souterrains, et le supprimer le dérangement.

Voir fiche complète espèce 1324 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 74 : Espèce 1324, Grand murin, BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

Le Grand Murin est considéré comme un migrateur à l'échelle régionale, qui effectue des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux.

Le Grand murin fréquente différents habitats en fonction de son activité.

Habitats de chasse : forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, futaie de chêne, pinède, ...) et les secteurs à végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, pelouses,...). La majorité des terrains de chasse se situe dans un rayon de 10 à 25 km autour de la colonie. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin.

Gîtes de reproduction : charpentes chaudes des bâtiments, charpente, poutre, cavité arboricole et nichoir, falaises, corniches, ponts.

Gîtes d'hibernation : grottes, mines, carrières, souterrains, falaises, forts, tunnels, caves, ponts.

Pendant l'été : les colonies se situent dans des sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C (hors régions méditerranéennes). Les combles d'églises et autres bâtiments, les greniers et les granges sont les gîtes de reproduction les plus couramment signalés.

D'octobre à avril : les individus hibernent et peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures. Ses gîtes d'hibernation sont constitués par les cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de (3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Espèce présente en Limousin, assez commune

Espèce présente mais mal connue en Midi Pyrénées

Espèce Vulnérable en Auvergne

Etat :

Une précaution doit être prise concernant les observations visuelles de l'espèce. En effet, la vallée de la Cère se trouve dans une zone d'occurrence où les aires de répartition de deux espèces proches morphologiquement, le Grand Murin et le Petit Murin (*Myotis blythii*), se recourent. Certaines des données d'observations visuelles mentionnées ci-dessus tiennent donc compte de ce risque de confusion (mention *Myotis myotis/blythii*).

En l'état des connaissances, aucun gîte de reproduction (mise bas et élevage des jeunes) du Grand Murin n'est connu en vallée, bien que l'espèce ait été contactée en période d'activité. En effet, lors des inventaires réalisés par Biotope en 2013, le Grand Murin a été contacté sur 4 des 18 points d'échantillonnage réalisés. Ces contacts correspondent à des individus en transit (déplacement du gîte vers les territoires de chasse ou inversement) ou en activité de chasse, et permettent donc d'avoir une idée de la localisation des territoires et habitats de chasse de cette espèce.

En période hivernale, le Grand Murin est régulièrement contacté dans le réseau de cavités artificielles présentes en vallée de la Cère.

Plusieurs menaces ont été identifiées sur le site :

- Dérangements des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ;
- Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) ;
- Collision routière ;
- Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ;
- Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents (Ivermectine) ;
- Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes) ;
- Prédation par les chats domestiques ;
- Coupes rases de peuplements forestiers mûres et reconversion en peuplements monospécifiques de résineux ;
- Comme toutes les espèces de chauves-souris, par la destruction ou la modification des milieux naturels qui lui servent de terrain de chasse (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées, remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Gérer les allées forestières et limiter le développement de la végétation, territoires de chasse et de transit de l'espèce ;
- Eviter les coupes rases des peuplements forestiers, favoriser la régénération naturelle ;
- Eviter la reconversion de peuplements de feuillus en peuplements de résineux, successives aux coupes rases, par des mesures incitatives ;
- Eviter l'embroussaillage et assurer une gestion extensive des milieux ouverts et semi-ouverts agropastoraux présents en bord de gorges par des mesures incitatives (ex : MAEc) ;
- Favoriser la présence de corridors (haies, bosquets) permettant d'assurer la continuité entre les territoires de chasse et les gîtes;
- Informer et sensibiliser les propriétaires d'habitations traditionnelles ou l'espèce peut installer ses colonies de mise bas ;
- Mettre en défens les sites souterrains en prenant en compte la présence de l'enjeu chiroptères, la mise en défens devant permettre le libre accès des individus à leurs gîtes souterrains.
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides.
- Conserver les habitats à grottes non exploitées

Voir fiche complète espèce 1310 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 75 : Espèce 1324, Minioptère de Schreibers, BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

La maturité sexuelle des femelles est atteinte à 2 ans. Dans nos régions tempérées, La parade ainsi que le rut ont lieu dès la mi-septembre avec un maximum au mois d'octobre. Le Minioptère se distingue des autres espèces de chiroptères européens par une fécondation qui a lieu immédiatement après l'accouplement. L'implantation de l'embryon est différée à la fin de l'hiver, lors du transit vers les sites de printemps. La mise-bas se fait début de juin à mi-juin. Les jeunes sont rassemblés en une colonie compacte. Le taux de reproduction est de 1 jeune par an (rarement deux), volant à 5-6 semaines (vers la fin-juillet).

Habitats de chasse : les lisières, les mosaïques d'habitats et les zones éclairées artificiellement.

Gîtes de reproduction : grottes naturelles de grandes dimensions, caves, carrières, piles de pont (très rarement dans les bâtiments).

Gîtes d'hibernation : Grottes naturelles de grandes dimensions, carrières, mines, parfois des caves ou des tunnels.

Pendant l'été (estivage) : Le Minioptère de Schreibers est une espèce strictement cavernicole. Il se déplace généralement sur des distances maximales de 150 km entre ses gîtes d'hiver et d'été en suivant des routes migratoires saisonnières. En dépit de ces mouvements de faible ampleur, l'espèce peut être considérée comme sédentaire.

L'espèce est très sociable, tant en hibernation qu'en reproduction. Ses rassemblements comprennent fréquemment plus d'un millier d'individus.

Pour chasser, les individus suivent généralement les linéaires forestiers empruntant des couloirs parfois étroits au sein de la végétation. En l'absence de linéaires forestiers, ils sont capables de traverser de grandes étendues sans arbres. Les "routes de vol" peuvent être utilisées par des milliers d'individus pour rejoindre leurs terrains de chasse. Aucune pose nocturne n'est généralement observée (tous les retours au gîte sont définitif, les individus ne ressortent pas).

D'octobre à avril (hibernation) : Après la période d'accouplement (automne), les individus se déplacent vers les gîtes d'hiver. La période d'hibernation, qui débute en décembre, est relativement courte. Dès février-mars, les Minioptère abandonnent les sites d'hibernation pour rejoindre tout d'abord des sites de transit situés à une distance moyenne de 70 km. Mâles et femelles constituent là des colonies mixtes. Les femelles quittent ensuite ces gîtes printaniers pour rejoindre les sites de mise bas où elles s'installent au mois de mai. Durant la même période, des mâles peuvent former de petits essaims dans d'autres cavités.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Espèce localisée en Limousin, rare.

Espèce localisée en Midi Pyrénées

Espèce en danger en Auvergne

Etat :

Lors des inventaires réalisés par Biotope en 2013, le Minioptère de Schreibers a été contactée sur 1 des 18 points d'échantillonnage réalisés. Il s'agit d'individus en transit (déplacement du gîte vers les territoires de chasse ou inversement) ou en activité de chasse, et permettent donc d'avoir une idée de la localisation des territoires et habitats de chasse de cette espèce. Le Minioptère de Schreibers est l'espèce de chauves-souris qui effectue les déplacements les plus importants lors de ses sorties nocturne, il peut parcourir jusqu'à 35 kilomètres.

Concernant la localisation des gîtes utilisés par l'espèce, aucun gîte utilisé par l'espèce pour la reproduction (gîte de mis bas ou élevage des jeunes) ou le transit d'individus n'est connu en vallée de la Cère.

Les contacts acoustiques de l'espèce en période estivale mettent en évidence la présence de territoires de chasse au sein du périmètre de la vallée de la Cère.

En hivernage, le Minioptère de Schreibers n'était pas connu en vallée de la Cère jusque début 2014, où quelques individus ont été contactés dans un tunnel ferroviaire désaffecté.

Plusieurs menaces ont été identifiées sur le site :

- Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ;
- Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) ;
- Collision routière ;
- Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ;
- Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents (Ivermectine) ;

- Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, produits insecticides employés pour le traitement des charpentés) ;
- Prédation par les chats domestiques ;
- Coupes rases de peuplements forestiers mûres et reconversion en peuplements monospécifiques de résineux ;
- Comme toutes les espèces de chauves-souris, par la destruction ou la modification des milieux naturels qui lui servent de terrain de chasse (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées, remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Gérer de manière adaptée les boisements de feuillus mûres, en identifiant les arbres morts (favorables au gîte) à conserver ;
- Gérer les allées forestières et limiter le développement de la végétation, territoires de chasse et de transit de l'espèce ;
- Eviter les coupes rases des peuplements forestiers, favoriser la régénération naturelle ;
- Eviter la reconversion de peuplements de feuillus en peuplements de résineux successives aux coupes rases par des mesures incitatives ;
- Eviter l'embroussaillage et assurer une gestion extensive des milieux ouverts et semi-ouverts agro-pastoraux par des mesures incitatives (ex : MAEc) présents en bord de gorges ;
- Favoriser la présence de corridors (haies, bosquets) permettant d'assurer la continuité entre les milieux.
- Mettre en défens les sites souterrains en prenant en compte la présence de l'enjeu chiroptères, la mise en défens devant permettre le libre accès des individus à leurs gîtes souterrains.

4.2.5. Les insectes

4.2.5.1. Les libellules (Odonates)

Espèce 1041 – Cordulie à corps fin

Voir fiche complète espèce 1041 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 76 : Espèce 1041, Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

Oxygastra curtisii est une espèce inféodée aux milieux lotique et lentique. La présence d'une végétation aquatique et riveraine abondante est indispensable.

Son habitat typique est constitué par les rivières et les fleuves, dans les parties calmes et ombragées des eaux courantes.

On peut également la trouver dans des canaux à courant lent et des bras morts, ainsi que dans des zones plus stagnantes.

La larve d'*Oxygastra curtisii* se développe dans les parties calmes, vaseuses ou limoneuses, à proximité des berges (souvent retrouvée sur les racines d'aulnes).

Dans les rivières aux eaux plus vives, les secteurs préférentiels qu'elle fréquente sont constitués par des eaux calmes favorisées par des retenues naturelles ou artificielles (seuils) et pourvues d'une végétation aquatique composée d'hélophytes (potamots, renoncules...).

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

La Cordulie à corps fin est présente à proximité du périmètre de la vallée de la Cère. Elle a été contactée sur la commune de Comiac, au niveau de l'Etang des Vergnes (W. RATEL, 2014). Il s'agit d'une première mention dans le secteur.

Des prospections complémentaires sont nécessaires afin de préciser la répartition de l'espèce, notamment au niveau de la Cère où des habitats favorables à la reproduction de l'espèce sont potentiellement présents.

Compte tenu du contexte accidenté de la vallée de la Cère, sur la partie haute du périmètre, peu de menaces pèsent directement sur les habitats favorables à l'espèce. En revanche, la partie basse de la vallée est potentiellement plus directement concernée par les activités anthropiques susceptibles de dégrader les habitats de l'espèce.

Ces menaces sont d'ailleurs les mêmes pour de nombreuses autres espèces d'odonates, et concernent principalement les actions qui peuvent menées sur le lit mineur, habitats de croissance et de développement des larves :

- dégradation des habitats larvaires liée aux éclusées de barrage, pouvant provoquer une dégradation par colmatage et une dispersion vers l'aval des individus ;
- aménagement/artificialisation des berges, qui nuisent au développement des larves qui se cachent dans le système racinaire ;
- exploitation intensive des zones terrestres riveraines dégradant l'habitat des adultes (pêche, baignade, camping, etc.). Ce risque est modéré sur la Cère.
- pollution chimique des eaux (produits phytosanitaires surtout, mais aussi substances d'origine industrielle, rejets de station d'épuration) ;
- coupes forestières rases, accentuant le ruissellement de l'eau, la turbidité et le colmatage des habitats larvaires ;
- défrichement de la ripisylve, habitats d'émergence de maturation et de chasse des adultes ;
- La dégradation de la qualité des eaux induite par les pollutions diffuses ou ponctuelles des eaux (produits phytosanitaires substances d'origine industrielle, rejets de station d'épuration) est également limitante pour le développement de l'espèce

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'espèce sur le site. Ces actions sont principalement orientées sur :

- La préservation de la qualité et de la ressource en eau ;
- L'absence de défrichement et la restauration des boisements rivulaires le long de la Dordogne dans des secteurs favorables à la Cordulie à corps fin ;
- La préservation de la végétation rivulaire, habitats des larves et des individus en métamorphose,
- Le maintien et l'encouragement à des pratiques agricoles extensives (conservation de prairies, de friches) dans le lit majeur de la Dordogne
- Eviter les éclusées sur la Cère: il est important de signaler que les phénomènes de marnage, induits par les éclusées des grands barrages situés en amont, sont susceptibles d'induire la destruction des odonates en phase d'émergence et de colmater les habitats.

4.2.5.2. Les papillons (Lepidoptères)

Espèce 1065 – Damier de la Succise

Voir fiche complète espèce 1065 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 77 : Espèce 1055, Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Description des habitats utilisés :

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans les biotopes humides où se développe la plante hôte, à savoir les prairies humides et les tourbières (prairies à Molinie et communautés associées).

Le Damier de la Succise (écotype *E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia*) fréquente également les pelouses calcicoles sèches, les prés maigres et pelouses calcaires subatlantiques semi-arides du *Mesobromion* (Cor. 34.32), ainsi que les prairies calcaires subatlantiques très sèches du *Xerobromion* (Cor. 34.33).

On peut aussi l'observer dans des bas-fonds humides de faible surface comme les bords de route et de chemin. Généralement, son habitat reste très fragmenté ; la dynamique des populations étant de type métapopulation, avec des phases successives d'extinction et de recolonisation locale.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

En Limousin ainsi qu'en Midi Pyrénées et Auvergne, le Damier de la Succise est cité dans tous les départements (Laffranchis, 2000), et est considéré comme assez commun.

Etat :

Assez répandue, cette espèce n'en est pas moins rare et localisée car ses stations peuvent être très éloignées les unes des autres.

Le Damier de la Succise est présent sur le périmètre de la vallée de la Cère. L'espèce a été contactée sur la commune de Lamativie, près du lieu-dit « Maziol-bas » sur une prairie humide en bordure du ruisseau du Fouillet (W. RATEL, 2014). Il s'agit d'une première mention dans le secteur.

Des prospections complémentaires sont nécessaires afin de préciser la répartition de l'espèce, notamment au niveau des prairies humides qui bordent les nombreux tributaires de la Cère.

Ses chenilles sont parasitées par deux hyménoptères (*Cotesia melitaearum*, *Cotesia bignelli*), responsables des fluctuations de population observées d'une année à l'autre.

Le Damier de la Succise souffre de la déprise agricole, mais également de l'intensification de la gestion agropastorale dans certains secteurs (assèchement des zones humides, pâturage intensif, amendement des prairies en nitrates...).

Sa présence est liée à celle de sa plante hôte mais aussi à celles des prairies naturelles.

Or, au cours des dernières décennies, celles-ci ont été abandonnées à l'embroussaillage (abandon de la fauche et fermeture du milieu) ou, au contraire, retournées et transformées en prairies temporaires, plus productives, ou en cultures.

Si la disparition de ses habitats lui a été néfaste, leur fragmentation a accéléré son déclin en isolant les dernières populations et en rendant fort difficile toute recolonisation après une extinction locale. Ceci expliquerait l'absence de l'espèce sur certains habitats pourtant favorables.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Une relative abondance de plantes hôtes (succises ou scabieuses) est une condition nécessaire, mais non suffisante, à l'existence locale d'une colonie de Damier de la Succise.

Le maintien des prairies naturelles (humides à mésophiles, pâturées ou fauchées) est une condition *sine qua non* à la présence de l'espèce.

Maintien des milieux semi-naturels herbacés maigres, interconnectés, riches en plantes nourricières (succises et scabieuses) et fleurs nectarifères, avec des lisières arborées étendues.

La gestion par le pâturage ovin est déconseillée car générateur d'une trop forte pression sur la plante hôte *Succisa pratensis* : préférer le pâturage bovin extensif (charge < 0,5 UGB / ha / an).

Les fauches tardives (hors période de développement larvaire) sont vivement recommandées. Il en va de même pour l'entretien des bords de route et des fossés.

Que la gestion des habitats de l'espèce soit assurée par le pâturage ou le fauchage, il peut s'avérer nécessaire d'instaurer des zones de mise en défend temporaire de la végétation pour permettre à l'espèce de terminer sa vie larvaire (zones fauchées ou pâturées extensivement ensuite à partir du mois d'août).

Voir fiche complète espèce 1078 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.

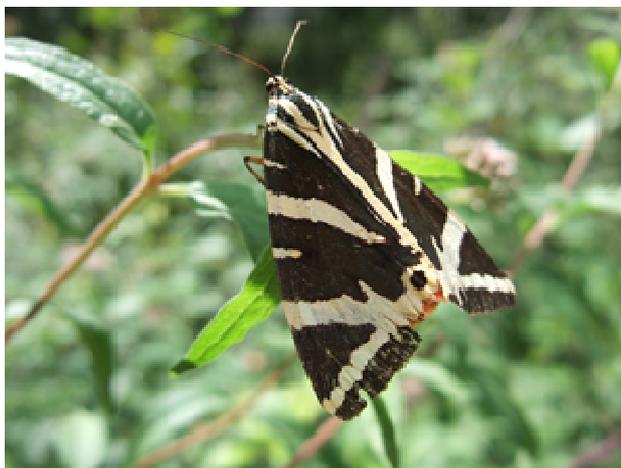


Figure 78 : Espèce 1078, Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*), M. Esslinger

Description des habitats utilisés :

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans de nombreux habitats naturels ; des pelouses sèches aux prairies humides en passant par la chênaie pubescente. Les milieux anthropisés accueillent également l'espèce.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial faible.

Etat :

Cette espèce est commune et répandue sur l'ensemble du site. La grande variété des milieux qu'elle fréquente, sa faible exigence écologique et la polyphagie de sa chenille permettent d'estimer que la population de l'Escale chinée n'est pas en danger sur le site.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

En France, on estime que cette espèce ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion particulières. Il en est de même au niveau local, sur le site considéré.

4.2.5.3. Les insectes du bois (Coléoptères)

Espèce 1087* – Rosalie des Alpes

Voir fiche complète espèce 1087 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 79 : Espèce 1087, Rosalie des Alpes, BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

Les larves de la Rosalie des Alpes sont xylophages et se nourrissent de bois mort. En montagne, elles se développent sur le Hêtre (*Fagus sylvatica*). Pour les populations de plaine, des observations ont été réalisées principalement sur Saules (*Salix spp.*) et Frênes (*Fraxinus spp.*).

Les adultes sont souvent observés aspirant la sève s'écoulant des plaies des arbres. Lorsque le soleil brille, les insectes se tiennent sur les troncs et parfois sur des plantes ou des fleurs (ombellifères). Les adultes s'alimentent aussi du feuillage des houppiers.

La durée du cycle de développement de cette espèce est de deux à trois ans.

Les œufs sont déposés dans les anfractuosités et dans les blessures des troncs, de préférence dans la partie exposée au soleil, favorisant le développement des larves

Les larves creusent d'abord des galeries sous l'écorce et dans l'aubier, puis jusqu'au bois de cœur. Elles se développent de préférence dans un bois sec et peu moisi, mais elles peuvent aussi coloniser un bois où l'humidité, la pourriture et les champignons se sont installés au cours du temps. Les larves n'éjectent pas la sciure issue de leur forage, mais elles la compactent dans la galerie. Le développement complet dure entre deux et quatre ans, selon l'ensoleillement et la qualité du bois. Avant la dernière hibernation, les larves se rapprochent de la surface de l'écorce sous laquelle elles construiront, au printemps ou au début de l'été, une

logette de nymphose et une galerie de sortie qu'elles bouchent à nouveau. Chez les nymphes, les longues antennes et les pattes sont déjà bien visibles. Les jeunes insectes émergent généralement entre juillet et début septembre avec une pointe en août.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial forte.

Espèce commune en Limousin, mais effectifs faibles.

Espèce assez commune en Midi-Pyrénées.

Espèce Vulnérable en région Auvergne

Etat :

La Rosalie des Alpes est présente en vallée de la Cère, mais les données sont peu nombreuses compte tenu du manque de prospections dédiées à cette espèce et de la faible accessibilité de ses habitats (contexte accidenté).

L'espèce semble exploiter deux types d'habitats au sein du périmètre Natura 2000, des individus ont été observés en bordure de la Cère, en contexte de boisements alluviaux (aulnaies frênaie), ainsi qu'en contexte de hêtraies (hêtraies charmaies).

Principales menaces :

- Coupes rases des peuplements forestiers mûres ;
- Gestion forestière inadaptée (suppression systématique des arbres morts, malades) ;
- Reconversion des peuplements forestiers en plantations monospécifiques de résineux.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Conserver les boisements alluviaux en bordure de cours d'eau et éviter leur reconversion en peuplements monospécifiques,
- Eviter les coupes rases des peuplements forestiers, favoriser la régénération naturelle ;
- Eviter la reconversion de peuplements de feuillus en peuplements de résineux, successives aux coupes rases, par des mesures incitatives de régénération naturelle ;
- Identifier des placettes de suivis, sans intervention de gestion sylvicole ;
- Marquer les troncs colonisés par l'espèce ;
- Sensibiliser exploitants forestiers ;

Voir fiche complète espèce 1088 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 80 : Espèce 1088, Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

Lié aux vieux chênes, *Cerambyx cerdo* est susceptible d'être présent sur l'ensemble des zones abritant ces arbres : bois, forêts, haies et même zones ouvertes avec arbres isolés.

Le développement de l'espèce s'échelonne sur trois ans. Les œufs sont déposés isolément dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. Ils éclosent peu de jours après la ponte. La durée du développement larvaire est de 31 mois. La première année, la larve reste dans la zone corticale. La seconde année, la larve s'enfonce dans le bois où elle creuse des galeries sinueuses. A la fin du dernier stade, la larve construit une galerie ouverte vers l'extérieur puis une loge nymphale qu'elle obture avec une calotte calcaire. Ce stade se déroule à la fin de l'été ou en automne et dure cinq à six semaines.

A la suite de l'émergence (métamorphose), l'adulte reste à l'abri dans la loge nymphale durant l'hiver qui suit la métamorphose. La période de vol des adultes s'étale entre juin et septembre. Elle dépend des conditions climatiques et de la latitude. Les adultes ont une activité généralement crépusculaire et nocturne. Dans le Midi méditerranéen, ils peuvent être observés au cours de la journée.

La période de ponte s'échelonne du mois de juin au début du mois de septembre.

Les larves de *Cerambyx cerdo* sont xylophages. Elles se développent sur des Chênes : *Quercus robur*, *Q. petraea*, *Q. pubescens*, *Q. ilex* et *Q. suber*. Elles consomment le bois sénescant et dépérissant. Les adultes ont été observés s'alimentant de sève au niveau de blessures fraîches. Ils sont souvent observés s'alimentant de fruits mûrs.

Les principaux prédateurs de l'espèce sont les oiseaux (rapaces, corvidés) et les chiroptères.

Cerambyx cerdo est une espèce principalement de plaine qui peut se rencontrer en altitude en Corse et dans les Pyrénées. Ce *Cerambycidae* peut être observé dans tous types de milieux comportant des chênes

relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route).

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial faible.

Etat :

Le Grand Capricorne est présent sur le périmètre de la vallée de la Cère. L'espèce a été contactée sur deux localités.

Une première est localisée sur la commune de Lamativie, près du lieu-dit « Montfreu » au niveau d'un chêne sénéscent isolé.

Une seconde station est localisée sur la partie basse de la vallée de la Cère, sur la commune de Biars-sur-Cère, au niveau du lieu-dit « le vieux bourg ». L'espèce a été contactée en bord de Cère au niveau d'une aire de stationnement où plusieurs vieux individus de chêne sont présents.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Chez les insectes saproxylophages, les larves se développent lentement dans le bois pendant 2 à 6 ans. L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Les larves revêtent donc une valeur patrimoniale beaucoup plus forte que les adultes dans le sens où elles sont plus vulnérables et incapables de se déplacer. Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'espèce au sein du périmètre vallée de la Cère, et visent à conserver l'habitat de ponte et de développement larvaire :

- Conserver les habitats présents relatifs à cette espèce (zones de vieille chênaie et arbres morts) sur le site ;
- Pour les arbres abattus accidentellement (tempêtes ou autre) ou intentionnellement, laisser dans la mesure du possible les souches et les grumes sur place ;
- Sensibiliser les propriétaires forestiers au maintien du bois mort au sénéscent ;
- Sensibiliser les agriculteurs à la conservation des haies et des vieux chênes ;
- Conventionner et mettre en œuvre une gestion adaptée des peuplements forestiers ;

Voir fiche complète espèce 1083 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Figure 81 : Espèce 1083, Lucane Cerf-volant mâle (*Lucanus cervus*), BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

Plus grand coléoptère d'Europe pour une taille qui varie de 3 cm pour les femelles à plus de 8 cm pour les mâles. Il y a un dimorphisme sexuel marqué, le mâle étant pourvus de mandibules rappelant les bois d'un cerf. La coloration générale de l'espèce est à dominante noire (tête, pronotum, pattes) avec des élytres brunes (parfois noires chez les femelles).

Cycle de développement : L'espèce est saproxylophage c'est-à-dire qu'elle se nourrit de bois mort ou sénescents. La larve vit dans le système racinaire et le tronc des chênes mourants, plus rarement dans d'autres essences comme le Châtaignier, le Cerisier ou le Frêne. Le cycle de développement larvaire dure de 5 à 8 ans, d'où une certaine fragilité des populations si les habitats subissent des changements rapides. Elle a en outre une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus. A noter que le stade adulte est relativement court et vise principalement à assurer la reproduction.

Activité : La nymphe loge dans une grande cavité souterraine. L'adulte vole le soir au crépuscule ou la nuit ; de jour il est sur les troncs où il lèche la sève.

Régime alimentaire :

Stade larvaire : saproxylophage (bois mort).

Adultes : Peu de besoins nutritionnels mais alimentation possible par ingestion de sève ou de fruits.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial faible.

Localement, son abondance diminue au fur à mesure que l'altitude augmente et que le Chêne est remplacé par le Hêtre. Ainsi il devient moins abondant en région Auvergne, que dans le Limousin ou en Midi-Pyrénées.

Etat :

Le Grand Capricorne est présent sur le périmètre de la vallée de la Cère. L'espèce a été contactée sur deux localités.

Une seconde station est localisée sur la partie basse de la vallée de la Cère, sur la commune de Biars-sur-Cère, au niveau du lieu-dit « le vieux bourg ». L'espèce a été contactée en bord de Cère au niveau d'une aire de stationnement où plusieurs vieux individus de chêne sont présents.

Des restes d'individus ont également été observés au niveau du Bois de Castel ; sur la commune de Comiac. Des prospections complémentaires sont nécessaires afin de préciser la répartition de l'espèce.

Les populations de *Lucanus cervus* sont liées aux vieux boisements déperissants, une gestion inadaptée de l'habitat d'espèce peut remettre rapidement en cause la dynamique locale d'une population (ex : remembrement et suppression des haies, bosquets composés de vieux chênes), par suppression des habitats de ponte et de développement larvaire de l'espèce (Bois morts).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Chez les insectes saproxylophages, les larves se développent lentement dans le bois pendant 2 à 6 ans. L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Les larves revêtent donc une valeur patrimoniale beaucoup plus forte que les adultes dans le sens où elles sont plus vulnérables et incapables de se déplacer. Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'espèce au sein du périmètre vallée de la Cère, et visent à conserver l'habitat de ponte et de développement larvaire :

- Conserver les habitats présents relatifs à cette espèce (zones de vieille chênaie et arbres morts) sur le site ;
- Pour les arbres abattus accidentellement (tempêtes ou autre) ou intentionnellement, laisser dans la mesure du possible les souches et les grumes sur place ;
- Sensibiliser les propriétaires forestiers au maintien du bois mort au sénescence ;
- Sensibiliser les agriculteurs à la conservation des haies et des vieux chênes ;
- Conventionner et mettre en œuvre une gestion adaptée des peuplements forestiers ;

CHAPITRE 5. Synthèse et analyse écologique globale

5.1. Les habitats naturels d'intérêt communautaire.

5.1.1. Représentativité

17 habitats génériques sont identifiés comme étant d'intérêt communautaire. Parmi ces 17 habitats reconnus comme d'intérêt communautaire, 4 habitats génériques sont prioritaires.

Ces 4 habitats communautaires prioritaires occupent une surface conséquente dans le site avec un peu plus de **215 hectares, soit 6,5 % de la surface du site.**

Les 13 autres habitats d'intérêt communautaire occupent un peu plus de 1098 hectares, soit 33,52 % de la surface totale du site. Au total, les habitats relevant de la Directive occupent 2177 hectares soit un peu plus de 40% de la surface totale du site Natura 2000. Ceci représente une forte proportion d'habitats relevant de la Directive.

Parmi les groupements d'intérêt communautaire prioritaires, les bois de pente (9180*) et les forêts alluviales (91EO*) sont les mieux représentées (5,44% de la surface totale du site soit 178 hectares pour les bois de pente et 0,88% de la surface du site soit 29 hectares pour la forêt alluviale.

L'habitat le mieux représenté de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site correspond aux boisements de type Hêtre à Houx (9120) avec 999 hectares soit 30,48 % de la surface du site..

	Nombre d'habitats	Surface dans le site (ha)	%/ surface totale du site
Habitats génériques d'intérêt communautaire non prioritaires	13	1098	33,5
Habitats génériques d'intérêt communautaires prioritaires	4	215	6,5
Total habitats génériques d'intérêt communautaire	17	1313	40
Habitats ne relevant pas de la Directive		1962	60
Total		3275	100

Tableau 14 : Synthèse des surfaces des types d'habitats du site Natura 2000

Le détail des surfaces et des pourcentages de chaque habitat relevant de la Directive est donné dans le tableau suivant.

Habitats naturels	Statut	Code Natura 2000	FSD initial	Surface	
				ha	%
Habitats des secteurs d'eaux calmes					
Gazons des bordures d'eau acide en eaux peu profondes	IC ⁽¹⁾	3110		0,002	0,0001
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoeto Nanojuncetea	IC ⁽¹⁾	3130		0,17	0,005
Lacs eutrophes naturels avec végétation de l'Hydrocharition	IC ⁽¹⁾	3150		0,066	0,002
Habitats des secteurs des eaux courantes					
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	IC ⁽¹⁾	3260		19,005	0,58
Végétations annuelles des berges vaseuses Chenopodion rubri et du Bidenton des rivières montagnardes	IC ⁽¹⁾	3270		0,99	0,03
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	IC ⁽¹⁾	6430		11,97	0,36
Forêts galeries de saules blancs et forêt alluviales	PR ⁽²⁾	91E0*	x	29,13	0,89
Habitat des sources et suintements					
Sources pétrifiantes avec formation de tufs (Cratoneurion)	PR ⁽²⁾	7220*		0,63	0,019
Habitats des milieux agro-pastoraux - Landes					
Landes sèches européennes	IC ⁽¹⁾	4030	x	21,4	0,65
Formations herbeuses à Nardus	PR ⁽²⁾	6230*		7	0,21
Habitats des milieux agro-pastoraux - Pelouses et prairies					
Prairies à Molinia	IC ⁽¹⁾	6410		3,73	0,11
Prairies maigres de fauche de basse altitude	IC ⁽¹⁾	6510		20,36	0,62
Habitats des milieux rocheux					
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	IC ⁽¹⁾	8220	x	21,24	0,64
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sédoscleranthion ou de Sedo albi-Veronicion dilenii	IC ⁽¹⁾	8230		0,29	0,009
Grottes non exploitées par le tourisme	IC ⁽¹⁾	8310		0,2	0,0006
Habitats des Forêts de versant					
Forêt de ravins du Tillio-acerion	PR ⁽²⁾	9180*	x	178,29	5,44
Hêtraie- chânaie collinéenne à Houx	IC ⁽¹⁾	9120		999	30,5
Total surface habitats d'intérêt communautaire				1313	40

⁽¹⁾ IC : intérêt communautaire – ⁽²⁾ PR : prioritaire

Tableau 15 : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés et représentativité sur le site Natura 2000

5.1.2. Etat de conservation

Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Surface	
	ha	%
Inconnu	1884,09	57,5
Bon	1223,87	37,36
Moyennement dégradé	22,68	0,69
Fortement dégradé	145,10	4,43
TOTAL	3275,75	100

Tableau 16 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

37,36 % des habitats sont jugés en bon état de conservation. Ces derniers sont majoritairement représentés par les Hêtraie acidophile atlantiques à sous-bois à Houx (9120).

5,12 % des habitats relevant de la Directive sont jugés moyennement à fortement dégradés. Ces derniers sont représentés majoritairement par les forêts galeries de saules blancs et forêt alluviales (91E0).

La plupart des habitats naturels sont peu menacés dans la vallée de la Cère et ses affluents du fait du relief et de l'inaccessibilité des gorges.

Au niveau des habitats alluviaux, les principales menaces qui impactent les habitats de la Directive sont le manque de dynamique fluviale à l'origine d'un état dégradé des forêts alluviales. La plupart des habitats fortement dégradés sont restaurables avec effort en travaillant sur les conditions nécessaires à la restauration d'une dynamique fluvial et au respect d'un espace de fonctionnalité pour la rivière.

Pour les prairies, il existe un risque dans la plaine alluviale vers la conversion des terrains pour les grandes cultures.

5.1.3. Influence des activités humaines

Habitats naturels	Code Natura 2000	Activités humaines							
		Impacts grands barrages		Seuils	enrochement, extraction, comblement, travaux	Eaux usées (Industrie/habitation)	Agriculture et Elevage	Tourisme et loisirs	Sylviculture/forêt
		Eclusées	Manque de crues						
Habitats des secteurs d'eaux calmes									
Gazons des bordures d'eau acides en eaux peu profondes	3110				Protection de berges	Eutrophisation	Eutrophisation Piétinement	Piétinement	Plantation /fermeture
Gazons amphibies	3130				Protection de berges	Eutrophisation	Eutrophisation Piétinement	Piétinement	Plantation /fermeture
Végétation des eaux stagnantes	3150								
Habitats des secteurs des eaux courantes									
Végétation à renoncules des rivières	3260					Eutrophisation	Eutrophisation	Piétinement	
Habitats des milieux alluviaux									
Végétations des berges vaseuses	3270				Protection de berges	Eutrophisation	Piétinement par le bétail, eutrophisation, assèchement, défrichage et conversion grande culture	Piétinement, aménagements sur berges	Plantation /fermeture
Mégaphorbiaies hygrophiles	6430				Protection de berges	Eutrophisation			Plantation /fermeture
Forêts alluviales	91E0*					Eutrophisation			Déboisement : changement d'essence
Habitats des sources et suintements									
Sources pétifiantes	7220*				Exploitation tuf	Eutrophisation	Eutrophisation, assèchement		
Habitats des milieux agro-pastoraux - landes									
Landes sèches européennes	4030								Boisement / Accrue/incendie
Formation herbeuses à Nardus	6230*						Conversion abandon		Boisement / Accrue
Prairies à Molinia	6410								
Prairies maigres de fauche	6510								
Habitats des milieux rocheux									
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220				Purges élargissement de voiries				
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion	8230				Purges élargissement de voiries				
Grottes non exploitées par le tourisme	8310							Fréquentation	
Habitats des forêts de versant									
Forêt de ravins du Tillio-acerion	9180							Aménagement des chemins	Coupe,
Hêtraie- chênaie collinéenne à Houx	9120						Conversion	Aménagement des chemins	Coupe et changement d'essence,

Impact potentiel faible
 Impact potentiel moyen
 Impact potentiel fort

Tableau 17 : Influence des activités humaines sur les habitats du site Natura 2000 vallée de la Cère et ses affluents

Il faut noter que certains de ces habitats sont très impactés par la colonisation par des espèces invasives dont la dissémination est favorisée lors des activités anthropiques (travaux de remblais, de coupes, de défrichage).

5.1.4. Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats

Les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site doivent être classés en fonction de leur valeur patrimoniale mais aussi de l'urgence des mesures à prendre sur ces milieux.

L'intérêt de cette hiérarchisation réside dans le fait qu'il est impossible de tout protéger avec le même niveau d'ambition ; elle est issue de la combinaison de plusieurs critères issus de l'analyse écologique :

- Le statut d'espèce ou d'habitat prioritaire au titre de la directive (critère majeur).
- L'état de conservation.
- La typicité / l'exemplarité par rapport à une situation optimale sur le plan floristique et faunistique.
- La représentativité des habitats (part que représente l'habitat dans le site).
- La dynamique d'évolution de l'habitat (régression ...) face aux menaces représentées collatéralement par les activités humaines et la dynamique naturelle.
- Les possibilités de restauration.
- L'intérêt des espèces : rareté, niveau de menace, taille de l'aire de répartition, importance de l'espèce pour l'habitat, degrés d'isolement (limite d'aire, isolement génétique...), caractère emblématique (à valeur culturelle ou économique).

Cette analyse qualitative s'appuie sur les recommandations des cahiers d'habitats, les conclusions du rapport de décembre 2009 sur l'état de conservation des habitats et des espèces de la Directive Habitat Faune Flore au niveau biogéographique national du Museum National D'Histoire Naturelle. Elle intègre des paramètres de rareté et de vulnérabilité (menaces, état de conservation...) des habitats et des espèces sur le site et des considérations à des échelles plus larges (portée locale, régionale..).

Habitats naturels	Code Natura 2000	Représentativité sur le site (%)	Intérêt patrimonial pour le site
Habitats des secteurs d'eaux calmes			
Gazons des bordures d'eaux acides en eaux peu profondes	3110	0,002	fort
Gazons amphibies	3130	0,17	Fort
Végétation des eaux stagnantes	3150	0,066	Fort
Habitats des secteurs des eaux courantes			
Végétation à renoncules des rivières	3260	19	Fort
Habitats des milieux alluviaux			
Végétations des berges vaseuses	3270	0,99	Fort
Mégaphorbiaies hygrophiles	6430	11,97	Fort
Forêts galeries alluviales	91E0*	29,13	Fort
Habitats des sources et suintements			
Sources pétrifiantes	7220*	0,63	Fort
Habitats des landes			
Landes sèches européennes	4030	21,4	Fort
Habitats des milieux agro-pastoraux - pelouses et prairies			
Formation herbeuses à Nardus	6230*	7	Fort
Prairies à Molinia	6410	3,73	Fort
Prairies maigres de fauche	6510	20,36	Fort
Habitats des milieux rocheux			
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	21,24	Fort
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sédo-Scleranthion ou de Sedo albi-Veronicion dilenii	8230	0,29	Fort
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	0,006	Fort
Habitats des forêts de versant			
Forêt de ravins du Tillio-acerion	9180*	178,29	Fort
Hêtraie- chênaie collinéenne à Houx	9120	999	Fort

Tableau 18 : Intérêt patrimonial des habitats d'intérêt communautaires pour le site natura 2000 « Vallée de la Cère et ses affluents ».

Tous les habitats présentent un intérêt patrimonial fort sur le site vallée de la Cère et ses affluents.

5.2. Habitats des espèces d'intérêt communautaires

Les espèces d'intérêt communautaires sont des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. Leur conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C)

La bibliographie et les prospections de 2013, 2014 ont permis de mettre en évidence 21 espèces d'intérêt communautaire. Elles sont répertoriées dans le tableau suivant.

5 espèces ont été rajoutées au Formulaire Standard de Données (FSD), à savoir :

- 4 insectes : la Cordulie à corps fin, le Damier de la Succise, l'Ecaille chinée et le Grand capricorne
- 1 mollusque : la Mulette perlière

Espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Espèce présente dans le Formulaire standard initial
4 Poissons		
Saumon atlantique	1106	X
Lamproie marine	1095	X
Lamproie de planer	1096	X
Chabot	1163	X
8 Mammifères		
Loutre	1355	X
Grand Rhinolophe	1304	X
Petit Rhinolophe	1303	X
Minioptère de Schreibers	1310	X
Murin à oreilles échancrées	1321	X
Barbastelle	1308	X
Grand murin	1324	X
Murin de Bechstein	1323	X
7 Insectes		
Cordulie à corps fin	1041	
Damier de la Succise	1065	
Ecaille chinée	1078	
Rosalie des Alpes	1087*	X
Grand capricorne	1088	
Lucane Cerf-volant	1083	X
1 Mollusque		
Mulette perlière	1029	
1 Crustacé		
Ecrevisse à pattes blanches	1092	X

Tableau 19 : Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats Faune et Flore sur le site « Vallée de la Cère et ses affluents » et formulaire standard de données

5.2.1. Représentativité

Espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Représentativité sur le site
Saumon atlantique	1106	20 zones de frayères connues à l'aval de Brugale et potentiel sur les affluents (Negreval, ruisseau d'Orgues)
Lamproie marine	1095	26 zones de frayères favorables sur Cère Ruisseau d'Orgues et Negreval
Lamproie de planer	1096	12 points d'observation et habitats potentiels favorable
Chabot	1163	Présent sur tout le site
Loutre	1355	Présente sur tout le site
Grand Rhinolophe	1304	7 contacts en 2013.- effectue tout son cycle biologique sur le site
Petit Rhinolophe	1303	5 contacts en 2013 - effectue tout son cycle biologique sur le site
Minioptère de Schreibers	1310	1 contact en 2013- pas de gîte de mise bas connu
Murin à oreilles échanquées	1321	11 contacts en 2013 - effectue tout son cycle biologique sur le site
Barbastelle	1308	11 contacts en 2013 - effectue tout son cycle biologique sur le site
Grand murin	1324	4 contacts en 2013 - pas de gîte de mise bas connu
Murin de Bechstein	1323	2 contacts en 2013 - effectue tout son cycle biologique sur le site
Cordulie à corps fin	1041	Caractérisée sur l'Etang de Vergnes à Comiac
Damier de la Succise	1065	Lamativie
Ecaille chinée	1078	Ensemble du site
Rosalie des Alpes	1087*	Sur le site dans les Forêts de hêtre et forêts alluviales
Grand capricorne	1088	Lamativie – Biars sur Cère
Lucane Cerf-volant	1083	Biars sur Cère - Comiac
Mulette perlière	1029	Prospection à développer, potentiellement présente sur affluents
Ecrevisse à pattes blanches	1092	Ruisseau de Laprade et du Negreval

Tableau 20 : Présence des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats Faune et Flore sur le site « Vallée de la Cère et ses affluents »

5.2.2. Influence des activités humaines

Espèces	Code N 2000	Activités humaines							
		Impacts grands barrages		Seuils, infrastructures, Bâti	enrochement, extraction, comblement, travaux	Eaux usées (Industrie/habitation)	Agriculture et Elevage	Tourisme et loisirs (chasse, pêche)	Sylviculture
		Eclusées	Manque de crues						
Poissons									
Saumon atlantique	1106								
Lamproie marine	1095								
Lamproie de planer	1096								
Chabot	1163								
Mammifères									
Loutre	1355			Perte continuité et risque collision	Dérangement et disparition habitats	Pollutions chimiques	Pollutions chimiques		
Grand Rhinolophe	1304			Comblement d'entrée de gîte, traitement du bois dans les bâtiments, éclairage façades	Dérangement et disparition habitats	Pollutions chimiques	Pollutions chimiques, insecticides, vermifuge rémanent (ivermectine), destruction haies et talus		Enrésinement mono spécifique et perte de la diversité des milieux de chasse et de gîte
Petit Rhinolophe	1303								
Minioptère de Schreibers	1310								
Murin à oreilles échancrées	1321								
Barbastelle	1308								
Grand murin	1324								
Murin de Bechstein	1323								
Insectes									
Cordulie à corps fin	1041				Rectification berges avec déboisement	Pollution chimique	Pollution chimique, conversion grande culture		Conversion forêt alluviales
Damier de la Succise	1065			Perte d'habitats par infrastructure et urbanisation		Pollutions chimiques	Drainage, fauche précoce, fertilisation, conversion		Boisements et accrues
Ecaille chinée	1078					Pollutions chimiques	Pollutions chimiques		
Rosalie des Alpes	1087*								Conversion forêt de hêtre pour autres plantations
Grand capricorne	1088								Pesticides
Lucane Cerf-volant	1083								Destruction d'arbres
Mollusques									
Mulette perlière				Risque de perte de continuités écologiques pour poisson hôtes		Eutrophisation Colmatage substrat Pollution chimique	Eutrophisation, colmatage substrat	Piétinement	
Crustacés									
Ecrevisse à pattes blanches							Pollution chimique, pesticides,	Braconnage	Matière en suspension

Impact potentiel faible

Impact potentiel moyen

Impact potentiel fort

Tableau 21 : Influence des activités humaines sur les espèces de la Directive Habitat pour le site Natura 2000 « Vallée de la Cère et ses affluents »

5.2.3. Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des espèces

Espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Intérêt patrimonial pour le site
Saumon atlantique	1106	Fort
Lamproie marine	1095	Fort
Lamproie de planer	1096	Fort
Chabot	1163	Fort
Loutre	1355	Fort
Grand Rhinolophe	1304	Fort
Petit Rhinolophe	1303	Fort
Minioptère de Schreibers	1310	Fort
Murin à oreilles échancrées	1321	Fort
Barbastelle	1308	Fort
Grand murin	1324	Fort
Murin de Bechstein	1323	Fort
Cordulie à corps fin	1041	Fort
Damier de la Succise	1065	Fort
Ecaille chinée	1078	Faible
Rosalie des Alpes	1087*	Fort
Grand capricorne	1088	Faible
Lucane Cerf-volant	1083	Faible
Mulette perlière	1029	Moyen
Ecrevisse à pattes blanches	1092	Fort

Tableau 22 : Intérêt patrimonial des espèces d'intérêt communautaire pour le site Natura 2000 « Vallée de la Cère et ses affluents».

Sur les 20 espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, 16 espèces présentent un intérêt patrimonial fort pour le site vallée de la Dordogne Quercynoise. 1 espèce présente un intérêt moyen et 3 espèces présentent un intérêt faible..

5.3. Synthèse autour des enjeux écologiques et humains

La Hêtraie- chèneie collinéenne à houx (9120) est très bien représentée sur le site (999 hectares). Ces massifs boisés sont en bon état de conservation et constituent un ensemble remarquable. A ce jour, peu de menaces pèsent sur cet habitat car les conditions d'implantation (secteur pentu, problème de stabilité des sols avec présence de conduites forcées à ne pas dégrader, morcellement des parcelles) ne permettent pas une exploitation forestière facile. Il est cependant important de garantir la continuité de ce massif boisé de qualité sur l'ensemble des gorges car il constitue l'habitat support pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire comme les chiroptères mais aussi des coléoptères d'intérêt prioritaire comme la Rosalie des Alpes. La plus grande menace pour cet habitat et le réchauffement climatique notamment sur le versant sud des gorges. L'enjeu autour de ce milieu forestier est de maintenir le caractère remarquable des hêtraies collinéennes à houx dans les gorges de la Cère et ses affluents tant en surface, qu'en continuité territoriale et qualité de massif.

Tous les habitats alluviaux (3130, 3150, 3260, 3270, 6430, 91E0) sont liés à la qualité de la dynamique fluviale qui s'exprime sur le site. L'état de conservation est la plupart du temps moyennement dégradé à fortement dégradé. Aussi, afin de garantir un état de conservation pour ces habitats, il est nécessaire de pouvoir travailler à la fois sur les conditions d'amélioration de cette dynamique (débit, transport solide) et sur la possibilité pour la rivière de travailler dans son espace de fonctionnalité (l'espace rivière).

La restauration de débits morphogènes sur la Cère ne peut se faire sans travailler sur les conditions d'exploitations à l'échelle de la chaîne de production hydroélectrique sur le site et à l'amont (chaîne de production hydroélectrique du complexe Cère). Cet enjeu ne peut donc être travaillé à l'échelle du site mais relève d'un travail avec le concessionnaire pour la prise en compte d'un tel enjeu et fixer des conditions d'exploitation cohérentes avec le maintien d'un bon état de conservation des habitats.

Vis-à-vis du débit solide qui constitue aussi un moteur pour la régénération et le bon état des habitats, des possibilités peuvent être offertes sur le site en restaurant des espaces alluviaux propices à la divagation de la rivière. Il s'agit ici de respecter un espace alluvial fonctionnel pour la rivière. Le respect de cet espace peut passer par la restauration d'espaces fonctionnels dégradés (désherbage pour décontraindre la rivière, travaux de restauration écologique d'espaces alluviaux sur les bras morts et anciens bras vifs de la Cère, arasement ou dérasement de seuils pour favoriser le transit sédimentaire.).

Un espace rivière peut aussi être restitué en désanthropisant un espace minimum autour de la rivière (mise en place de zones tampons vis-à-vis des grandes cultures sur la plaine alluviale à l'aval, recul de pressions qui nécessitent souvent la mise en œuvre de protections (urbanisation trop proches de la rivière). Il faut redonner de l'espace latéral à la rivière pour lutter contre l'incision.

Les habitats de prairies naturelles (6510) sont menacés dans la plaine alluviale par la conversion en grandes cultures ou en noyers ainsi que l'abandon de la fauche. Ces prairies sont aujourd'hui en mauvais état de conservation. Leur état est intimement lié aux pratiques agricoles. Il est important de mettre en œuvre des outils incitatifs pour restaurer et maintenir ces habitats.

Le choix des landes (4030), Prairies à Molinie (6410) et Formations herbeuses à Nardus (6230*) en enjeu prioritaire tient à la diversité d'habitat qu'elles proposent au sein des massifs boisés des gorges de la Cère. Ces habitats constituent des habitats ouverts particulièrement intéressants pour la faune aviaire, les chiroptères (territoire de chasse), les lépidoptères (reproduction). Leur état de conservation est dégradé. Leur plus grande menace est l'abandon des pratiques pastorales. Ces habitats ne sont représentés que sur 31 hectares en tout

et à l'échelle du site. Ils risquent, à moyen terme, d'être progressivement abandonné et colonisé par les espèces arborées du fait de l'abandon des pratiques agricoles.

Les mégaphorbiaies ne couvrent que de faibles étendues, car elles sont liées à des conditions particulières : la marge des milieux forestiers, les fossés... sur lesquels la pression anthropique ne s'exerce que peu (entretien par fauchage/girobroyage des bords de route et fossés seulement).

Parmi les espèces piscicoles, 4 représentent un enjeu fort pour le site, il s'agit du saumon, de la Lamproie marine, de la lamproie de planer et du chabot. Il est donc nécessaire de rester vigilant pour le maintien d'une bonne qualité des eaux sur ce secteur et de travailler à la bonne fonctionnalité des habitats d'espèces (suppression des fluctuations brusques de débits à l'aval des ouvrages hydroélectrique pour lutter contre le risque d'assèchement des frayères et de piégeage des larves et des alevins).

Parmi les insectes, les odonates et les papillons représentent un enjeu fort, leur maintien est lié au respect des zones humides et à des pratiques extensives sur les prairies humides.

Les chiroptères sont également un enjeu prioritaire puisque 7 espèces d'intérêt communautaire (Barbastelle, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe), et l'habitat d'espèce que sont les grottes et les massifs boisés sont présents. Les chiroptères sont particulièrement bien représentés sur ce site du fait de l'important massif forestier et des possibilités de gîte dans des secteurs de tranquillité très favorable à ces espèces.

5.4. Orientations générales pour les habitats naturels et les espèces

A l'issu du diagnostic, plusieurs orientations générales ont pu être proposées avec les groupes de travail et le comité de pilotage pour répondre aux enjeux de conservation. Le but est de conserver, voir restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces tout en maintenant les activités humaines sur le territoire.

Pour l'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire, les orientations sont listées dans le tableau suivant :

Tableau 23 : Orientation de gestion pour les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Cère et ses affluents » de type habitats aquatiques, agro-pastoraux et milieux rocheux.

Habitats naturels	Code Natura 2000	Orientations générales de gestion
Habitats des secteurs d'eaux calmes		<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer la dynamique fluviale en restaurant des débits morphogènes et un espace pour l'expression des habitats et leur rajeunissement • Promouvoir des bonnes pratiques de gestion des berges de rivières et des fossés respectant les habitats d'intérêt communautaire et permettant d'éviter la dissémination et l'expansion des espèces invasives. • Protéger les espaces alluviaux les plus typiques • Encourager la mise en place et la préservation d'une zone tampon aux abords des milieux remarquables • Limiter les risques de piétinement des habitats en assurant la création ou l'entretien de mobilier agricole adapté • Veiller à préserver, restaurer des mosaïques d'habitats dans les secteurs où se développent les formes les plus typiques des habitats existants. • Lutter contre l'eutrophisation et les pollutions • Limiter les facteurs externes de perturbation des milieux aquatiques pouvant générer la destruction des plantes caractéristiques de l'habitat. • Restaurer les habitats remarquables dégradés (notamment au niveau des annexes hydrauliques ou des mares) • Adapter les aménagements et la fréquentation du site à la sensibilité des milieux • Améliorer les connaissances sur la dynamique des habitats sur le site • Information et sensibilisation de tous
Gazons des bordures d'eaux acides en eaux peu profondes	3110	
Gazons amphibies	3130	
Végétation des eaux stagnantes	3150	
Habitats des secteurs des eaux courantes		
Végétation à renoncules des rivières	3260	
Habitats des milieux alluviaux		
Végétations des berges vaseuses	3270	
Mégaphorbiaies hygrophiles	6430	
Forêts galeries alluviales	91E0*	
Habitats des sources et suintements		<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de l'intégrité physique des formations • Préservation de la qualité des eaux • information et sensibilisation de tous.
Sources pétrifiantes	7220*	
Habitats des landes		<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les principales entités de landes colonisées par des espèces arbustives, par bucheronnage, décapage et/ou fauche selon les situations. Cette restauration n'est cependant utile que si elle peut être prolongée par des pratiques agro-pastorales régulières (fauche, pâturage,...). • Le maintien des prairies et landes par une gestion agro-pastorale : pâturage extensif, entretien mécanique • Limiter la fertilisation pour disposer de prairies diversifiées au niveau des cortèges floristiques • Eviter le drainage de la zone occupée par la prairie à Molinie • L'information et la sensibilisation de tous.
Landes sèches européennes	4030	
Habitats des milieux agro-pastoraux - pelouses et prairies		
Formations herbeuses à Nardus	6230*	
Prairies à Molinia	6410	
Prairies maigres de fauche	6510	
Habitats des milieux rocheux		
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sédó-Scléranthion ou de Sedo albi-Veronicion dilinii	8230	
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	

Tableau 24 : Orientation de gestion pour les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Cère et ses affluents » de type habitats des milieux de forêts de versant

Habitats des forêts de versant		
Forêt de ravins du Tillio-acerion	9180*	<ul style="list-style-type: none"> • La non- intervention • Eviter la création d'aménagements au sein de cet habitat • L'information et la sensibilisation de tous.
Hêtraie à houx	9120	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la pérennité des hêtraies à houx • Diversifier les traitements et encourager les peuplements pluristratifiés • Eviter la monoculture des chênes, surtout celle du Chêne pédonculé, en maintenant un mélange principal avec dominance du Chêne sessile, puis secondairement le Chêne pédonculé et en conservant au moins 30 % de Hêtre. • Lors des coupes, laisser des semenciers de Hêtre afin de privilégier l'ensemencement naturel. Ces semenciers seront, si possible, des arbres de gros diamètre. • Maintenir la présence significative du houx en sous étage à tous les stades de développement du peuplement. Lors de travaux de coupe et de plantation, maintenir des taches de Houx ainsi que de vieux pieds de grosse dimension. Un recépage, une coupe ou des débroussailllements localisés du Houx seront possibles lorsqu'il est très gênant pour les semis. • Privilégier des interventions dynamiques (éclaircies), afin de maintenir la diversité d'essences, mais aussi pour assurer le développement de la flore associée (besoin important de lumière). • Restaurer les bois non d'intérêt communautaire en effectuant des éclaircies au profit des hêtres qui apparaîtront naturellement dans divers sylvo-cénaoses feuillus ou résineux dont ils pouvaient avoir disparu : monocultures de chênes et/ou de Châtaigner, plantations de résineux, taillis simples. Au préalable, un léger travail du sol (crochetage) pourra être bénéfique et favoriser une régénération naturelle. • L'information et la sensibilisation de tous.

Pour les habitats des espèces d'intérêt communautaire, ces orientations sont :

Tableau 25 : Orientation de gestion pour les habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Cère et ses affluents » pour les poissons, mollusques et crustacés

Habitats des espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Orientations générales de gestion
4 Poissons		
Saumon atlantique	1106	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la libre circulation dans les deux sens • Protéger les secteurs de frayères • Maintenir d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments • Favoriser la restauration des sites dégradés en diversifiant l'habitat • Supprimer l'impact des éclusées en fin de chaîne de barrage au moment de la reproduction et du grossissement des espèces • Mise en place de débits minimum biologiques pour le cours de la Cère et ses affluents (dans les gorges et à l'aval de Brugale) • Limiter la fragmentation des habitats par le maintien ou la restauration de corridors écologiques • Restaurer la dynamique fluviale en restaurant des débits morphogènes et un espace pour l'expression des habitats • Surveiller, maintenir la qualité des eaux de surface, lutter contre l'eutrophisation et les pollutions • Information et sensibilisation de tous
Lamproie marine	1095	
Lamproie de planer	1096	
Chabot	1163	
Mollusques		
Mulette perlière	1029	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les stations les plus remarquables • Eviter les pratiques de labours et plantation - exploitations forestières aux abords directs des cours d'eau pour éviter le colmatage • Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques • Surveiller, maintenir la qualité des eaux de surface, lutter contre l'eutrophisation et les pollutions • Information et sensibilisation de tous
Crustacés		
Ecrevisse à pattes blanches	1092	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les stations les plus remarquables • Eviter les pratiques de labours et plantation - exploitations forestières aux abords directs des cours d'eau pour éviter le colmatage • Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques • Surveiller, maintenir la qualité des eaux de surface, lutter contre l'eutrophisation et les pollutions • Information et sensibilisation de tous

Tableau 26 : Orientation de gestion pour les habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Cère et ses affluents » pour les mammifères et insectes

Habitats des espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Orientations générales de gestion
7 Mammifères		
Loutre	1355	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir, préserver et restaurer l'espace rivulaire (végétation des berges, forêts alluviales) Eviter la fragmentation des habitats par le maintien de corridors écologiques et d'espaces de tranquillité Préserver et restaurer les zones humides Conservation des annexes hydrauliques (Bras mort, chenaux et îlots, zones humides) Installer des ouvrages de transparence sous les chaussés Surveiller, maintenir la qualité des eaux de surface, lutte contre les pollutions Information et sensibilisation de tous
Grand Rhinolophe	1304	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les habitats de gîtes par la mise en défens Maintien et restauration d'habitats Maintenir, préserver ou restaurer haies, bois, bosquets, forêt, ripisylves Maintien d'arbres et d'îlots de sénescence Préserver les pré-bois : un sous-bois pâturé peut apporter de la diversité alimentaire pour les chauves-souris Maintenir des milieux forestiers entrecoupés de zones ouvertes présents dans un rayon de 5 km autour des colonies de reproduction. Préserver les gîtes de reproduction par convention de gestion, conseils aux propriétaires en cas de travaux Favoriser la régénération naturelle en boisements de feuillus Eviter l'utilisation d'insecticides Remplacer ou modérer l'utilisation d'ivermectines Eviter l'implantation des lampadaires en dehors des zones urbaines Information et sensibilisation de tous
Minioptère de Schreibers	1310	
Murin à oreilles échanquées	1321	
Minioptère de Schreibers	1310	
Barbastelle	1308	
Grand murin	1324	
Petit murin	1307	
6 Insectes		
Cordulie à corps fin	1041	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre les pollutions chimiques (pesticides, insecticides..) Protéger et restaurer un espace rivulaire pour assurer un espace de vie pour les odonates. Préserver et restaurer des zones humides Surveiller, maintenir la qualité des eaux de surface, lutte contre les pollutions L'amélioration des connaissances par rapport à l'impact des éclusées sur le stade larvaire Information et sensibilisation de tous
Damier de la Succise	1055	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien et la restauration des prairies et des zones humides Adapter la fauche des prairies et bords de fossés (report, alternance, mise en défens temporaire) en fonction du cycle de développement de l'espèce Information et sensibilisation de tous
Ecaille chinée	1078	<ul style="list-style-type: none"> Aucune orientation particulière
Rosalie des Alpes	1087*	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les modes d'exploitation en vue de maintenir les lisières, les haies Conserver des zones de vieilles chênaies et d'arbres morts sur le site Le maintien des arbres ou d'îlots de sénescence Information et sensibilisation de tous
Grand capricorne	1088	
Lucane Cerf-volant	1083	

CHAPITRE 6. Objectifs généraux et opérationnels de conservation

6.1. Objectifs généraux de conservation

Les objectifs de conservation ont pour but d'aider à identifier les actions de conservation qui seront engagées durant la phase de mise en œuvre du document d'objectifs. Leur définition s'est appuyée sur l'analyse des facteurs ayant une influence sur l'état de conservation et sur les connaissances relative à chaque habitat et à chaque espèce, issues de la bibliographie et des contributions des naturalistes et experts. Les orientations générales de gestion discutées lors des groupes de travail et lors des comités de pilotage ont servi à définir ces objectifs.

Les objectifs de conservation listés dans les tableaux ci-dessous déclinent donc, pour chacun des habitats naturels, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaires les objectifs généraux suivant :

- 1/ éviter la destruction et la dégradation des habitats
- 2/ favoriser le développement voire la restauration des habitats
- 3/ promouvoir des pratiques adaptées au maintien des habitats
- 4/ informer et sensibiliser
- 5/ évaluer les résultats

L'objectif final de la démarche Natura 2000 est la préservation de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent. Partant de ce principe, la détermination des objectifs généraux permet de définir les problématiques communes qui prédominent sur le site afin de ne pas se focaliser sur des actions accessoires.

Ainsi, au regard des enjeux de conservation identifiés et de leur hiérarchisation, des objectifs généraux ont été définis. Ils ont été sélectionnés et approfondis dans les différents groupes de travail :

Objectif 1 : Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire

- a. Promouvoir les pratiques sylvicoles et agricoles contribuant au maintien des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaires ;
- b. Préserver de tout remblai, ouvrage ou habitat temporaire, modes d'occupation inadaptés, les milieux alluviaux de la vallée
- c. Prévoir et maîtriser l'occupation de l'espace (changement de destination des parcelles, urbanisation, projet d'aménagement, abandon, respect d'un espace rivière fonctionnel et des espaces remarquables...);

Objectif 2 : Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces (landes, , prairies naturelles de fauche, grottes)

- a. Maintenir les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable ;

b. Restaurer des habitats dégradés (parcelles abandonnées ou gérées sans fauche, parcelles embroussaillées en vue d'une gestion pastorale, points d'eau envasés, reconquête d'espaces forestiers ou alluviaux dégradés...);

Objectif 3 : Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire

- a. Préserver les habitats d'espèces d'intérêt
- b. Maintien d'une bonne qualité des eaux
- c. Promouvoir des pratiques adaptées aux espèces d'intérêt communautaire ;
- d. Favoriser une mosaïque de milieux naturels.

Objectif 4 : Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site

- a. Intéresser et motiver le public à la préservation des milieux naturels ;
- b. Communiquer sur la gestion des milieux naturels ;
- c. Sensibiliser la population locale et touristique ;

Objectif 5 : Amélioration des connaissances, évaluation des résultats et animation du site

- a. Inventaires scientifiques complémentaires ;
- b. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- c. Evaluation de la mise en œuvre des mesures du DOCOB ;
- d. Animation du site

6.2. Objectifs opérationnels de conservation et types d'action

Les objectifs généraux de conservation, peuvent être déclinés en objectifs opérationnels. Les objectifs opérationnels qui ressortent de l'analyse écologique et des activités humaines présentes sur le site sont :

Objectifs de conservation opérationnels	Habitats concernés (code Natura 2000)	Types d'actions ou mesures à engager (à titre d'exemple)
Assurer la pérennité des hêtraies-chênaie à houx	9220, 1304, 1303, 1310, 1321, 1308, 1323, 1324	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la bonne gestion des milieux par les propriétaires surtout sur le volet régénération - Mise en œuvre de régénérations dirigées - Investissements non productifs en milieux forestiers - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production - Investissements visant à informer les usagers de la forêt
Maintenir et restaurer des habitats à chiroptères	1304, 1303, 1310, 1321, 1308, 1323, 1324	<ul style="list-style-type: none"> - Création ou rétablissement de clairières ou de landes - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers - Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques - Contrats de sylvo-pastoralisme. - Dispositif favorisant le maintien de bois sénescents - Aménagements artificiels en faveur des espèces - Chantier d'entretien de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets

<p>Maintenir et restaurer des habitats alluviaux en restaurant une dynamique fluviale et des corridors alluviaux fonctionnels.</p>	<p>3130, 3260, 3270, 6430, 91E0, 1355, 1041, 3150, 1096, 1096, 1163</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En fin de chaînes de barrage, laisser passer des débits plein bord au moment où les intrants naturels le permettent pour l'auto-entretien des annexes hydrauliques et la dynamique du transport solide) - Restauration d'annexes hydrauliques ou travaux de reconquêtes d'espaces alluviaux. - Démontage enrochements - Acquisition foncière de terrains érodables et de terrains remarquables par les habitats présents - Restauration de débits morphogènes. - Conventions de gestion avec riverains - Promotion d'outils de protection (classements EBC, APB, RNV, ENS) - Travaux de reconversion ou revégétalisation d'espaces rivulaires dégradés (secteurs de peupleraies) - Restauration de ripisylve, végétation rivulaire minimale entre secteurs de boisements remarquables - Mise en place de zones tampons végétalisées (maintien de bandes enherbées ou de couverts en gel, augmentation de la largeur des bandes enherbée, amélioration des couverts déclarés en gel) - Rechercher à maintenir, lorsqu'il existe, un corridor d'au moins 10 m de végétation arbustive ou arborescente le long du cours d'eau, ce qui favorisera des zones de refuge pour les populations - Création ou entretien d'un mobilier agricole en cas de besoin pour l'abreuvement (clôtures, points d'abreuvement). - Faciliter des accès à la rivière dans des secteurs adaptés. - Mise en défens de secteurs remarquables - Pour les seuils sans usages et inopérants, réaliser des arasements ou des dérasements. - Pour les seuils devant être équipé, mettre en place des passes de type rampe lorsque la hauteur de chute est faible (plus favorable au transport solide). - Suivre le débit naturel de septembre à octobre dans les modalités d'exploitation hydroélectrique et de restitution en fin de chaîne pour éviter la destruction des espèces au moment de leur floraison et de leur fructification - Travaux de recherche pour améliorer les connaissances et mieux évaluer l'influence de l'artificialisation des débits (éclusées – perte de débits morphogènes) dans l'évolution des habitats.
--	---	---

Assurer la libre circulation des espèces piscicoles et des mammifères	1106, 1095, 1106, 1096	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager les seuils des tributaires au cours principal (affluents, bras secondaires) - Equiper les seuils de passes à poisson fonctionnelles - Favoriser l'arasement ou le dérasement des seuils lorsque c'est possible - Maintenir la continuité piscicole par une surveillance et un entretien - Travaux sur les ouvrages de franchissements pour améliorer, maintenir et assurer la transparence des infrastructures pour les mammifères
Protéger les secteurs de frayères et de croissance des poissons	1106, 1095, 1126, 1096, 1163,	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter l'implantation d'ouvrages dans le lit, les travaux, - Restaurer et entretenir les frayères potentielles (dont apport de granulats pour les secteurs pavés ou en TCC et restauration hydraulique de bras vifs) - Engagement d'opérations de reconnections d'annexes hydrauliques - Eviter l'implantation d'ouvrages dans le lit, les travaux à proximité des zones de reproduction - Supprimer l'impact des éclusées hydroélectriques en période de reproduction et de croissance des jeunes stades des espèces sensibles - Etude pour la mise en place de débits minimums biologiques pour les gorges de la Cère et l'aval de Brugale - Veiller au bon fonctionnement des ouvrages de décantation des gravières pour éviter le colmatage des frayères
Mettre en œuvre des pratiques permettant d'éviter la dissémination et l'expansion des espèces invasives	3130, 3150, 3270, 6430, 91E0,	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les riverains, les collectivités et les entreprises - Résorber les dépôts sauvages de produits de fauches et de remblais - Limitation de la prolifération des espèces végétales aquatiques et terrestres envahissantes par des chantiers d'élimination
Préserver la qualité des habitats et lutter contre la contamination des chaînes alimentaires.	3110, 3130, 3150, 3260, 7220, 1355, 1041, 1065, 1078, 1088, 1083, 1303, 1304, 1321, 1310, 1308, 1324, 1307, 1323, 6510,	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression des rejets directs - Traitements des rejets domestiques, industriels et agricoles dans le cours d'eau - Maîtrise de la fertilisation sur les terrains riverains (Privilégier la valorisation agronomique – éviter le ruissellement des effluents) - Augmentation des zones tampon - Limitation des engrais chimiques et organiques - Limitation de l'emploi de substances phytosanitaires - Développement d'aires zéro phytosanitaires - Limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires et herbicides (Promotion d'opérations zéro phyto), respect Zone non traitée en bord de cours d'eau

Maintenir ou restaurer les habitats des prairies et landes par une gestion agro-pastorale (milieux ouverts herbacés))	6510, 1307, 1324, 1065, 1060, 4030, 6230, 6410, 6510	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration et maintien de landes sèches - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique - Gestion des landes par entretien ou pâturage - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact - Engager une action d'entretien mécanique (débroussaillage, fauche) ou un pâturage extensif. - Maintien des prairies et habitats remarquables fauchés ou pâturés légèrement avec limitation ou absence de fertilisation - Gestion extensive des prairies par fauche et/ou pâturage léger avec notamment l'engagement de mesures de type prairies fleuries, limitation de la charge en bétail. - Mise en défens de secteur de prairies - Report de fauche - Équipement de point d'abreuvement. - Reconversion de plantations ou grandes cultures en prairies
Préserver et restaurer des zones humides	1041, 1065, 1355, 6410	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de génie écologique de restauration des zones humides - Équipement de point d'abreuvement. - Entretien des canaux et fossés dans les zones humides (méthodes respectant la prairie humide) – Gestion adaptée des fossés - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
Maintenir des espaces boisés un réseau de haies, bosquets	1303, 1304, 1310, 1321, 1310, 1308, 1324, 1307, 1323, 1078, 1088, 1083, 1087, 1308, 1323, 1083, 1088	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer et maintenir les haies et bosquets - Conservation d'arbres et d'îlots de senescence
Limiter la mortalité des loutres par collision à la traversée des chaussées ou par piégeage	1355	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des services des routes - Développer un réseau d'observation et de collecte des informations - Sensibilisation des chasseurs piégeurs

Niveaux d'enjeu pour priorités d'actions : fort moyen

Tableau 27 : Objectifs de conservation opérationnels pour les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Cère et ses affluents ».

Bibliographie

Ouvrages, études, rapports, bulletins d'information

ASCONIT Consultant pour EPIDOR, 2014. « Site Natura 2000 FR7300900 « Vallée de la Cère et tributaires », expertise sur les habitats naturels et les espèces végétales » 43p.

BARDAT J. et al., 2004, Prodrôme des végétations de France. Publications scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle, MNHN, Publications scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle, 177p.

BENSETTITI F. et al., 2002, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 : Espèces végétales, La documentation Française, Paris, cahiers d'habitats NATURA 2000, 271p.

BENSETTITI F. et J. TROUVILLIEZ, 2009, Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats, Rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN, Paris, 48p."

BIOTEC, 1999 « Rivière de la Cère commune de Bretenoux, île de la Bourgnatelle, réaménagement végétal et mixte de protection des berges : rapport d'études. » 14p.

BIOTOPE pour EPIDOR, 2014. « Expertise scientifique pour l'établissement des inventaires et des cartographies Natura 2000 du site : FR7300900 « Vallée de la Cère et tributaires » Bilan des données pour les lots 3 et 4 –espèces faunistique d'intérêt communautaire », 67p

BOUCHARDY C., 2001. *La loutre d'Europe, histoire d'une sauvegarde*. Catiche Productions, Nohanent, Libris, Seyssinet-Pariset, 32 p.

BOUZILLE JB., 2007, Gestion des habitats naturels et biodiversité : concepts, méthodes et démarches, Lavoisier, Tec & Doc, 331p.

BOYER S., GUERRI O. & PUSTELNIK G., 2000. Situation des programmes migrateurs sur l'ensemble des bassins versants Garonne et Dordogne. Bull. Fr. Pêche Piscic. : 357-358 : 323-344.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2001, Habitats forestiers, La documentation Française, Paris, cahiers d'habitats NATURA 2000, Volumes 1 et 2, 423+339P.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2002, Habitats humides, La documentation Française, Paris, cahiers d'habitats NATURA 2000, 457p.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Salmo salar* (L., 1758) : Le saumon atlantique. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 189-192.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Petromyzon marinus* (L., 1758) : La lamproie marine. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 171-173.

CAHIERS D'HABITATS 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Alosa alosa* (L., 1758) : La grande alose. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 183-185.

CASSOU-LEINS F. & CASSOU-LEINS J.J., 1981. Recherches sur la biologie et l'halieutique des migrateurs de la Garonne et principalement de l'alose: *Alosa alosa*, L. Thèse Doctorat 3^e cycle, INP Toulouse: 382p.

CAZENEUVE L ; LASCAUX J.M. & KARDACZ J., 2011. Suivi de la reproduction naturelle des grands salmonidés migrateurs sur le bassin de la Dordogne en aval du Sablier (Départements de la Corrèze et du Lot) Automne Hiver 2010-2011. 26 p + annexes cartographiques.

CBNMP, 2000-20014, Données géolocalisation grpt et flore, CBNMP, CD

CBNMP, 2007, Inventaire et cartographie des habitats naturels, des habitats d'espèces végétales et des espèces animales (faune de la directive « Habitats » et oiseaux de la directive « Oiseaux ») dans les sites Natura 2000 de la Région Midi-Pyrénées, CBNMP, Annexe 3, Cahier des charges DOCOB, 36p.

CBNMP, 2007, Traitement sous SIG des données naturalistes des DOCOBS - outil de saisie Excel, CBNMP, Annexe 4, Cahier des charges DOCOB, 43p.

CEMAGREF/IRSTEA, Hydroécorégions, Cemagref

COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, Nov. 2009, Évolution de la qualité des cours d'eau : volet macropolluants, Études & documents n°13, Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) , Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) , 51p

Communauté de commune Cère et Dordogne, 2004 ; « Déclaration d'intérêt général pour la restauration et l'aménagement des berges de la Cère. » 60 p.

CORINE biotopes, 1997, Types d'habitats français - Version originale, Engref Nancy, 217p.

DDEA, 2009. « Les enjeux paysagers du Ségala lotois », 133 p.

DELARZE R., GONSETH Y., 2008, Guide des milieux naturels de Suisse : Ecologie, menaces et espèces caractéristiques, Rossolis, Busigny, 2ème édition, 424p.

DREAL Midi-Pyrénées, Périmètres SIC (Directive habitat), DREAL Midi-Pyrénées, CD

DREAL Midi-Pyrénées, Périmètres ZNIEFF 1, DREAL Midi-Pyrénées, CD

ECOGEA, avril 2008. Etude de l'impact écologique des éclusées sur la rivière Dordogne. Rapport final de la phase 1, EPIDOR, 74 p.

ECOGEA, février 2009. Etude de l'impact écologique des éclusées. Rapport final de la phase 2, EPIDOR, 50 p.

EPIDOR, 1992. Charte de la Vallée de la Dordogne. Analyses et problèmes identifiés ayant servi de base à la recherche de consensus. Bergerac, 76 p.

EPIDOR, 1998. « Etude préalable morphodynamique ripisylves et milieux naturels », 14p.

EPIDOR, 1999. « Etude de mise en valeur touristique du bassin de la Cère » 26p.

EPIDOR, juillet 2008. Plan de gestion d'étiage du bassin Dordogne Vézère. Engagement partenarial et protocole. 56 p.

EPIDOR, IMAGE-Consult, 2009, Zones potentiellement humides, Epidor

EPIDOR, IMAGE Consult, janvier 2007. Cartographie des zones à dominante humide du bassin de la Dordogne. Rapport final, EPIDOR, 42 p.

EPIDOR, 2002. « Etude sur la sensibilité aux éclusées des milieux aquatiques de la Cère aval », 41 p.

EPIDOR, 2002. « Cartographie hydromorphologique de la Cère en aval du barrage de Brugales », 10 p.

EPIDOR, 2003. « Etude pour la mise en place d'une stratégie de préservation des habitats et des espèces de la Vallée de la Cère (partie lotoise et corrézienne) », 87 p.

EPIDOR, 2004. « Atlas, les poissons migrateurs du bassin de la Dordogne », 33 p.

EPIDOR, 2006. « Suivi de la qualité physico-chimique (1999-2006) et biologique (2006) des eaux du bassin de la Cère », 90 p.

EPIDOR, 2006. « Bilan technique et financier du contrat de rivière Cère 1999-2006 », 61 p.

EPIDOR, 2008. « Guide : les zones humides de la Cère », 27 p.

EPIDOR, 2012. « Schéma de cohérence entre la production d'hydroélectricité et le bon état des milieux aquatiques », 111 p.

EPIDOR, 2012. « La qualité de l'eau sur le territoire SAGE Dordogne Amont », 20 p.

EPIDOR, 2012. « Document d'objectifs 2013-2018 Natura 2000 FR 7300989 « Vallée de la Dordogne Quercynoise », 219 p.

Fédération de pêche du Cantal, 2000. « Potentialités piscicoles en grands migrateurs du bassin de la Cère (partie cantalienne) Tome 1 et 2 », 86 et 88 p.

FERREZ Y., 2004, Connaissance des habitats naturels et semi-naturels de Franche-Comté : Référentiels et valeur patrimoniale, Conservatoire Botanique de Franche Comte, Diren Franche-Comté, Conseil Régional Franche Comte, Version 1.0, 57p.

GIRARDIN M., CASTELNAUD G. & BEAULATON L., 2005. Surveillance halieutique de l'estuaire de la Gironde: Suivi des captures 2003 ; Etude de la faune circulante 2004; CEMAGREF, 183p.

IDE Environnement, 1998. « Etude diagnostic des rejets de la zone industrielle, phase1 et 2 » 36 et 35p.

INPN, 2015, <http://inpn.mnhn.fr/>

KEITH P., ALLARDI J. & MOUTOU B. 1992. Livre rouge des espèces menaces de poissons d'eau douce de France. Coll. Patrimoines Naturels, vol. 10. SFF, MNHN, CSP, CEMAGREF, ministère de l'Environnement, Paris, 111 p.

MNHN, Fédération CBN, 2006, Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN, 66p.

MI.GA.DO, 2000. « Etude de dispositifs permettant la circulation du poisson sur la rivière Cère et les ruisseau d'orgues. », 37 p.

MI.GA.DO. Bilan des passages de poissons sur la Dordogne aux stations de contrôle de Tuilières et de Mauzac. Période 1999 à 2011

MI.GA.DO. Bilan des passages de poissons sur la Dordogne aux stations de contrôle de Tuilières et de Mauzac. Période 1999 à 2011.

MI.GA.DO. Bilan des passages de poissons sur la Dordogne aux stations de contrôle de Tuilières et de Mauzac. Période 1999 à 2011

PICARONIE Y, TRIOUX A, 2004. « La valorisation du patrimoine, un nouvel enjeu touristique pour les gorges de la Cère » 273p.

RAMEAU JC, GAUDERVILLE C., DRAPIER N., 2000, Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire (France : domaine Atlantique), France domaine Atlantique, Engref, IdF, ONF, 199p + monographies

ROMAO Carlos (compil.), 1997, Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, Commission européenne DG XI, Version EUR15, 109p.

SANDRE, Zone hydrographiques, SANDRE

SPHAIR, 1995. Mission photographique de la Cère pour EPIDOR.

TRAVERS A, 2012. « Evolution et revalorisation des forêts de gorges en Limousin : Contribution de Natura 2000 ». Mémoire de fin d'études, VetAgro Sup, EPIDOR, 41 p.

WASSON J.-G., CHANDESRIS A., PELLA H., BLANC L., 2002. Les hydroécotopes de France métropolitaine, approche régionale de la typologie des eaux courantes et éléments pour la définition des peuplements de référence d'invertébrés. CEMAGREF, 190 p.

SITES INTERNET

Agence de l'eau Adour-Garonne. Système d'information sur l'eau du Bassin Adour-Garonne. Disponible sur www.eau-adour-garonne.fr

EPIDOR, disponible sur www.eptb-dordogne.fr

EPIDOR, information débits de la Dordogne, disponible sur www.debits-dordogne.fr

IGN-IFN, base de donnée des sylvo-écotopes françaises sur www.inventaire-forestier.ign.fr/spip/

Ministère de l'agriculture, améliorer la mobilisation du bois en zone de montagne et AGRESTE. Disponible sur www.agriculture-gouv.fr

Ministère du développement durable, assainissement, disponible sur www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr

Museum National d'Histoire Naturel, Inventaire National du Patrimoine Naturel. Disponible sur www.inpn.mnhn.fr (Consulté le 06/05/2014).

Services de l'Etat du Cantal, de Corrèze et du Lot , pour les arrêtés préfectorales, les documents d'urbanismes et politiques territoriales. Disponibles sur www.cantal-gouv.fr , www.correze-gouv.fr , www.lot-gouv.fr (Consulté le 20/05/2014)

SMPVD, eau-environnement disponible sur www.smpvd.fr

Systèmes d'information sur l'eau du bassin Adour-Garonne. Cartographie et base de données. Disponible sur www.adour-garonne.eaufrance.fr

Liste des sigles

AAPPMA	Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques
ACCA	Associations communales de chasse agréée
AEAG	Agence de l'eau Adour-Garonne
AEP	Alimentation en eau potable
AOC	Appellation d'origine contrôlée
APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CREN	Conservatoire régional des espaces naturels
DCE	Directive cadre sur l'eau
DCR	Débit de crise
DDT	Direction départementale des territoires
DOE	Débit objectif d'étiage
DPF	Domaine public fluvial
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EBC	Espace boisé classé
EDF	Electricité de France
ENS	Espace naturel sensible
EPIDOR	Etablissement public interdépartemental de la Dordogne
EPTB	Etablissement public territorial de bassin
FDC	Fédération départementale des chasseurs
FDPMA	Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
IGP	Indication géographique protégée
LEMA	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MEDDTL	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
MIGADO	Migrateurs, Garonne, Dordogne
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF	Office national des forêts
PAC	Politique agricole commune
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PCS	Plans communaux de sauvegarde
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR	Parc naturel régional
POS	Plan d'occupation des sols
PPRI	Plan de prévention du risque inondation
RHP	Réseau hydrobiologique piscicole
RGA	Recensement général de l'agriculture
RNB	Réseau national de bassin
RNR	Réserve naturelle régionale
SAFALT	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SATESE	Service d'assistance technique pour l'exploitation des stations d'épuration

SAU	Surface agricole utile
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIE	Système d'information sur l'eau
SIC	Site d'importance communautaire
SM	Syndicat mixte
STEP	Station d'épuration
TDENS	Taxe départementale des espaces naturels sensibles
UNICEM	Union nationale des industries des carrières et matériaux de construction
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager
ZSC	Zone spéciale de conservation

Table des figures et tableaux

Table des matières

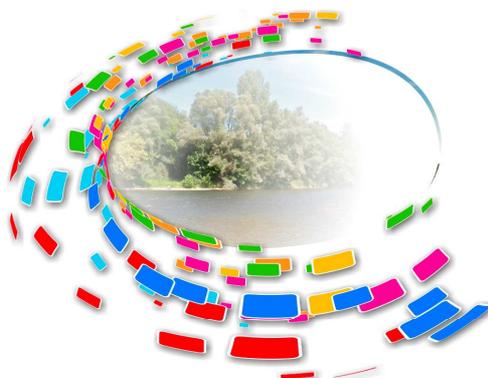
Sommaire	5
Préambule : le réseau Natura 2000	7
FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU SITE AVANT L'ELABORATION DU DOCOB	9
Introduction	10
CHAPITRE 1. Présentation du site.....	11
1.1. Généralités	11
1.1.1. Périmètre du site et communes concernées.....	11
1.1.3. Présentation succincte des habitats naturels et des habitats d'espèces visés.....	12
1.1.3.1. Les habitats naturels :.....	12
1.1.3.2. Les habitats d'espèces :.....	14
1.2. Caractéristiques physiques du site.....	16
1.2.1. Contexte climatique	16
1.2.2. Contexte hydrologique	16
1.2.2.1. Le réseau hydrographique.....	16
1.2.2.2. Les crues	17
1.2.2.3. Les étiages	17
1.2.3. Contexte géologique et géomorphologique.....	17
1.2.3.1. Géologie.....	17
1.2.3.2. Géomorphologie et morpho-dynamique de la Cère	18
1.2.4. Qualité de l'eau.....	19
1.3. Les acteurs du territoire.....	29
1.3.1. Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale concernée.	29
1.3.2. Les services de l'Etat.....	29
1.3.3. Les acteurs spécifiques à l'agriculture	29
1.3.4. Les acteurs socioprofessionnels spécifiques à la forêt	30
1.3.5. Les acteurs liés à l'environnement :	30
1.3.6. Les acteurs des Loisirs et du Tourisme	30
1.3.7. Les acteurs de l'artisanat et du commerce et de l'industrie	31
CHAPITRE 2. Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs	33

2.1. Des expertises scientifiques et naturalistes	33
2.1.1. Expertises selon 4 étapes	33
2.1.2. Précisions sur la cartographie des habitats	34
2.1.3. Définition des habitats, caractéristiques écologiques et état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces.....	35
2.1.4. Limite des expertises scientifiques et naturalistes.....	36
2.2. Des groupes techniques.....	36
2.3. Le Comité de pilotage (COFIL).....	36
CHAPITRE 3. Activités humaines et usages	39
3.1. Occupation du sol sur le site Natura 2000.....	39
3.2. Population, zones urbaines, emplois et logements.....	40
3.2.1. Population	40
3.2.2. Les secteurs d'activités.....	43
3.2.3. Le logement.....	44
3.3. Urbanisation.....	44
3.3.1. Les axes de communication	44
3.3.2. Les seuils transversaux construits sur les linéaires de rivière	45
3.3.3. Les équipements relatifs au prélèvement d'eau	48
3.4. Agriculture	50
3.4.1. La dynamique agricole.....	50
3.4.2. La SAU dans les 15 communes du site.....	52
3.4.3. Les productions	53
3.5. La forêt.....	54
3.5.1. La dynamique sylvicole.....	54
3.5.2. Les documents de gestion	59
3.6. L'Hydroélectricité, la production et le transport	60
3.6.1 L'activité hydroélectrique sur la vallée de la Cère dans le site Natura 2000.....	61
3.6.2. Le Réseau et Transport d'Electricité (RTE):.....	65
3.7. L'industrie	65
3.8. La pisciculture	66
3.9. Les activités de pleine nature	67
3.9.1. Chasse.....	67
3.9.2. Pêche	68
3.9.3. La navigation	69
3.9.4. La baignade.....	69

3.9.5. La randonnée.....	69
3.10. Synthèse des activités humaines et de l'occupation du sol.....	71
3.11. Les outils de protection réglementaire ou de gestion du territoire.	72
3.11.1. Régime juridique des cours d'eau	72
3.11.2. Les sites classés et sites inscrits.....	72
3.11.3. Les sites Natura 2000 à proximité	72
3.11.4. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF°).....	72
3.11.5. <i>Plans de Prévention des Risques (PPR)</i>	73
3.11.6. Les actions de prévention des Inondations	73
3.11.6.1. Les programmes nationaux	73
3.11.6.2. Le programme Dordogne (PAPI Dordogne).....	74
3.11.7. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	75
3.11.8. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	76
3.11.9. <i>Les plans nationaux d'actions et plans de conservation des espèces</i>	76
3.11.11. <i>Schéma Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE)</i>	77
3.11.12. Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau	77
3.11.13. Gestion des éclusées	78
3.11.14. Les documents d'aménagement de l'espace : SCOT, PLU et cartes communales.....	78
3.11.14.1 Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT)	79
3.11.14.2. Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)	79
3.11.14.3. Autres outils de protection.....	79
CHAPITRE 4. Présentation et analyse des habitats.....	80
4.1. Les habitats naturels	80
4.1.1. Présentation des habitats naturels.....	81
4.1.2. Habitats naturels liés à la dynamique fluviale.....	83
4.1.2.1. Habitats des secteurs d'eau calme :	83
4.1.2.2. Habitats des secteurs des eaux courantes :	91
4.1.3. Habitat des sources et suintements	113
4.1.4. Habitats agro-pastoraux.....	117
4.1.5. Habitats rocheux.....	129
4.1.6. Habitats forestiers des versants	135
4.2. Les Habitats d'espèces de la Directive Habitat	141
4.2.1. Espèces concernées.....	141
4.2.2. Les poissons.....	142

4.2.2.1.	Les poissons migrateurs	143
4.2.2.2.	Les poissons sédentaires	153
4.2.4.	Les mammifères	169
4.2.5.	Les insectes.....	199
4.2.5.1.	Les libellules (Odonates).....	199
4.2.5.2.	Les papillons (Lepidoptères).....	201
4.2.5.3.	Les insectes du bois (Coléoptères)	205
CHAPITRE 5.	Synthèse et analyse écologique globale	211
5.1.	Les habitats naturels d'intérêt communautaire.	211
5.1.1.	Représentativité	211
5.1.2.	Etat de conservation.....	213
5.1.3.	Influence des activités humaines	213
5.1.4.	Hierarchisation de la valeur patrimoniale des habitats.....	215
5.2.	Habitats des espèces d'intérêt communautaires.....	217
5.2.1.	Représentativité	218
5.2.2.	Influence des activités humaines	218
5.2.3.	Hierarchisation de la valeur patrimoniale des espèces.....	220
5.3.	Synthèse autour des enjeux écologiques et humains.....	221
5.4.	Orientations générales pour les habitats naturels et les espèces	223
CHAPITRE 6.	Objectifs généraux et opérationnels de conservation	229
6.1.	Objectifs généraux de conservation	229
6.2.	Objectifs opérationnels de conservation et types d'action	231
Bibliographie		237
Ouvrages, études, rapports, bulletins d'information		237
Table des figures et tableaux		242
Table des matières.....		243

www.eptb-dordogne.fr



EPIDOR
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle
Tél : 05.53.29.17.65
Fax : 05.53.28.29.60
Mél : epidor@eptb-dordogne.fr

